

1988

45

L'URSS de Gorbatchev

le message politique

la prise du pouvoir

les projets économiques

l'intelligentsia

vu de province

les nationalités

la défense

l'europe de l'est

et l'ouest ?

marie mendras

archie brown

gérard duchêne

nicolas werth

a. sennegon-meister

s. kartveli

jean-christophe romer

jacques rupnik

pierre hassner

FRANÇOIS MITTERRAND
Sur les institutions, avril 88

COMITÉ DE RÉDACTION

Philippe Ardant, Pierre Avril,
Guy Carcassone, Olivier Duhamel,
Georges Dupuis, Jean Gicquel,
Yves Mény, Hugues Portelli,
Marc Sadoun.

DIRECTION

Philippe Ardant, Olivier Duhamel.

CONSEIL SCIENTIFIQUE

Josette Alia, Robert Badinter,
Michel Bouissou,
Monique Chemillier-Gendreau,
Olivier Chevillon, Michèle Cotta,
Jean-Louis Cremieux-Brilhac,
Pierre Dabezies, Charles Debbasch,
Francine Demichel, Francis Doré,
Michel Durupty, Jacques Georgel,
Stanley Hoffmann, Benoît Jeanneau,
Catherine Lalumière, Alain Lancelot,
Jean Leca, Rémy Leveau,
Jean-Luc Parodi, Jean Raes,
René Rémond, Jacques Rigaud,
Jacques Robert, Jean-L. Samson,
Roger-Gérard Schwartzenberg,
Dusan Sidjanski,
Jean-Marie Vincent.

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

Monique Mathieu.

VENTES ET ABONNEMENTS

Presses Universitaires de France
Département des Revues
14, avenue du Bois-de-l'Épine
BP 90, 91003 Evry Cedex
Tél. (1) 60 77 82 05
Télécopie (1) 60 79 20 45
Télex : PUF 600 474 F
CCP 1302 69 C Paris

ABONNEMENTS

(4 numéros de 200 pages)

	<i>France</i>	<i>Etranger</i>
1 an (1988)	265 F	360 F
2 ans (1988-1989)	530 F	720 F

REVUE TRIMESTRIELLE
PUBLIÉE AVEC LE CONCOURS DU CNRS

P O U V O I R S

REVUE FRANÇAISE D'ÉTUDES CONSTITUTIONNELLES ET POLITIQUES

45

L'URSS de Gorbatchev

Marie MENDRAS. — Discours et message politique.....	5
Archie BROWN. — Comment Gorbatchev a pris le pouvoir, 1978-1988	17
Gérard DUCHÊNE. — Les deux réformes économiques de M. Gorbatchev	31
Nicolas WERTH. — L'intelligentsia	47
Arlette SENNEGON-MEISTER. — Gorbatchev vu de province.....	55
S. KARTVELI. — Le nationalisme contre les nationalités.....	65
Jean-Christophe ROMER. — Le débat sur la défense.....	77
Jacques RUPNIK. — La contrainte de l'Europe de l'Est	89
Pierre HASSNER. — Gorbatchev à l'Ouest	103
<i>Débat</i> : De Khrouchtchev à Gorbatchev, le système soviétique est-il réformable ?, Alain BESANÇON, Cornélius CASTORIADIS, Robert CHARVIN, Jean ELLEINSTEIN, Marc FERRO, Patrice GÉLARD, Annie KRIEGEL, Michel LESAGE, Lilly MARCOU.....	115

JOURNAL

François MITTERRAND. — Sur les institutions, entretien avec Olivier Duhamel	131
André MATHIOT. — L'évolution récente de la Convention nationale de parti aux Etats-Unis.....	141
Georges VEDEL. — Le Conseil constitutionnel, gardien du droit positif ou défenseur de la transcendance des droits de l'homme..	149
Repères étrangers (1 ^{er} octobre - 31 décembre 1987), Pierre ASTIÉ et Dominique BREILLAT	161
Chronique constitutionnelle française : Pierre AVRIL et Jean GICQUEL (1 ^{er} octobre - 31 décembre 1987)	169
Pouvoirs-Biblio	203
Summaries	205

ISBN 2 13 041715 9

ISSN 0152-0768

Dépôt légal — 1^{re} édition : 1988, avril

© Presses Universitaires de France, 1988
108, boulevard Saint-Germain, 75006 Paris

L'URSS de Gorbatchev

En 1978 Pouvoirs consacrait déjà un numéro à l'Union soviétique. Les points d'interrogation y étaient peu nombreux — à l'exception de celui rituel sur les chances d'évolution du régime, qui recevait d'ailleurs une réponse pessimiste — et la description était celle d'un paysage politique largement pris dans les glaces.

Dix ans plus tard, trois ans après l'arrivée au sommet de l'appareil de Mikhaïl Gorbatchev, la situation n'apparaît plus aussi bloquée et un réexamen des idées sur lesquelles on vivait auparavant s'impose. La problématique en effet est changée. Le discours a pris un ton nouveau sous lequel il faut rechercher si le message est le même ou si l'idéologie bouge. L'économie connaît des innovations qui ébranlent les mythes fondateurs. On parle de dégel dans l'intelligentsia et un vent d'autonomie passe sur les langues, cultures et traditions des nationalités, peut-être pour pouvoir renforcer en parallèle une centralisation au profit des Russes. La province est perplexe et pèse ce qui peut résulter de la perestroïka dans l'amélioration des conditions de la vie quotidienne. Les militaires débattent et définissent peut-être une nouvelle ligne en matière de défense. L'étranger est attentif : les pays de l'Est sont partagés entre la crainte d'un dérapage et la conscience plus ou moins aiguë de la nécessité d'aménager le système ; à l'Ouest on est hésitant devant un langage nouveau et séducteur auquel on aimerait voir succéder des actes. Toute cette effervescence est due à l'attitude de Mikhaïl Gorbatchev. Il n'est donc pas inutile de retracer la marche vers le pouvoir et la façon dont il le consolide.

Philippe ARDANT

Marie MENDRAS

L'URSS DE GORBATCHEV EST ÉTUDIÉE PAR

- Alain Besançon, directeur d'études à l'EHESS, éditorialiste à *L'Express* ; *Présence soviétique et passé russe* (rééd. 1987), Paris.
- Archie Brown, fellow à Saint Antony's College de l'Université d'Oxford ; *Political leadership in the Soviet Union* (1988, à paraître).
- Cornélius Castoriadis, directeur d'études à l'EHESS, psychanalyste ; *Domaines de l'homme* (1986), Paris.
- Robert Charvin, professeur à l'Université de Nice, doyen honoraire.
- Gérard Duchêne, professeur de sciences économiques à l'Université de Lille II ; *L'économie de l'URSS* (1987), Paris.
- Jean Elleinstein, historien, directeur de la revue *Cosmopolitiques* ; *Goliath contre Goliath* (1986), Paris.
- Marc Ferro, directeur de l'IMSECO, Institut du monde soviétique et de l'Europe centrale et orientale : *Des Soviets au communisme bureaucratique* (1982), Paris.
- Patrice Gélard, doyen de la Faculté de Droit et de Sciences économiques de Rouen.
- Pierre Hassner, directeur de recherche au CERI (FNSP) ; *Totalitarismes* (en co-direction) (1984), Paris.
- S. Kartveli, pseudonyme.
- Annie Kriegel, professeur de sociologie politique à l'Université de Paris X, co-directeur de la revue *Communisme*.
- Michel Lesage, professeur de science politique à l'Université de Paris I, directeur de l'Institut de Recherches comparatives (CNRS) ; *Le système politique de l'URSS* (1987), Paris.
- Lilly Marcou, historienne, chargée de recherche au CERI (FNSP) ; *La guerre froide : l'engrenage* (1987), Bruxelles (Ed. Complexes).
- Marie Mendras, chargée de recherche au CNRS et à l'Université de Paris I - Sorbonne ; *Soviet Foreign Policy* (co-auteur) (1987), New York.
- Jean-Christophe Romer, chargé de recherche à l'INSED de l'Université de Paris I ; *Détente et rideau de fer* (1984), Paris.
- Jacques Rupnik, maître de recherche au CERI (FNSP) ; *Histoire du Parti communiste tchécoslovaque* (1983), Paris.
- Arlette Sennegon-Meister, journaliste française, correspondante du *Journal de Genève* à Moscou depuis octobre 1986.
- Nicolas Werth, agrégé d'histoire ; *Etre communiste en URSS sous Staline* (1982), Paris.

MARIE MENDRAS

Discours et message politique

D'Union soviétique nous parviennent de nouvelles images et de nouveaux slogans. L'Occident lui-même s'habitue à parler de l'URSS en un langage fait de mots clés soviétiques, de dialectique et d'espoirs humanistes. Le rébus devient d'autant plus indéchiffrable que la lecture s'effectue à travers plusieurs prismes, mêlant valeurs occidentales et critères soviétiques. La direction du Parti communiste et Mikhaïl Gorbatchev le premier recherchent l'universalité du langage pour réaffirmer l'universalité de leur philosophie et de leur système. Derrière les professions de foi d'humanisme et de modernisme économique et social, on retrouve toujours cette recherche d'identité russe et de spécificité socialiste en lesquelles les dirigeants soviétiques voient le meilleur frein à un affaiblissement de leur pays.

Sans vouloir réduire la « dynamique Gorbatchev » à un simple ravalement de façade ou à une pure opération de propagande à l'usage de l'étranger, il convient de prendre toute la mesure de l'effort déployé par la nouvelle direction pour présenter, justifier et faire applaudir ses choix, en Union soviétique comme au-dehors. La persuasion est sans conteste l'un des instruments les plus efficaces de la politique générale de renouveau engagée par l'équipe Gorbatchev. Celui-ci, loin de rompre avec le culte du mot, renforce la force du discours politique, des media, de la diplomatie officielle et moins officielle. Il ne se détourne pas de l'idéologie comme moyen de gouverner mais cherche à donner au credo soviétique une crédibilité et un pouvoir neufs. Le fait d'insister sur la modernisation économique, l'ouverture et le dialogue, n'indique pas nécessairement une tendance à la déidéologisation du système. Le pragmatisme a toujours imprégné le discours soviétique ; il n'est aujourd'hui que mieux

intégré. Plutôt que d'alterner références idéologiques et considérations pratiques, « tactique » et « stratégie » se mêlent dans la pure tradition léniniste dont Mikhaïl Gorbatchev se réclame plus vivement qu'aucun de ses prédécesseurs. Le réalisme du langage gorbatchévien provient surtout de son caractère stratégique, c'est-à-dire que l'expression de la politique du parti constitue un moyen direct de cette politique et ne se réduit pas à un rite incantatoire. Le secrétaire général tente de redonner toute sa valeur au discours et de réactiver l'*agitprop*, cherchant ainsi à satisfaire au rituel communiste tout en retirant des bénéfices politiques.

UNE NOUVELLE IDÉOLOGIE ?

L'idéologie ne se limite pas au discours ; le discours n'est pas seulement l'expression de l'idéologie. Les deux ont une fonction, qui se confond par segments, mais pas en totalité. Le discours officiel soviétique peut être résolument pragmatique comme très « idéologique ». Il transmet, par le Kremlin, les agences de presse, les media, des informations et des messages de plusieurs natures : analyses de situation, déclarations de politique intérieure et extérieure, formulations des grands principes qui sous-tendent le système soviétique. Ces messages n'ont jamais été parfaitement figés, même pendant les années Brejnev qualifiées aujourd'hui à Moscou de « période de stagnation ». Mikhaïl Gorbatchev affirme sa fidélité au marxisme-léninisme comme base idéologique et aussi à la politique léniniste comme un guide pour l'action. C'est surtout le second objet, le guide politique, qui intéresse le chef du Parti communiste, les règles idéologiques constituant un fond permanent dans lequel on peut puiser si besoin est mais que l'on peut aussi ignorer dans certains cas. Le sociologue Vladimir Shlapentokh, qui a quitté l'URSS il y a quelques années après une longue expérience d'étude de la société soviétique, exprime autrement cette distinction entre le discours et l'idéologie. Il distingue « l'idéologie publique » de « l'idéologie du parti »¹. Selon lui, la première est en quelque sorte la face visible de l'idéologie soviétique, l'expression du message politique officiel. Elle évolue très peu, car elle subit les contraintes de tout ce qui est public. L'« idéologie du parti », par contre, fait preuve d'une plus grande flexibilité, car elle est à l'usage du parti dirigeant uniquement.

1. Vladimir Shlapentokh, A Case Study of the Shaping of a New Party Ideology, *Soviet Studies*, Glasgow, vol. XL, n° 1, janvier 1988, p. 1-20.

Ce qu'entend V. Shlapentokh par « idéologie » du parti correspond en réalité à ce que je préfère nommer la « stratégie politique », avouée publiquement ou non, du parti. Quant à l'« idéologie publique », elle se rapproche de ma définition du « discours », c'est-à-dire l'expression publique, qu'elle soit vraie ou fausse, des positions et des intentions des dirigeants. De par sa nature publique, le discours officiel demeure bien sûr fortement contrôlé et V. Shlapentokh a raison d'écrire que son contenu idéologique ne se modifie guère. Toutefois, la forme et la *fonction* de ce discours subissent actuellement des modifications rapides, parfois désordonnées, qui produisent des déséquilibres avec la construction idéologique du système qui, elle, peut très difficilement évoluer.

L'idéologie, au sens propre du terme, n'a pas subi de modifications significatives depuis la mort de Brejnev, non pas tant d'ailleurs parce qu'elle est peu susceptible de se réformer, mais parce qu'elle est utile aux autorités, dans son rôle historique, et ne gêne pas au fond la conduite de la politique. Quand Mikhaïl Gorbatchev fait l'éloge de la « nouvelle pensée politique » (*novoe polititcheskoe mychlenie*), il ne prône pas une révision de l'idéologie marxiste-léniniste sous sa forme soviétique. Il appelle plutôt à une nouvelle approche, une meilleure tactique dans la conduite des affaires. Le terme *mychlenie* est bien trop ambitieux mais sert à donner au « renouveau » voulu par le parti une publicité maximale et un fort impact politique en URSS, dans les pays de l'Est et à l'Ouest.

Les textes officiels accordent aujourd'hui une importance sans précédent aux notions « léninistes » de tactique et stratégie, ainsi qu'à la « dialectique » qui doit faire des merveilles pour lier les exigences de la pratique aux idéaux affichés, pour présenter les attermoissements et les contradictions comme des ressorts essentiels de la recherche d'une nouvelle ligne politique. Dans son grand discours pour le soixante-dixième anniversaire de la Révolution, le 2 novembre 1987, Mikhaïl Gorbatchev a fait un éloge de la « pensée de Lénine » et de « l'ensemble des activités des bolcheviks » qui, « par la souplesse et l'originalité des solutions tactiques, par l'audace politique, sont un échantillon éclatant de la pensée antidogmatique, authentiquement dialectique, bref de la pensée nouvelle ». Il ajoute un peu plus loin : « La nouvelle pensée politique, ce n'est pas simplement une déclaration ou un appel, mais c'est, si l'on veut, une philosophie de l'action, une philosophie de la vie. »²

2. M. S. Gorbatchev, Oktiaabr' i perestroika : revoliutsiia prodoljaetsia (Octobre et la restructuration : la révolution continue), *Pravda*, 3 novembre 1987, p. 2-5.

Ce discours du 2 novembre 1987 était attendu, à Moscou comme dans les capitales étrangères, comme le grand exposé du « gorbatchévisme ». Les autorités soviétiques avaient même préparé l'opinion à l'événement en justifiant les vacances prolongées du secrétaire général par la préparation du fameux discours d'anniversaire. M. Gorbatchev avait lui-même retenu cette explication, au cours de sa réapparition publique fin septembre, insistant plutôt sur la rédaction de son ouvrage³ qui, sur le fond, n'est qu'un agencement des propos tenus le 2 novembre et d'autres discours prononcés au cours de l'année 1987.

Ces deux textes sont donc, à ce moment, l'exposé de la « pensée » de Mikhaïl Gorbatchev, approuvée par le parti. Or, ils frappent par leur pauvreté à la fois sur les grandes questions idéologiques, sur les propositions économiques et sur le projet politique. Malgré la volonté maintes fois déclarée de n'envisager la politique intérieure et les affaires étrangères qu'en interaction permanente l'une avec l'autre, le secrétaire général dissocie les deux domaines, accordant la première grande moitié de ses propos aux questions internes dans un registre souvent ambigu. Malgré le style volontaire et résolument pragmatique, les développements sur la « démocratisation » et le rôle de l'individu et de l'opinion dans le système, ou encore la politique des nationalités et le dilemme centralisation/responsabilisation n'ont, à une lecture attentive, qu'une signification imprécise. Jugements moraux, critiques des méthodes passées et injonctions pour l'avenir se fondent avec plus ou moins de bonheur pour produire cette « philosophie de l'action » qui dynamiserait la société soviétique. Ainsi, au terme de sa troisième année au pouvoir, M. Gorbatchev était encore bien loin de construire un projet de renouveau politique et social, sur des bases neuves. La relance du débat sur la période stalinienne, qui occupait une large place dans son discours du 2 novembre, montrait certes que la question reste centrale en URSS aujourd'hui, mais indiquait surtout que la discussion sur les fondements du système — idéologie, rôle dominant du parti, dimension impériale — ne fait qu'effleurer le passé et ne s'ancre pas dans le présent. *A contrario*, la critique des méthodes brutales de Staline, et pas assez « démocratiques » de Khrouchtchev, ou encore de l'inefficacité brejnévienne, permet à la direction actuelle de réaffirmer « la justesse du choix socialiste » et l'infaillibilité du parti, « parti de tout le peuple » et « avant-garde du socialisme en développement »⁴.

3. M. S. Gorbatchev, *Perestroïka*, Paris, Flammarion, novembre 1987.

4. Discours de M. Gorbatchev le 2 novembre 1987 (cf. n. 2).

Paradoxalement, les modifications sérieuses du dogme soviétique datent d'avant Gorbatchev même si celui-ci a ensuite présidé à leur officialisation, reprenant le fil laissé par Iouri Andropov au début de 1984. Le nouveau programme du Parti communiste de l'URSS en est le meilleur exemple. La rédaction d'un nouveau texte pour remplacer le programme khrouchtévien de 1961 était à l'ordre du jour depuis des années. Il a finalement été adopté en novembre 1986. Il est bien sûr impossible de discerner les révisions qui n'auraient pas abouti sans l'impulsion de M. Gorbatchev et de ses proches. Par contre, on sait que le rejet du déterminisme utopique de 1961 était acquis. Tout ce qui touchait au « rattrapage » des Etats-Unis par l'URSS et à la défaite du capitalisme sous les coups de butoir du socialisme avait perdu son sens et gênait les responsables du parti comme tous les porte-parole de l'idéologie officielle. Dans le Programme de 1986, il n'est plus fait mention de « la victoire du communisme » ; le processus d'« édification » du communisme se poursuit mais sans la perspective de la grande victoire finale⁵. Dès la mort de Brejnev, le concept de « socialisme développé » qui qualifiait ambitieusement l'état présent de la société soviétique tombe en désuétude ; il a aujourd'hui disparu du discours. Lui ont succédé des termes évoquant l'effort, le progrès sur le long terme et bien différents du *satisfecit* brejnévien : « consolider » le socialisme, « activer » le développement du socialisme, et, depuis 1985, des slogans plus percutants : « accélération » (*ouskorenie*) et « restructuration » (*perestroïka*).

Le dogme a également évolué sur la politique internationale. La question était en gestation depuis la fin des années 1970. Dans de nombreux articles de revues soviétiques, des experts, le plus souvent proches du Comité central du parti, s'interrogeaient sur les postulats de la position du socialisme dans le rapport de force international. Après trop d'années de simplification abusive sur les progrès irrésistibles du socialisme dans le monde et l'amélioration constante du rapport de force entre les deux camps en faveur du socialisme, il était temps de réajuster le schéma aux réalités. Le combat entre l'Est et l'Ouest ne s'apparente pas à un simple jeu à somme nulle. Chacun doit prendre en compte les intérêts et les contraintes de l'adversaire. Le monde est interdépendant et la sécurité de l'un ne peut s'assurer aux dépens de l'autre. La menace nucléaire résulte de la dynamique de compétition, pas simplement du bellicisme américain, et doit être

5. Programme du Parti communiste de l'URSS, nouvelle rédaction, Moscou, Novosti, 1986.

enrayée par la coopération mutuelle. Dans cette reformulation de la compréhension soviétique, la coexistence pacifique chère à Nikita Khrouchtchev devient un mode d'existence reconnu et destiné à durer très longtemps ; ce n'est plus présenté comme un moyen ou une tactique transitoire. Mikhaïl Gorbatchev a encouragé l'officialisation de cette approche qui se dessinait déjà très nettement depuis quelques années et que l'on enveloppe aujourd'hui du précieux slogan de « nouvelle pensée » en politique internationale. Tout comme la *glasnost* dont l'on peut suivre la trace jusqu'à la Russie tsariste du XIX^e siècle, et la *perestroïka* que prônait Jdanov dans les années 1930⁶, la « nouvelle pensée » a précédé M. Gorbatchev dans les publications soviétiques (par exemple, un ouvrage de propagande publié en 1984 et intitulé *La nouvelle pensée au siècle nucléaire*⁷).

Il y a donc volonté de bousculer le dogme établi sur certains sujets clés, entérinant ainsi une prise de conscience parfois bien antérieure à 1985. Le débat ne fait par contre que commencer ouvertement aujourd'hui sur d'autres questions cruciales, en particulier le traitement des nationalités non russes et la définition de l'identité ethnique, la conception stalinienne de la nation ne pouvant plus répondre aux défis actuels⁸. On sait que le débat économique demeure très vif à l'aube de « la deuxième phase de la restructuration économique », pour reprendre la terminologie officielle qui caractérise ainsi le passage en 1988 à la mise en application des mesures discutées auparavant.

Les révisions partielles de postulats dogmatiques dépassés et la critique du bureaucratisme administratif ne conduisent pas à une remise en cause de l'idéologie dominante. Elles représentent des ajustements dans la matrice explicative, ajustements dont la fonction est essentiellement tactique, c'est-à-dire visant à assurer une meilleure efficacité au discours idéologique. Après avoir laissé s'exprimer des voix discordantes et créé ainsi un « bouillon de culture » générateur d'une nouvelle dynamique politique dans la *nomenklature* du parti et l'élite intellectuelle, Mikhaïl Gorbatchev a jugé bon de rappeler, et de faire répéter par tous les canaux officiels pendant l'année 1987, que la *perestroïka* est avant tout un processus de modernisation du socialisme dans sa forme historique : « *C'est dans le développement*

6. Cf. le discours de Jdanov au plenum du Comité central du parti le 26 février 1937, publié dans la presse soviétique le 15 mars 1937.

7. Anatolii Gromyko et Vladimir Lomeïko, *Novoe mychlenie v iadernyi vek*, Moscou, Ed. « Relations internationales », 1984.

8. De nombreux articles sont parus en 1987. Cf. notamment la table ronde publiée dans la revue d'histoire *Istoriia SSSR*, n° 6, 1987, p. 50-110.

du socialisme, dans le prolongement des idées et de la pratique du léninisme, de la Révolution d'Octobre, que nous voyons le sens profond de notre œuvre, de nos soucis d'aujourd'hui, notre tâche majeure et notre obligation morale. »⁹ Le système soviétique doit fonctionner avec plus d'efficacité, il doit prouver que la ligne du parti est juste.

Ainsi, si l'on peut parler d'une « modernisation » de l'idéologie dans la formulation et l'accentuation, on n'entrevoit ni le début d'une véritable réécriture du socialisme à usage soviétique, ni une tendance à minimiser l'idéologie dans le discours et la pratique politique. En cela, le secrétaire général du parti répond à une logique de pouvoir qui veut qu'il représente la classe dirigeante et poursuive la tradition, tout en s'imposant comme la seule alternative possible pour l'URSS. En période de succession et de consolidation d'un nouveau pouvoir, en 1985-1988 comme en 1953-1957 ou 1964-1970, l'essentiel est de faire passer, auprès du parti et dans les grandes capitales étrangères, un message ambitieux et rassurant, projetant à la fois la puissance et la retenue.

LE MESSAGE POLITIQUE : PAIX ET « PERESTROÏKA »

Mikhaïl Gorbatchev a joué sa carrière dans la longue période de succession ouverte avec la maladie de L. Brejnev vers la fin des années 1970. En mars 1985, il représentait une nouvelle génération, une relève¹⁰. C'est en soufflant le changement qu'il pouvait assurer une victoire sur les plus anciens du Comité central. C'est avec un message de renouveau qu'il a dès le départ affirmé son rôle de dirigeant suprême. Aujourd'hui, il est très fréquent d'entendre un Soviétique, à Moscou et dans d'autres villes d'URSS, se référer à la politique du parti par le simple mot de « changements » (*peremeny*), qu'il utilise sans toujours savoir ce que recouvre ce terme, si ce n'est la ligne officielle.

Les autorités préfèrent elles parler de *perestroïka*. Le mot « restructuration », qui au début ne s'accordait qu'avec « économique », s'accorde maintenant avec tout : *perestroïka* morale, idéologique, psychologique, administrative, éducative, etc. La *perestroïka* est devenue, dans le discours officiel et dans l'esprit des gens, le slogan

9. Discours de M. Gorbatchev le 2 novembre 1987 (souligné par nous).

10. Cf. la contribution d'Archie Brown à ce numéro.

définitif qui caractérise désormais le nouveau cours prôné par M. Gorbatchev et le parti en 1985-1986. Le sort réservé aux divers slogans lancés pendant ces deux premières années illustre assez bien l'évolution du débat politique au sommet et, en fin de compte, les limites reconnues du changement.

Au plenum d'avril 1985, le nouveau secrétaire général organise son premier grand discours autour du concept d'« accélération » (*ouskorenie*) économique, déjà accompagné en second de la « restructuration » : il faut accélérer le rythme du développement national qui a eu tendance à stagner les années précédentes. Dès ce moment, le discours prend appui sur une évaluation sans indulgence de la situation du pays et sur une sévère critique des erreurs passées. Il continuera de se nourrir de cette critique qu'il développera en un triptyque « critique, autocritique et *glasnost* ». *Glasnost* a été traduit par les agences de presse soviétiques en « transparence » et cette traduction s'est enracinée. Pourtant, elle n'est pas plus fidèle que la version anglaise, *openness*. Le terme *glasnost* se rapproche plus de l'idée de « publicité », rendre public un message pour en convaincre son interlocuteur. Dans son discours au plenum du Comité central de janvier 1987 consacré à la politique des cadres, Mikhaïl Gorbatchev exprime avec le plus de véhémence l'importance qu'il attache à la critique et la *glasnost*, ces méthodes devant contribuer à « purifier » la société soviétique, à dénoncer les abus, à créer de nouvelles habitudes, à responsabiliser les gens, à rétablir un dialogue salubre. Nombre d'observateurs ont vu dans ce discours la profession de foi de M. Gorbatchev dans les valeurs démocratiques et libérales. D'autant plus que le slogan de *demokratisatsiia* avait aussi trouvé sa place dans le langage politique. Pourtant, c'est dans l'année qui suit ce plenum que l'ouverture et le droit à la parole marquent déjà leurs limites étroites.

La presse à la pointe de la *glasnost*, comme les hebdomadaires *Les Nouvelles de Moscou* et *Ogonek* traversent une phase difficile où mises en garde et *satisfecit* leur sont distribués. A présent, *Les Nouvelles de Moscou* ont adopté un style plus officiel, plus « propagandiste », même si des « articles-scoops » continuent de faire la une. L'expression d'opinions indépendantes et des revendications nationales est à maintes reprises étouffée. Comme pour mieux faire passer le message, les autorités intimident les rédacteurs du bulletin indépendant du nom de *Glasnost*, publié sous le manteau. Enfin, au Comité central du parti, se succèdent de grandes réunions consacrées aux « moyens de communication de masse » (media) et aux « unions de créateurs » (regroupements officiels des différentes pro-

fessions culturelles et artistiques)¹¹. Les discours prononcés à ces occasions, par M. Gorbatchev et d'autres responsables, montrent sans détour l'approche *agitprop* des autorités : les media, l'élite culturelle et les sciences sociales ont pour fonction essentielle d'aider à la formation des mentalités et de communiquer les messages du pouvoir, tout en recueillant aussi des informations précieuses de la base¹².

Dans son discours pour le soixante-dixième anniversaire de la révolution, le secrétaire général du parti ne cite la *glasnost* qu'une seule fois, en passant. Il y a accordé plus d'attention dans d'autres circonstances, par exemple dans son ouvrage (mais qui est principalement destiné aux lecteurs occidentaux). A la lecture du discours officiel et au regard du climat politique actuel, il apparaît que la direction gorbatchévienne traite la *glasnost* non pas comme une fin en soi mais comme un moyen de sa politique générale de modernisation du pays et de « nouvelle détente » avec l'Ouest. Sans conteste, elle devra compter avec les effets inévitables de cette nouvelle politique de l'information, et du dégel culturel qui l'accompagne, dans certains milieux moscovites et léningradois, ainsi que dans les républiques périphériques. En ce sens, l'habitude vite prise de débattre et de réviser les clichés, le droit vite assimilé de lire de la bonne littérature russe ont déjà marqué les mentalités et la tendance ne pourra se renverser tout à fait.

En 1987, un autre slogan s'impose et complète celui de *perestroïka*, celui de « nouvelle pensée politique ». D'abord utilisée pour qualifier la nouvelle approche en matière de relations internationales, la « nouvelle pensée » élargit son espace et devient, de l'avis même des dirigeants, « la théorie de la *perestroïka* ». Le projet de modernisation économique et de renouveau politique a donc trouvé sa conceptualisation — la « nouvelle pensée » — et ses outils — *glasnost*, discipline, réformes administratives, nouvelles lois, diplomatie de la paix.

L'équipe Gorbatchev possède maintenant ses mots clés, son langage, et procède à l'arrêté, en douceur, d'une ligne officielle dont la pérennité devrait être d'au moins dix à quinze ans, jusqu'à l'an 2000.

Quels sont les thèmes porteurs du nouveau cours ? On peut

11. En particulier les réunions du 13 février, du 14 juillet et du 1^{er} décembre 1987, et celle du 8 janvier 1988.

12. Sur ce thème, cf. Marie Mendras, Langage et communication dans la politique gorbatchévienne, in *L'URSS et l'Europe de l'Est, 1987, Notes et Etudes documentaires*, numéro spécial 4844-4845, 1987, p. 13-26.

les regrouper en deux grands messages politiques que le Parti communiste n'expose pas aussi crûment mais presque : 1 / le changement est la seule alternative, et le changement exige le contrôle ; 2 / les efforts de développement accéléré en URSS impliquent une politique étrangère tout entière orientée vers la paix mais l'Occident demeure l'adversaire n° 1.

1 / Le changement répond à une obligation d'aller vers l'avant, car « il n'y a pas de recul possible », répète sans cesse Mikhaïl Gorbatchev. « Nous n'avons pas d'alternative, sinon la stagnation », dit-il à Washington en décembre 1987¹³. Les « résistances » au changement ont fait couler beaucoup d'encre en URSS et dans la presse étrangère. Il ne fait pas de doute que M. Gorbatchev a combattu des adversaires politiques et continue de consolider son pouvoir contre diverses oppositions, luttes de personnes et forces de blocage. Il en a été ainsi à chaque succession au Kremlin, même si le nouveau secrétaire général ne prônait pas des « changements révolutionnaires » (cas de L. Brejnev).

M. Gorbatchev a choisi au départ une ligne dure de réforme. Puis, il a recentré sa ligne en insistant sur les mesures d'accompagnement indispensables au changement : la discipline accompagne l'initiative ; le contrôle du parti assure l'efficacité de la *glasnost* ; les droits du citoyen n'ont d'égal que ses obligations. A partir de l'automne 1987, la presse officielle commence à développer cette argumentation qu'Alexandre Iakovlev, secrétaire du Comité central chargé notamment de la propagande, reprend explicitement à une réunion des responsables des media, de la science et de la culture : « Pourquoi devons-nous absolument penser en termes de "ou - ou" ? Ou le plan, ou le marché. Ou l'internationalisme, ou le patriotisme. Ou le rock, ou le folklore. Ou la démocratie, ou la discipline. Et ainsi de suite... Les exemples sont sans fin. Non au "ou - ou", oui au "et - et" ! Nous ne pouvons pas vivre aux extrêmes, sautant d'une impasse à une autre. »¹⁴ Telle est la « dialectique » du changement qui, de vigoureusement réformiste, évolue en une ligne moyenne.

Le rééquilibrage du discours va de pair avec un recentrage politique au sommet du pouvoir. La mise à pied de Boris Eltsine en octobre 1987 et les débats qui ont suivi illustrent ce phénomène.

13. M. Gorbatchev à une réception à l'ambassade soviétique, pour des intellectuels américains, le 8 décembre 1987.

14. A. Iakovlev, Rabotat', myslit', otvetchat' (Travailler, réfléchir, répondre), Pravda, 3 décembre 1987, p. 2.

Membre suppléant du Politburo et premier secrétaire du Comité du parti pour la ville de Moscou, B. Eltsine se distingue par ses propos mordants sur la corruption, l'inertie et l'urgence d'une réforme. Il semble qu'il ait été encouragé à pousser très loin ses propos pour ensuite jouer, bon gré mal gré, le rôle de dindon de la farce, ou plutôt de l'agneau sacrifié sur l'autel de la *perestroïka*. Accusé d'avoir « poignardé le parti » dans le dos par son ambition personnelle et son jusqu'au-boutisme réformiste, B. Eltsine se livre à une autocritique dans les règles de l'art communiste et lourde de sens pour l'avenir de la « démocratie » à l'intérieur du parti¹⁵.

L'affaire Eltsine sera l'occasion de lancer une attaque centriste contre les « conservateurs » et les « avant-gardistes » simultanément. M. Gorbatchev ouvre le feu dans son discours du 2 novembre 1987. Il est suivi par la presse¹⁶ et des responsables politiques, en particulier A. Iakovlev : « Une force extrêmement puissante chez nous est le *conservatisme* de l'inertie, de la vie facile, de l'habitude, de l'autosatisfaction. (...) [Il] est capable de prendre sa revanche. Et l'*avant-gardisme pseudo-révolutionnaire* est capable non pas de nous faire avancer mais de nous faire reculer, quels que soient les slogans d'ultrarestructuration (*oul'traperestroetchnyi*) derrière lesquels il se cache. »¹⁷ La conférence du parti qui se réunira en juin 1988 aura en principe pour vocation de clore cette question des « tendances » et de procéder aux remplacements de personnel dirigeant qui s'imposent.

2 / Le thème de l'interaction entre la modernisation intérieure et la politique étrangère concerne plus directement l'Occident. Il s'agit de persuader les partenaires potentiels de la détente de la réalité des « changements positifs » en URSS. A cette fin, la terminologie est soigneusement choisie : les autorités n'hésitent pas à jouer sur les ambivalences des mots et à employer des concepts qui sonnent juste aux oreilles occidentales alors qu'en langage communiste, leur signification diffère gravement. La *demokratisatsiia* est le renforcement de la « démocratie socialiste », c'est-à-dire les règles léninistes de fonctionnement et d'auto-épuration du parti. Moscou met en avant sa politique des « droits de l'Homme » tout

15. *Pravda*, 22 novembre 1987.

16. Voir aussi l'article de l'économiste-éditorialiste Gavril Popov, De quelle *perestroïka* avons-nous besoin ? Quelques réflexions sur la conception et la pratique de l'avant-gardisme. *Les Nouvelles de Moscou*, n° 51 (2153), 20 décembre 1987, p. 15.

17. A. Iakovlev, *Pravda*, 3 décembre 1987, art. cit. (souligné par nous).

en rappelant que la conception socialiste (priorité aux droits économiques et aux obligations patriotiques, notamment l'interdiction de sortie libre du territoire) est plus juste que la conception occidentale. L'ambiguïté de la *glasnost* a déjà été mentionnée.

Mikhaïl Gorbatchev a assimilé le fait que les opinions et les gouvernements occidentaux sont très sensibles aux choix de politique intérieure en URSS, l'idée de convergence possible des deux systèmes demeurant une fibre sensible à l'Ouest. Il assume donc avec force une position de modernisateur qui se préoccupe essentiellement de remettre en état son économie, d'assurer le mieux-être de sa population et de miser sur le progrès pour « libéraliser » son système. Il présente donc la politique étrangère comme subordonnée aux priorités du développement. Cette logique est séduisante mais incomplète. En effet, le secrétaire général ne cache pas, par ailleurs, que l'urgence d'une modernisation économique provient surtout du retard économique et technologique qui menace l'URSS à terme. Si celle-ci laisse le fossé se creuser entre l'Est et l'Ouest sur le plan de la puissance économique au sens large, elle se maintiendra très difficilement au rang de grande puissance, à parité avec les Etats-Unis. Dans cette dynamique de compétition permanente multiforme, la coopération avec le camp adverse est primordiale. Les autorités soviétiques doivent s'assurer la bienveillance et la participation des économies capitalistes, toujours suivant les bons préceptes de Lénine. Pour gagner cette participation et peut-être aussi un répit dans la compétition technologique, elles s'efforcent de communiquer le message politique adéquat.

Si « gorbatchévisme » il y a, c'est bien une « stratégie de pouvoir » et non une idéologie ou un projet de convergence avec le système économique et politique des démocraties occidentales. Après trois années au pouvoir, en cherchant à définir une ligne politique durable, Mikhaïl Gorbatchev montre les limites de l'expérience. Il effectue son recentrage. Il n'est aujourd'hui ni un « brejnévien » ni un « réformateur », il gouverne.

RÉSUMÉ. — Mikhaïl Gorbatchev met l'accent sur la forme et la crédibilité du discours politique. Après trois années au pouvoir, la « nouvelle ligne » de la direction soviétique se dessine. Ce n'est pas une nouvelle idéologie mais une stratégie de pouvoir et de modernisation.

ARCHIE BROWN

*Comment Gorbatchev
a pris le pouvoir,
1978-1988**

C'est à l'âge de 47 ans, en novembre 1978, que Mikhaïl Gorbatchev a accédé au groupe dirigeant soviétique (défini comme l'ensemble des membres du Politburo, plus les secrétaires du Comité central, en général quelque 25 personnes au total). Il devient ainsi, et reste jusqu'à son élection au poste de secrétaire général du Comité central en mars 1985, le benjamin de l'équipe.

Comment a-t-il obtenu ce premier avancement ? Et comment est-il parvenu, deux ans seulement plus tard, au niveau de « secrétaire de premier rang » (titre qui n'existe pas, en termes formels, en Union soviétique, mais que j'utilise pour désigner ceux parmi les secrétaires du Comité central qui sont aussi membres de plein droit du Politburo, un cumul de responsabilités qui implique le contrôle et la surveillance du travail d'autres secrétaires ainsi que de plusieurs départements de l'appareil du Comité central) ? La réponse consiste en un mélange de chance, de bons contacts, d'une certaine habileté politique, du bilan satisfaisant de son travail et enfin des résultats du jeu politique au sein du Politburo.

De la chance, Gorbatchev en a eu avec ses « parrains » politiques, dans sa région d'origine, et avec la mort prématurée du premier de ses « parrains » importants — qui libéra ainsi le poste au secrétariat du Comité central assumé par Gorbatchev en 1978. Ce fut Fedor Kulakov qui, en tant que premier secrétaire du parti à Stavropol (région de naissance de Gorbatchev) entre 1960 et 1964, le nomma directeur de l'administration agricole dans ce territoire en 1962. Un an plus tard, il lui confia la direction du département du *kraikom* responsable des organisations et des cadres du parti dans la région de Stavropol.

* Traduit de l'anglais.

Kulakov n'était pas un « client » de Brejnev proprement dit : mais il gardait des liens très proches avec le fidèle lieutenant de ce dernier, Konstantin Tchernenko. Ils furent collègues, entre 1945 et 1948, dans l'appareil du Comité régional du parti à Penza, Tchernenko, en tant que secrétaire de l'*obkom*, étant un peu mieux placé dans la hiérarchie que Kulakov, qui dirigeait la section agricole du Comité régional¹. C'est ainsi que Brejnev s'est adressé à Kulakov quand il était à la recherche d'un nouveau chef de département, responsable de l'agriculture, au Comité central. Un mois seulement après que Brejnev eut succédé à Khrouchtchev, en octobre 1964, Kulakov fut appelé à Moscou comme chef du département agricole du Comité central : moins d'un an plus tard, il devint secrétaire du Comité central. Ces relations plus étroites ont sans doute confirmé la bonne opinion qu'avait Brejnev de Kulakov : au XXIV^e Congrès du parti, une fois son pouvoir suffisamment consolidé, Brejnev a pu élargir le Politburo en cooptant quatre membres qui lui convenaient, dont Kulakov. Secrétaire de premier rang, Kulakov fut par la suite bien placé pour mettre en valeur le bilan de Gorbatchev qui, en 1970, à l'âge plutôt précoce de 39 ans, était lui-même devenu premier secrétaire de la région de Stavropol, ainsi que membre du Comité central en 1971. La mort, soudaine et inattendue, de Kulakov à l'âge de 60 ans en juillet 1978 créa un vide au sein du Comité central pour un spécialiste des questions agricoles : ce fut Gorbatchev qui fut à son tour appelé à Moscou pour le combler.

Stavropol est non seulement l'une des régions agricoles les plus riches de l'Union soviétique, mais aussi une station thermale où séjournent de nombreux membres du Politburo pendant les vacances. Parmi ceux-ci figurent Mikhaïl Souslov, le plus influent des secrétaires du Comité central après le premier secrétaire lui-même, et Iouri Andropov, qui cumulait ses fonctions à la direction du KGB avec celles de membre de plein droit du Politburo. Les deux hommes avaient des liens spécifiques avec la région de Stavropol : Souslov y fut premier secrétaire entre 1939 et 1944, Andropov y était né. Les visiteurs de marque du Politburo sont habituellement accueillis par le premier secrétaire de la région, donnant ainsi la possibilité à Gorbatchev de se faire connaître².

1. Voir *Bol'chaia Sovetskaia Entsiklopediia*, Moscou, 1973, vol. 13, p. 581 et vol. 20, p. 84, Moscou, 1978.

2. Aux obsèques de Souslov en 1982, Gorbatchev fut le seul membre du Politburo à parler à chaque membre de sa famille : lors de l'exposition solennelle de la dépouille d'Andropov, il fut le seul du Politburo à paraître à la télévision assis aux côtés de la famille du défunt.

La chance, cependant, ne peut tout expliquer. Dans sa gestion de l'agriculture à Stavropol, Gorbatchev s'était montré aussi innovateur que possible dans le climat conservateur brejnevien, et il avait enregistré de bons résultats. De plus, contrairement à son voisin le premier secrétaire de la région de Krasnodar, Serguei Medunov, il échappait à tout soupçon de corruption, ce qui fut un facteur d'une importance considérable aux yeux d'Andropov en particulier. Ses qualités d'homme politique, démontrées depuis sur la scène mondiale, ont également dû jouer un rôle : en soi, après tout, la fréquentation n'engendre pas forcément l'admiration. Souslov et Andropov se ressemblaient beaucoup moins politiquement que ne pourrait le suggérer leur image de marque en Occident : Souslov fut parmi les plus bornés et les plus conservateurs des membres du Politburo brejnevien, tandis que Andropov, personnage plus complexe, reconnaissait la nécessité des réformes, à un tel point qu'il fut nommé président du KGB en partie parce que Souslov voulait l'écarter du secrétariat. En définitive, il n'est pas tellement surprenant, au moins avec l'avantage du recul, qu'un Gorbatchev, qui s'est montré capable de gagner l'estime personnelle de dirigeants occidentaux, tels que Mrs. Thatcher, ait pu parvenir à établir de bonnes relations personnelles aussi bien avec Souslov qu'avec Andropov, même si politiquement il était sans aucun doute plus proche de ce dernier.

Les luttes intestines au sein du Politburo ont joué un rôle dans la mesure où Brejnev avait renforcé son pouvoir, tout au long des années 70, en assurant la promotion de ses hommes soumis mais souvent médiocres et de plus en plus nombreux, ce qui impliquait au moins un intérêt commun parmi ceux qui, comme Souslov et Andropov, n'appartenaient pas au groupe brejnevien, à trouver un homme jeune capable et qui ne serait pas un client de plus du premier secrétaire. En 1978, Brejnev était dans une telle position de force qu'ils n'auraient pas pu obtenir la nomination de quelqu'un à qui il aurait été opposé : mais le fait que Gorbatchev ait été un proche apprécié de Kulakov lui donnait de bonnes chances d'être accepté. Après avoir pris pied au sein de l'équipe dirigeante, l'avancement tout à fait inhabituel de Gorbatchev (il devint membre suppléant du Politburo en 1979, membre de plein droit en 1980, tout en restant secrétaire au Comité central) dut sans doute beaucoup à sa capacité à faire impression sur un cercle plus large de membres influents du Politburo. Il est probable que plus d'un d'entre eux le percevait comme un utile allié potentiel ; mais l'interprétation proposée parfois, selon laquelle Brejnev l'aurait déjà désigné comme futur secrétaire général, me semble peu convaincante. Il est très clair que Brejnev a fait son

possible pour préparer la succession de son client Tchernenko : celui-ci fut, entre 1976 et 1978, le seul autre personnage de l'époque brejnevienne à brûler les étapes aussi rapidement que Gorbatchev au sein du secrétariat du Comité central pour devenir un secrétaire de premier rang, malgré son âge nettement plus avancé que celui de Gorbatchev au début de son ascension. Imaginer que Brejnev pensait déjà à la succession suivante implique une vision politique à long terme de sa part qui est démentie par le caractère d'autres politiques qu'il a poursuivies (comme celle du personnel).

Il s'est trouvé que Brejnev n'a même pas pu garantir la succession immédiate de Tchernenko. A la mort de Brejnev, en novembre 1982, Gorbatchev fut de ceux parmi les membres influents du Politburo qui soutinrent de tout leur poids Andropov dans la lutte très serrée entre l'ancien chef du KGB et Tchernenko³. Gorbatchev profita très rapidement de l'élection d'Andropov, qui s'empressa de lui confier des responsabilités élargies au sein du secrétariat : il devint ainsi non seulement responsable de l'ensemble de l'économie (et non plus uniquement de l'agriculture) mais aussi, ce qui fut encore plus important pour asseoir son pouvoir, secrétaire responsable du travail organisationnel du parti. Mais si Gorbatchev était très clairement le successeur préféré d'Andropov, la période entre novembre 1982 et la mort de celui-ci à la suite d'une maladie qui a troublé l'essentiel de ses quinze mois au sommet, en février 1984, fut trop courte pour que se produise un changement décisif dans les rapports de force au sein du Politburo. Gorbatchev a même été, dans une certaine mesure, la victime d'une réaction conservatrice de la part de larges fractions du parti et de la bureaucratie de l'Etat qui, inquiètes des campagnes d'Andropov contre l'alcoolisme et la corruption ainsi que de son ouverture aux idées d'une réforme économique profonde, avaient toutes raisons de craindre que de telles politiques ne soient poursuivies, voire renforcées, par un nouveau secrétaire général plus jeune et plus dynamique. Le choix de Tchernenko à la succession d'Andropov représenta ainsi une victoire des intérêts bureaucratiques à court terme sur ceux de l'Etat soviétique à long terme, même si Tchernenko ne disposait pas de la force politique et physique suffisante pour effectuer un retour pur et simple au statu quo.

3. Certaines sources soviétiques ont soutenu que Tchernenko disposait, au moment où le Politburo s'est réuni, d'une majorité d'une voix, mais qui ne comprenait pas les « poids lourds » du Politburo, qui ont pu par la suite exercer une pression suffisante pour obtenir l'unanimité des voix en faveur d'Andropov. Voir Archie Brown, *The Soviet Succession : From Andropov to Chernenko*, in *The World Today*, Londres, vol. 40, n° 4, avril 1984, p. 134-141 (surtout p. 136-138).

En fait, au moment de la mort d'Andropov, Gorbatchev avait suffisamment renforcé sa situation au sein de l'équipe dirigeante pour pouvoir exiger, en contrepartie de sa non-opposition à Tchernenko, une nouvelle extension de ses fonctions et de ses pouvoirs au secrétariat. Plus clairement que jamais deuxième secrétaire de fait au Comité central, il se vit attribuer la surveillance non seulement de l'économie et de l'organisation du parti, mais aussi de l'idéologie, des questions culturelles et des affaires étrangères. De plus, comme Gromyko l'a laissé entendre lors du discours de mars 1985 qui proposa Gorbatchev comme successeur à Tchernenko, il a vraisemblablement présidé les réunions hebdomadaires du secrétariat tout au long des treize mois où Tchernenko occupa le poste de secrétaire général, ainsi que celles du Politburo lorsque la santé de Tchernenko l'empêchait d'y assister⁴.

La maladie de Tchernenko aidant, Gorbatchev était suffisamment fort pour pouvoir bloquer tout changement au sein de l'équipe dirigeante qui aurait pu renforcer le vieux cercle hrejnevien aux dépens de ce qu'on pourrait appeler le « groupe Andropov-Gorbatchev ». Ce qualificatif convient mieux, à ce moment précis, que celui de « groupe Gorbatchev ». Des hommes comme Egor Ligatchev et Nikolai Ryjkov devaient leurs places au secrétariat du Comité central à Andropov, n'ayant aucun lien de carrière avec Gorbatchev (ni, à vrai dire, avec Andropov avant cet avancement). Alliés avec Gorbatchev contre les « amis » de Brejnev, et contre des adversaires conservateurs tels que Grigorii Romanov (l'ancien premier secrétaire du parti régional de Leningrad, qui devint secrétaire de premier rang au Comité central sous Andropov au moment précis où celui-ci cherchait à créer une coalition non brejnévienne) ou Viktor Grichine, bien installé dans son rôle de premier secrétaire de la ville de Moscou, ces hommes neufs, dont les exemples les plus notables étaient en effet Ligatchev et Ryjkov, étaient des alliés conditionnels de Gorbatchev, et non pas des clients soumis comme le fut Tchernenko par rapport à Brejnev.

De surcroît, les secrétaires du Comité central qui ne sont pas membres du Politburo — dont Ligatchev et Ryjkov à la mort de Gorbatchev — peuvent influencer sur le choix d'un secrétaire général, mais ils ne participent pas au vote du Politburo. Cela dit, le soutien pour un candidat au secrétariat général d'une plus grande fraction de l'appareil du Comité central par rapport aux autres

4. Retch' tovarichtcha A. A. Gromyko na Plenumе tsK KPSS 11 Marta 1985 goda, in *Kommunist*, n° 5, mars 1985, p. 6-7.

concurrents (essentiellement Romanov puis Grichine en mars 1985) pèse d'un poids considérable sur le comportement des membres de plein droit du Politburo.

La position de Gorbatchev au sein du secrétariat était plus forte que toute autre grâce à sa présidence du Politburo lors des absences pour raisons de santé de Tchernenko. Toutefois on sait maintenant qu'une ultime tentative eut lieu pour bloquer sa succession et élire une fois de plus un septuagénaire, Grichine, au secrétariat général. On craignait manifestement qu'après l'immobilisme de la période Tchernenko, la politique de Gorbatchev prendrait la relève de celle d'Andropov, entraînant ainsi en même temps la fin de la « stabilité des cadres » si chère à Brejnev et Tchernenko, et l'introduction de réformes importantes, surtout dans l'économie. En effet, Gorbatchev avait déjà exposé une bonne partie de son programme de réformes lors d'un discours de décembre 1984 (à la veille de son départ pour la Grande-Bretagne), dont la moitié seulement fut publiée dans la *Pravda*⁵.

S'assurer du soutien de Gromyko, qui était devenu l'un des membres les plus influents et les plus indépendants du Politburo, était d'une importance capitale pour Gorbatchev. Il se peut que l'accueil qui fut le sien lors de sa visite d'une semaine en Grande-Bretagne trois mois seulement avant la mort de Tchernenko (à un moment où la maladie de ce dernier assurait que son séjour attirerait une attention mondiale autrement plus importante que celle qui fut accordée à son voyage au Canada en 1983) constitua la dernière confirmation pour Gromyko du fait que Gorbatchev saurait défendre les intérêts soviétiques sur la scène internationale d'une façon particulièrement habile. Gromyko, dans un intéressant passage du discours où il recommandait Gorbatchev lors de la séance plénière du Comité central, mit l'accent sur la maîtrise par Gorbatchev des questions de politique étrangère : ces qualités, observa-t-il d'une manière significative, « m'apparaissent sans doute mieux dans l'exercice de mes fonctions qu'à certains autres camarades »⁶. (Par contre, il est moins sûr que Gromyko se doutait du grand remaniement, que projetait Gorbatchev, des responsables de la politique étrangère, changement qui impliquait, entre autres, son départ du ministère des affaires étrangères vers le poste essentiellement honorifique de la présidence du Présidium du Soviet suprême.)

5. M. S. Gorbatchev, *Jivoe tvorichestvo naroda*, Moscou, Politizdat, 1984. Voir la *Pravda*, 11 décembre 1984, p. 2.

6. Retch' tovarichtcha A. A. Gromyko..., *Kommunist*, n° 5, 1985, *op. cit.*, p. 6.

Formellement, c'est au Comité central qu'il revient d'élire le secrétaire général, et l'ensemble de cette assemblée a parfois joué un rôle de premier plan. Ce fut le cas notamment lorsqu'il appuya Khrouchtchev contre la majorité au Politburo qui cherchait sa démission (la crise du « groupe anti-parti » de 1957), puis, au contraire, en 1964 quand il soutint une majorité encore plus forte du Politburo en faveur du départ du secrétaire général⁷. On ne sait pas exactement dans quelle mesure les points de vue de l'ensemble des membres du Comité central ont été pris en compte lors des élections récentes au secrétariat général, mais il est pratiquement certain qu'un nom seulement leur a été proposé par le Politburo aux séances plénières où a eu lieu formellement l'élection.

Il semble bien, en effet, que Gorbatchev ne tenait guère la majorité de ses collègues du Politburo en grande estime, et que certains n'en étaient que trop conscients. Des neuf collègues que Gorbatchev a retrouvés au Politburo après son élection au secrétariat général, cinq (Grichine, Kounaïev, Romanov, Tikhonov et Aliev) furent mis à la retraite avant la fin de 1987, tandis qu'aucun des quatre restants n'a reçu le moindre avancement, sauf à compter la promotion de Gromyko au rang de chef de l'Etat. Etant donné la façon hâtive dont fut menée l'opération, il semble que les atouts dont disposaient les secrétaires du Comité central, ainsi que d'autres personnages bien placés au siège du Comité central à Moscou, furent nettement plus importants que ceux des centaines de membres du Comité central éparpillés un peu partout à travers l'Union soviétique. En elle-même, la rapidité de la démarche de Gorbatchev et de ses partisans démontre que le vote essentiel fut celui du Politburo. S'ils avaient pu attendre en toute sérénité le verdict d'une séance plénière d'un tout-puissant Comité central, ils auraient permis à chaque membre du Comité de se rendre à Moscou à temps pour pouvoir participer aux délibérations. L'urgence de la décision, et donc de la recommandation du Politburo, n'est pas sans rapport avec la présence fortuite aux Etats-Unis, au moment de la mort de Tchernenko, de Volodymyr Chtcherbitski, premier secrétaire de l'Ukraine (et l'un des survivants du groupe brejnevien au Politburo) qui n'avait aucune raison de soutenir Gorbatchev. Si le vote du Politburo était aussi serré que l'a laissé entendre au moins un intellectuel soviétique bien informé, le fait que la réunion du Politburo fut effectuée alors que Chtcher-

7. Voir Carl A. Linden, *Khrushchev and the Soviet Leadership, 1957-1964*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1966 ; et Michel Tatu, *Le Pouvoir en URSS*, Paris, Grasset, 1967.

bitski était encore à l'étranger aida considérablement, pour ne pas dire plus, la cause de Gorbatchev.

Au lendemain de la mort de Tchernenko les membres votants du Politburo étaient inhabituellement peu nombreux, d'une part parce qu'au cours des treize mois précédents aucune promotion nouvelle n'avait été faite et d'autre part parce que l'un des autres membres influents du Politburo, le ministre de la défense, Dimitri Ustinov, était mort en décembre 1984. En conséquence, il y avait une substantielle marge de manœuvre pour l'apport de sang nouveau. Et en effet, la séance plénière du Comité central d'avril 1985, la première après l'élection en mars de Gorbatchev, vit entrer au Politburo trois hommes qui avaient rejoint l'équipe dirigeante sous Andropov : Tchebrikov (le président du КСВ), Ligatchev et Ryjkov. Tous étaient des alliés au moins conditionnels de Gorbatchev et à ses côtés contre tout autre secrétaire général possible (Grichine ou Romanov) en 1985. Tchebrikov avança d'un cran, du statut de membre non votant du Politburo à celui de membre de plein droit : Ligatchev et Ryjkov, par contre, ont sauté l'étape de membre suppléant, devenant des membres votants du Politburo tout en gardant les postes de secrétaire du Comité central auxquels ils avaient été nommés sous Andropov. Ils passèrent ainsi d'une relative obscurité à des secrétariats de premier rang à une allure comparable à l'ascension de Gorbatchev entre 1978 et 1980. Peu de temps après, en septembre 1985, Ryjkov fut muté au seul poste de niveau comparable à celui d'un secrétariat de premier rang : celui de président du conseil des ministres, à la place du brejnévien vieilli, Nikolai Tikhonov. Ce fut également lors du Plenum d'avril que Gorbatchev renforça sa position au secrétariat du Comité central en faisant nommer Viktor Nikonov, son ancien subordonné du temps où il était responsable au secrétariat des questions agricoles, à ce même poste qu'il avait naguère en charge.

Quelques mois après son élection au secrétariat général, Gorbatchev assura la promotion au rang de membre de plein droit du Politburo d'un homme sur lequel il pouvait compter en politique intérieure comme étrangère, le très compétent Edouard Chevardnadze. La nomination de celui qui fut, dans sa Géorgie natale, le plus innovateur de tous les premiers secrétaires de républiques pendant les dernières années brejnéviennes au ministère des affaires étrangères en surprit plus d'un en raison de son manque total d'expérience de la scène internationale. Deux ans et demi plus tard cependant, il semble incontestable que Gorbatchev y a gagné non seulement un allié de valeur au Politburo mais aussi un diplomate remarquablement habile.

Les changements de personnel et l'innovation politique sont allés

de pair depuis l'accession de Gorbatchev au poste de secrétaire général. Ses déclarations politiques, plus radicales en 1986 qu'en 1985 (par exemple, c'est au XXVII^e Congrès du parti, début 1986, que Gorbatchev a parlé, pour la première fois, de la nécessité d'une « réforme fondamentale » du système économique soviétique), l'étaient encore davantage en 1987. Certains observateurs ont interprété cette tendance comme une radicalisation de Gorbatchev au fur et à mesure qu'il a découvert la profondeur et l'étendue du désordre économique et social du pays ainsi que la nécessité de nouvelles initiatives en matière de politique étrangère⁸. Je crois que cette analyse contient une part de vérité dans la mesure où Gorbatchev est suffisamment intelligent pour apprendre par l'expérience ; il est également exact que la politique soviétique réagit souvent à des événements et à des difficultés immédiats. Une telle interprétation ignore cependant non seulement le fait que les difficultés ne sont guère nouvelles, mais également l'ampleur des arguments que Gorbatchev avait déjà formulés — d'une façon plus voilée, il est vrai, qu'en 1987 — en faveur d'une profonde réforme politique et économique dans la version intégrale de son discours de décembre 1984. Il faudrait également insister sur le fait qu'avant de devenir secrétaire général, Gorbatchev écoutait depuis plusieurs années déjà les points de vue d'intellectuels réformistes du parti tels que les académiciens Tatiana Zaslavskaya et Abel Aganbegian (ce dernier l'a récemment confirmé)⁹. Il était donc bien au courant, à travers de tels échanges aussi bien que par ses propres observations, des nombreux problèmes économiques et sociaux de l'Union soviétique ainsi que des idées réformistes proposées par la minorité des spécialistes en sciences sociales du monde universitaire soviétique qui osait s'exprimer.

Gorbatchev était également bien placé, en tant que membre du Politburo pendant les dernières années de Brejnev et en tant que responsable au sein du secrétariat des affaires étrangères sous Tchernenko, pour se rendre compte de la tendance de la diplomatie soviétique à réagir aux événements plutôt qu'à prendre des initiatives ainsi que de son incapacité flagrante à gagner des amis ou à exercer une influence à l'extérieur, surtout dans le monde occidental. Dans l'ensemble donc, la mise en place progressive d'un nombre croissant

8. Voir Seweryn Bialer, Gorbatchev's Move, in *Foreign Policy*, n° 68, Fall 1987, p. 59-87, surtout p. 60 ; et Wolfgang Leonhard, The Bolshevik Revolution Turns 70, in *Foreign Affairs*, vol. 66, n° 2, hiver 1987-1988, p. 388-409, surtout p. 406.

9. Voir Stuart Parrott, Aganbegyan's Press Conference in London, in *Radio Liberty Research Bulletin*, n° 49, 9 décembre 1987.

de réformes radicales à l'ordre du jour pendant les trois premières années du secrétariat général de Gorbatchev doit moins aux révélations qui lui sont parvenues depuis 1985 qu'au renforcement de ses positions politiques au sein des appareils du parti et de l'Etat et à ses succès à faire nommer des gens de confiance à des postes clés. Ce fut par exemple le cas en 1987. En dépit des contraintes qui pesaient toujours sur l'exercice de son pouvoir, Gorbatchev pouvait déjà en dire plus qu'en 1985. Faire appliquer d'une façon cohérente les aspects les plus innovateurs de sa politique était autrement plus difficile : beaucoup de ces initiatives ont été appliquées plus partiellement et avec moins d'enthousiasme au fur et à mesure qu'elles ont descendu l'échelle bureaucratique. La résistance politique larvée, l'inertie bureaucratique, et un scepticisme très répandu au sein de la population sur les bénéfices de la réforme par rapport à ses coûts doivent constituer autant d'éléments fondamentaux de toute analyse plus poussée de la scène politique soviétique contemporaine. Ils ne sauraient cacher cependant ce qu'a déjà accompli Gorbatchev en changeant l'agenda politique, ni le fait que les mouvements du personnel au sommet ont été plus rapides que jamais à cette étape de la carrière d'un nouveau secrétaire général.

Il ne fut pas sans intérêt pour Gorbatchev que l'échéance quinquennale d'un Congrès du parti arrivât moins d'un an après la mort de Tchernenko. Car, si Gorbatchev n'était pas encore parvenu à la position dominante au sein de l'équipe dirigeante qui lui aurait permis de faire approuver des résolutions politiques aussi radicales que celles adoptées lors des séances plénières du Comité central de janvier et juin 1987, son rapport au Congrès fit néanmoins avancer la cause de la réforme, et le renouvellement au sein du Comité central fut le plus important depuis le Congrès de 1961. Le seul nouveau membre du Politburo était Lev Zaïkov — encore un allié conditionnel : mais parmi les nombreux changements au sein du secrétariat plusieurs renforcèrent de manière décisive la position de Gorbatchev.

Parmi les secrétaires nouvellement promus deux étaient très proches de Gorbatchev, Alexandre Iakovlev et Georgii Razoumovski. Iakovlev est devenu secrétaire de premier rang (membre suppléant du Politburo à partir de janvier 1987, il est nommé membre de plein droit en juin de la même année), avec la responsabilité de la culture et des médias. Ce n'est pas par hasard si la *glasnost* y a progressé de pair avec le pouvoir de Iakovlev. Razoumovski occupe également une position clé en tant que secrétaire du Comité central responsable du travail organisationnel du parti. Son supérieur

immédiat au secrétariat est Ligatchev, mais il n'y a pas à douter qu'il soit plus proche de Gorbatchev, politiquement comme personnellement. Le remplacement du très conservateur Boris Ponomarev au secrétariat et à la tête du Département international du Comité central par l'ancien ambassadeur soviétique à Washington, Anatolii Dobrynine, représenta également un changement important. L'équipe dirigeante de la diplomatie soviétique fut complétée par Vadim Medvedev, qui prit la relève de Konstantin Rusakov en tant que secrétaire et chef de la section du Comité central chargé des relations avec les autres pays communistes (la section pour la liaison avec les partis communistes et ouvriers des pays socialistes). Medvedev, comme Dobrynine, était moins conservateur que son prédécesseur et la nouvelle ligne, plus tolérante et moins dogmatique envers les autres Etats communistes, fut renforcée en septembre 1986 quand Georgii Chakhnazarov, un vrai réformateur, fut promu premier adjoint du département des pays socialistes ; cette promotion fut suivie quelques mois après par la retraite d'Oleg Rakhmanine, un fonctionnaire de l'ancienne école qui détenait ce poste depuis 1968.

L'un des nouveaux secrétaires du Comité central qui suscita une certaine attention à l'occasion de son élection lors du XXVII^e Congrès fut Aleksandra Biriukova — ce qui se comprend, puisqu'elle était la première femme depuis vingt-cinq ans à entrer dans l'équipe dirigeante soviétique. Depuis, elle ne joue pas un rôle de premier plan dans la vie politique soviétique, ce qui représente une déception pour ceux qui ont salué son avancement comme une diminution, relative mais souhaitable, de la traditionnelle prédominance masculine au sommet du système soviétique.

En renforçant sa position de manière significative au sein du secrétariat du Comité central avant de pouvoir faire la même chose au Politburo, Gorbatchev suivait la démarche des trois secrétaires généraux qui, avant lui, avaient bénéficié d'un long mandat : Staline, Khrouchtchev et Brejnev. Il se peut que la rapidité de son action ainsi que la menace que font peser les réformes prônées sur des intérêts acquis puissants aient donné lieu à une certaine réaction. S'il a pu faire avancer et sa politique et ses partisans lors des séances plénières du Comité central de janvier et juin 1987 (par exemple, en janvier Anatolii Lukianov, dont les relations avec Gorbatchev remontent à l'Université de Moscou du début des années 50, lors de leurs études à la Faculté de Droit, se voit promu à un poste de secrétaire du Comité central), il a également connu des échecs. L'un de ceux-ci fut l'expulsion de Boris Eltsine de son poste de premier

secrétaire du Parti moscovite, à la séance plénière du Comité central en octobre 1987. Ses critiques furent sans doute adressées plus à Ligatchev qu'à Gorbatchev : il reste que le fait qu'il n'a tenu aucun compte de la demande du secrétaire général, de ne pas porter ses inquiétudes sur la place publique avant la fin des festivités marquant le soixante-dixième anniversaire de la Révolution bolchevique, a rendu cette affaire assez embarrassante pour Gorbatchev. Le départ de Eltsine et son remplacement par Zaïkov, tout en n'étant pas un désastre majeur pour lui, ne représentèrent pas moins un revers dans la mesure où le point de vue de Eltsine était beaucoup plus proche du sien que celui de ses adversaires conservateurs.

En dépit des difficultés qui attendent Gorbatchev dans sa tentative d'introduire une réforme économique davantage source de sacrifices que de bénéfices à court terme, et dans sa volonté de surmonter la résistance larvée ou ouverte d'une fraction importante de la bureaucratie du parti et de l'Etat (pour ne pas parler du scepticisme de beaucoup d'ouvriers), Gorbatchev jouit néanmoins d'un certain nombre d'avantages qu'on ne devrait pas ignorer. L'un de ceux-ci réside dans le style de la diplomatie internationale de la deuxième moitié du *xx^e* siècle qui oblige le chef de fait de l'exécutif (c'est-à-dire, en Union soviétique, le chef du parti, quoi qu'en dise la Constitution) à jouer régulièrement le rôle de porte-parole de l'ensemble du pays. Le style diplomatique activiste de Gorbatchev a multiplié le nombre de ces interventions par rapport à celles de Tchernenko, d'Andropov, ou de Brejnev pendant ses années crépusculaires. Distincts en tant que concepts politiques, l'autorité et le pouvoir s'entrelacent dans la pratique quotidienne de la politique. Dans la mesure où Gorbatchev étend son autorité — et l'image qu'il s'est créée sur la scène internationale l'aide à le faire — les menaces sur son pouvoir seront diminuées d'autant.

La rapidité avec laquelle Gorbatchev a introduit des politiques nouvelles et les changements de personnel a suffisamment démontré son habileté à manier les leviers du pouvoir. Bien que les deux ou trois prochaines années risquent de se révéler difficiles pour lui, les observateurs occidentaux qui pensent qu'il ne pourra les surmonter qu'au prix d'un recul des nouvelles politiques qu'il a mises à l'ordre du jour pèchent par scepticisme excessif. S'il avait été prêt à présumer un « déclin décent » de l'Union soviétique, s'il avait accepté que le pays soit dépassé peu à peu par de nombreux pays du Tiers Monde, il aurait pu adopter une politique plus conciliatrice, moins risquée, dès le départ. Mais même avant de devenir secrétaire

général, Gorbatchev était persuadé que les risques d'une réforme étaient moins importants que les risques d'une non-réforme. Certains des responsables les plus compétents d'Union soviétique, dont beaucoup ont vu leur carrière progresser sous Gorbatchev, sont parvenus à la même conclusion.

RÉSUMÉ. — *Gorbatchev a accédé à l'équipe dirigeante soviétique en 1978, grâce à d'excellents contacts, à une habileté politique et une réputation de bon gestionnaire. Son alliance avec Andropov l'a ensuite favorisé. Comme secrétaire général, Gorbatchev a utilisé une politique innovatrice, à l'intérieur comme en matière de politique étrangère, pour distancer ses rivaux.*

GÉRARD DUCHÊNE

*Les deux réformes économiques
de M. Gorbatchev*

Les défauts de fonctionnement du modèle économique soviétique sont bien connus : sans tomber dans le catastrophisme et voir dans l'URSS un pays sous-développé, il est patent que la planification centralisée et l'hypertrophie du secteur d'Etat conduisent à un gaspillage des ressources, à une pénurie généralisée des biens de consommation et de production ainsi que du travail et du capital, à une insuffisance des incitations à l'innovation et à l'effort productif ; ces phénomènes se sont exprimés par une baisse permanente des taux de croissance (pour parvenir finalement à une quasi-stagnation au début des années 80) et par une perte de contrôle de la direction politique du pays sur les activités économiques.

Certes les structures politiques de l'URSS — le régime « totalitaire » de Parti unique — ne sont pas étrangères au type d'organisation économique en cause¹ ; mais les expériences de plusieurs pays communistes (Yougoslavie, Hongrie, Chine) montrent qu'il existe une marge de manœuvre dans le domaine économique, le système politique restant peu ou prou inchangé en dépit d'une exacerbation temporaire des conflits motivés par les réformes. De fait, la *perestroïka* se heurte déjà, et se heurtera de plus en plus au fur et à mesure de son application, à des obstacles et à des résistances politiques majeures. L'issue de la lutte qui en résultera inévitablement — thème sur lequel l'économiste s'efface pour céder la place aux politologues — déterminera la forme à venir du fonctionnement de l'économie soviétique et ses performances.

1. G. Duchêne, *L'Economie de l'URSS*, La Découverte, coll. « Repères », 1987, 128 p.

Néanmoins, les mesures économiques ont leur dynamique propre que l'on peut essayer de discerner. Ainsi, les réformes entreprises par M. Gorbatchev depuis deux ans environ conduisent-elles, comme il l'a affirmé, au démantèlement de l'économie de commandement ? De quelle manière, à quel point, et dans quel délai ? Telles sont les questions auxquelles cette contribution tente de répondre.

Deux angles d'attaque sont possibles pour atténuer les défauts du système économique hérité de Staline : d'un côté la réorganisation profonde du gigantesque domaine de propriété étatique, et le passage de ce que l'économiste hongrois J. Kornai² a appelé la « coordination bureaucratique » des activités à travers une hiérarchie administrative complexe, à une « coordination par le marché » beaucoup plus souple ; de l'autre côté, la libéralisation de l'activité productive et commerciale de la population, par l'ouverture de nouveaux droits de propriété, ou plus généralement de nouveaux droits économiques (par un élargissement de la liberté d'entreprise). Ces deux options, ces deux réformes indépendantes l'une de l'autre, sont présentes à un degré ou à un autre dans toutes les expériences de changement économique déjà entreprises ; elles sont développées ou envisagées en URSS avec des perspectives de succès qui seront analysées dans chacune des parties qui suivent.

I. — LA RÉORGANISATION DU SECTEUR ÉTATIQUE

Nous disposons maintenant d'un tableau complet, qui a figuré pour la première fois en termes assez clairs dans la résolution du Comité central à son Plenum de juin 1987³, du système économique qui devrait progressivement être mis en place. Le projet rappelle par de nombreux aspects le « nouveau mécanisme économique » qui a fait la prospérité de la Hongrie pendant une quinzaine d'années. Pourtant sur un point, il y a une différence essentielle entre les réformes soviétique et hongroise : cette dernière, préparée pendant trois ans, a été appliquée d'un seul bloc au 1^{er} janvier 1968, alors que la réforme soviétique prévoit une mise en œuvre graduelle pendant près de cinq ans. Ceci pose un problème dans la mesure où plusieurs principes d'organisation vont « cohabiter » pendant une période relativement longue.

2. J. Kornai, *The Hungarian Reform Process : Visions, Hopes, and Reality*, *Journal of Economic Literature*, décembre 1986, p. 1687-1737.

3. G. Duchêne, *Un socialisme de marché en URSS ?*, *L'Autre Europe*, n° 14, 1987, p. 45-52.

Il est donc opportun de distinguer l'architecture du système « réformé » idéal qu'il est prévu d'aménager graduellement dans le secteur d'Etat, mais qui ne fonctionnera complètement que quand la clé de voûte de tout l'ensemble — le nouveau système de prix et la libération des échanges entre entreprises — aura été mise en place, c'est-à-dire en 1992 ; d'ici là, l'application partielle du nouveau mécanisme économique pourra avoir, dans l'environnement du système ancien qui subsiste, des effets perturbateurs et contre-productifs. Des mesures spéciales de transition, qui servent en quelque sorte de « béquilles » au grand projet, doivent donc assurer temporairement la perpétuation du système traditionnel voire son renforcement, et deviendront en principe — mais en principe seulement — caduques dès lors que les nouvelles institutions fonctionneront.

Tout cela rendra évidemment très complexe la période des quelques années à venir en ce qui concerne l'appréciation des transformations en cours, à la fois parce que le changement de régime éventuel juxtaposera des mesures dissonantes et se traduira par un coût temporaire en termes de performances, et du fait des attitudes politiques des divers groupes dirigeants qui ne manqueront pas d'exploiter les contradictions apparentes et inévitables de la réforme.

Le nouveau mécanisme économique

La loi sur l'entreprise d'Etat qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1988 (avec une période de « rodage » de deux ans) constitue l'élément de base de ce nouveau mécanisme, dans lequel on retrouve un écho des autres transformations envisagées. Dès la fin de 1986 et le début de 1987, deux arrêtés ont assoupli les modalités du commerce international en autorisant certains ministères et grandes entreprises à importer et exporter sans passer par les instances spécialisées compétentes, et en favorisant la constitution de firmes mixtes soviéto-occidentales. Au cours du second semestre 1987 sont parus une série d'arrêtés⁴ annonçant : la réorganisation de l'administration économique (les ministères industriels et le Gosplan ne doivent plus intervenir dans le détail de la gestion des entreprises) ; de nouveaux principes de fonctionnement des marchés (fixation des prix, organisation des banques, réforme du financement

4. M. A. Crosnier, Chronique de la *perestroïka*, *Le Courrier des pays de l'Est*, n^{os} 322, p. 67-74 ; 323, p. 71-74 ; 324, p. 41-46, octobre, novembre et décembre 1987, Paris, La Documentation française.

et de la fiscalité) ; et une politique de régionalisation et de reconversion des emplois (le Comité d'Etat au Travail devient une sorte d'ANPE organisant le réemploi et la formation des personnels « libérés » de leurs activités). Toutes ces mesures dessinent un projet cohérent d'un secteur étatique fortement décentralisé.

La loi sur l'entreprise a indéniablement un aspect « politique » : l'élection du directeur et le rôle attribué à l'Assemblée générale du personnel et à son émanation le Conseil (toutes ces instances sont le pendant de l'Assemblée générale des actionnaires, du Conseil d'Administration, et du PDC de nos entreprises), sont le reflet de la volonté de la nouvelle direction de renouveler les cadres économiques et de casser le système des solidarités bureaucratiques ronronnantes constituées tout au long de la période précédente. Mais cette nouvelle organisation a aussi un aspect économique dans la mesure où les salariés acquièrent un poids plus important dans la décision de gestion ; il y a donc dans la loi une certaine « dérive yougoslave » qui pourrait cependant avoir dans le contexte soviétique des conséquences économiques positives. On sait en effet que le propre des firmes autogérées est que la hausse du prix de leur produit sur le marché conduit paradoxalement à une réduction de leur production et de leur personnel⁵. La tolérance d'une légère inflation pourrait donc être bénéfique pour l'équilibre de l'emploi (compte tenu de la situation actuelle de suremplei).

Mais ce sont les aspects proprement économiques de la loi sur l'entreprise qui en font l'originalité. Dénonçant « le *diktat* du producteur sur l'utilisateur » comme le mal principal dont souffre l'économie soviétique, M. Gorbatchev propose de fonder au moins partiellement la réforme sur une plus grande vérité des prix. Concrètement, le cœur du nouveau mécanisme économique réside dans le mode de fixation des prix de gros. Le projet prévoit que ceux qui seront fixés par l'Etat (en principe les produits de base) seront révisés tous les cinq ans, à partir de 1990. Quant aux autres prix, ils devraient devenir libres, au moins sur les marchés où la concurrence interentreprises est suffisamment forte. Or, l'industrie soviétique est fortement concentrée, ce qui augure mal des conséquences de la libération des prix — si toutefois elle a lieu.

L'entreprise elle-même voit affirmée sa complète autonomie par rapport à l'administration et au parti ; il est spécifié qu'il est interdit à ces instances d'intervenir dans la gestion. En même temps, les

5. H. Miyazaki et H. Neary, *The Illyrian Firm Revisited*, *Bell Journal of Economics*, vol. 14, 1983, p. 259-270.

entreprises doivent autofinancer leurs investissements ou faire appel au crédit, et le financement budgétaire deviendra l'exception. Les entreprises devront acquitter des taxes (il s'agit en fait de prix) sur l'utilisation du capital, du travail et des ressources naturelles (terrains, matières premières non reproductibles, eau, etc.), ce qui est très positif — à condition que les normes soient les mêmes pour tous — car cela correspond à une incitation à économiser ces ressources en situation de pénurie.

Une fois ces taxes acquittées, ainsi que les intérêts des crédits et les achats des matières premières, le revenu brut restant se répartit en trois parts (fixées sur cinq ans par une clé de répartition stable) : la masse salariale, les impôts, et le bénéfice brut, lequel se subdivise en primes et autofinancement. S'il est tout à fait admissible que la clé de répartition fixe la part des impôts — ce qui revient à taxer la valeur ajoutée brute selon un taux constant —, il est plus difficilement compréhensible que les salaires représentent une proportion fixée administrativement de la valeur ajoutée ; qui plus est cette proportion devrait naturellement être différenciée selon les secteurs et selon les entreprises, ce qui laisse penser que le taux d'imposition sera « à la tête du client ». En tout état de cause, ce que l'entreprise devra viser dans ce système, c'est la maximisation de sa valeur ajoutée actualisée.

On peut ici évoquer un problème tout à fait évident : une entreprise mal gérée pourrait s'endetter et se surendetter, distribuer des salaires et des primes sans jamais rien produire, tout en faisant miroiter des gains futurs importants mais imaginaires. Disons un comportement de type « brésilien ». Il faudrait un « parapet » pour bloquer cette pratique, mais on ne voit guère lequel. Certes la faillite peut être déclarée, comme le prévoit la loi et comme le souligne M. Gorbatchev, mais sur quel critère ? Le créancier bancaire est pour le moment incapable d'apprécier le risque de défaut de ses débiteurs, et la réforme bancaire qui est proposée reste bien trop timide pour penser que le problème évoqué ci-dessus ne se présentera pas ; la réforme bancaire se limite à un redécoupage des institutions de ce secteur isolant la Banque centrale des banques orientées vers le financement de l'industrie, de l'agriculture, du commerce extérieur, ou du secteur social, mais cette mimique des systèmes bancaires occidentaux à deux niveaux (banque centrale et banque de second rang) ne s'accompagne d'aucune évocation d'un marché monétaire sous quelque forme que ce soit.

Rien n'est encore très clair sur la politique monétaire qui sera appliquée. Au demeurant, il est peu probable, pour des raisons

sociales, que les entreprises en difficulté soient réellement fermées, et il subsiste donc ici un assez grand risque de dérapage inflationniste du système. Le comportement typique des économies de l'Est, que J. Kornai a popularisé sous le terme de « contrainte budgétaire molle », et qui signifie que les entreprises d'Etat bénéficient d'un argent facile, ce qui implique la contrepartie d'un contrôle bureaucratique direct sur les décisions des firmes (ainsi qu'un blocage des prix plus ou moins strict), n'est donc probablement pas près de disparaître. Ajoutons que les entreprises élaboreront et « confirmeront » elles-mêmes leur plan sur la base de « chiffres de contrôle » non impératifs envoyés par le Gosplan. Aucune liaison n'est prévue entre plan et primes (les primes ne dépendent que du revenu brut réel et de la décision souveraine des entreprises d'affecter leur bénéfice net entre investissements et primes) : la planification deviendrait donc « indicative ». De même, les ministères sont privés de leur privilège d'intervention intempestive au jour le jour dans la gestion des firmes ; enfin, le Gosplan — un organisme pléthorique qui gère la majeure partie des approvisionnements des firmes — se voit privé de son rôle de rationnement : les entreprises procéderont à des échanges directs, grâce à un marché de gros des biens de production.

On retrouve dans cette dernière mesure un des points sur lequel a échoué la réforme de 1965 en URSS. On se souvient de la tentative d'introduction des « liens directs » entre entreprises et de l'autorisation de choisir son fournisseur ; cette mesure devait être de fait abandonnée assez rapidement pour raison d'incompatibilité économique avec l'environnement de pénurie de produits et pour raison politico-bureaucratique de menace sur les fonctionnaires chargés de la répartition des produits. Dans la réforme actuelle, on prévoit un passage progressif au commerce de gros des biens de production : dès 1988, 20 % des échanges interindustriels se feront sous cette forme, et on devra arriver à 80 % progressivement en 1992, le solde correspondant aux affectations qui resteront centralisées. Tout cela n'est évidemment concevable sur le plan économique que si les causes profondes de la pénurie généralisée sont effectivement éradiquées, et on a vu que la politique envisagée pour l'attribution des crédits et la création monétaire est encore bien trop floue pour que cette perspective soit crédible.

Pourtant des économies incontestablement plus en avance que l'URSS pour l'introduction des mécanismes de marché, telles que la Hongrie ou la Chine⁶, fonctionnent toujours sous un régime de

6. Y. Citoleux, Le rôle des prix dans l'allocation des ressources, *Tiers Monde*, octobre-décembre 1986, p. 795-812.

contrainte budgétaire molle, au moins partiellement. Il semble que ces pays se soient accommodés d'un système de rationnement quantitatif et pour ainsi dire bureaucratique des crédits, et que l'automatisme dans le financement des entreprises ait en fait disparu, même si le coût du crédit — pour les entreprises qui en bénéficient — reste extrêmement faible. Peut-être l'économie soviétique pourrait-elle suivre une voie analogue. Il y a ici un point de la réforme (parmi beaucoup d'autres !) qui reste obscur.

Les « béquilles » de la « perestroïka »

Tant que l'ensemble des mesures évoquées ci-dessus n'est pas encore appliqué complètement, l'économie soviétique continue à fonctionner selon les principes traditionnels, mais avec des « morceaux de réforme » coupés de leur contexte logique. Il y a donc lieu, pendant la période de transition, de prévoir des mesures de soutien qui devraient en principe être abandonnées progressivement. Ces mesures sont de trois types : le maintien des ordres de production et de livraison centralisés (« Goszakaz » ou commandes d'Etat), le maintien de l'administration ministérielle, et le renforcement des contrôles sur la qualité des produits (« Gospriomka »).

1 - Les commandes d'Etat

On peut se demander quel sera, dans le système esquissé par la loi sur l'entreprise et les décrets attendants, le statut de l'importante production soviétique d'armements. Apparemment le principe des priorités d'approvisionnement pour les finalités militaires n'est pas abandonné : l'Etat passe « commande » des biens qu'il souhaite acquérir et ces commandes doivent être « obligatoirement incluses dans le plan de l'entreprise » ; même si une procédure d'appel d'offre est prévue dans le texte de loi, on sent bien qu'il reste ici une sorte de clause de sauvegarde qui permettrait au système administratif de subsister si le « nouveau mécanisme » tournait à la déroute. Le principe des « commandes d'Etat » concerne en effet les programmes militaires et les grands investissements, mais aussi les programmes sociaux et les approvisionnements alimentaires.

Tout ce qui précède concerne l'économie « postréforme ». Mais dès aujourd'hui, le principe des commandes d'Etat est utilisé de façon extensive afin de ne pas laisser les entreprises maximiser leur valeur ajoutée brute dans un système de prix administrés qui est très loin d'être optimal. Si une telle pratique avait été autorisée, on aurait observé des mutations de la production qui auraient

conduit certaines entreprises à ne plus pouvoir s'approvisionner du tout et donc à interrompre leur activité, ce qui aurait eu des répercussions en chaîne sur leurs clients, etc. Certaines entreprises fonctionnent donc sous un régime de « Goszakaz » à 100 %, c'est-à-dire que la totalité de leur production reste « commandée » par l'Etat (ou en tout cas soumise à des ordres de livraison traditionnels), et on ne saurait bien sûr s'en étonner. Symétriquement, d'autres entreprises (ou les mêmes) bénéficient d'un approvisionnement garanti et à bas prix, ce qui équivaut à leur attribuer une sorte de priorité par rapport aux autres.

Le maintien d'un principe de priorités au moyen des commandes d'Etat laisse ouvertes des possibilités d'application très diverses de la loi sur l'entreprise. Il peut y avoir une utilisation « raisonnable » du Goszakaz, comme cela avait été annoncé, avec une diminution progressive jusqu'au niveau de 20 % qui avait été projeté initialement. Il peut aussi y avoir une interprétation extensive de ce principe, qui se traduirait par le maintien du système traditionnel. Mais on ne voit guère comment les commandes d'Etat pourraient être réduites significativement tant que les prix resteront administrés, et ceci ne changera en principe que d'un seul coup et dans plusieurs années. Beaucoup dépendra ici de l'aptitude des entreprises à « vivre » le nouveau système (et elles n'y ont guère été préparées), de l'efficacité de l'autre « béquille » de la phase pré-réforme qu'est la « Gospriomka » (voir ci-dessous), et surtout des rapports de force internes au parti dans la détermination du niveau, du contenu, et de l'exécution des commandes d'Etat.

2 - *La persistance des ministères industriels*

Les mesures de réorganisation administrative du conseil des ministres (création des super-ministères pour les constructions mécaniques civiles, et pour l'énergie et les combustibles, sur le modèle de la Commission militaro-industrielle) ont figuré parmi les premières mesures prises par M. Gorbatchev après son accession au pouvoir. Dans le cas du Gosagroprom (Comité d'Etat chargé du secteur agro-alimentaire), qui a un statut équivalent, il y a eu suppression des ministères correspondants, et de fait un Comité d'Etat unique est largement capable de remplir les nouvelles fonctions « d'état-major stratégique » pour un secteur tel que l'agro-alimentaire. On attendait donc une suppression symétrique des ministères industriels, qui n'est pas venue. Ceci peut être interprété comme le signe que les partisans de l'administration ministérielle (et traditionnelle) de l'économie ont conservé leur puissance.

Mais il y a également une explication plus économique à cette non-suppression : comme on le verra ci-dessous, l'industrie, à la différence de l'agriculture a un système de prix très peu incitatif ; la présence des ministères est donc nécessaire tant que les entreprises ne peuvent pas voler de leurs propres ailes. Le paradoxe inquiétant de la situation est que l'on demande à ces mêmes ministères de préparer les entreprises à se rendre plus autonomes, ce qui ne correspond pas exactement à l'intérêt des personnels de ces institutions. Il y a eu en effet un certain nombre de suppressions d'emploi dans l'administration économique ministérielle (19 000 personnes en 1986, soit 1,2 % du total employé par les ministères et leurs antennes).

3 - La « Gospriomka »

Le système de la « Gospriomka » consiste à faire effectuer par des équipes dépendant du Comité d'Etat aux Standards des vérifications dans les entreprises concernant la qualité (respect des normes techniques définies pour chaque produit et justifiant du prix officiel de ce produit) de la production livrée à la clientèle industrielle. Ces commissions, qui ont fonctionné à partir de janvier 1987 et ont au début provoqué bien des frayeurs et des récriminations, figurent aussi dans la loi sur l'entreprise. Leur intervention se traduit par une sorte de « validation » (ou d'invalidation) de ce qui a été produit par l'entreprise. En cas d'invalidation (production ne correspondant pas aux normes), l'entreprise est considérée comme n'ayant pas rempli son contrat vis-à-vis de ses clients et elle est sanctionnée par l'interdiction de distribuer au personnel les primes sur les profits. Ceci se traduit parfois par des baisses de salaires de 30 %, accueillies fraîchement par les salariés.

Il est tout à fait évident que cette procédure est en totale contradiction avec l'esprit de la réforme économique, qui tend à privilégier les « méthodes économiques » au détriment des « méthodes administratives » dans la gestion. Logiquement, la qualité de la production fait partie des variables que l'entreprise tente d'ajuster afin de maximiser son profit ou sa valeur ajoutée, et ceci quel que soit le système économique en cause. Ce n'est que dans le cas où il y a excès de demande et prix fixés que les entreprises vont affaiblir la qualité pour tenter d'exploiter l'avantage de marché dont elles disposent et qu'elles ne peuvent traduire dans des hausses de prix. Et ce n'est évidemment que si l'on exclut la liberté des prix que l'administration doit intervenir pour vérifier que les entreprises ont agi d'une façon qui n'est pas conforme à leurs intérêts.

On peut comprendre dès lors que la « Gospriomka » fasse partie de l'arsenal des mesures utilisées dans la phase pré-réforme pour restaurer la productivité du système administratif et permettre un passage un peu artificiel au commerce de gros des biens de production : la « Gospriomka » est un substitut temporaire à la concurrence du marché. Mais on ne peut symétriquement que s'étonner de voir sa présence réaffirmée dans la loi sur l'entreprise qui est destinée à servir de cadre réglementaire pendant de nombreuses années après les réformes.

II. — DE NOUVEAUX DROITS ÉCONOMIQUES POUR LA POPULATION

Avant de transformer en profondeur l'économie de commandement qui fait la trame du secteur d'État, ce qui représente une tâche de longue haleine compte tenu des soixante années d'existence de ce régime, il est possible d'opérer des transformations assez rapides et efficaces en dehors de ce secteur. L'intérêt mis par M. Gorbatchev au développement du secteur privé s'explique par deux arguments : il s'agit de transformations assez spectaculaires et « radicales » dont on pourrait percevoir les effets rapidement ; dans ce sens, ces transformations sont politiques, ont un effet discriminant sur les attitudes des dirigeants (on verra qui est pour la *perestroïka* et qui est contre) et un effet pédagogique sur l'opinion publique ; le thème du développement d'un secteur privé est relativement peu risqué, puisque tous les pays socialistes en ont un relativement plus important qu'en URSS. L'autre avantage de ce que l'on pourrait appeler « la privatisation » est plus réel : si elle se révèle un succès, elle peut opportunément contribuer au soutien de la croissance et surtout du niveau de vie en offrant des produits ou des services « déficitaires » désirés par la population et en servant de stimulant au travail dans le secteur étatique.

Deux types d'activités se prêtent bien au développement d'une activité privée : les services et l'agriculture. On peut ranger dans la même catégorie la réforme de la législation des salaires, toutes ces mesures ayant été prises assez rapidement après l'arrivée au pouvoir de M. Gorbatchev, en tout cas avant que ne prenne forme le projet de « réforme radicale » du secteur d'État.

Les services : la loi sur les activités privées

Les activités privées ouvertes par la loi sur le travail individuel de novembre 1986 (appliquée depuis mai 1987) concernant la restauration et l'hôtellerie, les réparations, la petite production industrielle et l'artisanat, les transports... Deux formes d'organisation sont prévues, le « travail individuel » et surtout les coopératives (d'au moins trois personnes, sans limite maximale). Les personnes qui optent pour ces activités sont autorisées à quitter leur emploi salarié, et le régime fiscal, s'il est relativement lourd pour le statut d'« individuel » (patente plus cotisations « patronales » de Sécurité sociale), est tout à fait incitatif pour les coopérateurs⁷.

Certes la relative incertitude sur le développement ultérieur de la *perestroïka* et la crainte bien légitime d'une nouvelle dékoulakisation réduisent l'incitation à cette forme de création d'entreprise, mais il semble néanmoins que le système démarre correctement. En six mois d'application, 250 000 personnes se sont enregistrées comme travailleur individuel et 8 000 coopératives se sont ouvertes, regroupant 80 000 personnes. C'est à la fois peu et beaucoup. Peu parce que compte tenu des opportunités de profit dans les secteurs concernés, on pouvait s'attendre à un raz de marée des entreprises privées ; beaucoup, parce que l'entreprise est un concept profondément étranger à la mentalité soviétique.

Tout semble dépendre du comportement effectif des autorités locales par exemple en ce qui concerne l'approvisionnement de ces coopératives auprès des entreprises d'Etat ou l'octroi des patentes, des locaux, etc. Mais deux problèmes économiques sont également à prendre en considération. Tout d'abord, les entreprises privées nouvelle formule sont très fortement concurrencées par l'économie parallèle traditionnelle. Il semble que les entreprises qui se sont créées ou les travailleurs individuels qui se sont enregistrés ne soient pas d'anciens travailleurs au noir qui se seraient mis en règle ; au contraire, ceux-ci, bien intégrés dans des réseaux de clientèle fidèle, peu menacés par la police économique, et profitant souvent des avantages (matériaux volés) de leur travail principal officiel, ne se sont pas déclarés pour échapper aux contraintes fiscales. Le climat de développement de l'activité privée s'accorderait mal avec une répression des activités illégales qui représentent pourtant une concurrence déloyale.

7. M. A. Crosnier, Le secteur privé aux avant-postes de la *perestroïka*, Contribution présentée au Colloque *L'URSS en transition* du Centre d'Etudes des Modes d'Industrialisation, Paris, 26 et 27 novembre 1987, 23 p., reprographié.

Autre problème soulevé par les activités privées : elles bénéficient principalement aux classes aisées de la population, celles qui acceptent de payer à la fois le prix de la disponibilité sans délai des services qu'elles désirent et la prime d'assurance correspondant à la sécurité de leur approvisionnement, ces deux éléments constituant le différentiel de prix entre le marché officiel et le marché libre ; le secteur privé apparaît donc, au moins à ses débuts, comme un facteur d'aggravation des inégalités pécuniaires (au détriment d'autres inégalités plus traditionnelles, telles que l'accès à des réseaux commerciaux « spéciaux », les relations, ou la disponibilité de temps pour la prospection des marchés). Ceci pourrait être exploité à son encontre.

Le problème agro-alimentaire

Le terme de « privatisation » évoqué ci-dessus se prête mieux aux transformations en cours dans l'agriculture. L'agriculture privée existe depuis toujours en URSS grâce aux lopins individuels et au marché kolkhozien. Trente-cinq millions de petites exploitations microscopiques (2 500 m²) produisent 25 % de la production agricole en vendant leur production soit sur les marchés libres, soit à l'Etat ou aux organismes officiels de collecte (à un prix négocié), ou en autoconsommant. Pourtant, c'est à une étape plus avancée de privatisation que M. Gorbatchev a fait appel dans son discours de juin 1987.

Jamais en effet n'a été aussi clairement affirmée par un dirigeant communiste sa foi dans les solutions individuelles : c'est par le lopin et par « l'organisation familiale » que l'agro-alimentaire soviétique sortira de l'ornière. A l'appui de cette affirmation, plusieurs exemples de familles, qui exploitent 40 ou 60 ha laissés à bail par le kolkhoz, obtiennent des rendements significatifs, récupèrent du matériel déclassé, gagnent beaucoup d'argent, et surtout « s'épanouissent dans leur travail ». Et par ailleurs, les lopins sont reconnus comme nécessaires et les fermes d'Etat ou coopératives sont fermement incitées à louer des parcelles à tous les citoyens qui le souhaitent. M. Gorbatchev chante les louanges du faire-valoir direct.

Cette libéralisation semble accessible car l'agriculture, si souvent décriée comme le « boulet » de l'économie soviétique, est en fait le seul secteur où les prix, à leur niveau actuel, peuvent jouer un rôle incitatif sur la production. C'est le mérite de L. Brejnev d'avoir constamment recherché avec la paysannerie un *modus vivendi* par une hausse importante des prix agricoles, qui est parvenue à mettre

les livraisons de produits à l'Etat sur un pied de quasi-égalité avec le marché libre.

En contrepartie, les prix de détail urbains des produits alimentaires sont pour leur part restés bloqués à leur niveau de 1962, et ceci pose le grave problème des subventions (60 milliards de roubles en 1985). Non que le coût budgétaire en soit insupportable (cela représente quand même un sixième du budget) mais parce que les conséquences économiques d'une subvention sont catastrophiques : il suffit de rappeler que les paysans (qui ont un lopin) peuvent par exemple acheter du pain (subventionné) pour nourrir les porcs qu'ils vendront (à un prix négocié) à l'Etat, qui lui-même en revendra la viande aux consommateurs à bas prix.

La politique agro-alimentaire qui se dessine consisterait alors à rechercher un abaissement des coûts et une augmentation de la production (par l'organisation familiale), à développer l'autoconsommation (par l'extension des lopins), mais il semble inévitable de relever les prix de détail de l'alimentation. On pense immédiatement au spectre des révoltes polonaises ; mais un économiste soviétique a suggéré récemment⁸ une mesure tout à fait intéressante pour résoudre ce problème : il s'agit de verser la subvention non pas aux organismes commerciaux intercalés entre l'industrie alimentaire et les consommateurs, mais directement aux ménages, sous forme de revenus supplémentaires, et simultanément de relever très fortement les prix alimentaires ; ceux-ci retrouveraient immédiatement le niveau des prix libres et pourraient y rester « accrochés » si le système de fixation des prix était simultanément assoupli. Cette mesure pourrait être prise indépendamment de la modification générale des prix de gros industriels et il n'est pas exclu que la proposition fasse l'objet de la Conférence du Parti prévue en juin 1988. Ce sera en tout cas un des « points chauds » de la politique économique dans les années à venir.

La nouvelle réglementation des rémunérations

Une des mesures d'accompagnement de la réforme les plus significatives concerne le recul du principe d'égalitarisme, en particulier dans la fixation des salaires. Certes les salaires ont toujours été différenciés, même si statistiquement on a pu observer une tendance forte depuis le milieu des années 50 à la compression de

8. D. M. Kazakievitch, *Le perfectionnement des prix à la consommation*, *Eko*, 1986, n° 1, p. 33-43.

l'échelle des salaires officiels. L'économiste américain D. Granick considère même que les entreprises sont obligées, compte tenu de la concurrence pour l'acquisition du travail, d'offrir des salaires motivants (et donc différenciés assez fortement) pour stabiliser la main-d'œuvre dont elles ont besoin ; elles le font en attribuant des primes et des avantages en nature, et surtout en surqualifiant les personnels dont elles ont réellement besoin.

Il n'en reste pas moins que les grilles de salaires représentent une contrainte administrative qui est exploitée par les travailleurs les moins performants pour obtenir des rémunérations supérieures à leur productivité marginale. La modification des principes de fixation des salaires qui a été apportée par un arrêté de septembre 1986 permet officiellement une différenciation beaucoup plus nette des rémunérations : la différence peut aller de 1 à 1,5 pour un même type d'emploi selon les performances individuelles (sans compter les primes du fonds de stimulation).

La différenciation des salaires est un élément indispensable de la restauration d'une incitation réelle au travail, et peut fort bien s'accommoder de l'état de suremploi typique des économies de l'Est. Les propositions de l'économiste réformateur « radical » de l'Université de Moscou G. Popov d'instaurer un « volant de chômage » peuvent ne pas être suivies si l'on considère que le salaire minimal constitue une sorte d'allocation chômage déguisée fournie aux travailleurs insuffisamment performants (volontairement ou involontairement), une sorte de « minimum social », et si les travailleurs performants reçoivent une rémunération nettement supérieure. De ce point de vue l'écart proposé dans l'arrêté sur les salaires de septembre 1986 paraît un peu insuffisant, mais complété par les méthodes classiques de différenciation, il renforce indéniablement — et surtout il légitime — la liaison entre rémunération et efficacité individuelle.

En tout état de cause, la dimension incitative des salaires dépend aussi des possibilités effectives de consommation. Et celles-ci dépendront à leur tour — au moins à court terme — du succès du développement des activités privées individuelles et coopératives dans le domaine des services ainsi que de la relance des mécanismes de marché dans l'agro-alimentaire. Les trois volets des nouveaux droits économiques de la population forment donc ainsi un tout, une seconde réforme en marge de la transformation du secteur étatique, à laquelle elle peut néanmoins servir d'amorce ou d'adjuvant à la fois sur le plan économique et sur le plan de la psychologie sociale.

Finalement, les textes qui mettent en place la grande réforme du secteur d'Etat sont d'une interprétation ambivalente. Comme à l'accoutumée, c'est dans leur application au jour le jour, susceptible de bien des variations conjoncturelles, que l'on pourra mesurer les transformations réelles accomplies. Les chances de voir émerger un système économique « radicalement » nouveau dans le secteur d'Etat sont faibles et dépendront essentiellement de la volonté politique au sommet et des résistances aux niveaux intermédiaires de la hiérarchie ; au demeurant, le degré de radicalité du projet, si celui-ci est effectivement mené à son terme, n'est pas extraordinaire : même si du point de vue soviétique, tout changement dans le domaine économique apparaît comme un événement exceptionnel, le grand rival socialiste chinois a accompli en moins de temps des transformations autrement plus radicales.

Si l'on se tourne vers cette expérience, on constate que le changement n'est pas tant venu de l'intérieur du secteur d'Etat que de « l'ouverture » de secteurs non étatiques (y compris finalement à l'intérieur même du secteur étatique). Bien que les structures économiques et politiques de la Chine ne soient guère comparables — au-delà des généralités — à celles de l'URSS, on peut cependant penser (ou souhaiter ?) que les nouveaux droits économiques de la population auront davantage d'effet que la « grande réforme ».

C'est peut-être par une nouvelle progression du marché dans l'agriculture, un secteur qui a eu l'avantage malgré toutes ses vicissitudes de maintenir un certain rapport de force avec l'Etat, et qui s'est situé par rapport à lui dans des conditions d'un échange marchand presque équilibré, que l'économie soviétique s'amendera. La caractéristique technico-économique de ce secteur, qui est la possibilité d'une production efficace dans des unités de petite taille, se retrouve dans le secteur des services ouvert à l'entreprise coopérative libre. Certes la poursuite de ces expériences de libéralisation dépend aussi de facteurs politiques. Mais un succès — même mitigé — dans ces domaines semble porter plus d'espoir de changement réel que la trop complexe machine dessinée dans la loi sur l'entreprise.

RÉSUMÉ. — *L'article présente le projet économique de Gorbatchev : le développement des activités privées dans l'agriculture et les services, la réforme du secteur d'Etat, tendent vers une plus grande libéralisation du système économique. Mais les mesures de soutien prises pendant la période de transition par la bureaucratie pourraient bien prendre racine.*

NICOLAS WERTH

L'intelligentsia

« Pour nous, le résultat le plus tangible de la *perestroïka*, c'est la possibilité — enfin — de lire. Pour la première fois depuis l'époque de Khrouchtchev, on ne sait plus à quelle revue s'abonner ! » Cette opinion d'un intellectuel moscovite résume un état d'esprit et marque les limites d'une entreprise. 1986 et 1987 resteront dans les mémoires comme d'excellents millésimes pour ces fous de culture que sont les intellectuels soviétiques, des années plus riches encore en publications et en débats que 1957 ou 1962, les temps forts du « dégel ». Le goût de la lecture retrouvée est sans doute le seul phénomène qui fasse l'unanimité. Quant aux jugements sur la *perestroïka*, aux actions à entreprendre pour « sauver le pays », elles n'ont sans doute jamais été aussi divergentes au sein d'une intelligentsia dont les clivages se sont révélés au grand jour depuis deux ans. Tandis que le pouvoir multipliait les gestes en direction de l'intelligentsia, tâchant de combler en partie le fossé qui l'en séparait, celle-ci est apparue plus impuissante, divisée ou sceptique que jamais. Des livres à lire, des films et des expositions à voir, des débats. *Panem et circenses ?*

En vérité, le chemin parcouru est à la fois considérable et limité. Considérable, parce qu'un très grand nombre d'interdits officiels et de sujets tabous ont été levés. Limité, parce que, d'une part, ce chemin avait déjà été parcouru, intérieurement, par tous ceux qui « savaient déjà » ; d'autre part, parce que le débat n'est jamais mené à son terme et que les conséquences ne sont jamais pleinement tirées.

Un certain dégel culturel

La liste serait longue des œuvres littéraires, articles, films ou expositions qui, au cours des deux dernières années, ont fait sensation pour leur liberté de ton et de contenu. Rappelons brièvement les grands moments ou événements de la *perestroïka* culturelle.

Dans le domaine des beaux-arts, la XVII^e exposition des jeunes peintres, en novembre 1986, à la salle d'exposition Kuznetskii Most de Moscou apparaît comme une étape décisive dans la reconnaissance *de facto* d'un véritable pluralisme artistique. Elle est suivie de l'ouverture de nombreuses salles, souvent périphériques, mais néanmoins très fréquentées, où sont autorisés à exposer les peintres les plus « avant-gardistes », comme les artistes de la « génération du XX^e Congrès », déjà connus à l'étranger, mais jamais exposés en URSS, tels Boulatov, Shteinberg, Infante, Jankelevskii, Vassiliev et d'autres. Les Soviétiques ont pu redécouvrir, dans un registre plus « classique » Chagall. L'exposition du Musée Pouchkine (septembre 1987) a été l'occasion pour les autorités de se réapproprier cet artiste longtemps rejeté.

Dans le domaine cinématographique, trois films, très différents, ont créé l'événement. En décembre 1986, *Le Repentir*, de T. Abouladze (aujourd'hui mondialement connu), fable philosophique sur le totalitarisme, a été le premier signal d'une offensive antistalinienne qui s'est amplifiée tout au cours de l'année 1987. En février 1987, *Est-il facile d'être jeune ?*, documentaire du jeune réalisateur letton I. Podnieks, a révélé le désarroi d'une jeunesse marginale confrontée à l'horreur de la guerre en Afghanistan. En octobre 1987, *Demain vint la guerre*, premier film d'I. Kara, revint, de façon beaucoup plus explicite que le film d'Abouladze, sur l'arbitraire et la terreur de l'époque stalinienne.

En littérature, 1986 et 1987 auront été aussi le temps du repentir (« Le plus important maintenant dans la littérature est le repentir », avait écrit l'académicien D. Likhatchev dans son adresse aux participants du Plenum de l'Union des Ecrivains en mai 1987). L'immense majorité des œuvres publiées au cours des deux dernières années sont des œuvres longtemps censurées, évoquant en général un passé refoulé, honteux, caché. Furent ainsi réhabilitées aussi bien des œuvres d'auteurs déjà classiques, tels Goumilev (*Poèmes*), Khodashevich (*Poésies*), Nabokov (*La défense Loujine*), Platonov (*La mer de Jouvence, La fouille, Tchevengour*), Zamiatine (*Récits*), Akhmatova (*Requiem*), Pasternak (*Le Docteur Jivago*) que des œuvres d'auteurs des années 1960-1970, ayant presque toutes pour cadre

les années staliniennes. Parmi celles-ci, le grand poème d'A. Tvardovski, *Le droit à la mémoire* (dédié au père du poète, simple paysan victime de la collectivisation) ; le roman de I. Dudintsev, *Les blouses blanches*, évocation des milieux scientifiques dans les années du lyssenkisme ; le roman historique d'A. Rybakov, *Les enfants de l'Arbat*, peinture du milieu des hauts dignitaires du parti dans les années 1934-1937 ; le dernier roman de I. Trifonov sur l'année 1937, *La disparition* ; les pièces de théâtre de M. Chatrov, *La paix de Brest-Litovsk* et *Plus loin, plus loin, plus loin...* Dans cette dernière œuvre, écrite en 1987, l'auteur réécrit, sur documents, certaines des « pages blanches » de l'histoire soviétique, notamment les positions et les responsabilités des principaux acteurs de la Révolution d'Octobre (Lénine, mais aussi Staline, Trotsky, Boukharine, Zinoviev, Kamenev), les rapports conflictuels entre Lénine et Staline dans les années 1922-1923, les alternatives à la voie stalinienne de collectivisation forcée et d'industrialisation accélérée...

La lecture n'est pas le seul plaisir que redécouvrent les intellectuels. La grande tradition des « soirées littéraires » est remise à l'honneur. Récemment, plusieurs soirées ont été consacrées à des écrivains maudits, tels Chalamov, L. Razgon, A. Tchitchibabine. Chacun a l'impression que plus on parlera de ce qui s'est passé et plus la répétition de l'histoire sera difficile. Pour tous ceux qui, en cette période incertaine où — chacun en est conscient — la véritable partie se joue dans la sphère réelle de l'économie, vont écouter les poètes, le Verbe a gardé son pouvoir. Non plus un pouvoir d'asservissement, mais une vertu libératoire et plus encore une vertu prophylactique.

Révision de l'histoire ?

Parallèlement aux œuvres de fiction, autour d'elles fleurit toute une littérature critique et essayiste, dont les auteurs sont journalistes, sociologues, économistes, plus qu'historiens ou philosophes. La revue *Ogoniok* s'est spécialisée dans la publication d'articles de vulgarisation « osés » sur les « sujets brûlants » : évocation de la terreur stalinienne, récits sur la famine dans les campagnes collectivisées. Cependant, comme le rappelait récemment Iouri Afanassiev, un des historiens les plus engagés dans la politique de « transparence », un article, tel celui que devait publier le 13 janvier 1988 sur Vychinski la *Gazette littéraire*, même accepté par le rédacteur en chef, peut être, au dernier moment, refusé par la censure pour avoir dépassé la mesure de ce qui est « autorisé » à un moment

donné. Chaque auteur continue d'écrire ayant à l'esprit ces « limites ».

De manière générale, l'écriture reste ici indissociable d'un projet d'intervention dans le champ politique, et toutes les œuvres et articles jugés importants tournent autour de la question qui obsède ceux qui « savaient déjà » comme ceux qui ont enfin découvert ces écrits longtemps censurés : comment tout ce qui est arrivé a-t-il été possible ? Les réponses à cette question fondamentale renvoient bien sûr à la typologie des intellectuels dont il sera question plus loin. L'explication actuellement dominante, que l'on retrouve dans les écrits d'écrivains et, de critiques et d'historiens aussi différents qu'A. Tvardovski, M. Chatrov, E. Rjevskaja et P. Volobuev rappelle :

- que le stalinisme est d'abord une déviation, historiquement datée, par rapport au projet léniniste, unanimement approuvé ;
- que le principal responsable du stalinisme est Staline lui-même ;
- qu'il a toujours existé une voie antistalinienne, démocratique et populaire vers le socialisme, capable de rassembler les « forces vives de la Nation », l'armée, le peuple et l'intelligentsia. Par-delà le fâcheux accident du stalinisme, la *perestroïka* renoue avec la ligne léniniste juste, un temps perdue de vue.

Quelques rares articles tentent de nuancer l'analyse et d'étudier la nature de la déviation stalinienne, ainsi que la façon dont l'héritage stalinien a perduré tout au long des trente dernières années. Pour l'économiste G. Popov¹, la source du mal est dans ce qu'il nomme le « Système administratif », cette « étape éphémère du socialisme », qui doit céder la place au « Système démocratique ». Le sociologue L. G. Ionine² recherche les origines de la déviation dans la convergence entre le retard socioculturel du peuple russe et la structure étatique hâtivement mise en place par les bolcheviks. Ces quelques tentatives d'explication butent sur un certain nombre d'interdits, qui empêchent toute analyse globale non seulement du phénomène stalinien mais de l'évolution de l'histoire et de la nature du régime soviétique. La question de la dissidence, et, par extension, de la nature de cette longue période brejnévienne, appelée aujourd'hui « période de la stagnation » est en passe de devenir une des nouvelles « taches blanches » dans l'histoire soviétique. Un seul publiciste a esquissé une hypothèse originale sur la dissidence, comme réaction positive, dans une certaine mesure, à la « stagnation »

1. *Nauka i Jizn*, 1987, n° 4, p. 54-65.

2. *Sotsiologičeskie issledovanica*, 1987, n° 3, p. 62-72.

brejnévienne. L'attitude du pouvoir vis-à-vis de Sakharov, réintégré dans ses fonctions, autorisé à s'exprimer dans les médias, sans que rien ne soit dit sur l'épisode de Gorki, révèle le poids de l'interdit sur toute la question de la dissidence.

L'antisémitisme est un autre interdit. Le récent et remarquable article de G. Popov sur les racines du nationalisme russe³ ignore la composante antisémite, essentielle, de ce mouvement. La tolérance et la protection discrète dont bénéficie le groupe antisémite extrémiste « Pamiat » laisse à penser que sur ce terrain les autorités préfèrent l'ombre à la lumière.

Pour ce qui est du trotskysme, comme le rappelait dans sa conférence du 6 janvier 1988 à la Maison centrale des Ecrivains I. Afanassiev, tant que persistera l'équation Trotsky, trotskystes = « ennemis du peuple », les réhabilitations sélectives de quelques célèbres « victimes du stalinisme » resteront purement symboliques. La notion même « d'ennemi du peuple » ôte toute validité à une quelconque réévaluation de l'histoire. Quant à la question de la filiation léninisme-stalinisme, elle débouche directement sur le problème de la nature même du régime soviétique. Ce « nœud historique » est systématiquement occulté. D'ailleurs, on ne propose plus aucune définition de l'étape à laquelle se trouve le pays (« socialisme réel » ?, « socialisme développé » ?). L'économiste Butenko propose la définition « socialisme bureaucratique » pour « l'époque de la stagnation » et « socialisme démocratique » pour celle de la *perestroïka* !

Paraphrasant Vychinski (« il y a dans le pays des demi-trotskystes, des quart-de-trotskystes, des huitième-de-trotskystes ») on pourrait dire que l'intelligentsia se débat aujourd'hui dans des demi-vérités, des quart-de-vérité, des huitième-de-vérité.

Le débat intellectuel

Cette situation incertaine favorise une certaine confusion dans le débat intellectuel. A la faveur de la *perestroïka*, de nombreux clivages sont apparus au sein de « l'opinion pensante ». On peut distinguer aujourd'hui au moins cinq types d'attitude face à la *perestroïka*, cinq « écoles de pensée ».

La première est celle que nous appellerons intelligentsia marxiste (ou ralliée). Ses représentants les plus caractéristiques sont

3. *Znamia*, 1987, n° 1.

P. Volobuev (histoire), Zaslavskaia, Aganbégian, Butenko (économie), Karpinskii (politologie), Chatrov (littérature). Ils sont les plus proches, dans l'intelligentsia, des positions officielles. Ils considèrent que, dans son ensemble, le léninisme est la ligne juste, que le stalinisme est une déviation « bureaucratique » étrangère au socialisme démocratique, représenté comme un idéal et un objectif réel, que le bilan des soixante-dix années de pouvoir soviétique est « globalement positif » ; qu'il suffit d'ajouter une dose de pluralisme économique (secteur d'Etat + secteur coopératif + secteur privé) et de démocratie politique (n'allant pas jusqu'au pluralisme) pour que le système fonctionne à nouveau.

La seconde école peut être qualifiée de « nationale-bolchevik ». Ses représentants (Volkogonov, Prokhanov) insistent sur la nécessité, particulièrement en cette période instable qu'est la *perestroïka*, d'une consolidation nationale centrée sur trois valeurs fondamentales : la patrie soviétique, le peuple russe, le bolchevisme. Ils s'inquiètent d'une dénonciation trop poussée du stalinisme. Comment aurions-nous pu vaincre le fascisme si Staline et le système qu'il incarnait étaient si mauvais ? Les « nationaux-bolcheviks » se méfient du désarmement, de la corruption, de la bureaucratie.

La troisième école est nationaliste, slavophile et antisémite. Elle est représentée par des écrivains comme Kuniaev, Belov, Astafiev, des organisations telles « Pamiat » qui voit dans le « complot judéo-maçonnique » la source de tous les maux dont souffre aujourd'hui la Russie. Le débat sur le stalinisme ne l'intéresse pas, car elle considère que le mauvais tournant a été pris bien avant, lorsque la Russie a été gagnée par une triple influence néfaste : le bolchevisme, le sionisme, l'occidentalisme.

La quatrième tendance peut être qualifiée d'écolo-slavophile. Elle rassemble des écrivains tels Raspoutine, Abramov, Zalyguine, des économistes tels Lelichev, Antonov. La défense de l'environnement (rivières sibériennes, lac Baïkal) est son principal souci. Le culte du passé, de la campagne, une vision patriarcale du monde caractérisent cette école de pensée, davantage représentée en province, en Sibérie notamment que dans la capitale.

La cinquième tendance, la plus composite, la plus riche, la plus complexe aussi rassemble tous les « déçus du XX^e Congrès » qui, malgré un certain scepticisme, espèrent que « cette fois sera la

bonne ». On y retrouve les intellectuels les plus en vue, les plus engagés dans le processus que nous avons décrit au début de cet article. Strelianii (rédacteur à *Novyi Mir*), Afanassiev (recteur de l'Institut d'Histoire et des Archives de Moscou), Levada (sociologue), B. Okudjava (chanteur-compositeur), ainsi que la plupart des journalistes, critiques, écrivains, cinéastes qui se sont fait remarquer au cours des deux dernières années pour leur contribution au débat antistalinien. Ces intellectuels se considèrent comme des « libéraux ». A la différence des marxistes et des ralliés, ils rejettent tout système idéologique, toute explication globale du monde. Leurs idéaux éclectiques reprennent certaines valeurs universelles telles que la liberté, la solidarité, la justice. Ils sont contre l'égalitarisme, le racisme, la répression des idées hétérodoxes, la conception d'un monde divisé en deux blocs, l'un bon, l'autre mauvais. Tout ce qui, dans la *perestroïka*, peut favoriser la réalisation de ces idéaux, est bon à prendre. Aussi sont-ils les plus engagés, aux côtés parfois des marxisants et des ralliés, dans les processus actuels.

Malgré les désillusions d'un passé encore récent, l'intelligentsia s'engage, une fois de plus, dans la sphère politique. Chacun espère que la *perestroïka* satisfera telle ou telle aspiration propre à chaque école de pensée. Mais il existe une aspiration unanime — celle de tenter de créer, face au Pouvoir, une véritable opinion publique, ou plutôt, une opinion éclairée. Car les « masses » dont certains parlent tant restent des fantômes. Et l'intelligentsia demeure, comme par le passé, aussi vulnérable et isolée.

RÉSUMÉ. — *Des œuvres littéraires et artistiques longtemps censurées ont maintenant droit de cité. Ce dégel culturel limité s'accompagne d'un débat sur l'Histoire de l'URSS et les milieux intellectuels se partagent en plusieurs tendances.*

ARLETTE SENNEGON-MEISTER

Gorbatchev vu de province

Miroir de l'expérience gorbatchévienne, la province renvoie une image des réformes en cours, débarrassée des faux reflets de la *Glasnost* de la presse moscovite.

Si l'enjeu de la restructuration pour l'économie soviétique est une relance de sa croissance, pour la province le pari est de savoir si celle-ci sera à même de réduire les inégalités de développement qui la frappent depuis toujours. Et si l'intéressement d'une population désabusée à l'effort collectif ne peut se faire qu'au prix d'une plus grande participation démocratique et par la restauration d'un minimum de dignité et de libertés individuelles, comment mettre ces principes en pratique dans la province, où le pouvoir démesuré des autorités locales du parti et du KGB est le garant de la stabilité politique, sans briser le consensus existant et le réveil dangereux des fermentations nationalistes ?

LA PROVINCE EN « PERESTROÏKA »

Selon leur niveau de développement, leur histoire propre, leur culture et la date de leur rattachement à l'Union soviétique, la province russe, les républiques baltes ou celles d'Asie centrale répondent différemment au mot d'ordre de la *perestroïka*.

En Russie

Comme ils se plaisent à le rappeler parfois, les Moscovites sont pour la plupart des provinciaux ayant gardé des attaches avec leur « campagne russe » natale et retournent régulièrement passer vacances

et fêtes à la *datcha* familiale entretenue par la mère ou la grand-mère tout au long de l'année. Ils rapportent alors, de leur expérience provinciale, cette formule lapidaire : « la *perestroïka* ne dépasse pas le grand *koltso* (ceinture des boulevards extérieurs de Moscou) ! » La route Moscou-Léninegrad, construite selon une ligne droite par le tsar Pierre le Grand, s'étire le long d'une campagne désolée qui par endroits renvoie plutôt à des illustrations du siècle dernier : dépassés les 40 km de Moscou, limite au-delà de laquelle les étrangers doivent se munir d'une autorisation, des hameaux et villages se succèdent, brisant la monotonie des éternelles forêts de bouleaux, avec les mêmes isbas (maisons de bois privées la plupart du temps), d'où le confort est absent : les femmes vont puiser l'eau avec leurs seaux à balanciers sur les épaules, les hommes coupent le bois de chauffe, l'usage de l'électricité communale étant réservé en priorité au fonctionnement du *kolkhoze*, et au bord de la route les « vieilles » proposent aux automobilistes les maigres produits de leur lopin de terre autour de la maison, dont la superficie autorisée varie d'un demi à un hectare. L'unique magasin d'alimentation d'Etat n'offrant qu'un choix limité de boîtes de conserves et rarement de produits frais, une chaîne de solidarité, rare vestige d'un mode de vie rural détruit par la collectivisation, assure en variant la production d'une terre à l'autre la survie du village tout entier. Les centres urbains ressemblent eux-mêmes plus souvent à des bourgs qu'à des villes et font face à des pénuries alimentaires chroniques. A Smolensk, les habitants doivent parfois se lever à 5 heures du matin pour être sûrs d'avoir du pain, dont la fabrication limitée ne tient absolument pas compte de la demande. En Ukraine, région des raffineries sucrières, et terre d'élevage, le sucre est rationné (et ce d'ailleurs jusque dans la banlieue de Moscou), et le lait à Dnepropetrovsk n'est délivré que sur ordonnance pour les enfants en bas âge comme le raconte cette mère de famille venue s'approvisionner à Moscou en lait en poudre et biberons, eux aussi d'ailleurs introuvables ces derniers mois dans la capitale. La panique engendrée par les conséquences prévues de la réforme sur les prix, malgré les assurances gouvernementales qu'aucune hausse n'aurait lieu avant deux ans, fait que les gens, persuadés du contraire, stockent marchandises et provisions, aggravant ainsi les pénuries.

Qu'importent, par ailleurs, aux habitants d'Orenbourg en Sibérie occidentale, comme ils le disent eux-mêmes, la réhabilitation de l'écrivain Boris Pasternak, ou le traité américano-soviétique sur l'élimination des euromissiles, si « les magasins sont vides, la viande un luxe rare », et si selon un jeune médecin moscovite installé dans

la région « l'assistance médicale fait défaut, les hôpitaux renvoyant les malades chez eux faute de lits et de médicaments ». Des observateurs se souviennent que lors de ses premiers voyages en province, Gorbatchev recevait invariablement en réponse à ses exhortations politiques, des plaintes et revendications d'un niveau de vie meilleur.

La Sibérie, qui, par ses villes poussées comme des champignons sous l'effet du développement industriel, est considérée comme une espèce d'Eldorado où l'on vient encore faire fortune, c'est-à-dire louer sa force de travail en échange de salaires et d'un niveau de vie plus élevés qu'ailleurs en Union soviétique, reste dans ses villages et campagnes isolés du reste du monde par les glaces la moitié de l'année, une région encore en voie de développement. Si certains d'entre eux sont fiers de l'indépendance que cet isolement, malgré les privations, leur garantit, et que certains intellectuels disent y jouir d'une relative liberté de création, loin de la censure centrale, dans l'ensemble les Sibériens traduisent la *perestroïka* comme ce qui devrait « miraculeusement » entraîner un mieux-vivre quotidien. Dans un de ces petits villages où l'on vit l'hiver en autarcie, relié au centre urbain le plus proche par radio, ou par hélicoptères qui assurent le gros du ravitaillement et le transport des cas d'urgence (par exemple les femmes enceintes, car les accouchements à domicile ne sont pas autorisés en URSS), on rêve à l'heure de la refonte, de routes bitumées, de maisons en pierre, d'un programme de télévision supplémentaire et bien sûr d'une meilleure distribution de produits alimentaires et vestimentaires. Trois jeunes gens, interrogés sur ce qu'ils attendent de la *perestroïka*, l'ont compris comme un vieux rêve à réaliser : le premier en espérait la moto de ses rêves, alors que ses deux compagnons souhaitaient, l'un qu'elle lui permette de passer une journée à Moscou, pour visiter la ville et faire des achats, et l'autre qu'elle l'aide à devenir mécanicien automobile.

A Ivanovo, le « Manchester » russe d'hier et important centre textile de l'URSS aujourd'hui, qui s'enorgueillit d'avoir été la ville du premier soviét ouvrier en 1905, on teste la *perestroïka* sans trop de conviction. Les vieux communistes, qui croient au sens marxiste de l'histoire qu'aucune déviation ne peut entamer, parlent de la politique gorbatchévienne comme en substance « d'un mauvais moment à passer » et s'appuient sur leur expérience de la période Khrouchtchev, « qui n'a laissé aucune trace dans notre histoire », pour juger avec dédain les candidatures multiples aux élections des Soviets locaux ou encore les élections des directeurs d'entreprise. Ces derniers, s'ils admettent, comme celui de cette importante usine de construction mécanique, que c'est « une bonne réforme », montrent

par leur discours inquiet qu'elle soulève des problèmes insolubles : dans ce cas précis, la norme de qualité des grues à fabriquer, définie par le ministère de tutelle comme analogue à celle d'une firme japonaise, est impossible à atteindre sans une rénovation de 80 % de l'équipement de l'usine, irréalisable dans l'immédiat, vu le dérisoire capital d'investissement pour la modernisation des usines accordé par l'Etat ; d'autre part, l'autonomie de l'usine en autofinancement et auto-gestion se trouve limitée par le fait que celle-ci n'est toujours pas libre de choisir ses fournisseurs. Enfin, cette remarque sur le *rozrachiot* (autonomie comptable) qui en dit long sur le désarroi et l'incompréhension des directeurs, face à la réforme : « Le coût de la production est impossible à évaluer : il faudrait poser un compteur électrique devant chaque ouvrier pour calculer sa consommation d'électricité ! »

Plus serein, le directeur d'une usine de fabrication de machines textiles de Douchambé, au Tadjikistan, voit l'avantage immédiat de la réforme dans le fait qu'il « n'est plus obligé d'appeler chaque jour son ministère à Moscou pour prendre les consignes de travail ».

Mais dans l'ensemble, l'incompréhension sur la portée économique de la réforme subsiste, dans la mesure où les travailleurs et les cadres pensent qu'elles ne les concerne pas mais s'adresse surtout aux « mauvaises » entreprises en difficulté et aux « mauvais » travailleurs, ce qui semble n'être nulle part « le cas » ! Assimilée souvent à des mesures coercitives visant à renforcer la discipline, elle n'est vue que comme une suite de désavantages pour les travailleurs qui la résumant ainsi : « Gagner moins, travailler davantage. »

Dans les républiques baltes

Dans les trois républiques baltes d'Estonie, de Lituanie et de Lettonie, « libérées du joug fasciste par l'URSS » selon les autorités, mais plutôt « annexées par les communistes » dans les années 40, pour les Baltes eux-mêmes, et qui jouissent d'un niveau de développement relativement élevé, on note peu de signes marquants de changement à première vue : la même quantité de produits est accessible en permanence sur le marché aux mêmes prix qu'auparavant, sans passer par des files d'attentes qui semblent décidément bien être la plaie de Moscou surtout et des villes de Russie. C'est pour garantir et renforcer leurs privilèges économiques et surtout développer leur nature d'entrepreneur, qu'ils définissent comme une part de leur identité nationale, que ces peuples « utilisent » à leur profit la *perestroïka* ; c'est à Tallinn, Riga et Vilnius que se sont épanouies toutes sortes d'activités faisant appel à l'initiative privée :

restaurants, cafés arrangés avec goût pour le plaisir et la détente, coiffeurs, couturières, et en Estonie, où un courant végétarien d'inspiration bouddhiste se renforce parmi la jeunesse, la culture de petits potagers privés. Cette Lituanienne explique ainsi cette réussite : « Il n'y a pas si longtemps nous vivions dans une économie capitaliste, nos mères s'en souviennent encore, cela fait partie de nos traditions et pour nous c'est plus facile que pour les Russes qui sont depuis si longtemps habitués à penser et agir collectivement qu'ils ne savent plus oser, prendre des risques. » Il est vrai qu'à Moscou le mouvement coopératif a décollé avec difficulté : il n'existe qu'une vingtaine de restaurants coopératifs pour ses neuf millions d'habitants, et certains sont en passe d'être fermés, accusés de « vol » parce qu'ils gagnent trop d'argent ; quand au propriétaire d'un taxi privé à Moscou, il doit payer sa patente à peu près 6 000 F par an.

Pour les Estoniens comme pour les Lituaniens, prendre au mot la réforme c'est forcer le développement des libertés individuelles. Celles-ci passent en Lituanie catholique par une liberté de confession qui fait partie, pour ce pays qui vient de fêter le six centième anniversaire de sa conversion au christianisme, de ses traditions culturelles. Mais si les prêtres reconnaissent que les persécutions religieuses ont cessé et que depuis un an de nombreux activistes religieux sont revenus du goulag, ils se refusent à parler d'une nouvelle tolérance religieuse, tant que celle-ci ne s'inscrit pas dans un cadre légal, et confirment « qu'aujourd'hui encore être religieux ici est toujours un acte de bravoure et dépend du courage personnel ».

Ce souffle de libéralisation, dont de plus en plus de gens craignent les lendemains qui déchantent, a été saisi au bond très vite par la jeunesse et une partie des intellectuels pour exprimer leurs aspirations « nationalistes », sous forme de groupements et surtout de bulletins et organes d'information indépendants en langue nationale, comme le petit bulletin en estonien « arc-en-ciel » souvent teinté d'un antisoviétisme de bon aloi dans ces républiques. La multiplication rapide des groupements autour d'intérêts communs, visant à créer une situation irréversible au cas où cet « état de grâce » prendrait fin, est sensible aussi chez les intellectuels leningradois, dont les revendications écologistes cachent une certaine résistance à la « soviétisation », et à Moscou où elles sont surtout humanitaires.

TRADITION ET MODERNISATION

Dans l'ensemble des républiques annexes du Nord et du Sud, c'est par la brèche ouverte de l'encouragement à l'initiative individuelle que se sont engouffrées toutes les potentialités, toutes les aspirations à plus de liberté que les gens lient toujours avec une certaine indépendance matérielle et économique. Les « contrats de famille » dans l'agriculture se développent avec lenteur dans les kolkhozes et sovkhazes où ils se heurtent à des problèmes pratiques liés à ceux de la production en général et insurmontables de ce fait au seul niveau local et régional : ces brigades familiales ne peuvent déterminer elles-mêmes le type de cultures à développer, elles ne peuvent être assurées non plus d'obtenir les machines agricoles nécessaires à leur expérience, et sont impuissantes dans la plupart des cas à résoudre le problème du manque de transports pour acheminer leurs produits à vendre jusqu'au marché voisin.

Les Sibériens y sont plutôt opposés, estimant que cela demande un engagement individuel trop grand en regard des résultats, et vu les conditions climatiques de leur région.

Un sovkhazo arménien, dont le directeur précise que « la *perestroïka* y est déjà pratiquée depuis une dizaine d'années », comporte environ 25 de ces brigades. L'une d'elles composée d'un père et de ses deux fils cultive des pommiers sur 15 ha, un contrat de cinq ans ayant été passé avec l'Etat : ils estiment qu'en 1986 leur revenu mensuel s'élevait à près de 600 roubles (avec les 25 % perçus sur la production excédentaire, et la vente de leurs pommes autorisée sur le marché d'Erevan à cinq roubles le kilo), soit plus du double du revenu normal d'un travailleur agricole. Mais là encore les mêmes plaintes surgissent, sur l'absence de transports qui freine la productivité et limite le profit individuel.

Ici, comme en Géorgie, on juge avec circonspection la « réforme de Moscou », qui ne tient pas du tout compte, pense-t-on, des degrés de développement différents de ces régions et se solde par une baisse du niveau de vie. Le rationnement de certains produits alimentaires (par exemple le beurre : 400 g par personne par mois), qui ont dans le passé toujours figuré sur les tables d'hôtes légendaires des Géorgiens en quantité et en variété d'autant plus abondantes qu'ils étaient par ailleurs denrées rares dans toute l'Union soviétique, est vu comme une atteinte de plus au caractère national. La plaisanterie qui circule à Tbilissi précisant « qu'à l'heure de la *perestroïka*, si on passe toujours les commandes dans les magasins, on ne peut plus

désormais prendre livraison de la marchandise qu'à... la télévision », montre que les Géorgiens situent la réforme dans le cadre du discours et de la propagande officielle.

Commerçants doués pour les affaires, les Géorgiens ont toujours quelque chose à vendre grâce à la solidarité clanique d'une société organisée autour du pouvoir hiérarchisé des « grandes familles ». Appelée péjorativement la « mafia géorgienne » par les Russes qui leur reprochent d'être « les profiteurs du système », mais qui à tous les niveaux s'en remettent tout de même à eux pour pallier les carences en biens de consommation du système, elle fonctionne comme une compagnie d'import-export, traitant toute sorte d'opérations commerciales, des ordinateurs et appareils vidéo de marque étrangère à une « place » bien rémunérée dans les bureaux. Ils ont de ce fait été les premières cibles de la campagne de lutte contre la corruption, par laquelle Gorbatchev voulait assainir l'économie, et qu'ils considèrent comme une tentative de limiter leur liberté d'entreprendre.

Ils opposent donc une « résistance » sous la forme d'une plus grande efficacité économique dans les secteurs pénalisés par la réforme : le vin, dont les grappes ornaient déjà les églises géorgiennes du IV^e siècle et indispensable au culte, a varié ses bouquets et sa production « privée » avec la « loi sèche », et le cadeau généralement offert à un Moscovite de passage est une caisse-dégustation d'une douzaine de crus différents.

Asie centrale :
la réforme politique exacerbe le nationalisme

Les républiques d'Asie centrale, anciennes sociétés féodales islamiques, colonisées par la Russie tsariste avant de passer sous pouvoir soviétique après la Révolution, ne remettent généralement pas en cause les acquis du socialisme : c'est à toutes sortes de transferts de biens de l'Union soviétique que leur population doit son développement et un niveau de vie aujourd'hui convenable bien qu'en-deçà de la moyenne nationale. C'est grâce à l'irrigation soviétique que le paysan ouzbègue vend ses fruits et s'enrichit, et en général on profite sans trop d'efforts de la situation : la langue, la culture et les traditions qui soudent ces pays au monde musulman leur confèrent là aussi une certaine indépendance et les rend moins perméables à la soviétisation.

« On s'accommode » donc de la *perestroïka* tant qu'elle reste au niveau des « slogans » faciles à reprendre sans risque ou du « refrain de la *perestroïka* », et qu'elle ne brise pas l'espèce de consensus

politique qui repose sur le pouvoir démesuré du premier secrétaire de l'organisation locale du parti. Celui-ci, souvent comparé à un roi, sert de courroie de transmission entre le pouvoir central et la population locale et, tout en satisfaisant Moscou formellement, laisse le système de clientèle se perpétuer en accord avec la culture et les traditions. Dans le discours surtout, la « *perestroïka* est déjà de l'histoire ancienne » : pour le secrétaire du Parti azerbaïdjanais elle date du moment où il y a déjà plusieurs années on a commencé « à traire les vaches mécaniquement », alors que le responsable d'un petit atelier de joaillerie au Daghestan précise en montrant quelques objets ciselés : « Nous l'avons faite depuis longtemps... une bonne fabrique n'en a pas besoin... mais il faut de la discipline pour les ouvriers paresseux. » Ce secrétaire du parti d'une ville de montagne, lui, souhaite aimablement la bienvenue aux étrangers au Daghestan, « au nom de la *perestroïka* ».

Mais la tentative gorbatchévienne de démocratiser l'appareil politique, par une plus grande « participation » à la base et une lutte contre la corruption par l'épuration de la nomenklatura locale, dérange le statu quo, et est considérée comme une tentative de briser la spécificité musulmane, et de maintenir l'emprise du pouvoir de Moscou. Ceci est conforté par le fait qu'aucune déclaration officielle n'est venue remplacer les violentes attaques du secrétaire général à Tachkent en novembre 1986 « contre toutes formes de manifestations religieuses ». Le remplacement du chef du Parti kazakh par un Russe dix jours plus tard et les émeutes qui ont suivi font dire à plus d'un que Gorbatchev ne connaît pas la province et ne tient en aucun cas compte des réalités des républiques islamiques.

Toutes les mesures prises par Moscou pour accélérer le développement de ces régions, comme le transfert de nombreuses familles tadjiks vers le nord avec le but avoué par les autorités de leur assurer une formation professionnelle et pallier le manque de cadres locaux (la main-d'œuvre rurale est pléthorique et justifie le choix des Russes pour l'encadrement, alors que l'intelligentsia locale dénonce une formation au rabais) ou le programme de planning familial visant à stopper la croissance démographique inquiétante de cette région, sont interprétées comme un moyen de démanteler les familles soudées par la tradition musulmane.

L'Ousbekistan résout le problème en contentant Moscou par des renouvellements successifs de cadres sans toucher aux plus hautes instances. Et l'on se demande en coulisses : « Quand donc finira-t-elle cette *perestroïka* ? »

Pour la Glasnost se référer à Moscou

Si pour ce jeune militant ouzbèque, grâce à la *Glasnost* « on peut maintenant critiquer les vieux cadres autrefois intouchables du parti », pour ce jeune Sibérien « elle n'est qu'un slogan articulé par la presse centrale ». Interrogé sur un article paru dans un journal moscovite sur l'impopularité croissante de la guerre d'Afghanistan parmi les jeunes, le directeur de la radio et télévision répond « qu'ici au Tadjikistan, chaque jeune est fier, jusqu'à nouvel ordre, de faire son devoir internationaliste ».

Là, comme en Ukraine ou ailleurs, la *Pravda* est difficile à se procurer, « seul organe habilité à véhiculer officiellement la *Glasnost* », la presse locale ne se hasardant pas à prendre les devants dans ce domaine : l'exemple de ce rédacteur en chef d'un journal local de Vladimir en Russie, qui voulait publier un article sur les abus de pouvoir des autorités locales et s'en est vu empêché par la section locale du parti, sous prétexte qu'elle saperait l'autorité du parti, n'est pas un cas isolé.

Si beaucoup définissent la démocratisation comme une « aération du climat social », qui se manifeste par le fait qu'on ait moins peur de parler ou d'être dénoncé par ses voisins, les provinciaux en général se plaignent des pouvoirs démesurés des organes de sécurité locaux à la merci desquels ils se trouvent placés encore aujourd'hui, victimes, loin de l'attention des médias et observateurs étrangers, de chantages, tracasseries et de nombreuses persécutions.

Toutes ces visions, interprétations et rêves de *perestroïka* lui confèrent une espèce d'intemporalité telle qu'elle donne à beaucoup l'impression d'avoir été déjà vécue, sans avoir vraiment commencé pour eux. Bien rares sont les cas où on lui reconnaît le mérite de l'innovation et encore plus ceux où l'on apprécie à juste titre la portée économique de cette réforme. Et la tendance à l'assimiler à des mesures disciplinaires ou encore plus, à une nouvelle série de mesures administratives (qu'on pourra donc aisément contourner) montre qu'elle est restée dans l'ensemble incomprise.

Peut-être parce que, comme l'exprime ce Moscovite, « on veut remplacer les combines qui nous ont permis de survivre jusqu'ici, par quelque chose de nouveau et incertain, dont on a oublié de nous donner le mode d'emploi ».

RÉSUMÉ. — *Des républiques baltes ou de celles d'Asie centrale, de Sibérie ou de Géorgie, on juge avec circonspection la réforme de Moscou. La perestroïka est perçue comme une autre directive venant de Moscou.*

S. KARTVELI

Le nationalisme contre les nationalités

Si chacun s'interroge sur les aspects économiques, politiques et sociaux de la « réforme » gorbatchévienne, il est en revanche un aspect qui paraît trop souvent négligé et qui pourtant, depuis les premières années du régime — pour ne pas remonter aux temps plus anciens du tsarisme — n'a cessé de préoccuper les dirigeants, bien davantage que le bien-être matériel de leurs populations, au point de représenter l'un des axes prioritaires de la politique de Moscou : la préservation envers et contre tout de l'intégrité du territoire et donc la résolution de la question nationale.

On peut certes objecter que la problématique nationale n'apparaît pas comme thème central des discours de la nouvelle direction et qu'elle ne semble pas faire l'objet d'une nouvelle pensée ou d'une redéfinition fondamentale. Mais, qu'il suffise de rappeler que les trois premières années du règne de Mikhaïl Gorbatchev ont été ponctuées, non par des manifestations sociales (à l'exception de troubles de caractère circonscrit à Yaroslav), ni par l'émergence d'une opposition politique, mais par des manifestations nationales, qui seules à ce jour ont pris un caractère vraiment populaire.

Le réveil national

Les démonstrations d'Alma-Ata en décembre 1986, la montée sur Moscou des Tatars de Crimée en juin 1987 et les manifestations de rue de juin et août dernier dans les républiques baltes soulignent de façon évidente aux yeux de ceux qui ont en main la destinée du pays, non pas nécessairement le caractère explosif de ce phénomène,

mais du moins la nécessité de l'affronter sans tarder et l'impossibilité de continuer à l'ignorer. Ces manifestations au nord, à l'est et au sud montrent une Russie encerclée par des minorités nationales, en faveur desquelles joue la démographie. Sans revenir ici sur les statistiques déjà largement citées, rappelons seulement qu'en l'an 2000 l'armée soviétique sera composée en majorité de musulmans, dont la connaissance insuffisante de la langue russe pose des problèmes de commandement et d'efficacité déjà soulignés dans la presse militaire soviétique. Il est incontestable également que le phénomène Gorbatchev a relancé et ravivé l'expression des nationalismes — russes et non-russes. Ainsi, les récentes manifestations, qui n'ont pas d'équivalent dans les années récentes (il faut remonter aux manifestations étudiantes de Tbilissi de mars 1956 qui s'étaient terminées dans un bain de sang pour retrouver une telle ampleur), n'ont plus grand-chose en commun avec le caractère autolimité de la dissidence nationale des années Brejnev, qui se limitait à la constitution des groupes nationaux de surveillance des accords d'Helsinki et à des revendications plus humanitaires et locales que nationales, ou encore strictement linguistiques (ainsi les manifestations de juillet 1978 en Géorgie, puis en Arménie pour la défense du statut de la langue nationale dans la constitution). La relative tolérance de la nouvelle direction depuis deux ans a redonné confiance et encouragé l'expression de revendications qui vont de la défense du patrimoine linguistique, historique et national à l'énoncé public de questions jusque-là taboues : l'avenir national dans le cadre soviétique, la relation Eglise-nation, l'ensemble des questions économiques, historiques concernant les rapports entre la Russie et telle ou telle nation ou minorité. On assiste dans la presse républicaine et nationale à une vaste « révision des dogmes et des vérités acquises », les derniers bastions de réserve semblant tenir davantage du scepticisme et de la défiance de ceux qui n'osent croire que tout est permis et qu'il n'y aura pas de retour du bâton que d'une censure sachant clairement indiquer et faire respecter la ligne à ne pas franchir. Pour terminer cette fresque rapide de l'état national de l'URSS, il faut noter également la résurgence d'un nationalisme ukrainien sous la double impulsion que lui auront donnée l'accident nucléaire de Tchernobyl (et surtout son traitement par les autorités) et l'imminence de la célébration du millénaire de l'Eglise de Kiev, dont la récupération même partielle, par la hiérarchie religieuse de Moscou et les autorités centrales, est mal perçue.

Alors que l'on avait l'habitude de ne considérer la question nationale que sous l'angle des minorités nationales et ethniques de l'Union,

tendant de voir de quelle manière celles-ci pouvaient affecter la cohésion du système et représenter ou non une de ses vulnérabilités, force est aujourd'hui d'examiner un autre aspect de la question nationale, jusque-là mis sous le boisseau : le problème national russe. Le paradoxe de cet empire est sans doute que, contrairement aux autres empires, la nation dominante et gouvernante n'a jamais osé — en partie pour des raisons idéologiques et en partie en vertu de complexes historiques nationaux — s'affirmer en tant que telle auprès des autres minorités. Si ces minorités ne disposent pas réellement d'une part du pouvoir, elles n'en ont pas moins conservé par rapport à la nation russe un sentiment de supériorité historique, culturel et même géopolitique (par exemple pour les musulmans). A l'inverse, le peuple russe a développé un complexe d'infériorité, qui est à la base de l'émergence du nouveau nationalisme russe et lui confère ses thèmes principaux : le peuple russe a souffert plus que les autres, il n'a que peu profité économiquement, à la différence des autres nations coloniales, de son extension économique et géographique. Nationalement, le peuple russe, qui se qualifie d'ailleurs lui-même plus souvent de peuple que de nation, n'a pas réussi à développer sa composante nationale. En réalité, la nation soviétique et le prestige de l'Union ont pris le pas sur la nation historique russe, la vidant de sa substance. Ce qui dans l'esprit des pères fondateurs devait se produire pour l'ensemble des nationalités de l'URSS, ne s'est produit, et encore pas totalement, pour la seule Russie. En ce sens, l'un des problèmes essentiels d'une direction qui veut redonner dynamisme et cohérence au système, est de réinsuffler vitalité et énergie dans ce peuple russe qui doit être le moteur et le cœur de cette « renaissance » : le sortir de sa léthargie et de sa dépression, lui redonner le sens de l'avenir et confiance en soi. Il n'est donc guère étonnant que le nationalisme russe se voie officiellement encouragé : la création du Fonds de la culture russe (jamais dans les années précédentes du régime, les autorités n'auraient osé afficher aussi ouvertement le caractère russe ; ils auraient pris la précaution de le qualifier de soviétique), comme l'attention nouvelle accordée au passé russe (la renomination de rues de Moscou, la restauration du quartier de l'Arbat et de monastères anciens, les fastes qui vont entourer les cérémonies du Millénaire) sont le signe que les Russes à leur tour, débarrassés de certaines de leurs réserves, sont désormais déterminés à prendre la voie de la reconquête de leur identité, voie sur laquelle ils ont été précédés par leurs concitoyens des nations minoritaires.

Cette indispensable « résurrection russe » — indispensable même sur le plan économique, car une nation dépressive et peu sûre d'elle-

même ne s'est jamais embarquée sur la voie du redressement économique — pose un nouveau dilemme aux autorités. Comment en effet accompagner et encourager ces tendances en Russie, sans risquer de les voir reproduites et démultipliées dans les nations non russes, que leur état minoritaire et leur dépendance ont rendues à la fois plus conscientes et plus réactives. Comment faire pour que le renforcement du centre ne provoque pas des réactions en retour et ne contribue, à l'inverse de l'objectif poursuivi, à affaiblir la cohésion de l'ensemble plutôt que la renforcer ?

La réalité même de la question nationale oblige donc les dirigeants à se pencher sur un problème qui, sans représenter une menace de désintégration, bride la marge de manœuvre et oblige sans cesse à un dosage méticuleux entre ce qu'il faut concéder pour apaiser les aspirations essentielles et éviter qu'elles ne prennent un tour revendicatif et ce qu'il faut refuser pour ne pas créer soi-même les bases de ce qui pourra être ensuite utilisé de la périphérie contre le centre.

Un autre impératif du système, dans sa relation vis-à-vis de l'étranger, est la préservation de son apparence fédérative. Dans un monde d'où le colonialisme sous sa forme ancienne a disparu, l'URSS, qui veut récupérer son image de progrès et de modèle, ne peut se permettre d'apparaître comme perpétuant une situation anachronique. Avec l'éroussement de l'idéologie apparaît le risque de mise à nu de relations inégales qui étaient jusque-là à la fois masquées et compensées par une idéologie égalitaire et internationaliste. Il lui faut donc accorder aux républiques une marge de manœuvre et une identité réelle qui soit autre chose qu'une concession formelle abritant une assimilation réelle.

Cet effort est d'autant plus indispensable si l'on regarde du côté de l'Europe de l'Est : la politique entreprise consistant à convaincre les Est-Européens de l'émergence d'un nouveau type de relations entre Moscou et les « satellites » ne pourra être crédible, quel que soit le discours sur la remise en cause de la « Doctrine Brejnev » de souveraineté limitée si, parallèlement, Moscou se livre intérieurement à une politique de russification et de domination. L'intégration économique plus poussée avec l'Europe de l'Est ne serait même acceptable que si Moscou arrive à faire la preuve qu'elle accomplit aussi au sein de l'Union un mouvement à deux voies : dans le sens d'une plus grande intégration économique, mais aussi d'une plus grande diversification nationale dans le respect des identités nationales de ses composantes. Autrement dit, faire la preuve que l'intégration économique n'entraîne pas nécessairement la dilution des entités nationales, et peut même, parce que ces affirmations deviennent moins menaçantes pour

l'unité de l'ensemble, s'accompagner d'une plus grande tolérance.

Le problème national n'est certes pas apparu avec M. Gorbatchev, mais il est indéniable qu'il revêt pour ce dernier une importance d'autant plus grande que toutes les lignes de réforme par lui ébauchées butent à un moment ou à un autre sur la question nationale et l'obligent à trancher. Ainsi, dans son discours pour le 70^e anniversaire de la Révolution d'Octobre, M. Gorbatchev a-t-il reconnu sans ambages que « toutes les décisions sociales, économiques et juridiques ont inévitablement un impact direct et immédiat sur la question nationale »... et *vice versa* !

I / Ainsi en va-t-il de la *politique des cadres* : on a vu les réactions suscitées par la nomination du Russe Kolbine à la tête du Parti kazakh en remplacement de M. Kounaev. Nul doute que la prudence adoptée depuis lors, s'agissant du remplacement attendu du premier secrétaire du Parti ukrainien et membre du Politburo, M. Chtcherbitsky, ne soit inspirée des leçons apprises des événements d'Alma-Ata. La crainte de réactions ukrainiennes et des effets d'une répression qui serait plus difficile à dissimuler tant aux opinions intérieures qu'à l'étranger — en cette année du Millénaire de l'Eglise ukrainienne qui plus est — a incontestablement tempéré les intentions initiales de la direction. En revanche, quoique là aussi de façon prudente, on assiste à une réactivation de la politique de « brassage des cadres » mise en sommeil pendant toute la dernière période du pouvoir brejnevien. La mise en œuvre d'une politique de lutte contre la corruption, de renouvellement des cadres, de laminage des clientèles passe nécessairement, dans un régime où traditionnellement les clientèles ont tendance à s'ériger en féodalités et à recouper des lignes de clivage ethniques et nationales, par une politique de brassage « national ». Or, on voit bien réémerger dans la presse des articles venant apporter une justification théorique à la mise en œuvre d'une telle politique. En même temps, le pouvoir se montre relativement timide dans la mise en œuvre pratique de mesures radicales : en ce sens on peut analyser les remaniements du Parti kazakh davantage comme un test dans la république la plus russifiée — « le maillon faible de la couronne des nationalités » — que comme le premier pas décisif d'une politique déterminée. Tout se passe comme si, en matière de cadres, la direction soviétique avait dressé un diagnostic et énoncé les remèdes, mais sans se décider à appliquer le traitement draconien, qu'elle sait pourtant nécessaire. En revanche, la direction semble avoir pris un tour plus décisif s'agissant de l'éternel débat sur le partage du pouvoir au sommet : avec la disparition de MM. Kounaev

et Aliev, le transfert de M. Chevardnadze au poste de ministre des affaires étrangères et les récentes nominations, le Politburo et le Secrétariat sont *de facto* entre les mains des Russes (avec la seule exception de l'indélogeable Chtcherbitsky), si l'on ne compte pas M. Chevardnadzé qui, du fait de ses fonctions, se trouve dans l'impossibilité absolue de représenter en aucune façon les intérêts de sa république d'origine.

II / La politique de *réforme économique* est à son tour directement obérée par les contraintes nationales qui pèsent sur les choix économiques, les allocations de ressources et qui empêchent l'URSS, à la différence d'Etats de dimension beaucoup plus réduite — telle la Hongrie — ou de cohésion plus affirmée — telle la Chine qui, pour être pluri-ethnique, a cependant une plus grande tradition à la fois de centralisation dans la décentralisation et de cohésion nationale — de s'avancer sur la voie d'une authentique décentralisation.

En réalité, la décentralisation, telle que conçue par les nouveaux responsables soviétiques, saute l'étape régionale indispensable pour passer immédiatement à celle de la décentralisation industrielle — sans même englober la notion de déconcentration industrielle (dont on a pourtant mis en évidence les effets néfastes tant lors de l'accident de Tchernobyl que dans tous les constats dressés des gaspillages dus aux transports et à l'irrationalité économique de la carte soviétique). La loi du 1^{er} janvier 1988 représente tout au plus un premier pas dans la voie d'une responsabilisation des entreprises, et d'une plus grande autonomie de gestion et d'organisation interne, non dans celle d'une décentralisation de la décision économique, moins encore de la production ou de la distribution. Les pouvoirs intacts du Comité d'Etat au Plan, la transformation de 14 ministères fédérés républicains en départements de ministères centraux, à l'automne 1987, sembleraient plutôt indiquer que, dans le débat sur la décentralisation, les hésitations jouent en ce moment dans le sens d'un maintien, sinon d'un renforcement, du pouvoir central. Or, l'hésitation face à la décentralisation n'est pas un reflet du dogme idéologique, mais purement et simplement le reflet le plus concret de la crainte devant les nations et les nationalités. En effet, la carte de la décentralisation géographique soviétique recoupe celle des grandes unités régionales et culturelles : l'Asie centrale musulmane, la Transcaucasie, la région balte, la plaine ukrainienne et le bassin de la Volga. La crise économique soviétique est bien davantage une crise du centralisme qu'une crise du collectivisme et de la planification. Les

maux du collectivisme et de la planification sont remédiables à condition d'accepter une large décentralisation qui régule localement les effets arbitraires et atténue les effets désincitateurs du collectivisme sur la productivité du travail. Or, le système soviétique depuis soixante-dix ans, mais surtout depuis deux décennies, une fois épuisées les capacités de développement extensif des ressources, n'a pu se résoudre à accepter une redistribution des ressources et des capacités de production, qui pourraient jeter les bases matérielles d'une autonomie économique et donc, en filigrane, d'une autonomie nationale. En ce sens, la décision de renoncer au projet d'inversion des fleuves sibériens qui, réclamé à cor et à cri par les dirigeants des républiques d'Asie centrale, aurait permis, avec l'irrigation, la mise en place d'une agriculture plus diversifiée et l'emploi local d'une main-d'œuvre pléthorique, montre bien la détermination du régime à ne pas arbitrer en faveur d'une quelconque autonomie accrue sur le plan économique.

La relance de la productivité bute à son tour sur les fractures nationales. En effet, en l'absence d'incitations idéologiques pures — le stakhanovisme des premières années du régime a cessé de représenter une alternative possible — et en l'absence d'une poussée démographique, la seule relance de la productivité peut provenir de l'incitation matérielle ou de l'incitation politico-idéologique. Pour cette dernière, il s'agit de donner le sentiment aux populations de travailler pour leur avenir, leurs enfants et leur collectivité. Mais, non pas pour une collectivité abstraite, et étendue sur un sixième de la surface du globe, mais une communauté réelle, qui se confond nécessairement peu ou prou avec une communauté ethnique, culturelle et nationale. La prise de conscience de cette nécessité explique sans doute en partie la tolérance, pour ne pas dire l'encouragement, apportée par les autorités à la réémergence du nationalisme russe. La crise de productivité de la nation russe étant au tout premier plan des préoccupations du pouvoir central, une relance ne peut en fait que passer par une redynamisation de la classe laborieuse de la nation dirigeante, à laquelle il faut redonner respect de soi et confiance dans l'avenir. D'où l'accent mis sur la lutte contre l'alcoolisme, fléau russe par excellence (on notera à cet égard la bien moindre priorité accordée au fléau de la drogue qui frappe davantage les populations du Sud et de l'Asie centrale). Le second volet d'une relance de la productivité passe par le relèvement des incitations matérielles. Or, pour que celles-ci opèrent économiquement, il importe qu'elles soient modulées en fonction des besoins. Le relèvement de la productivité est moins urgent en Asie centrale, où la croissance

démographique atténue les méfaits de la sous-qualification et de la faible productivité, qu'il ne l'est en RSFSR où, compte tenu de la présence de la très grande partie du parc industriel et de la faible natalité, il importe de relancer rapidement la productivité.

La logique d'un tel constat implique un système à deux mesures dans lequel les travailleurs des régions développées de Russie d'Europe bénéficieraient d'avantages matériels conséquents et d'encouragements à la natalité. La direction soviétique a d'ores et déjà donné partiellement satisfaction aux revendications des nationalistes russes sur ce second point, en accordant des allocations modulées de natalité, suivant qu'il s'agit de populations en forte croissance ou de croissance négative. En revanche, il n'est pas encore question de primes modulées au niveau des entreprises, quoique à terme la loi sur l'autonomie des entreprises puisse se traduire dans les faits en un système diversifié où les travailleurs des industries de pointe (situées essentiellement dans les régions européennes) bénéficieraient de salaires et de possibilités de promotions non accessibles aux populations d'Asie centrale réduites à des emplois du secteur primaire et agricole, et pour lesquelles les seules voies de promotion sociale et financière seraient l'armée ou l'exil vers le centre, c'est-à-dire les voies de l'assimilation.

Là aussi, comme pour la politique des cadres, les solutions sont claires, mais d'application pratique difficile impliquant des risques de conflits potentiels, entre nations d'une part, entre la pratique et l'idéologie d'autre part. Comment concilier en effet une vision théorique d'égal développement des nations et d'égalité entre les peuples avec un système à double vitesse, qui porte en germe la transformation de la périphérie en une région sous-industrialisée d'exploitation agricole sous-payée et en une réserve résiduelle de main-d'œuvre peu qualifiée. Ainsi l'actuel plan quinquennal affecte la part du lion des investissements à la rénovation et au rajeunissement de l'appareil de production existant, situé en Russie d'Europe, et n'envisage pas de programme de développement d'industries nouvelles dans les régions périphériques, notamment pas en Asie centrale. Les articles parus cette année dans la presse soviétique dénonçant la pléthore d'effectifs dans les universités des républiques périphériques (la Géorgie et la Kirghizie ont été particulièrement visées) et la production excessive de diplômés universitaires par rapport aux « besoins locaux » avec la mise en place *de facto* de quotas d'accès, vont dans le même sens d'une division du travail au détriment

des nations non russes et dont on voit mal qu'elle puisse ne pas soulever de réactions à terme¹.

III / La politique de « *libéralisation* » timidement ébauchée par la direction se heurte elle-même au problème national. Le domaine de l'expression est aussi paradoxalement celui dans lequel il est le plus facile de donner satisfaction à certaines des aspirations nationales, sans risquer que les concessions faites ne se traduisent en aucune façon par un partage des pouvoirs. La *glasnost* a consisté jusqu'à présent à remettre en pratique un droit — qui va parfois jusqu'à l'obligation — de critique et d'autocritique, qui existait dans le système instauré par Lénine et développé par Staline. En effet, comme le souligne Gorbatchev lui-même, sans ces deux instruments, le système de parti unique, dépourvu d'opposition, se voit privé de tout mécanisme régulateur et livré aux excès. En revanche, ce droit de critique ne s'entend pas comme un droit de remise en cause des fondements ou de la légitimité intrinsèque du système. Pris dans son aspect national, cela se traduit par la possibilité d'aborder presque tous les thèmes nationaux — il suffit pour s'en convaincre de lire les presses nationales depuis quelques mois — mais non pas le droit de passer à l'action nationale ou moins encore nationaliste. Ainsi la répression ne touche pas les écrits, en revanche, après une brève période d'incertitude, le pouvoir a clairement tracé, d'Alma-Ata à Riga en passant par Moscou, les limites au droit de manifestation pour les minorités ethniques en tout genre, y compris les Juifs. Le dilemme du pouvoir en ce domaine est de donner effectivement à la grande majorité de la population un droit de critique et d'expression qui lui redonne le sentiment de participer à la vie publique et surtout économique, sans que ce droit ne soit interprété comme une possibilité de distanciation par les populations les moins assimilées de l'Empire. Là aussi on voit donc émerger en arrière-plan un système à deux poids deux mesures, dans lequel le nationalisme russe aurait droit de cité, puisqu'il est par définition le seul à pouvoir s'affirmer pleinement sans jamais menacer l'intégrité de l'État, alors que les autres nations et nationalités ne se verraient reconnaître ces droits

1. « Les effectifs des étudiants géorgiens pour la prochaine rentrée ont été réduits de 400 places. L'ouverture de sections russes — en mathématiques, chimie et physique — réduit les chances des diplômés géorgiens d'accéder à l'Université d'État de Tbilissi. A l'heure actuelle déjà, un étudiant géorgien sur quatre étudie dans une institution d'enseignement supérieur à l'extérieur des frontières de son pays natal » (lettre de MM. Gamsakhourdia et Kostava au secrétaire général du PCUS, publiée dans le nouveau bulletin non officiel *Glasnost* de juillet 1987).

que de façon pondérée, dans la mesure où ils ne viendraient pas à représenter un défi ou une menace à l'autorité centrale et à la cohésion de l'Union.

C'est donc avec parcimonie que le pouvoir distribue ses largesses : les opposants nationaux constituent la grande majorité des prisonniers politiques non libérés, la critique sociale est bien davantage admise que la critique nationale. Surtout, le nationalisme russe et dans une moindre mesure la confrontation des différents nationalismes viennent jouer un rôle régulateur. Ainsi a-t-on vu lors des manifestations des Tatars de Crimée à Moscou, des réactions « spontanées » de la population russe, les forces de l'ordre finissant à intervenir pour « protéger » les manifestants. Ainsi, d'une certaine façon, le meilleur garant contre les excès des nationalismes périphériques n'est plus l'autorité centrale, mais le contrepoids que constitue le nationalisme russe et son fer de lance — l'organisation « Pamiat », « Mémoire » en russe. Avec, pour réserve, le fait qu'idéologiquement il demeure difficile pour le régime d'accepter que le nationalisme soit en train de s'affirmer comme la force centrale du régime et son élément le plus dynamique, même s'il s'agit en l'occurrence... du nationalisme russe.

Derrière ces contradictions et ces paradoxes se dessine une stratégie de la nouvelle direction : il s'agit d'assurer la cohésion et l'unité territorialisée-économique du système en accroissant les interdépendances. L'instauration de complexes agro-industriels qui entoureront le noyau industriel de la Russie d'Europe revient à instaurer une division du travail et une réelle interdépendance en lieu et place du développement républicano-centré qui préexistait². Pour utiliser les schémas marxistes, on pourrait dire que le modèle de Gorbatchev est de renforcer la centralisation des « infrastructures essentielles » tout en cédant une large autonomie aux superstructures que sont les langues, les cultures, les modes de vie et traditions locales. Si l'on va plus avant dans cette voie s'ouvrent deux perspectives difficiles à trancher aujourd'hui : l'une conduit à la folklorisation des nations constitutives de l'Union avec une réelle intégration économique et sociale, accomplie insensiblement. L'autre pourrait être celle d'un réel fédéralisme politique plaqué sur une intégration économique qui

2. Chaque république s'était vue dotée jusque-là d'une économie diversifiée, quoique limitée et souvent inefficace, mais comportant tous les volets d'une économie nationale et permettant une quasi autosuffisance, en fonction des conditions locales, toutes les républiques souffrant pareillement des maux de la planification et d'une lourde centralisation des décisions et des allocations.

demeurerait respectueuse des identités et des intérêts nationaux. La première est la voie asiatique de l'URSS, la seconde sa voie européenne. Beaucoup dépendra, non pas tant du succès personnel de M. Gorbatchev, mais de la capacité de la nation russe à s'ériger en nation de modèle européen et à ne pas céder à la tentation nationaliste et à sa tradition orientale*.

* NDLR : Cet article a été écrit avant les événements de février 1988 en Arménie et en Azerbaïdjan, qui confirment la réalité des revendications nationales.

RÉSUMÉ. — *Le modèle de Gorbatchev pourrait être de renforcer la centralisation économique en accordant une plus grande autonomie aux langues, cultures et traditions locales pour préserver et renforcer l'intégrité du territoire. La nation russe parviendra-t-elle à s'ériger en nation de modèle européen sans céder à la tentation nationaliste de tradition orientale ?*

JEAN-CHRISTOPHE ROMER

Le débat sur la défense

Le débat stratégique n'a pas attendu l'arrivée au pouvoir de M. Gorbatchev pour commencer. Dès la fin des années 1970, des critiques, plus ou moins directes, ont été émises en URSS, à l'encontre de la doctrine stratégique alors en vigueur, la doctrine dite de Sokolovskii. Il est vrai que, depuis le début des années 1960, les relations politiques internationales, les techniques d'armements et l'équilibre mondial des forces avaient bien changé. Si les années 1960 ont été, en URSS, celles des exploits techniques et de la montée en puissance, les années 1970 furent celles de l'obtention de la parité, du rattrapage et des négociations. Pouvait-on, dans ces conditions, maintenir la même doctrine stratégique, quand bien même celle-ci correspondrait en fait plus à un projet politique global qu'à des conceptions strictement militaires ? Certes non, d'autant plus que, dans le même temps, les Etats-Unis n'avaient pas manqué de modifier à plusieurs reprises leur propre doctrine. Cela dit, dès qu'il est question de toucher à un édifice politico-idéologique, les choses se font très lentement, en URSS. Ce n'est donc que vers la fin des années 1970 que l'on verra apparaître les premières nuances dans le discours soviétique.

Néanmoins, avant que ne s'achève ce débat — pour autant qu'il soit achevé — il semble que les Soviétiques en aient engagé un autre, fondé sur une logique qui pourrait être celle d'un âge postnucléaire. Ce second débat, lancé, lui par le pouvoir politique au plus haut niveau, est une réponse au projet américain de guerre des étoiles et se veut un reflet de la « nouvelle approche » (*novoe*

mychlenie)¹ en matière de politique internationale. On ne peut, pour autant, opposer ce deuxième débat au premier, car ils paraissent plus complémentaires que contradictoires.

Sokolovskii périmé

Le débat sur la remise en question de la doctrine Sokolovskii a vraisemblablement été amorcé au lendemain de la signature des accords SALT I, en 1972, c'est-à-dire à un moment où le principe de la parité entre les deux super-puissances est reconnu. Mais les premiers signes visibles et publics du débat n'apparaîtront qu'en 1979. Certes, il ne s'agit pas encore d'attaquer de front le dogme en vigueur, mais soit de lui apporter des nuances, soit de le remettre en cause à la marge du système.

La principale de ces remises en cause frontales a été le fait d'un « observateur politique » qui a souvent eu le rôle de lanceur sinon d'idées, tout au moins de ballons d'essais : Fedor Bourlatskii. Dans le rapport qu'il présente au Congrès mondial de Science politique qui se tient à Moscou en 1979, il affirmera de façon tout à fait iconoclaste que « la guerre moderne est devenue absurde à cause du danger de l'extermination mutuelle ou de la possibilité de préjudices irréparables ». Or, cette conception était jusqu'alors rejetée et avait même été condamnée à plusieurs reprises (1954 et 1964)².

Du côté de la hiérarchie militaire, tout au moins d'une partie de cette hiérarchie, la critique du dogme ne sera pas aussi directe tout en étant bien réelle. On peut penser qu'à la tête de cette remise en cause par l'armée se trouve le maréchal Ogarkov, chef d'état-major général de 1977 à 1984. Le premier texte significatif apportant quelque nuance à la doctrine en vigueur est l'article qu'il signe dans l'*Encyclopédie militaire*, consacré à la « stratégie militaire ». La principale nuance apportée dans cet article touche le principe, admis depuis 1960, d'une future guerre mondiale nécessairement et immédiatement nucléaire. Une phrase de son article peut en effet être lue — mais l'ambiguïté n'est-elle pas le début de la remise en cause ? — et interprétée comme allant à contre-courant de ce

1. Officiellement traduite par « nouvelle pensée » ou parfois par « nouvelle mentalité », l'expression *novoe mychlenie* correspond en fait plus à une « nouvelle approche » d'une pensée qui reste inchangée. C'est cette traduction qui sera adoptée ici.

2. F. Bourlatskii, La prévention de la guerre mondiale et la planification de la paix universelle, in *La politique soviétique de paix*, Moscou, Ed. de l'Académie des Sciences, 1979, p. 80.

principe essentiel de la doctrine Sokolovskii. Pour le maréchal Ogarkov, en effet, une « guerre mondiale peut commencer et être menée pour un temps déterminé, avec les seuls armements classiques »³.

En fait, c'est bien la lecture hétérodoxe qui a prévalu dans les années suivantes⁴. Il ne faut pas oublier, en effet, qu'en 1979 la bataille des euromissiles commençait et que l'hypothèse d'un conflit limité — nucléaire ou non — en Europe revenait de plus en plus sur l'avant de la scène.

En d'autres termes, autant l'armée, et notamment l'armée de terre, dans les années 1960 a eu du mal à s'habituer au fait que désormais, le missile intercontinental était devenu la « reine des batailles » autant, ceux-là mêmes qui avaient fini par en devenir les plus farouches défenseurs devaient-ils se faire à l'idée que l'avenir appartenait maintenant aux armements non stratégiques et surtout aux armes classiques de la nouvelle génération.

A partir de 1980-1981, le pouvoir politique se fera lentement à cette raison en infléchissant son discours politico-militaire. Après quelques années d'hésitation, la direction du PC adoptera donc, en termes certes moins abrupts, les conceptions lancées par F. Bourlatskii en 1979. Elle reconnaîtra que la guerre nucléaire mondiale conduirait à la destruction de la planète entière, après avoir admis explicitement la fonction dissuasive des armes soviétiques, le terme de dissuasion ayant été jusqu'alors réservé aux seules doctrines occidentales et donc connoté négativement.

Au début des années 1980, l'URSS va ainsi se trouver dans une situation d'inversion des positions de ceux que, pour simplifier, on qualifiera de « conservateurs » et de « modernistes ».

Ce sont des « modernistes », tels que Bourlatskii ou Ogarkov qui avaient avancé l'idée d'une guerre nucléaire suicidaire pour l'humanité et de la fonction explicitement dissuasive des forces soviétiques. Ce sont les « conservateurs » — Brejnev puis Tchereneko — qui en feront le fondement de leur discours politique. Mais cette inversion des positions a sa propre logique. Si, comme ont fini par l'admettre les « conservateurs », la guerre nucléaire conduit à l'élimination de toute vie sur terre, cela signifie également,

3. *Voennaia Entsiklopediia (Encyclopédie militaire, Moscou, Voenizdat, t. 7, 1979, p. 564).*

4. Une lecture « orthodoxe » reviendrait à considérer qu'une guerre mondiale peut être le résultat d'une dégénérescence d'un ou plusieurs conflits locaux et donc classiques. On retrouve cette hypothèse chez Sokolovskii, prenant ses exemples dans les crises de Suez de 1956 et de Cuba de 1961.

et en bonne logique clausewitzienne, que la montée aux extrêmes est inéluctable et que l'on mettra en œuvre tous les armements à la disposition des belligérants. Par conséquent, une telle guerre ne saurait être limitée dans l'espace pas plus, vraisemblablement, que prolongée dans le temps. Ceci peut justifier d'une part le maintien d'un important arsenal stratégique comme élément dissuasif et, d'autre part, permettre aux « conservateurs » de moins se préoccuper de la remise en ordre de l'économie qui, dans l'hypothèse d'un grand échange nucléaire, sera moins sollicitée que dans celle d'un conflit, prolongé dans le temps.

Par contre, si l'on envisage l'hypothèse de frappes sélectives et la mise en œuvre d'armes d'une nouvelle génération — nucléaires ou non —, il devient alors possible de prolonger cette guerre, de la limiter dans l'espace et par conséquent de rendre envisageable non seulement son déclenchement mais surtout l'obtention de la victoire — encore que cette notion n'ait jamais été absente des préoccupations soviétiques. Mais il est également indispensable, dans une telle hypothèse, de pouvoir garantir les arrières par une économie en bon état de fonctionnement.

Cette mise en avant de la thèse des modernistes a pu conduire à tirer des conclusions pour le moins hâtives sur l'abandon, par l'URSS, de l'idée d'un conflit mettant en œuvre des armes nucléaires. Certains textes publiés en URSS de 1984 à 1986 ont effectivement insisté sur le rôle des armes classiques ou sur l'importance d'une première phase conventionnelle dans une guerre mondiale⁵. Mais à aucun moment, ni nulle part, n'a été affirmé que l'URSS n'utiliserait pas l'arme nucléaire. Au contraire, dans chaque cas de figure envisagé par ces travaux est prévue l'hypothèse d'une bataille dans un environnement nucléaire et/ou chimique.

De ces grandes lignes du débat amorcé en 1979 et présentées ici, on peut tirer deux conclusions : une certitude et une hypothèse. La certitude est que la doctrine Sokolovskii est bien périmée. Cela a été dit et écrit très explicitement par les Soviétiques⁶.

L'hypothèse est que ce débat n'aurait abouti à aucune conclusion définitive. Peut-être même a-t-il été interrompu avant son achèvement en raison de l'apparition d'éléments nouveaux ; d'où une certaine impression d'inachevé ou de confus et surtout l'absence

5. Voir notamment le manuel de tactique *Taktika*, Moscou, Voenizdat, 1984 et, dans une certaine mesure, la deuxième édition du *Dictionnaire encyclopédique militaire*, Moscou, Voenizdat, 1986.

6. Voir notamment M. Gareev, *Frunze-voennyi teoretik* (Frounze, théoricien militaire), Moscou, Voenizdat, 1985, p. 241.

d'un ouvrage de synthèse qui aurait énoncé la nouvelle doctrine ou tout au moins présenté un bilan de ce premier débat général.

Deux éléments ont conduit à un changement d'orientation du débat ; l'un, externe, est le lancement du programme IDS par R. Reagan, le 23 mars 1983 ; l'autre, interne, est le lancement, par M. Gorbatchev, de sa « nouvelle approche » en matière de politique internationale. De ce point de vue, le départ du maréchal Ogarkov de son poste de chef d'état-major général doit être considéré plus comme une péripétie que comme un facteur de changement, d'autant que celui-ci a gardé son influence dans l'évolution des débats.

L'IDS et l'URSS

Le lancement par R. Reagan de son Initiative de Défense stratégique (IDS) pourrait avoir profondément perturbé les stratégies — et les économistes — soviétiques. Parce qu'il s'agit d'une problématique en partie nouvelle, parce que le projet a suscité, aux Etats-Unis mêmes, un débat sur sa faisabilité — tout au moins dans son extension maximum telle que le conçoit le président américain — et, enfin, en raison du coût économique énorme d'un tel programme, les Soviétiques sont restés très longtemps perplexes quant à la réponse militaire concrète à donner à l'initiative américaine.

Certes, la réaction politique de principe a-t-elle été immédiate : une condamnation sans appel d'un système qui est perçu à la fois comme un renforcement de la capacité de première frappe américaine, comme un abandon du principe de la dissuasion, empêchant l'URSS de riposter efficacement à une agression nucléaire et comme un système déstabilisant, favorisant une course aux armements qualitativement nouvelle.

Cela dit, cette condamnation attendue n'a pas été complétée, comme il était de coutume dans le passé, par l'affirmation que l'URSS répliquerait en mettant en place un système d'arme identique. Pour la première fois, Moscou fera seulement savoir qu'elle y répondra par des « moyens appropriés », sans autre précision, tout au moins jusqu'à l'automne 1986. Ceci montre amplement l'embarras des Soviétiques face au programme américain. Le vide politique à la tête du PCUS ne peut, à lui seul, expliquer les causes de cet embarras.

Cela dit, l'absence de réponse concrète n'a pas empêché M. Gorbatchev d'élaborer une autre réponse politique qui pour être indirecte n'en était pas moins d'une grande habileté. L'objectif ultime

de l'IDS, tel qu'il est annoncé par R. Reagan, est de rendre l'arme nucléaire obsolète. C'est sur ce point que va répliquer M. Gorbatchev en proposant, le 15 janvier 1986, son plan de liquidation totale de l'arme nucléaire d'ici l'an 2000.

Pour utopique qu'elle soit, cette proposition ne doit pas pour autant être considérée sans intérêt. Son objectif politique premier et ce qui en fait également la grande habileté, est de répondre au discours de R. Reagan sur l'IDS : l'URSS est tout à fait d'accord pour rendre l'arme nucléaire obsolète ; non seulement, c'est réalisable mais en plus, on peut faire l'économie du programme de guerre des étoiles. Telle est la philosophie générale de la proposition du 15 janvier. Mais elle contenait également un autre aspect. A la lumière des propositions en matière de désarmement lancées par l'URSS depuis 1986, il semble que l'on puisse considérer ce texte comme le programme politico-militaire qu'entend suivre M. Gorbatchev dans ce domaine. A part certaines variations conjoncturelles — la non-prise en compte des forces tierces et même des nuances quant à l'exigence d'un abandon total de l'IDS par les Etats-Unis — qui ne sauraient être que provisoires, on constate que toutes les négociations en cours correspondent aux différents éléments du programme du 15 janvier : FNI, réduction de 50 % des arsenaux centraux, bruits sur une éventuelle option « triple zéro »... Tout ceci entre dans le cadre d'un plan parfaitement mis au point.

Pour ce qui concerne une réponse « technico-militaire » à l'IDS, on peut considérer qu'elle se fera en deux temps. Dans un premier temps, le général Maksimov, commandant en chef des missiles stratégiques, dans une déclaration à la presse, annoncera les contre-mesures que compte prendre l'URSS face à l'IDS. Il s'inspirera pour cela du travail, effectué par un « comité de savants soviétiques » et publié au printemps 1986⁷.

Dans un deuxième temps, c'est M. Gorbatchev lui-même qui reconnaîtra l'existence d'un programme de défense stratégique mené en URSS, dans une interview à NBC, juste avant le sommet de Washington, mais d'un programme dont le coût devrait être nette-

7. Dépêche AFP du 1^{er} décembre 1986 et *The large scale anti-missile system and international security* (rapport du Comité des Savants soviétiques pour la Paix, contre la menace nucléaire), Moscou, 1986, p. 50-60. Ces textes prévoient notamment : une saturation de la défense adverse (par une multiplication de leurres, par la mise au point d'ICBM à trajectoire variable, par une augmentation du mirage) ; des armes de destruction de stations spatiales (petits missiles, mines spatiales en orbite proche de l'objectif à neutraliser)...

ment inférieur à celui des Etats-Unis⁸. Affirmation qui ne diffère guère de celle du général Maksimov.

Tous ces éléments semblent montrer qu'à l'automne 1987, la direction politique est en voie d'achever sa réflexion stratégique et de mettre au point sa « nouvelle approche » dans ce domaine.

Gorbatchev et la « nouvelle approche » stratégique

La première victime des premiers pas de M. Gorbatchev dans la chose militaire semble avoir été la notion de dissuasion. Les avatars de cette notion depuis 1986 semblent démontrer que tout n'est pas encore définitivement fixé et que des réajustements sont encore nécessaires. Ils constituent également un bon baromètre de la position de M. Gorbatchev dans le débat politico-militaire.

De façon allusive à partir de son voyage à Paris en octobre 1985 puis très directement à partir du XXVII^e Congrès du PCUS en février 1986, M. Gorbatchev va s'attaquer très violemment à la notion de dissuasion. Ces attaques ne reprendront pas seulement les arguments utilisés en URSS dans les années 1960 et 1970 — une doctrine générant la course aux armements et visant à la supériorité militaire —, elles contiennent également une condamnation d'ordre moral : « Est amoral une situation où le monde entier est pris en otage nucléaire. »⁹ Or, dès le printemps 1987, surtout à partir du mois de juin, des déclarations très officielles ou des articles dans des revues non moins officielles remettront en cause les analyses de la dissuasion selon M. Gorbatchev¹⁰. Dans l'ensemble, ces articles affirmaient que la « nouvelle approche » consistait à aboutir à une « suffisance raisonnable », tant quantitativement que qualitativement, des armements en présence, afin de maintenir une force capable de dissuader la partie adverse. Certes, il n'est pas précisé quel type d'arme doit servir à la dissuasion, mais son principe en est maintenu.

Il semble ainsi qu'il y ait eu divergence entre certains milieux politico-militaires et que, au moins provisoirement, M. Gorbatchev ait dû céder sur ce point. La « nouvelle approche » en matière stra-

8. *Pravda*, 2 décembre 1987.

9. Discours au XXVII^e Congrès, *Pravda*, 26 février 1986. Cette argumentation sera reprise et développée dans son discours au « Forum international pour un monde sans armes nucléaires », *Izvestiia*, 17 février 1987.

10. Voir notamment « Strategic stability under the conditions of radical arms reduction », étude du Comité des Savants soviétiques pour la Paix, Moscou, avril 1987 ; et, dans la presse quotidienne : *Krasnaia Zvezda* des 11, 18, 23 juin 1987, *Izvestiia*, 3 juillet 1987, *Pravda*, 10 juillet 1987...

tégique ne paraît pas faire l'unanimité et les réticences ne paraissent pas venir des seuls militaires mais également des experts civils des questions stratégiques.

Au cours de l'automne 1987, seront publiés plusieurs articles qui permettront de faire un point, au moins provisoire, de l'état du débat stratégique, en attendant la publication annoncée d'ouvrages encyclopédiques¹¹. Deux articles, notamment, permettent de se faire une idée de la situation¹².

Certes, il ne s'agit pas encore d'une vision générale de la nouvelle stratégie militaire, mais d'éléments qui, très vraisemblablement, s'intégreront dans le discours nouveau. Une question à ce propos, reste néanmoins en suspens. Les conceptions développées par ces deux articles ne sont pas toujours convergentes, même si l'un et l'autre développent la notion de « suffisance raisonnable » qui paraît être le slogan de base de la « nouvelle approche » dans ce domaine. Ces deux textes sont-ils le reflet des deux principales positions qui ont émergé du (des) débat(s) ou bien correspondent-ils, au contraire, aux deux niveaux de la doctrine — politique et militaire — remis à l'ordre du jour par le maréchal Ogarkov ? L'un de ces articles est en effet signé par un officier général, l'autre par trois des principaux experts civils en matière stratégique.

L'article du contre-amiral Kostev reprend très largement les thèses du maréchal Ogarkov. Il rappelle ainsi les tâches « ultra-importantes » (*sic*) de la « nouvelle approche » : exclure la possibilité d'une guerre nucléaire et maintenir une « capacité de porter un coup puissant à tout agresseur, en réponse à son agression »¹³. Le principe de la « suffisance raisonnable » est, lui, défini comme devant « interdire une agression nucléaire qui puisse rester impunie, même dans les circonstances les plus défavorables »¹⁴. Cette définition — en fait une citation d'un article du général Iazov, ministre de la défense¹⁵ — est également reprise dans l'article de V. Jourkine. Or, même si ce dernier article réfute l'interprétation de cette définition comme étant celle d'un principe de dissuasion minimum¹⁶,

11. Voir notamment *Pravda*, 20 décembre 1986 et *Kommunist Voorujennyh Sil*, n° 5, mars 1987, p. 87-89.

12. G. Kostev, *Nacha voennaia doktrina v svete novogo politicheskogo mychlenija* (Notre doctrine militaire à la lumière de la nouvelle approche politique), *Kommunist Voorujennyh Sil*, n° 17, septembre 1987, p. 9-15 et V. Jourkine, S. Karaganov, A. Kortunov, *O razumnoi dostatotchnosti* (La suffisance raisonnable), *SChA*, 12, décembre 1987, p. 11-21.

13. G. Kostev, *op. cit.*, p. 12 ; affirmations qui ne sont guère nouvelles !

14. G. Kostev, *op. cit.*, p. 13.

15. *Pravda*, 27 juillet 1987.

16. Jourkine *et al.*, *op. cit.*, p. 14-15.

les faits sont là : Une stratégie d'interdiction et la garantie de destructions inacceptables en riposte ! Qu'est-ce, sinon les principes mêmes de la dissuasion !

Renouant avec la logique « ogarkovienne », G. Kostev poursuit en affirmant que la guerre ne sera pas nécessairement nucléaire et que, par conséquent, il est nécessaire de se préparer à utiliser des « moyens de destruction, nucléaires, mais aussi classiques hautement efficaces », tout en développant parallèlement « le facteur humain » et la qualité du commandement¹⁷.

Enfin — et c'est ce qui ferait plutôt pencher pour l'hypothèse de la non-contradiction entre les deux articles mais plutôt pour celle du reflet des deux aspects de la doctrine militaire — on peut relever la conclusion de l'article de G. Kostev : « Il est nécessaire de se préparer à la victoire tant sur le plan tactique qu'opératif, sans contestation, avec l'utilisation de n'importe quel type d'arme. »¹⁸ Il est bien évident que les hérauts de la « nouvelle approche » ne sont pas chargés de promouvoir un tel discours, qui est le discours « technico-militaire », mais un discours « politico-militaire » que reflète sans doute plus le texte de V. Jourkine et de ses collaborateurs¹⁹. L'intérêt de cet article est plus de montrer les incertitudes ou les malaises du discours idéologique face à la « nouvelle approche » que de donner de celle-ci une définition précise.

Mais, un autre intérêt de cet article est de donner une réévaluation de l'ensemble du discours et de la politique militaires de ces dernières années, permettant d'inscrire la ligne nouvelle dans une perspective de continuité : la notion de « suffisance raisonnable » est ainsi placée dans une constante de la politique soviétique : réduction de ses troupes dans les années cinquante ; signature des accords SALT I et II...

En ce qui concerne la dissuasion, on l'a vu, les auteurs définissent une position soviétique qui correspond très précisément au contenu de son principe fondamental, mais en réfutent le terme — y compris celui de dissuasion minimum — arguant que la « suffisance raisonnable n'est pas une notion statique mais dynamique dont le contenu sera nécessairement modifié en fonction de la situation stratégique »²⁰.

17. G. Kostev, *op. cit.*, p. 13.

18. *Ibid.*, p. 14.

19. On peut relever qu'une version simplifiée de cet article, sous le même titre, par les mêmes auteurs, a été publiée dans la revue à usage externe *Temps nouveaux*, n° 40, octobre 1987, p. 13-15.

20. V. Jourkine *et al.*, *op. cit.*, p. 14-15.

On relèvera, enfin, ce qui paraît être un élément de discours nouveau en URSS et qui pourrait servir d'argument dans les négociations Est-Ouest à venir : le principe d'asymétrie. Alors que, dans le passé, les Soviétiques avaient toujours affirmé répondre aux Etats-Unis par des systèmes d'armes identiques, il semble maintenant que l'on fasse l'éloge des réponses asymétriques.

C'est l'IDS qui est, bien sûr, à la base de ce nouveau discours. Mais, rétrospectivement, ce principe a toujours, selon les auteurs de cet article, correspondu à la politique de l'URSS : les missiles intercontinentaux (ICBM) dans les années 50 en réponse aux bombardiers stratégiques américains, ou le refus de l'URSS de se lancer dans la course aux armements navals et notamment dans la construction de porte-avions.

L'argument, qui est certes un argument de poids, justifiant ce refus de « copier » les Etats-Unis, est que « l'Etat initiateur de la course aux armements cherche toujours à lier l'autre à sa propre culture stratégique »²¹. En d'autres termes, les mêmes armes ont tendance à conduire aux mêmes doctrines et, comme l'URSS ne peut admettre avoir les mêmes conceptions stratégiques que les Etats-Unis, elle y a, dans le passé — tout au moins selon ce discours, indéniablement neuf — toujours répondu de façon asymétrique.

Ce nouveau discours n'est pas sans poser à l'observateur au moins une question à laquelle il ne peut réellement répondre. S'agit-il d'une autocritique sur la rupture entre le discours et la réalité, en vigueur depuis les origines jusqu'en 1987 ? Ce qui reviendrait à sous-entendre que, dans la réalité, l'URSS aurait toujours adopté les mêmes concepts stratégiques que les Etats-Unis. Même si certains « informateurs-désinformateurs » soviétiques se plaisent à l'affirmer, on peut néanmoins douter de la réalité d'une telle interprétation. Dans tous les cas, il est vraisemblable que cette notion d'asymétrie — déjà utilisée pour les négociations sur les armes classiques en Europe — devienne un des thèmes favoris du discours militaire soviétique dans les temps à venir, y compris rétrospectivement.

Quelle conclusion, nécessairement provisoire, peut-on tirer de tous ces éléments ? On sait d'expérience d'une part que l'absence de publication de textes de fond dans un domaine — en l'occurrence la stratégie — est souvent le signe de l'existence d'un débat sur ce sujet. D'autre part, que lorsque des textes contradictoires commencent à paraître, c'est un signe d'achèvement de débat et que

21. *Ibid.*, p. 16.

l'annonce de la nouvelle ligne — par quelque texte officiel — approche. Ces deux articles de l'automne 1987 pourraient bien être ces signes marquant la fin des débats dans le domaine stratégique après une période de vide théorique que l'on peut faire remonter à 1985.

RÉSUMÉ. — *Lorsque M. Gorbatchev accède au pouvoir, les stratèges soviétiques poursuivaient deux débats. L'un sur la réévaluation de la doctrine Sokolovskii, l'autre sur la réponse à donner à l'IDS. Au vu de certains indices, de ces débats pourrait bientôt se dégager une nouvelle ligne.*

JACQUES RUPNIK

La contrainte de l'Europe de l'Est

Lorsque Moscou éternue, l'Europe de l'Est s'enrhume. C'est le souvenir de 1956 qui hante encore les esprits dans les pays de l'Autre Europe à l'heure Gorbatchev. La succession prolongée de Staline avait alors créé une situation d'incertitude dans le bloc soviétique ; six mois après le fameux XX^e Congrès de la déstalinisation en février 1956, Khrouchtchev devait faire face à l'Octobre polonais et à la Révolution hongroise. Avant son arrivée au pouvoir Gorbatchev n'avait aucune expérience de l'Europe de l'Est, mais il avait certainement présente à l'esprit celle de Khrouchtchev en envisageant les répercussions de ses réformes en Union soviétique sur la périphérie de son Empire. D'où un dilemme qui peut se résumer ainsi : Comment poursuivre ou même accélérer la *perestroïka* en URSS tout en évitant en Europe du Centre-Est des dérapages qui la compromettraient ? C'est la question qui sous-tend notre analyse de l'effet Gorbatchev à travers, d'une part, le contraste entre les réactions (officielles ou populaires) dans les pays de la région et leurs situations réelles, et, d'autre part, les tensions qui se manifestent entre le besoin de réforme du système et les impératifs de la gestion d'un empire.

I. — A CHACUN SON GORBATCHEV

La diversité des réactions est-européennes aux changements en cours en URSS reflète des situations locales particulières et, en conséquence, une évolution (parfois une inversion) dans la qualité

des rapports entre Moscou et ses alliés. Deux paradoxes illustrent cette nouvelle donne gorbatchévienne. L'enthousiasme du général Jaruzelski n'a pas son pareil : « les changements historiques » en cours à Moscou, dit-il, « coupent le souffle » aux Polonais¹. Et d'ajouter que le Parti polonais « empruntait la même voie » apportant son « soutien entier à cette nouvelle politique de M. Gorbatchev dirigée contre les fainéants, les dignitaires qui se haussent du col, les scléroses politiques, et qui, par contre, renforce dans leurs convictions les gens bonnêtes, travailleurs, entreprenants et simples ». Mais c'est sans doute M. Rakowski, membre du bureau politique et proche de Jaruzelski qui exprime l'essentiel : « Pour la première fois depuis la guerre, ce qui se passe en URSS a, grâce à Gorbatchev, une image positive dans la société polonaise. C'est une situation nouvelle qui a aussi son importance pour l'audience de notre parti dans la population. »² Autrement dit, et ce n'est pas la moindre des ironies, la direction du Parti polonais compte sur son identification avec le pouvoir soviétique pour espérer se légitimer aux yeux de la société.

Autre paradoxe, pragoïse cette fois : après vingt années de « normalisation » à outrance au nom de la fidélité inconditionnelle à l'Union soviétique, la direction pragoïse s'est trouvée en porte à faux par rapport à la politique de réforme désormais préconisée par le Kremlin. Au point que les éditoriaux du quotidien du parti tronquèrent les conclusions du discours de Gorbatchev au plenum de janvier 1987 sur la nécessité de vote secret et de candidatures multiples dans les élections au sein des organes du parti. Pas un mot aussi sur un plus grand respect du droit ou du contrôle exercé sur les services de police. Au cas où il y aurait eu un doute dans les esprits, V. Bilak, responsable des relations avec les pays frères, précisait peu après qu'une « réhabilitation » du Printemps de Prague dans le sillage de la *perestroïka* (espérée par les Dubčekiens vaincus) ne verrait jamais le jour³. Et de prôner une curieuse version à rebours des voies spécifiques vers le socialisme (vieux reproche adressé aux protagonistes du Printemps 68). Ce qui permettait à Lubomír Štrougal, le Premier ministre chef de file des modérés, d'ironiser sur ces adeptes de la théorie des voies spécifiques : évoquant « ceux qui souhaitent limiter la portée de l'expérience du PCUS à l'URSS seule », il note que de telles opinions sont exprimées par des gens qui « auparavant ne reconnaissaient de telles spécificités nationales

1. Discours de Jaruzelski aux cadres du Parti, cf. *Le Monde*, 24 février 1987.

2. Entretien de M. Rakowski avec l'auteur à Varsovie, juin 1987.

3. *Rude Pravo*, 20 février 1987.

que lorsqu'elles étaient dans l'ombre de principes universellement valables. Alors qu'avant ils faisaient de l'universel un absolu, maintenant, pour changer, ils tentent de rendre absolu ce qui est particulier. On peut se demander si cette attitude ne cache pas leur réticence à changer quoi que ce soit de fondamental dans notre expérience tchécoslovaque »⁴. On ne saurait mieux dire.

Les paradoxes polonais et tchécoslovaques donnent l'ampleur de l'éventail des réactions qui varient d'un pays à l'autre. La direction hongroise appuie la politique de Gorbatchev, mais sans faire preuve de l'enthousiasme de Jaruzelski. C'est un soutien mesuré où se mêlent la prudence et la satisfaction d'être pour la première fois depuis vingt ans enfin vraiment en phase avec ce qui se passe à Moscou.

La réticence est-allemande est un mélange de conservatisme et d'autosatisfaction. Comme à Prague, *Neues Deutschland* avait censuré le discours de Gorbatchev du 28 janvier 1987, mais reproduisit en bonne place à peine un mois plus tard (23 février 1987) l'article de Bilak, véritable cri d'angoisse d'un « ultra » de la direction tchécoslovaque. Dans l'ensemble la position est-allemande se résume à trois points. 1) Puisque les Gorbatchéviens à Moscou ne se lassent pas de dire qu'il n'existe plus de modèle à imiter, n'ayons pas peur d'affirmer l'évidence : « Si votre voisin change de papier peint ce n'est pas une raison pour en faire autant », disait Kurt Hager l'idéologue en chef à Berlin-Est⁵. Et le directeur de la revue des jeunesses communistes *Junge Welt* d'ajouter : « L'Union soviétique a un grand mérite historique parce qu'elle a vaincu Hitler et gagné la guerre. Mais en ce qui concerne la technologie et le progrès, ce n'est pas un modèle pour nous. »⁶ 2) La *perestroïka* est, certes, nécessaire à l'amélioration de l'économie défailante de l'URSS, mais serait superflue en RDA puisque les changements nécessaires furent déjà réalisés et qu'il faut donc poursuivre les succès déjà réalisés. On ne change pas une économie qui gagne⁷ (discours de Honecker au Congrès des Syndicats. 3) Quant à la *glasnost*, il reste à prouver que performance économique et libéralisation politique doivent aller de pair. Le cas est-allemand tendrait même à suggérer le contraire.

En Roumanie ce n'est pas de réticences mais bien de refus qu'il convient de parler. Non pas, comme l'on aurait pu le penser

4. *Rude Pravo*, 3 mars 1987.

5. Interview à *Stern*.

6. *Die Zeit*, 27 juin 1987.

7. Discours de Honecker devant les syndicats, cité in *The Times*, 24 avril 1987.

au nom d'un nationalisme exacerbé qui ne supporterait pas l'idée de chercher l'inspiration en dehors des frontières du pays, mais au nom de la pureté de la doctrine marxiste-léniniste, « des principes invincibles du socialisme scientifique ». Evoquant les réformes de Gorbatchev, lors d'un discours prononcé, comme il convient, à l'occasion de son propre anniversaire, Ceaucescu affirma : « Il est impensable qu'un parti révolutionnaire puisse dire : je vais laisser les entreprises et le secteur économique se diriger eux-mêmes. » La position s'est assouplie lors de la venue de Gorbatchev en Roumanie en mai 1987, mais sans se modifier sur le fond.

Cette analyse suggère deux remarques. Premièrement, les attitudes des directions est-européennes vis-à-vis des réformes en URSS sont fonction des rapports qu'elles entretiennent avec leurs sociétés. Les degrés d'adhésion ou de distance sont en corrélation avec la priorité accordée au contrôle ou à la recherche tacite d'un consensus avec la société. Ceci est confirmé indirectement par les réactions des sociétés et des mouvements dissidents. Ces derniers semblent plutôt blasés et sceptiques sur les perspectives du gorbatchévisme (et sa pertinence pour le Centre-Est européen) à Budapest et à Varsovie. Ils sont, au contraire, particulièrement attentifs et remplis d'espoirs (souvent démesurés) en Tchécoslovaquie ou en RDA⁸. L'accueil populaire réservé à Gorbatchev lors de sa visite à Prague en avril 1987, ou les jeunes manifestant à Berlin-Est à l'occasion d'un concert de rock au cri d'« à bas le mur » et « Gorbatchev, Gorbatchev » confirme bien qu'il s'agit là d'un phénomène plus profond. On peut trouver désarmant de naïveté que le chef de la puissance qui a imposé et le mur de Berlin et la « normalisation » tchécoslovaque soit perçu comme un symbole d'espoir. Mais cela reflète aussi une situation concrète, une attitude pragmatique : on s'adresse à celui qui a (ou semble avoir) le pouvoir de changer l'état des choses. Dans un système figé, comme en Tchécoslovaquie, tout mouvement semble bon à prendre, même s'il vient de l'Est, pour espérer créer un espace pour la société face au pouvoir. Dans un système où il n'y a pas de possibilité de participer à la vie politique on utilise les armes que l'on peut : jouer, avec ou sans ironie, sur le décalage entre le discours gorbatchévien sur la réforme, la « transparence » et la pratique du régime à Prague, à Berlin-Est (ou à Bucarest) crée un contexte où des voix critiques peuvent s'exprimer.

Il convient pourtant de nuancer cette présentation de la nouvelle

8. Cf. La visite de Gorbatchev en Tchécoslovaquie vue par la presse indépendante tchécoslovaque, in *L'Autre Europe*, n° 14 (1987).

donne gorbatchévienne vue à travers les réactions officielles car la réalité est plus complexe.

D'abord, et cela est dû à l'ambiguïté même du phénomène Gorbatchev, chacun en Europe du Centre-Est semble prendre chez Gorbatchev ce qui lui convient. Jaruzelski un moyen de « prendre en tenaille » la *nomenklatura* de son parti et une justification *a posteriori* de concessions qu'il fut contraint de faire non pas à cause de Moscou, mais à cause de la pression de la société. La liberté relative d'expression dont jouissent aujourd'hui les Polonais n'a pas grand-chose à voir avec la *glasnost* octroyée à Moscou par le pouvoir ; elle a par contre beaucoup à voir avec deux décennies de contre-culture en *samizdat* et avec l'expérience de Solidarité. La direction hongroise est sensible à un discours légitimant son expérience réformiste mais, en privé, ne donne pas cher des chances de succès des réformes de Gorbatchev, voire même sur sa capacité à se maintenir au pouvoir.

Les réserves de Honecker en Allemagne de l'Est sont motivées surtout par la crainte de voir la *glasnost* « emballer » un processus étroitement surveillé de reconquête du passé prussien et de *modus vivendi* avec l'Eglise protestante. Et surtout : il n'y a pas de partisans plus enthousiastes du gorbatchévisme en politique étrangère qu'à Berlin-Est. Ceci vaut pour le retrait des missiles stationnés en RDA dont le régime tirera des bénéfices certains tant aux yeux de la société que dans les rapports avec la RFA. Après tout, c'est Gorbatchev qui leva le veto sur la visite de Honecker à Bonn.

Prague et Sofia sont les deux seuls cas où l'on note une évolution dans l'attitude envers Gorbatchev. Au silence de plomb initial a succédé l'adhésion verbale à une version passablement édulcorée de la *perestroïka* : discipline, lutte contre la corruption dans un contexte de « modernisation » — parfois on ose même prononcer le mot « réforme » — de l'économie⁹. Pour résumer : à Varsovie et Budapest on insiste : pas de *perestroïka* véritable sans *glasnost* ; à Berlin-Est et Bucarest c'est ni l'un ni l'autre. A Prague et Sofia c'est une certaine idée de la *perestroïka*, de préférence sans *glasnost*. Autrement dit, c'est le menu à la carte. A chacun un Gorbatchev selon ses besoins !

Il est enfin des limites à l'effet Gorbatchev, même dans les pays apparemment les mieux disposés à recevoir la bonne nouvelle, qui tiennent simplement à des situations différentes entre Moscou et Varsovie ou Budapest. Au-delà des proclamations d'allégeance

9. Cf. par exemple *Rabatnicesko Delo*, 24 avril 1987.

de Jaruzelski son problème est radicalement différent. Pour Gorbatchev l'obstacle principal c'est l'appareil du parti et ses pesanteurs bureaucratiques. Le problème de Jaruzelski c'est de trouver un minimum de crédibilité dans la société. En Hongrie, tant les officiels que les intellectuels dissidents soulignent que la *perestroïka* ne peut être une inspiration voire un modèle puisqu'elle arrive avec une vingtaine d'années de retard sur les réformes pratiquées (avec des succès mitigés) par les Hongrois. Ceci vaut pour tous les Européens du Centre-Est : par rapport à leurs expériences depuis 1956, par rapport surtout au Printemps de Prague, il n'y a pas une seule idée neuve dans le programme de Gorbatchev. Tout cela donne une impression de déjà vu, de déjà essayé. Bien sûr, c'est réconfortant pour les anciens dubčekiens de voir leurs idées réhabilitées par ceux-là mêmes qui avaient empêché leur réalisation. Mais entre-temps on a perdu vingt ans ; idéologiquement le paysage a changé : la réforme, « l'humanisation du socialisme » ne sont plus à l'ordre du jour : l'heure est au marché, à la privatisation, à l'idéologie « néo-libérale ». Le problème de la Hongrie n'est pas de savoir si une réforme de l'économie serait souhaitable (débat moscovite), mais comment faire avec une réforme qui a échoué. La question n'est pas de savoir si l'on peut introduire plus d'initiative privée dans le secteur agricole ou dans les services, mais au cœur même du secteur industriel. Le débat des réformistes hongrois, regroupés autour d'Imre Pozsgay, porte aujourd'hui sur la réforme politique : sur la possibilité d'institutionnaliser le passage du pluralisme social au plan politique. L'échec économique de la Hongrie rend plus difficile la référence des Gorbatchéviens à Moscou à un « modèle » hongrois dont on pourrait s'inspirer. Mais la réciproque est encore plus vraie : il n'y a dans la *perestroïka* soviétique rien qui puisse permettre à la Hongrie réformiste de sortir de son impasse.

II. — LES SERVITUDES DE L'EMPIRE

Le dilemme de Gorbatchev en Europe du Centre-Est peut se résumer ainsi : de par la nature du système soviétique, toute réforme au centre ne peut pas ne pas avoir de retombées à la périphérie ; mais de par la nature des sociétés de cette périphérie, tout projet réformiste y devient aussi plus risqué ; qui plus est, les « effets pervers » du changement à la périphérie risquent de compromettre la réforme en URSS même. Faut-il pour autant penser que pour réussir à Moscou le processus de réforme ne devrait pas se développer

en Europe du Centre-Est ? Dans le meilleur des mondes gorbatchévien, il faudrait à la fois un minimum de consensus réformiste pour assurer la cohésion politique du bloc et éviter des réactions crispées de « désatellisation » conservatrice sans qu'une véritable dynamique du changement s'enclenche à la périphérie. Et si (pour des raisons que l'on examinera) les effets de la réforme soviétique sont difficiles à gérer, croit-on vraiment que Gorbatchev soubaite son extension au-delà des frontières soviétiques ?

L'effet Gorbatchev est inévitable sur les élites du pouvoir en Europe du Centre-Est ; il est difficilement contrôlable dans les sociétés. A l'exception de l'équipe Jaruzelski, toutes les directions est-européennes se sont consolidées au pouvoir à l'époque brejnévienne. Sous Brejnev, chacun savait où était sa place. Certes, il y avait danger de sclérose et de démoralisation dû à la paralysie d'une gérontocratie conservatrice. L'arrivée d'un chef dynamique et volontaire à Moscou pouvait être de nature à redonner le moral aux « partis frères » dans une période de morosité et d'épuisement de l'idéologie. Elle a surtout plongé les élites est-européennes dans l'expectative et l'incertitude. Comment critiquer la gestion passée (thème favori de Gorbatchev) sans s'accuser soi-même ? Seul un Jivkov en Bulgarie peut se permettre (en été 1987) de dénoncer la trop grande personnalisation du pouvoir après plus de trente ans de monopole incontesté. Plus généralement, toute période prolongée de successions et de changements à Moscou produit naturellement des divisions dans les élites est-européennes, ce qui peut les rendre (comme le suggèrent toutes les périodes de crise dans la région : 1956, 1968, 1980) particulièrement vulnérables aux pressions de la société.

C'est là, d'ailleurs, que réside la différence principale entre la plausibilité des réformes à Moscou et dans les pays satellites : en URSS, la *perestroïka* est administrée d'en haut à un peuple atomisé ; elle est, de ce fait, à tout moment réversible. En Europe du Centre-Est, toute politique de recul de l'Etat-parti, tout relâchement de la censure, toute possibilité d'initiative indépendante, accordée à la société civile risquent d'acquérir une dynamique propre difficile à contrôler par le pouvoir. C'est ce que savent parfaitement les dirigeants de Berlin-Est et de Prague. L'existence d'une société civile (même à l'état embryonnaire) avec une culture politique démocratique (se situant en tout cas en dehors du cadre du léninisme revu et corrigé par Gorbatchev) constitue la différence principale si l'on compare la portée du réformisme communiste au centre et à la périphérie de l'Empire soviétique. L'Europe du Centre-Est a connu,

depuis 1956, trois grandes tentatives de réforme du système poussées par une société ayant une culture politique démocratique. On peut même avancer que, sans une intervention extérieure, on aurait pu assister en Hongrie, en Pologne ou en Tchécoslovaquie à une « sortie » de la dictature et à une transition vers la démocratie (pas seulement la « démocratisation ») qui eût été le pendant de celle de la Grèce, de l'Espagne et du Portugal. Par-delà la contrainte du système de type soviétique, le poids de la culture politique russe va à l'encontre de ce type de changements. L'héritage autocratique a été renforcé par soixante-dix ans de pouvoir soviétique. L'alternative au gorbatchévisme, ce n'est pas forcément un débordement démocratique ni un retour au brejnévisme ; elle risque d'être autoritaire et nationaliste. En Europe du Centre-Est, tous les débats sur la plausibilité de la réforme dans le système soviétique reposent, en dernière analyse, sur une évaluation (optimiste ou pessimiste) de la capacité de transformation de la culture politique russo-soviétique.

Ce qui précède suffirait à inciter Gorbatchev à la prudence et à limiter les risques de déstabilisation en Europe du Centre-Est. Or, la stabilité recherchée implique désormais l'acceptation de la diversification du communisme dans le bloc soviétique. Dans son discours prononcé à l'occasion du 70^e anniversaire de la Révolution bolchevique, Gorbatchev affirma que « l'unité ne signifie pas identité et uniformité. Nous sommes aussi convaincus qu'il n'y a pas de "modèle" de socialisme à imiter par tous ». Et d'évoquer cinq principes qui doivent guider les rapports entre Moscou et les autres pays socialistes : « l'égalité pleine et entière, la responsabilité de chaque parti au pouvoir pour la situation dans son pays, l'engagement pour la cause commune du socialisme, le respect mutuel et l'adhésion stricte de tous aux principes de la coexistence pacifique. »¹⁰

On retiendra là deux éléments importants pour notre sujet. D'abord, l'évocation du principe de la « coexistence pacifique » jusque-là réservé aux rapports avec les pays capitalistes alors que la communauté socialiste était régie par la « doctrine Brejnev » de la souveraineté limitée. Certes, on fait toujours référence à la « cause commune » du socialisme, mais l'on voit mal cette nouvelle formulation de principes de l'alliance servir de justification à une invasion « fraternelle » comme ce fut le cas en 1968. D'autant que, précisément le même jour, Georgui Smirnov, le directeur de l'Institut de Marxisme-Léninisme, suggérait de « repenser les événements

10. Cf. extraits du discours in *New York Times*, 5 novembre 1987.

de 1968 »¹¹. Il semble peu probable que les Soviétiques admettent un jour (comme certains de leurs commentateurs le font, à propos de l'Afghanistan) que l'invasion de la Tchécoslovaquie fut une erreur. Ce serait, à terme, déstabilisant pour leur contrôle sur le pays. Mais il semble que certains, dans la mouvance gorbatchévienne, considèrent le Printemps de Prague comme une occasion manquée de réforme à l'intérieur du socialisme. Une telle admission serait déstabilisante pour l'équipe au pouvoir à Prague. Ni le voyage de Gorbatchev à Prague, ni le choix du successeur de Husák ne semblent indiquer que ce soit pour l'instant une hypothèse à retenir.

Le deuxième élément caractéristique de la conception que l'on se fait à Moscou des rapports avec les « pays frères », c'est l'admission explicite d'une tendance plus ancienne qui consiste à reconnaître à chaque direction du bloc le choix propre des méthodes jugées les plus adaptées pour assurer la stabilité. Ce n'est pas là à proprement parler du gorbatchévisme puisque l'adepte le plus éloquent de cette politique n'est autre que le Egor Ligatchev, le « n° 1 bis » soviétique connu pour sa critique des excès de la *glasnost*. Lors d'une visite à Budapest en avril 1987, il avait déclaré : « Chaque pays peut agir indépendamment. Dans le passé, l'on disait que l'orchestre était dirigé par Moscou et que tous les autres écoutaient. Ce n'est plus le cas. »¹² Ce qui explique que Moscou s'accommode aussi bien de Jaruzelski que de Husák (ou Jakeš), de Kadar ou de Honecker ; au nom de l'autonomie des directions locales dans la gestion de la crise.

Dans sa politique envers l'Europe de l'Est, Gorbatchev dispose de plusieurs leviers. Une politique médiatique, d'abord, destinée à améliorer l'image de l'URSS à l'Ouest bien sûr, mais aussi, par ricochet, auprès des populations des pays du pacte de Varsovie. C'est ainsi que de la Bulgarie à la Pologne, en passant par la Tchécoslovaquie, les populations ont désormais le loisir de s'imprégner de la *glasnost* télévisuelle en direct de Moscou. Mais c'est surtout les retombées de la politique médiatique de Gorbatchev envers l'Europe de l'Ouest qui sont intéressantes. On connaît l'impact de la télévision ouest-allemande en Allemagne de l'Est, mais le phénomène est plus large. Les deux tiers du territoire tchécoslovaque reçoivent la télévision ouest-allemande ou autrichienne. Cette dernière est aussi reçue dans la partie occidentale de la Hongrie ainsi qu'en Slovénie et en Croatie. De même que Gorbatchev avait, à l'occasion, utilisé tel ou tel pays d'Europe du Centre-Est pour rendre plus

11. *Ibid.*

12. *New York Times*, 5 novembre 1987.

crédible sa politique en Europe de l'Ouest, on peut dire inversement que Gorbatchev ne se « légitime » pas auprès des populations d'Europe du Centre-Est grâce aux appareils de propagande locaux (trop discrédités pour remplir une telle tâche) mais, indirectement, par l'image qu'en donnent les médias d'Europe occidentale.

Le Comecon et la politique d'intégration économique constituent un levier de première importance, là aussi révélateur des ambiguïtés du gorbatchévisme. Dès la première réunion (en mai 1985) avec les responsables économiques du CAEM, Gorbatchev insista sur deux aspects qui furent depuis repris (surtout à la réunion de novembre 1986) : d'abord l'Union soviétique exige désormais la qualité des produits importés d'Europe de l'Est, jusque-là réservés aux marchés occidentaux. Deuxièmement, on préconise une « intégration accélérée » des économies du CAEM en favorisant les accords directs entre entreprises soviétiques et est-européennes. Or, pour ces dernières, la modernisation, la réforme économique passent par l'ouverture économique à l'Ouest. Inverser les priorités en ce domaine compromet à terme nécessairement le projet réformiste. Autrement dit, le discours soviétique sur la *perestroïka* (les thèses de O. Bogomolov et d'A. Aganbegian sur la nécessité de combiner l'introduction des mécanismes de marché et la convertibilité du rouble au sein du CAEM) légitiment la démarche des partisans des réformes de marché ; mais ce sont ces derniers qui se méfient le plus de « l'intégration accélérée », dont la logique est perçue comme éminemment antiréformiste.

Le troisième levier dont dispose Gorbatchev, c'est la relève du personnel responsable des relations avec les alliés, particulièrement au département du secrétariat du Comité central responsable des relations avec les partis communistes des pays socialistes. Gorbatchev y assura la promotion de Vadim Medvedev qui fut longtemps le collaborateur de A. Iakovlev (le « père » de la *glasnost*) au département de propagande. Mais le changement le plus important, c'est sans doute le remplacement au poste n° 2 du département d'Oleg Rakhmanine, qui s'était signalé par une hostilité sans faille aux vellétés de réforme ou d'expression du sentiment national en Europe de l'Est, par G. Chakhnazarov, politologue de formation, partisan présumé de l'ouverture. Si l'on ajoute à cela des changements à la revue théorique de Prague, *Problèmes de la paix et du socialisme*, dernier vestige de l'ère Ponomarev et de l'orthodoxie en matière idéologique, on ne peut que constater que cela coïncide avec la politique plus tolérante des spécificités des pays du bloc inaugurée sous Gorbatchev.

Ce changement de personnel à Moscou ne s'est cependant pas accompagné (pour le moment) d'une relève politique en Europe du Centre-Est. C'est l'illustration de la prudence dont nous avons parlé : Gorbatchev n'a aucun intérêt à déclencher des crises politiques à la périphérie. On peut penser cependant qu'il profitera des successions en chaîne qui s'annoncent pour établir sur place sa propre clientèle. En effet, Kadar, Jivkov, Honecker, Husák ont 75 ans ou plus (Ceauescu en a 70). On peut donc vraisemblablement penser qu'à court terme la relève des Brejnéviens en Europe du Centre et de l'Est aura lieu pour des raisons biologiques sinon politiques.

Deux cas méritent d'être mentionnés à ce propos puisque la question y est déjà à l'ordre du jour : la Tchécoslovaquie et la Roumanie. La mésentente entre Husák et Gorbatchev était patente¹³. Absence de ce dernier au Congrès du PCT à Prague en 1986 (alors qu'il s'était déjà rendu à Berlin-Est, à Varsovie et à Budapest) ; report puis écourtement de sa visite en Tchécoslovaquie en avril 1987 ; enfin départ précipité de Husák de Moscou la veille même des festivités du 70^e anniversaire de la Révolution d'Octobre ; tout cela laissait supposer que le changement était imminent et qu'après vingt années de « normalisation », la page serait enfin tournée. Or, il n'en fut rien. Husák est bien parti (pas complètement puisqu'il reste Président de la République et membre du bureau politique), mais son successeur n'est pas celui que les Gorbatchéviens tchèques espéraient (Štrougal), mais Miloš Jakeš qui encore plus que Husák incarne la « normalisation » et l'immobilisme brejnévien. Ancien vice-ministre de l'intérieur sous Novotný, devenu président de la Commission de contrôle du parti en 1969, c'est lui qui est personnellement responsable de la plus grande purge qu'ait jamais subie un Parti communiste au pouvoir depuis la deuxième guerre mondiale (mise à part la révolution culturelle chinoise). Promu par Brejnev au secrétariat et au poste de responsable de la politique économique en 1981, il présida au cours des cinq années écoulées au plus rapide déclin de l'économie tchécoslovaque depuis la crise du début des années 1960. C'est aussi Jakeš qui s'assura que la timide expérience de réformes (le mot ne fut jamais utilisé) lancée par l'entourage de Štrougal en 1979 n'aboutit à rien. A Moscou, on s'est félicité de l'arrivée à la tête du PCT d'un homme que « l'on connaît bien ». La presse occidentale annonça que Prague se mettait,

13. Cf. J. Rupnik, Prague et Budapest à l'heure Gorbatchev, in *Cosmopolitiques* (février 1987).

enfin, à l'heure Gorbatchev. Si Jakeš est censé incarner le changement et la *perestroïka*, le terme n'a plus aucun sens.

Le second candidat à la relève, c'est Ceaucescu. Les émeutes de Brasov n'ont fait que confirmer que l'atmosphère de fin de règne à Bucarest avait des fondements bien réels. En fait, c'est l'impasse délirante du national-communisme à la Ceaucescu qui prépare lentement le retour de la Roumanie au sein de la communauté socialiste. C'est déjà en train de se faire au plan des échanges économiques et l'appel d'un dignitaire communiste (Brucan)¹⁴ suggère que l'après-Ceaucescu au plan politique se prépare. Et lorsque ce sera fait et qu'un peu de *perestroïka* (voire même de *glasnost*) seront introduits en Roumanie, le retour au bercail gorbatchévien de la Roumanie sera accueilli avec soulagement par une population exténuée, par les pays socialistes voisins, et — pourquoi pas ? — par l'Occident, qui avait précisément tant contribué à la création du mythe Ceaucescu. Il y a un précédent à cela dans le monde communiste : le soulagement que provoqua l'intervention vietnamienne débarrassant le Cambodge du régime Pol Pot (mais non du communisme).

Par-delà les débats sur les modèles de réforme et leur transposabilité au sein de l'Empire soviétique, la diversité des réactions et des implications du changement en Union soviétique reflètent l'ambiguïté même du phénomène Gorbatchev (modernisation par le haut ou bien ouverture destinée à réveiller une société sous anesthésie). Inversement, ce bilan du réformisme en Europe du Centre-Est enlève au gorbatchévisme une partie du charme de la nouveauté ; il invite plus à méditer sur les limites du phénomène qu'à fournir une inspiration.

Ce que le système communiste en URSS et en Europe du Centre-Est a en commun à l'heure Gorbatchev, c'est la crise et un processus de décomposition (de « yougoslavisation »). En Europe du Centre-Est, celle-ci est plus avancée et se traduit par une érosion des capacités du contrôle impérial sur les dépendances et une érosion simultanée du contrôle de l'Etat sur les sociétés. La *perestroïka* représente aussi une tentative de remédier à cette situation : une reprise en main sur le plan économique (intégration accélérée) mais aussi une marge de manœuvre plus grande dans la recherche de solutions locales dans la gestion des rapports avec la société.

Mais cette « ottomanisation » de l'Empire (selon l'expression de

14. *The Independent* (Londres), 27 novembre 1987. Il est à noter que l'appel de Brucan épargne, dans sa critique, les services de sécurité.

T. Garton Ash) ne signifie nullement « libéralisation ». Comme nous avons tenté de le montrer, vouloir libéraliser l'Empire et le garder revient à vouloir « manger son gâteau et le garder ». Il a suffi aux dirigeants soviétiques, pour s'en convaincre, d'observer les effets de la *glasnost* dans les républiques baltes (et ceci vaut *a fortiori* pour le Centre-Est européen). On est tenté à ce propos de rappeler la réponse que le plus éclairé des tsars de toutes les Russies, Alexandre II, donnait il y a plus d'un siècle à une délégation polonaise venue lui suggérer d'élargir à l'Empire ses velléités de réforme en Russie : « Point de rêverie, Messieurs ! », avait répondu le tsar.

RÉSUMÉ. — *Comment poursuivre ou même accélérer la perestroïka en URSS tout en évitant en Europe du Centre-Est les dérapages qui la compromettraient ? Au-delà de la diversité des réactions à l'effet Gorbatchev, l'article met en évidence les tensions entre le besoin de réforme du système et les impératifs de la gestion d'un Empire.*

PIERRE HASSNER

Gorbatchev à l'Ouest

En exergue à son remarquable *Khrouchtchev et la désagrégation du bloc communiste*¹, Richard Löwenthal avait placé une citation de Max Weber selon laquelle le matérialisme historique n'était pas un carrosse dont on pouvait descendre à volonté. Il voulait montrer par là, à propos de la querelle sino-soviétique comme de l'entreprise de Khrouchtchev (à la fois déstalinisatrice et expansionniste) comment la dialectique de l'interaction pouvait entraîner ceux mêmes qui s'en réclamaient à des résultats opposés à leurs intentions initiales.

Dans le cas de Gorbatchev c'est, une fois de plus, une approche dialectique qui, seule, peut éviter le double écueil des interprétations déterministes ou volontaristes, systémiques ou individualistes. Ni produit anonyme d'un système immuable ni réformateur héroïque converti en secret aux valeurs libérales, Gorbatchev pourrait être considéré avant tout comme le *grand récupérateur*, à la fois agent et instrument d'une dialectique qui pourrait être définie comme celle de *l'adaptation et de la manipulation*.

Tout gouvernement est aux prises avec une double tâche, celle de ses rapports avec sa propre population et avec les autres États. Dans le cas d'un régime totalitaire, et particulièrement s'il est communiste, on peut parler d'un double conflit structurel entre la dynamique du système et les exigences de la société civile d'une part, de l'ordre international de l'autre. De plus, dans la mesure où il ne peut ni ne veut établir de cloisons étanches entre l'intérieur

1. Paris, Calmann-Lévy, 1964.

et l'extérieur, ceux-ci sont eux-mêmes en interaction (parfois positive, parfois conflictuelle), de sorte que la relation qui s'instaure est véritablement triangulaire.

Cette relation, Gorbatchev s'efforce à la fois de la contrôler et de l'utiliser, en mettant sa politique intérieure au service de sa politique extérieure et réciproquement. Il excelle, par son activisme tous azimuts, à donner l'impression de garder constamment l'initiative, face à des interlocuteurs divisés ou paralysés. Pourtant, quand on analyse le contenu de ses démarches ou de ses réformes, ce qui frappe, c'est leur caractère essentiellement réactif : elles sont toutes empruntées à l'arsenal conceptuel soit des dissidents soviétiques ou des réformateurs est-européens, soit des libéraux ou des pacifistes, des capitalistes ou des écologistes occidentaux. D'où la question : cherche-t-il un compromis véritable avec les sociétés de l'Est et avec l'Occident ? Reconnaît-il leurs aspirations pour les combattre, afin de reprendre le contrôle et l'initiative totalitaire, ou pour s'y adapter ?

S'il s'agissait uniquement de réaction et de reprise de contrôle, comment expliquer la tolérance nouvelle pour les voix contestataires, y compris celles qui tournent en dérision l'idéologie officielle et la *glasnost* elle-même, ou pour les influences étrangères, y compris celle des émigrés ou des radios occidentales ? S'il s'agissait de conversion authentique au pluralisme intérieur et extérieur, comment expliquer la timidité en matière de structures économiques, politiques et militaires, comparée aux audaces rhétoriques et diplomatiques ?

Sans doute la seule voie éclairante est-elle celle qu'indique Adam Michnik, en se référant à la notion de contre-réforme, une contre-réforme qui adopterait une partie du programme de la réforme pour mieux la désamorcer². Peut-être la nouveauté de Gorbatchev consiste-t-elle précisément à s'inspirer du génie des sociétés occidentales consistant à récupérer leurs contestataires, alors que les sociétés communistes semblaient trop rigides pour faire autre chose que les éliminer. Mais par là même, il accepte le risque de se voir influencer par eux et de finir en récupérateur récupéré. Intellectuels et groupes informels, minorités nationales et sociétés satellites s'efforcent de s'engouffrer dans toutes les brèches ouvertes et de les rendre irréversibles.

Qui gagnera à ce jeu de l'apprenti-sorcier ? Ou finira-t-il par un retour au couple classique de la révolte et de la répression à

2. Gorbatchev vu de Varsovie, *La Nouvelle Alternative*, 8 décembre 1987.

l'intérieur de l'Empire, de la crise et du raidissement à l'extérieur ? Et le résultat sera-t-il le même sur le plan intérieur et sur le plan international ? Cet article ne prétend pas répondre à ces questions, mais il prétend que, pour quiconque veut examiner la politique extérieure soviétique et les réactions occidentales probables ou souhaitables, elles constituent un cadre de référence plus éclairant que l'éternel : « Est-il bon ? Est-il méchant ? », auquel semblent se réduire la plupart du temps les questions posées à l'Ouest.

L'effet Gorbatchev et l'opinion occidentale

Un des effets paradoxaux de la personnalité et des initiatives gorbatchéviennes a été, jusqu'ici, de mettre un terme apparent aux conflits qui opposaient à l'intérieur de l'Occident partisans et adversaires de la détente et du désarmement, mais en semant les germes de divergences plus profondes (et d'une fragmentation plus structurelle que les crises spectaculaires d'antan). Opinions publiques et gouvernements, Américains et Européens, faucons et colombes, partisans et adversaires des euromissiles ou des transferts technologiques à l'Est, ceux qui croyaient à la menace soviétique et ceux qui n'y croyaient pas sont, pour l'instant, unanimes à exprimer un jugement favorable à M. Gorbatchev et à saluer l'espoir d'une ère nouvelle dans les relations Est-Ouest, tout en s'empressant d'ajouter qu'il ne faut pas se hâter d'en conclure que l'opposition idéologique et géopolitique des deux alliances ait disparu. L'un après l'autre, les pourfendeurs conservateurs de l'Empire totalitaire et des illusions de la détente trouvent leur chemin de Damas en succombant à la séduction personnelle du leader soviétique : Thatcher et Mitterrand, Reagan et Strauss lui rendent successivement hommage et, du coup, se portent garants des intentions pacifiques de l'URSS. Les inquiétudes discrètes des responsables militaires et les dénonciations frénétiques d'un dernier carré d'antisoviétiques inconditionnels font déjà figure d'anachronisme.

Et pourtant, à l'intérieur du nouveau consensus, l'accent mis, dans les formules balancées acceptées par tous, sur l'un ou l'autre des termes, dessine de nouveaux malentendus porteurs de nouveaux clivages.

Une première distinction est celle de l'*homme* et du *système*. L'image de Gorbatchev, partout positive, est beaucoup plus favorable que celle de l'Union soviétique, qui reste essentiellement négative. Et pourtant, même en France où l'écart entre les deux est le plus grand dans l'opinion publique, la première a un effet d'entraî-

nement sur la seconde et les deux grands sont crédités d'une volonté de paix équivalente (ailleurs en Europe, c'est l'URSS qui a, de très loin, l'avantage), l'accord de Washington est approuvé, et la tendance à l'élimination d'Europe des armes nucléaires américaines et soviétiques considérée comme positive, ce qui représente une inversion de tendance à porter au crédit de M. Gorbatchev³.

Pourtant, même ses admirateurs les plus enthousiastes reconnaissent qu'il pourrait bien être soit paralysé, soit digéré, soit renversé par le système. Mais ils ont tendance à présenter tout ce qui vient de Gorbatchev lui-même comme positif pour l'Occident aussi bien que pour les peuples de l'Empire soviétique et tous les facteurs négatifs comme résultant des résistances de ses rivaux conservateurs, de la bureaucratie ou des contraintes du système communiste. Or, pour justifiée qu'elle soit probablement en grande partie dans l'immediat, cette analyse pourrait fort bien devoir être renversée. Les intentions de Gorbatchev pourraient tendre avant tout à sauver le système en le rendant plus viable et plus séduisant, donc plus dangereux pour l'Occident. Mais la nature du système pourrait être telle qu'en voulant le dynamiser on le fragilise, qu'en voulant le faire accepter par l'opinion intérieure et extérieure on le rende vulnérable à des influences ou des réactions qui peuvent aviver ses contradictions et l'amener à un point où un Gorbatchev deuxième manière ou ses successeurs devraient, pour éviter la catastrophe, se résoudre à pratiquer vraiment ce qu'ils ne font aujourd'hui que prêcher. Ou encore, il se pourrait qu'en voulant faire bouger l'économie, il encourage les révoltes de l'une sans ébranler l'inertie de l'autre.

Cela nous amène à la deuxième distinction — celle des *mots* et des *faits*. La formule de H. Genscher, dans son discours de Davos en février 1987 (aujourd'hui reprise par F.-J. Strauss) : « Il faut prendre Gorbatchev au mot » et la réplique de J.-B. Raimond : « Il faut le prendre aux faits » sont devenues paradigmatiques. Certes l'opposition est moins grande qu'il n'y paraît : « Prendre au mot », pour M. Genscher, ne veut pas dire « croire sur parole », mais « mettre à l'épreuve ». Inversement, pour M. Raimond, il ne s'agit pas d'attendre passivement des actions soviétiques sur lesquelles nous n'aurions aucune influence : au contraire, il s'agit d'exercer une « double vigilance » consistant à la fois à être ouverts aux signes de changements authentiques, précisément pour y réagir

3. Cf. Les Français, le désarmement et l'Union soviétique, Chronique Alain Duhamel, *SOFRES*, juillet 1987 ; Fidarsi da Gorbaciov, *L'Espresso*, 19 juillet 1987 (sondage sur 9 pays) ; Le match Reagan-Gorbatchev, *Sondage BVA-Paris Match*, 15 janvier 1988.

de manière favorable, mais aussi à ne pas les tenir pour acquis prématurément en les payant d'avance par des concessions unilatérales.

La divergence, si elle dépasse la classique complémentarité du verre à moitié vide et à moitié plein, concerne plutôt l'importance des mots. A l'ère des communications de masse, et pour un régime qu'on a pu qualifier de « logocratique » plus que pour tout autre, les mots sont des actes, donc déjà des faits. Que la langue de bois s'ouvre au discours occidental comme au discours national, qu'elle se transforme et se dédouble à l'intérieur comme à l'extérieur, que l'on envoie à l'étranger des artistes qui, dans leurs déclarations et leurs œuvres publiées, proclament la faillite du marxisme-léninisme et du régime soviétique pourvu qu'ils payent leur tribut verbal à la nouvelle langue de bois, celle de la paix et du désarmement, cela peut constituer à la fois un pas vers la sortie du totalitarisme et une manœuvre visant au désarmement moral de l'Occident. Si celui-ci suit M. Genscher en reprenant des formules gorbatchéviennes, elles-mêmes d'origine occidentale, comme la « communauté de sécurité », la « maison commune de l'Europe », la « nouvelle manière de penser », « l'élimination des stéréotypes hostiles », etc., c'est à la fois légitime et dangereux. Comme le dit Humpty-Dumpty, « quand j'emploie un mot, il a exactement le sens que je veux lui donner. Tout dépend de qui a le pouvoir ». Quelles que soient l'origine historique et la signification abstraite des concepts utilisés par M. Gorbatchev, les adopter tels quels dans le contexte politique choisi par lui signifie le laisser maître de choisir la règle du jeu, ou le règlement des épreuves auxquelles on prétend le soumettre. Prendre M. Gorbatchev au mot devrait consister, certes, à ne pas lui laisser le monopole de la parole, mais aussi à lui refuser le monopole de l'interprétation. C'est livrer une bataille politique pour obliger M. Gorbatchev à se définir par rapport à nos propres conceptions de l'Europe et de sa sécurité, du droit et de la paix.

On voit comment le dialogue Est-Ouest s'inscrit dans la dialectique de l'intérieur et de l'extérieur, et dans celle des actions à court terme et des évolutions à long terme. Le danger d'une certaine euphorie occidentale est d'accorder des avantages immédiats et irréversibles en échange de gestes spectaculaires mais révocables ou, au contraire, en échange d'un espoir justifié mais fragile d'évolution à long terme du régime soviétique. Inversement, le danger d'une certaine méfiance est d'aboutir à un immobilisme qui, niant tout changement, se refuserait les moyens de l'encourager quand il est réel et de le dénoncer quand il est simulé. On n'évitera ces

écueils que si l'on s'efforce de cerner plus exactement les rapports, variables mais toujours complexes, qu'entretiennent entre elles les différentes dimensions de la politique soviétique en général, et gorbatchévienne en particulier.

Dimensions et contradictions

Le problème central est celui de l'articulation entre la face intérieure et la face extérieure de cette politique, et plus précisément entre l'économique, le culturel, le militaire et le politique.

Conceptuellement, toutes ces dimensions ne peuvent jamais être totalement séparées mais ne sont pas nécessairement convergentes. Staline et Mao avaient une politique extérieure défensive au moment de leurs pires excès intérieurs (la grande purge, la révolution culturelle) mais l'image négative projetée par ces derniers ne pouvait pas ne pas avoir d'impact sur leurs relations avec l'étranger, aux yeux duquel le comportement du tyran envers son propre peuple devait nécessairement se traduire en agressivité généralisée. Inversement, Khrouchtchev combinait une volonté de réforme à l'intérieur de l'URSS et de son Empire avec une politique extérieure aventuriste ; d'autre part, son exemple a montré que la libéralisation elle-même pouvait, comme en Hongrie, conduire à la répression. Celle-ci nuit évidemment à l'attraction extérieure du modèle soviétique, mais il arrive qu'elle serve les projets internationaux de l'URSS. C'est le cas pour le mur de Berlin et l'invasion de la Tchécoslovaquie qui, s'ils ont nui, à court terme, à la détente, n'en ont pas moins convaincu l'Occident que celle-ci devait passer par l'acceptation, au moins provisoire, du statu quo, donc de la domination soviétique en Europe de l'Est.

Dans le cas de Brejnev, également, la relation est complexe. En l'absence de réformes intérieures, il semble avoir cherché à la fois à résoudre la crise de l'économie et de la société soviétiques par l'ouverture au commerce et à la technologie de l'Occident, et à la compenser par un effort militaire sans précédent. En fin de compte, celui-ci a mis en danger la détente extérieure, donc les perspectives de manne technologique occidentale (qui d'ailleurs apparaissait de moins en moins comme un remède miracle) et aggravé encore la stagnation intérieure jusqu'à la rendre insupportable. D'où Gorbatchev.

Chez celui-ci, la relation entre la réforme intérieure et la détente à l'extérieur semble simple : il les poursuit simultanément et elles doivent s'épauler mutuellement. Au contraire, entre la dimension

militaire d'une part, les dimensions économique, culturelle, idéologique et politique d'autre part, il y a dans le discours soviétique un choix et un déplacement net de priorités : celle du militaire semble reculer par rapport à la modernisation économique et à l'offensive idéologico-diplomatique. Mais quand on considère de plus près le contenu de cette dernière, il est, pour l'instant, suffisamment vague pour autoriser toutes les interrogations et les divergences d'interprétation quant à ses causes, ses objectifs et ses conséquences.

Qu'est-ce que la « nouvelle pensée » ?

Dans ses rapports avec l'Occident, la politique de Gorbatchev semble fondée sur la manipulation à la fois de la *glasnost* et de la « nouvelle manière de penser ». Gorbatchev semble faire une utilisation délibérée et spectaculaire pour la consommation occidentale de deux thèmes. Le premier est celui des changements intérieurs, allant de la *glasnost* à l'insistance sur les faiblesses de l'URSS (y compris celles dont témoignent Tchernobyl et l'équipée du jeune Rust) en passant par la priorité de la réforme économique : tout cela n'a rien d'une mise en scène à la Potemkine, mais n'en est pas moins monté en épingle et, à l'occasion, exagéré pour convaincre l'Occident que l'Union soviétique n'est plus une menace, en tout cas militaire. Le deuxième est l'adoption spectaculaire de tous les thèmes à la mode en Occident : ceux de l'Amérique des années 70 (la stabilité, la « suffisance raisonnable », l'inutilité de la force, l'interdépendance, le sort de la planète), ceux de la gauche européenne des années 80 (la communauté de sécurité, la défense non offensive, l'incapacité structurelle d'attaquer), avec un zeste de thèmes français des années gaullistes (« l'Europe de l'Atlantique à l'Oural », la « Maison commune européenne »). Tel Zelig, le personnage de Woody Allen, Gorbatchev semble adopter les traits de son interlocuteur, quel qu'il soit.

Une fois de plus on ne peut qu'être frappé par la difficulté de séparer les changements réels de leur exploitation manipulative. Curieusement, alors que la liberté d'action et l'activisme de Gorbatchev sont beaucoup plus grands à l'extérieur qu'à l'intérieur (où les contraintes institutionnelles et sociales sont connues de tous), c'est à l'intérieur, au niveau des rapports avec la société, que se sont produites les innovations les plus importantes alors qu'à l'extérieur on ne peut s'empêcher de se demander si réalisme et publicité ne sont pas mis au service d'une politique restée essen-

tiellement la même. Comme je l'ai dit ailleurs⁴, on a l'impression que ce qui est neuf n'est pas très crédible (l'idée d'un monde non nucléaire, non violent, d'où toutes les guerres, voire toutes les armes, seraient bannies) et ce qui est crédible n'est pas très nouveau (l'idée d'une Europe dénucléarisée, et d'un système de sécurité européen remplaçant les deux alliances). Par rapport à Brejnev, s'agirait-il surtout d'un progrès de la propagande : après tout les propositions de Gorbatchev peuvent être vues à la fois comme une réponse tactique à Reagan et comme un retour aux campagnes contre la bombe du temps de l'appel de Stockholm ; quant à l'accord INF il réussit *in extremis* là où l'appui aux mouvements pacifistes avait échoué.

Pour l'instant, il n'y a pas assez de changements réels et irréversibles dans la politique extérieure soviétique pour effacer entièrement cette impression. Il y a suffisamment, cependant, d'entorses aux positions traditionnelles pour qu'on puisse affirmer que, contrairement à ses prédécesseurs, Gorbatchev est disposé, pour obtenir des avantages économiques ou politiques, à renoncer à certains avantages militaires au sens étroit : comment interpréter autrement la renonciation non seulement aux SS 20, mais aux fusées intermédiaires à courte portée où la supériorité soviétique était considérable, ou l'acceptation de vérifications sur place ? On peut même aller plus loin et admettre que, pour l'instant du moins, Gorbatchev souhaite modifier les priorités de ses prédécesseurs et éviter à la fois les aventures militaires et l'accélération de la course aux armements, pour faire porter son effort sur la modernisation économique et la compétition idéologique. La formule de son conseiller le plus proche, A. Iakovlev, selon laquelle la compétition militaire en matière de technologie militaire était un piège destiné à épuiser l'URSS et la compétition économique n'était pas non plus un terrain favorable, le véritable terrain étant, au contraire, la compétition idéologique, sociale et politique⁵, indique sans doute un déplacement d'accent réel.

Ce qui reste douteux, en revanche, c'est la signification profonde de ce déplacement. Est-il causé avant tout par la stagnation, voire la crise, interne de la société soviétique ? C'est ce que Milan Simecka, le meilleur analyste de la normalisation tchécoslovaque, s'efforce de démontrer dans un texte récent⁶. On peut aussi retracer l'influence

4. Cf. L'offensive Gorbatchev, *L'Autre Europe*, 14, 1987.

5. *Vestnik Akademii Nauk SSSR*, n° 6 (1987).

6. « From Class Obsessions to Dialogue », miméogr., janvier 1988 (Rapport au colloque sur la nouvelle détente organisé par l'Université des Nations Unies, Amsterdam, 9-10 janvier 1988).

des idées occidentales, en particulier celles de l'*establishment* libéral et universitaire américain, sur les instituts de recherches soviétiques dont les collaborateurs se voient accorder une autorité nouvelle sous Gorbatchev⁷. Mais quelles que soient ces causes structurelles ou cette pénétration des idées occidentales, il est difficile de croire que la conjoncture internationale n'est pas pour quelque chose dans le tournant gorbatchévien.

Sans doute aura-t-il fallu l'administration Reagan pour que l'Union soviétique adopte les idées, ou du moins le discours, de l'administration Carter qu'elle rejetait comme un piège grossier il y a dix ans. La crainte d'une course où les Etats-Unis feraient jouer à plein leurs avantages technologiques n'est, du propre aveu des Soviétiques, étrangère ni à l'intérêt de l'URSS pour la limitation des armements ni à la priorité qu'elle donne à combler son retard en ordinateurs plutôt qu'à accumuler les fusées et les chars. De même la réévaluation en baisse du Tiers Monde est-elle sans doute liée à la fois aux déceptions locales, à la limitation des ressources soviétiques, mais aussi aux risques de réaction reaganienne. Enfin si l'URSS envisage de se retirer d'Afghanistan et, en tout cas, regrette de s'y être engagée, c'est bien avant tout à cause de la résistance obstinée des Afghans et de l'aide accrue des Etats-Unis.

Si ces causes sont multiples, comment arbitrer entre ceux qui mettent l'accent sur les difficultés économiques de l'URSS et ceux qui y voient un alibi pour son projet politique ? Une fois de plus, les deux interprétations sont conciliables si l'on distingue entre objectifs lointains et mesures d'urgence. Aujourd'hui, considérations économiques et considérations militaires semblent converger du point de vue soviétique pour souhaiter d'une part un retour à la détente (permettant de ralentir l'effort de défense américain et d'encourager les transferts de technologie ouest-est) et d'autre part un transfert de priorité vers les nouvelles technologies, civiles et militaires.

De même, l'on peut admettre le primat des inquiétudes économiques et, en même temps, n'en rappeler que plus que l'URSS, et particulièrement Gorbatchev, excellent à tirer parti de leurs propres faiblesses et à étendre leur influence grâce à des mesures prises pour contrer des tendances défavorables. Que les intentions de Gorbatchev soient d'abord défensives ou d'abord offensives, ce qui est certain c'est que l'URSS a intérêt à barrer la route à la fois aux

7. Cf. S. Shenfield, *The Nuclear Predicament, Exploration in Soviet Ideology*, Chatham House, Paper 37, 1987.

nouvelles stratégies de l'OTAN et aux efforts de coopération militaire européenne pour rester la puissance dominante d'un continent dénucléarisé.

Sa politique européenne qui semble osciller entre le primat à l'Amérique et à l'Europe, à la France et à l'Allemagne, à la droite et à la gauche, semble également cohérente si on distingue les dimensions et les horizons temporels. Dans l'immédiat, l'URSS cherche le contact avec tous les gouvernements européens et plus particulièrement s'ils sont conservateurs, à la fois pour en extraire des avantages technologiques et commerciaux, pour obtenir qu'ils exercent une influence en sa faveur auprès des Etats-Unis, et pour élargir leurs différends avec ces derniers (dans cette triple perspective la RFA est aujourd'hui objet de séduction et la France de sarcasmes). Mais en même temps, la priorité est celle d'un règlement à moyen terme avec les Etats-Unis sur le désarmement, les échanges économiques et éventuellement les conflits régionaux. Enfin l'Europe, enjeu central de la compétition, n'est pas oubliée et la perspective à long terme d'une Europe dénucléarisée, où les Américains seraient marginalisés et où l'URSS occuperait plus sûrement que par les ss 20 une position dominante, inspire le dialogue avec la gauche européenne. Il y a donc retour au primat du politique après ce qu'on pourrait appeler la déviation militariste de l'ère Brejnev. Mais l'idée de la route indirecte vers la puissance militaire par la modernisation économique plutôt que par les armements a des précurseurs illustres, de Witte⁸ à Deng Xiao Ping en passant par Staline⁹ !

On ne peut que prendre acte, à court terme, de la possibilité de compromis limités qui peuvent être dans l'intérêt de l'Est et de l'Ouest. On doit espérer qu'à long terme, le processus enclenché par Gorbatchev fasse de l'URSS un rival plus efficace mais plus civilisé, moins expansionniste et moins hostile. Mais on doit en même temps craindre qu'à moyen terme (la dimension temporelle la plus importante en politique et en stratégie) l'Occident soit privé, l'une après l'autre, de toutes ses options militaires (missiles intermédiaires, armes nucléaires tactiques, armes conventionnelles à longue portée, stratégie de contre-offensive, défense antimissiles), tandis que l'URSS aurait comblé une partie de son retard et se retrouverait plus puissante, même militairement, face à l'Occident.

C'est une raison de plus pour celui-ci de pratiquer, à son tour,

8. Cf. J. Sapir, *Le système militaire soviétique*, p. 226-228, Paris, La Découverte, 1987.

9. Cf. Soviet Studies Research Centre, *Gorbachev, Economics and Defense, The military dimension*, par C. Donnelly, p. 133-134.

une stratégie double, celle de la « double vigilance » en vue d'encourager l'URSS à choisir la voie de la transformation structurelle en lui barrant la route du succès par la rhétorique ou par la ruse.

Des critères pour l'Occident

Les années qui viennent devraient nous permettre cette mise à l'épreuve, en montrant si les mots de Gorbatchev sont les annonciateurs ou le substitut d'un changement authentique. Sur nombre de problèmes internationaux, le langage de l'URSS a changé radicalement. Deux d'entre eux se détachent par leur portée explosive : l'Afghanistan et le désarmement conventionnel en Europe. Dans les deux cas, le discours gorbatchévien annonce des renversements sensationnels : un retrait total des troupes soviétiques dans un cas, une restructuration dans une direction purement défensive dans l'autre. Dans les deux cas, il est raisonnable de soupçonner une manœuvre de propagande visant à bloquer l'aide américaine à la résistance afghane et la stratégie de l'OTAN. Dans les deux cas, on ne peut exclure catégoriquement malgré sa faible plausibilité *a priori* une volonté de changement authentique, qui comporterait pour l'URSS d'importants avantages en termes économiques et de relations avec le monde extérieur en même temps que des risques importants pour le contrôle de son empire. Dans les deux cas, il appartient à l'Occident de ne pas tomber dans le piège qui consisterait à se satisfaire de paroles et à les payer en actions ou en omission, mais de permettre à une Union soviétique qui aurait choisi un changement fondamental dans le rôle de la force militaire, de ne pas perdre la face et de ne pas craindre pour sa propre sécurité.

Sur le plan intérieur aussi, les échéances approchent. Au début des années 90, quand l'échec (ou, au mieux, le demi-succès) des réformes économiques en cours sera patent, du fait de leur caractère insuffisant et contradictoire, le choix du saut qualitatif (avec les risques politiques qu'il comporte) ou de la régression deviendra inévitable. De même, il apparaîtra si les progrès enregistrés dans la direction d'un plus grand respect des droits de l'homme, d'une justice plus indépendante et d'un pluralisme des opinions connaissent un début d'institutionnalisation ou se révèlent comme une tactique passagère supprimée parce que trop dangereuse. Enfin, pour ce qui touche directement les communications et la circulation entre l'Est et l'Ouest, qu'il s'agisse de vérification, d'information ou d'émigration, la même question de l'institutionnalisation et de la régularité devrait trouver un commencement de réponse.

Si l'Occident tient ferme en reconnaissant les progrès accomplis mais en faisant dépendre tout accord de ses propres critères et en exigeant que les actes succèdent aux paroles et les changements structurels aux gestes symboliques ou aux grâces octroyées, il y a une chance pour qu'une coexistence plus stable avec une Union soviétique hybride, moins fermée et moins agressive, devienne possible. Les dangers (explosion en Europe de l'Est, dérive en Europe de l'Ouest) existeront toujours. Mais une Union soviétique qui chercherait durablement à séduire plus qu'à intimider, qui se placerait sur le terrain des sociétés plutôt que de la force militaire, ferait un choix qui, à long terme, favoriserait l'Occident. En tout cas, celui-ci se trahirait lui-même si, pratiquant la politique du pire, il préférerait la perpétuation du génocide afghan et du goulag pour éviter d'encourager les illusions de la détente. A lui d'agir pour que la nouvelle période soit celle de la socialisation (au sens sociologique) de l'URSS par le système international, plutôt que celle de la socialisation (au sens idéologique) du système international par l'URSS. Les risques, mais aussi les chances, sont plus grands qu'à l'époque précédente, et l'issue plus imprévisible. Comme aurait dit Bracke-Desrousseaux : « Enfin les difficultés commencent ! »

RÉSUMÉ. — *Sur nombre de problèmes internationaux, le langage de l'URSS a changé radicalement, et s'est rapproché, en apparence, des positions occidentales. A l'Occident d'exiger qu'aux paroles succèdent les actes pour que s'instaure une coexistence moins fermée et une modération durable des rapports Est-Ouest.*

Débat

De Khrouchtchev à Gorbatchev, le système soviétique est-il réformable?

ALAIN BESANÇON, CORNÉLIUS CASTORIADIS
ROBERT CHARVIN, JEAN ELLEINSTEIN
MARC FERRO, PATRICE GELARD
ANNIE KRIEGEL, MICHEL LESAGE, LILLY MARCOU

Alain Besançon. — Le système soviétique n'est menacé ni par la force hostile de la société civile (depuis longtemps atomisée), ni par une division dans le groupe dirigeant. En cela l'URSS est différente de la Chine. Mais le régime doit faire face à deux problèmes de plus en plus urgents.

Le premier est la fragilité de la base matérielle de sa puissance. Le pourrissement du système de production pèse sur le secteur prioritaire des armements, et oblige à une concentration des ressources telle qu'elle risque d'être bientôt dangereuse en même temps qu'insuffisante. Le second est la corruption de l'essence léniniste du parti. A cause du déclin de l'idéologie, le parti tend à se transformer en *caste* privilégiée, le pouvoir étant voulu pour les avantages matériels qu'il procure. A cause du développement vertigineux de la seconde économie, le parti tend à entrer en relation d'intérêt avec la société et donc à se transformer en *classe* privilégiée. Pour empêcher le membre du parti de trafiquer, de vendre sa protection, de se servir sur le second marché, il faut l'isoler en l'entourant d'un réseau spécial de magasins, d'hôpitaux et d'écoles réservés. Mais la barrière devient poreuse.

Il y a théoriquement deux voies pour résoudre cette crise. La première serait de revenir à un style stalinien de gouvernement. Mais ce n'est plus possible. Le parti n'en a ni l'envie ni les moyens moraux. Ensuite cela réduirait encore la base de la puissance. Il n'y a plus de paysans à envoyer dans les grands chantiers et ce n'est pas dans la peur qu'on conçoit les systèmes informatiques. La seconde serait de se débarrasser de l'idéologie. Les avantages seraient immenses (gestion enfin rationnelle, privilèges enfin consolidés et reconnus, etc.), mais cela équivaudrait à une révolution. Le parti ne peut se dissoudre lui-même. Il ne peut pas non plus remplacer l'idéologie par le national-bolchevisme : ce ne serait rien d'autre en effet que le vieux nationalisme grand russe, bien incapable de tenir partout où

elle existe, la domination communiste. Le système ne peut devenir l'ancien Empire panrusse sans éclater.

C'est pourquoi le régime navigue à vue, depuis la chute de Khrouchtchev, entre l'impossible retour à Staline et la dangereuse dérive vers le national-bolchevisme. Gorbatchev, à cet égard, ne fait rien d'autre que de proposer un mélange, légèrement différent, de ces deux ingrédients.

En politique intérieure on ne fait rien (Brejnev) ou on fait semblant de faire quelque chose (Gorbatchev), parce qu'on sait que les problèmes ne sont pas solubles à l'intérieur du cadre qu'il s'agit de préserver. C'est donc la torpeur coupée de temps à autre par des appels à l'enthousiasme.

La politique extérieure, au contraire, est maximisée parce que c'est d'elle qu'on attend le colmatage et la survie du régime. Elle se déploie dans deux directions. Il s'agit d'abord d'obtenir de l'Occident qu'il subventionne et développe le système de production et de puissance. Ensuite d'obtenir à l'occasion des « grands succès », en étendant la zone de domination ou d'influence communiste et en la gardant sous le contrôle de Moscou. Le lieu stratégique qui marquerait la victoire, ou la très longue survie du régime, c'est l'Europe.

Ce n'est pas par le prestige de la croissance économique que la politique extérieure peut marquer des succès, ni par la force militaire, qui pâtit du pourrissement général. Mais par la diplomatie, qui est depuis toujours ce qui marche le mieux en URSS et qui jouit d'une supériorité absolue sur la diplomatie des démocraties.

Cornélius Castoriadis :

1 / On peut décrire sur le papier, de manière cohérente, un capitalisme bureaucratique *de marché*. Le *blueprint* est simple. La propriété d'Etat (ou « du peuple ») est maintenue sur les entreprises dépassant une certaine taille ; au-dessous de cette taille, de nouvelles entreprises peuvent être créées par qui veut et peut. Les kolkhozes sont dissous, la terre est restituée aux paysans ou à des coopératives volontaires. Les entreprises (d'Etat ou privées) sont libres de fixer leurs prix, d'embaucher et de licencier, d'acheter au fournisseur le moins cher et de vendre au plus offrant. Les dirigeants des firmes d'Etat sont nommés (comme en France) par l'Etat, c'est-à-dire le Parti. Le personnel (directorial ou total) bénéficie d'un pourcentage de participation aux éventuels profits nets. Prix et salaires sont libres de trouver leurs « niveaux d'équilibre ». Les entreprises rentables réinvestissent leurs profits, les autres (si elles ne peuvent obtenir des crédits) ferment. Des banques d'investissement financent les investissements à long terme, avec comme critère unique (ou essentiel) leur rentabilité. La Banque centrale et le ministère des Finances contrôlent l'équilibre général moyennant les taux d'intérêt et d'imposition. Les dépenses de l'Etat sont financées par l'impôt (sur les profits, les revenus ou la consommation). Le monopole du commerce extérieur est supprimé, et la concurrence étrangère est maintenue dans des limites tolérables moyennant une forte dévaluation du rouble et/ou des barrières douanières suffisantes.

S'il faut trouver une logique derrière les mesures partielles et les déclarations à ce jour du groupe Gorbatchev, elle ne peut être que celle de ce *blueprint*.

2 / Mais cette logique n'existe que sur le papier. D'abord, comment passer d' « ici » à « là-bas », de la Russie réelle d'aujourd'hui à cette Russie fictive ? Sur le papier, même pour ce passage des solutions existent — mais elles sont beaucoup plus difficiles. Les résultats à court et à moyen terme de mesures qui tenteraient de réaliser, même graduellement, le modèle esquissé, ne peuvent être que dramatiques : chômage massif, hausse considérable des prix à la consommation (très fortement subventionnés à présent), dislocation géographique, professionnelle et sociale. Les mesures qui entrent en application début 1988 (libération des transactions inter-entreprises pour 60 % des firmes), combinées qu'elles sont avec le maintien de la structure des prix existante (dont tous s'accordent pour reconnaître la totale irrationalité), apparaissent comme incohérentes. Elles n'acquerraient une logique que si l'on passait rapidement à la libération des prix pour toutes les entreprises — qui, à son tour, conduirait à des absurdités si elle n'était pas accompagnée de la liberté d'embaucher et de licencier du personnel.

3 / D'autre part, dans les conditions de la Russie et du xx^e siècle finissant, une réforme réelle ne peut pas se faire par des décrets pris au sommet, sans le soutien et la participation actifs de larges couches de la population. Une telle réforme exigerait pour réussir un vaste mouvement social-historique. Non seulement un tel mouvement n'existe pas aujourd'hui en Russie (et, s'il se faisait jour, il ferait tout éclater), mais les mesures prises, pour autant qu'elles commenceraient à mordre sur la réalité, ne pourraient que coaliser contre elles ceux qui devraient les réaliser sur le terrain — la grande majorité des bureaucrates et la quasi-totalité des travailleurs salariés.

4 / Mais le plus important est qu'il est impossible de voir le type de société et de régime politique qui correspondrait à cette économie de capitalisme bureaucratique de marché. Les tensions que son instauration, soudaine ou graduelle, engendreraient, appelleraient un renforcement, non pas une diminution, des pouvoirs du parti. Inversement, chaque étape menant vers un succès économique des réformes renforcerait la puissance économique, le rôle, le poids et la visibilité sociale des couches qui en profiteraient (paysans aisés, cadres techniques, scientifiques et managériaux, intelligentsia), qui tôt ou tard demanderaient leur part du pouvoir politique.

5 / A ces contradictions s'ajoutent celles résultant de la libéralisation contrôlée de l'information et de la vie culturelle. Personne n'a encore réussi à définir le millimètre précis séparant la recherche permise de la vérité, et sa recherche interdite. Et les signes se multiplient à la fois des réactions hostiles des « conservateurs », et d'une prolifération commençante de micro-organisations non officielles qui essaient de profiter de chaque parcelle de terrain devenue disponible et semblent vouloir mettre en discussion tous les aspects de la vie sociale et politique.

6 / Le conflit entre le groupe des « modernisateurs » et la grande masse conservatrice de la bureaucratie (et ses représentants au sommet de l'appareil) pour l'instant couve. Les antinomies de la politique entreprise et les effets en premier lieu négatifs qu'elle produira si elle est tant soit peu effectivement appliquée, l'anticipation aussi des dangers qu'elle comporte pour l'Empire à l'intérieur comme à l'extérieur de ses frontières (nationalités asservies, pays satellites), ne pourront que l'aiguïser. On ne peut pas totalement exclure une retraite de Gorbatchev sur une sorte de néo-NEP, qui diminuerait quelque peu les irrationalités les plus flagrantes du présent système, mais aussi perpétuerait les facteurs d'instabilité. Mais, plus probablement, ou bien le conflit sera résolu par l'élimination de Gorbatchev (ou la mise en veilleuse de sa politique), ou bien il éclatera au grand jour, auquel cas on assistera à une entrée en scène soit de l'armée soit de la population, et peut-être des deux à la fois.

7 / En tout état de cause, impossible de ne pas voir dans les événements des trois dernières années — comme, à d'autres titres, dans tous ceux qui ont suivi la mort de Staline — la démonstration éclatante du fait que le totalitarisme russe n'est pas un régime en dehors de l'histoire, qu'il est travaillé par de puissants facteurs de changement et, potentiellement, de dislocation ou plutôt d'explosion. Impossible aussi de ne pas voir que la période actuelle de levée du musèlement total, indépendamment des intentions de ses auteurs et dût-elle se terminer demain matin, aura semé une foule de germes gros d'effets importants pour l'histoire ultérieure de la Russie.

Robert Charvin. — La preuve du changement, c'est qu'on y résiste. Après l'unanimité formelle — malgré les nombreux changements de cadres dans l'appareil du parti et de l'Etat — sur « l'accélération du développement économique et social » (en 1985), puis sur une *perestroïka* globale et généralisée (lors du XXVII^e Congrès en 1986), fondée sur les nécessités imposées par les difficultés économiques et sur l'opportunisme de ceux qui se servent du socialisme plus qu'ils ne le servent, les résistances ouvertes à la seconde « révolution » soviétique sont apparues. Avec plus de clarté, à chaque temps fort du nouveau cours, lorsque le discours tend à se matérialiser¹. Hier, à l'occasion du Comité central de janvier 1987, demain plus encore, lors de la Conférence nationale du Parti en 1988, consacrée, selon les souhaits de M. Gorbatchev, à la rénovation du parti lui-même.

C'est que le socialisme, comme toute formation sociale, est un processus historique, une étape dans le mouvement des contradictions et il paraît bien étrange qu'une société se réclamant du marxisme accueille comme une innovation la mise en exergue de ses propres contradictions.

1. Sans parler des oppositions, réticences ou inquiétudes qui se manifestent sous des formes variées (souvent discrètes) dans certains Etats socialistes et certains partis communistes.

C'est que l'*Homo Sovieticus*, sous-homme issu d'un moule unique, incapable de prétendre à quelques aspirations individuelles non conformes (à l'exception du dissident), n'est qu'un fantôme né d'une analyse idéologique fondée sur des dogmes (l'immobilisme intrinsèque de la société soviétique, l'absence de toute différenciation sociologique, un système politique exclusivement et spécifiquement coercitif, etc.)². Le discours sur le « totalitarisme » et la surestimation des oppositions extra-socialistes (nationaliste, religieuse, libérale, etc.) n'ont pas permis d'« entendre pousser l'herbe » sous le monolithisme brejnévien, malgré la brève émergence de I. Andropov. Depuis de longues années, dans le cadre du socialisme, au fil de conflits feutrés, des projets sont nés, des individus et des équipes se sont préparés : M. Gorbatchev (comme N. Khrouchtchev ou I. Andropov) est issu des structures soviétiques, travaillées par leurs propres contradictions. La réforme, comme la révolution (d'en haut ou d'en bas) dans le socialisme, ne sont ni plus ni moins surprenantes³ que celles affectant les sociétés non socialistes ou qui ont concerné les 4 ou 5 000 formations sociales recensées depuis le début de l'humanité.

La vraie question est de savoir si comme sait bien le faire le libéralisme, « tout va changer pour que rien (d'essentiel) ne change » : l'URSS, à nouveau centre d'initiatives ou vieille révolution établie en puissance de seconde zone, laissant le neuf venir d'ailleurs ?

La croissance de la part du droit, par exemple, peut améliorer la régulation de l'appareil économique, renforcer la protection des individus, mais aussi favoriser une homogénéité sociale artificielle que n'a pu réaliser une éthique socialiste restée embryonnaire et compenser le déclin des valeurs régulatrices de nature mythique (« charisme » des dirigeants, infailibilité de la doctrine, etc.). Autrement dit, « lafcisation » du régime par le droit ou intégration substantielle de la démocratie et du socialisme ?

La pluralité des candidatures, le secret des votes, la multiplicité des scrutins, dans les structures de l'Etat, du parti et de l'entreprise, peuvent être une contribution à une démocratie socialiste vivante, réussissant la transition d'un mode de production étatique, simplement déprivatisé, à un authentique mode de production socialiste. Si l'élection ne s'inscrit pas dans une révolution culturelle globale où chaque individu apprend l'irrespect, l'esprit d'indépendance et de responsabilité, elle n'est qu'instrument de consensus.

Or, il y a affrontements. Dans la société soviétique, comme dans toute société, il y a confrontation entre les « conservateurs » (sans doute majoritaires parmi les 18 millions de membres des appareils du parti et de l'Etat, et nombreux dans la société civile) pour qui le « socialisme réel » est harmonieux parce qu'il leur est profitable — soit en avantages matériels soit le plus souvent en notoriété et en pouvoir de domination —, et les « progres-

2. Cf. J. Radvanyi, *L'URSS en révolution*, 1987.

3. Qui peut nier, par exemple, les profondes différences du socialisme hongrois d'avant ou d'après 1956 ?

sistes ». Ces derniers, présents eux aussi dans toutes les instances, mieux représentés aujourd'hui dans les échelons supérieurs que chez les cadres moyens, préconisent un autre socialisme, armé de nouveaux moyens pour des fins inédites.

Les créateurs, bénéficiaires des premières nouvelles libertés, applaudissent. Les directeurs d'entreprise sont par contre nombreux à freiner les orientations autogestionnaires. Les fonctionnaires des services de sécurité s'inquiètent de la *glasnost* et de l'éventuelle disparition de leur raison d'être. Le repositionnement du parti dans la société menace les multiples pouvoirs des petits « chefs », inaptes à « diriger » (au sens gramscien) sans « dominer ». Terrorisés sont les privilégiés de la corruption et des trafics divers de l'économie parallèle, soupape de sécurité du pouvoir conservateur. Nombreux sont donc ceux qui souhaitent réduire une fois de plus la *perestroïka* à une simple restructuration économique. Sans parler des structures structurantes des formes d'organisation traditionnelles capables de changer les hommes (y compris les révolutionnaires) renonçant alors à changer la vie.

Hier, sans examen ou presque, le système soviétique était jugé non réformable. Aujourd'hui, devant l'évidence, la question est posée mais seuls les politiques peuvent être aptes au prophétisme. La profondeur de l'évolution reste incertaine, même à l'aide d'une approche dialectique du réel !

Rien ne dit même que le peuple soviétique veuille faire usage d'une révolution d'en haut ; il y a si longtemps que le pouvoir est fétichisé... Aucune promesse alléchante, en effet (à court terme, le niveau de vie ne changera pas), sauf celle d'un monde nouveau... Or, la démocratie est encore une idée neuve à l'heure des technocraties.

La seule certitude est que l'enjeu dépasse singulièrement la seule société soviétique. Raison de plus pour la prendre davantage au sérieux scientifique.

Jean Elleinstein. — On continue en Occident d'étudier l'Union soviétique à partir de nos propres critères et au nom de nos propres valeurs. Moralement, ce n'est pas faux. La liberté de la presse a une valeur de caractère universel qu'aucune frontière ne saurait limiter. Il reste que la Russie et l'Union soviétique ont leur propre histoire, leurs pesanteurs de toutes sortes accumulées en strates successives pendant des siècles, des tsars à Brejnev et cette effrayante époque du stalinisme. C'est dans cette perspective qu'il faut insérer la politique de Gorbatchev. Puissante militairement, l'URSS est économiquement faible. La médiocrité de ses résultats économiques provient pour une part de l'étatisation intégrale de son système économique et de son fonctionnement bureaucratique, pour une autre part du poids excessif de ses dépenses militaires. Les deux puissances qui ont connu la plus grande expansion depuis vingt ans sont le Japon et l'Allemagne fédérale — des pays dont l'effort d'armement est

mince. La société soviétique s'est transformée depuis la période khrouchtchéviennne. Ses besoins sont différents matériellement et culturellement. Il reste que les réformes économiques sont insuffisantes en elles-mêmes et que des réformes politiques sont nécessaires. Gorbatchev se heurte par là même, dès lors qu'il parle de *perestroïka* et de *glasnost*, au système lui-même et sans doute à sa propre idéologie, à ses propres contradictions, autant qu'aux résistances de ceux que les réformes ne sauraient que léser, c'est-à-dire la Nomenklatura. Il serait faux de dire que rien ne change en URSS mais il serait encore plus erroné de penser que le système soviétique va devenir dans les années à venir une démocratie à l'occidentale.

Toute réforme profonde se heurte aux limites mêmes du système (l'économie d'Etat + la dictature). Soit Gorbatchev voudra et pourra aller au-delà du système, soit il se fracassera sur l'iceberg du système soviétique, soit enfin il ne voudra que redorer le blason défraîchi du modèle soviétique. Nous verrons.

Marc Ferro. — La recherche sur l'URSS réussira-t-elle à se dissocier de tout préalable idéologique ? Avant-hier, celui-ci s'appelait le déterminisme et les spécialistes de l'URSS ferraillaient sur la signification de la Révolution d'Octobre : avait-elle été, ou non, inéluctable... ? Hier, les croisés de la veille débattaient de la spécificité du totalitarisme à l'Est, en le définissant comme un modèle : le pire ne pouvait ainsi exister ailleurs. Aujourd'hui, on retrouve les mêmes combattants qui changent de tunique : ils se demandent si, oui ou non, le système peut changer... Cette attitude rappelle irrésistiblement celle de ces savants qui, au retour de Magellan, continuaient à se demander si la Terre était ronde. Leurs descendants s'interrogent à présent, avec la même incrédulité, sur la réalité des changements en URSS, alors que ceux-ci ont lieu sous leurs yeux...

Alexandre Zinoviev est sans doute le plus doué de ces analystes. Dans son dernier ouvrage, *Le gorbatchevisme ou les pouvoirs d'une illusion*, il énumère trois arguments. Premièrement, écrit Zinoviev, la *perestroïka* n'existe qu'en paroles, elle n'a pas de réalité. En second lieu, énonce-t-il, si Gorbatchev voulait réellement effectuer de véritables réformes, il ne le pourrait pas. Et enfin — troisième argument —, si jamais il le pouvait, ce serait la société elle-même qui empêcherait ces réformes d'aboutir car elles ne correspondent pas, toujours aux yeux de Zinoviev, aux vrais besoins de l'« homme soviétique ».

De la part d'un dissident, le premier argument surprend, car l'absence de liberté de parole était bien l'une des caractéristiques essentielles du régime soviétique à ses yeux jusqu'à une époque pas si reculée. Or, il est évident qu'aujourd'hui, en URSS, plusieurs discours sont possibles, simultanément, et que le pouvoir les encourage... Une certaine pluralité de points de vue, hier tolérée dans des domaines très restreints, est désormais prise en compte. Toute parole du pouvoir n'est plus présentée comme l'expression d'une vérité scientifiquement irréfutable, mais comme susceptible

d'être contestée. Hier encore le parti était censé détenir le monopole de la vérité ; aujourd'hui, il fait appel aux analyses de tous, indépendamment de l'appartenance de chacun à ce parti : les fondements de la légitimité du pouvoir peuvent ainsi, à terme, se modifier.

La multiplicité des opinions gagne plusieurs sphères de la société : il suffit pour s'en convaincre de regarder certaines émissions de la télévision soviétique. Ceci permet de constater que les citoyens, et les jeunes en particulier, ne se privent pas d'élargir la brèche ainsi ouverte et de jouir de nouvelles *aires d'autonomie* au sein même du système. Parmi les autres, citons le cinéma, le théâtre, la presse. Ces changements se télescopent les uns les autres et leur mouvement finit par atteindre jusqu'à la science historique, actuellement objet de querelles très vives quant à la nature de ses pratiques et sa fonction.

Ainsi commence-t-il à exister en URSS un certain pluralisme des opinions, qui n'a guère de rapports avec le pluralisme à l'occidentale, car en fait, à ce jour, l'essentiel du régime politique demeure en place avec ses interdits et ses lois répressives.

Cependant, on peut déceler une autre transformation, de caractère démocratique, mais qui, cette fois, concerne les institutions. Il demeure vrai, certes, que le parti, en tant qu'instance de pouvoir, tient toujours par en haut ; mais les aires d'autonomie apparaissent à leur tour lorsque la « contagion » démocratique atteint le système du pouvoir dans ses activités proprement administratives, sociales et politiques. Ainsi en va-t-il de la gestion municipale, qui constitue une des activités des Soviets. De 1917 jusqu'aux années 70, ces derniers n'avaient cessé de perdre leur capacité d'agir ; le retournement de tendance date de la fin de l'époque Brejnev, mais il s'accélère depuis deux ans ; les encouragements à l'autonomisation de l'action des Soviets ont été suivis d'effet et les cas de candidatures multiples sont apparus.

Depuis Gorbatchev, on observe un changement aussi en ce qui concerne les syndicats : « Les dirigeants syndicaux... devraient prendre carrément le parti des travailleurs, et avoir enfin des dents. » Concrètement, cela signifie que le régime entend restituer au syndicat non pas sa liberté, mais sa fonction originelle : défendre les droits des travailleurs. Il ne faut pas se leurrer : cela ne touche pas à l'autonomie du pouvoir du syndicat qui demeure greffé sur le sommet du pouvoir. C'est néanmoins un petit pas vers la dissociation des fonctions, ce qui est une forme de démocratisation.

D'ailleurs, dans l'ouvrage qu'il vient de publier, Gorbatchev répète que les activités propres du parti ne sauraient, certes, être mises en cause, mais il tient des propos relativement critiques quant à son hégémonisme et à la grande lenteur de ce dernier à assimiler les idées nouvelles, etc. Certes, le régime continue à tenir par en haut, mais il est clair aussi que la *perestroïka* dérange toute une partie de l'appareil. Par ailleurs, on note que la réforme ne concerne guère les milieux populaires qui, statistiquement, sont peu participationnistes, et pour lesquels les difficultés de la vie quotidienne demeurent, et servent de test. Ils sont donc assez indifférents à ces

changements, sauf si ceux-ci venaient à menacer leurs activités parallèles... notamment les avantages qu'ils en tirent.

On peut ainsi estimer que, pour toute une partie de la population, ces réformes ne sont pas « adaptées ». L'autre partie — intellectuels, artistes, cadres également — jouit certes de l'extension de ces nouvelles sphères d'autonomie, mais est peu homogène et divisée par nature. Les uns et les autres, si on y joint d'autres mécontentements (minorités, pays de l'Europe centrale), peuvent exprimer leurs désaccords fondamentaux avec encore plus de force qu'hier, grâce à toutes ces brèches. Ainsi la démocratisation, avec ses effets indirects, ne peut-elle pas aussi bien amener un renforcement qu'un affaiblissement du consensus en URSS ?

Patrice Gélard. — Trente ans après l'apogée de la période khrouchtchévienne, l'Union soviétique donne toujours l'impression d'un système politique immuable : mêmes institutions, mêmes règles de fonctionnement, même rôle inchangé du Parti communiste. La nouvelle Constitution de 1977 n'a été qu'un rajeunissement de celle de 1936 et surtout les velléités de Khrouchtchev de commencer à créer avec le XXII^e Congrès du PCUS le début de la société communiste se sont enlisées dans la multitude des réformes et des contre-réformes ; peut-être parce que Khrouchtchev n'avait pas voulu ou n'avait pas pu aller jusqu'au bout du processus de déstalinisation.

De là à dire que le système soviétique est définitivement figé, il n'y a qu'un pas. De là à affirmer que le système mis en place par Staline est irrémédiablement verrouillé et qu'il dispose même des moyens d'empêcher toutes réformes et d'éliminer tous ceux qui les envisageraient, il n'y a également qu'un pas.

Mais il ne faut pas s'arrêter à cette vision des choses quelque peu simplifiée. Il suffit de se rendre régulièrement en Union soviétique pour se rendre compte que les choses ne sont plus tout à fait comme avant. Un peu comme une maison que l'on redécouvre mais où les meubles ne sont plus à leur place, où les décors ont changé et où des objets nouveaux sont disséminés ici ou là.

Certes, il s'agit toujours de la même maison, mais soit le locataire n'est plus le même, soit sa façon de voir les choses a évolué.

La première chose qu'il convient de mentionner ce sont naturellement les réformes juridiques ; elles sont peu nombreuses et apparemment peu spectaculaires : codification de l'ensemble du droit, réformes successives de l'entreprise avec la dernière en date de 1987 décidant l'élection par le personnel du directeur et des cadres ; loi sur l'entreprise privée, sur les collectifs de travailleurs, sur les collectivités territoriales, sur l'enseignement, réformes des kolkhozes, les rapprochant progressivement des sovkhozes, réforme du commerce extérieur, etc. Mais ce qui compte, plus que les réformes juridiques, c'est le rôle du droit. Conçu initialement comme le moyen de contraindre les citoyens, il est progressivement devenu le

moyen de protéger les citoyens contre l'arbitraire de l'Etat. Certes, les Soviétiques n'ont pas toujours conscience de cette évolution du droit et il reste encore quelques zones d'ombre. Mais le processus engagé est irréversible et ses conséquences sont innombrables, comme en témoigne l'évolution juridique actuelle des deux Etats les plus engagés dans ce processus que sont la Hongrie et la Pologne. Cette situation va de pair avec une authentique revalorisation du rôle des juristes dans le système soviétique.

Le second élément sur lequel il convient de s'arrêter est la constitution d'une véritable opinion publique. Elle existait depuis longtemps dans des domaines apparemment limités ; mais elle ne cesse de se développer, comme le manifeste l'apparition d'une véritable conscience de protection de l'environnement (pour ne citer que ce point). Il y en aurait d'autres avec le développement de mouvements, non contrôlés par le Parti ou l'Etat, qui se manifestent dans de multiples domaines.

Enfin, il ne faut pas oublier que la génération qui arrive maintenant aux responsabilités n'a jamais connu que le régime soviétique ; qu'elle ne connaît que de façon livresque l'histoire de la Révolution ; qu'elle était trop jeune pour avoir connu la guerre réellement et qu'elle ignore en fait la façon de gouverner d'avant Khrouchtchev.

Changement progressif des hommes, apparition d'une véritable opinion publique, développement d'un Etat — encore imparfait — de droit : tous ces éléments sont facteurs de mutations et de transformations. Certes, l'appareil n'a pas dit son dernier mot. La situation n'est cependant plus la même qu'à l'époque de Khrouchtchev : il n'y avait pas d'opinion publique et la période stalinienne était encore trop proche pour que l'on puisse l'oublier. Plus les années passeront, plus les capacités de résistance de l'appareil seront entamées. Les HÉRITIERS du système n'ont plus tout à fait la même déférence à l'égard de la vieille maison. Ils savent que pour la maintenir, il faut la rénover et non plus la laisser en l'état ; cette rénovation doit affecter tout l'ensemble depuis les fondations, sous peine d'être inutile. Abandonneront-ils devant les difficultés, l'entreprise en route ? ou bien estimeront-ils qu'il vaut mieux laisser les choses en l'état ? Tout est possible maintenant, même une authentique réforme.

Annie Kriegel. — Toute l'ambiguïté de la question repose sur l'extension attribuée au qualificatif de « réformable ». C'est d'ailleurs la même ambiguïté qui avait naguère traversé la discussion autour du concept de « changement » : à l'époque il s'agissait de savoir si le Parti communiste français avait changé, pouvait changer, devait changer, par exemple en devenant « eurocommuniste ».

Tout organisme vivant change et s'autoréforme tant qu'il est vivant, ne serait-ce que par le fait qu'il vieillit. La vieillesse et la décrépitude introduisent des changements et déterminent une évolution — pas seulement dans l'apparence extérieure mais dans tout ce qui touche au rapport au temps comme à la fécondité.

L'Union soviétique, et au-delà d'elle le système socialiste mondial, a eu en soixante-dix ans une *histoire*, dégradation nécessaire, constante ou par paliers, d'un projet à l'épreuve du monde réel. Cette histoire est faite de l'exploration, systématique ou contingente, des virtualités que, sans le savoir ou en le sachant, recérait dès l'origine la logique du projet. C'est là au demeurant l'originalité radicale de cette histoire soviétique : elle fut plus qu'aucune autre dépendante d'un projet très défini et très explicite dès avant le passage de celui-ci de l'utopie et du songe à la vie en grandeur réelle. Les marges, la plasticité, le potentiel de ce projet, susceptibles de fournir une matière jusque-là ignorée, capables d'être le tissu, l'étoffe d'un ameublement du temps et de l'espace à venir, réservent moins de surprises que dans les cas habituels où les projets, dont les diverses sociétés sont issues, sont réduits à des codes très partiels, passablement sommaires et hermétiques.

L'Union soviétique, parce qu'elle a une histoire dont rien n'indique à coup sûr qu'elle est menacée de s'achever à bref délai, de tourner court, ne saurait donc être le siège d'une immobilité cadavérique ni même d'une « stagnation » durable. La « stagnation » dont Brejnev aurait été l'ordonnateur est largement le produit artificiel et polémique du regard critique qu'un nouveau règne doit porter sur les dernières années du règne précédent, surtout quand celui-ci a été long. Ladite « stagnation », qui a affecté surtout le secteur de l'économie et de la société civile, n'a été en fait que l'inéluctable contrepartie des dynamismes qui ont animé les lignes de force du processus de retour, après les divagations khrouchtchéviennes, au droit fil du projet communiste, bref du processus de restauration de l'orthodoxie. Brejnev a présidé à une œuvre que l'on peut qualifier de contre-réforme réussie. Comme toute œuvre de cette sorte, elle n'est pas un « retour à l'identique », mais un retour créateur et en l'occurrence créateur sur trois points : l'accession de l'Union soviétique au statut de grande puissance dans l'ordre militaire (la « parité stratégique » avec les États-Unis) ; le réaménagement du système socialiste mondial fondé sur l'alliance « naturelle » du socialisme avec le Tiers Monde, sur la délégation à des partis - États mandataires (Cuba, Viêtnam) de la gestion des zones périphériques, sur l'augmentation de la cohérence économique et militaire, par trois voies — intégration, diversification, spécialisation — du noyau consolidé du système qu'est la Communauté des États socialistes ; enfin la stabilisation de l'axe qu'est l'appareil du parti et de l'État et son érection en une nomenklatura qui rêve désormais de transmission héréditaire.

Dans ces conditions, Gorbatchev peut parfaitement vouloir corriger les torpeurs engendrées par les priorités brejnéviennes en changeant ces priorités. Ce faisant, il n'aurait aucune intention de changer, ni de réformer, ni même de moderniser le système. Comme il ne cesse de le répéter, il se situe, léniniste, à l'intérieur du système et se veut bon communiste. Mais d'une part il peut échouer dans la manœuvre : car c'est plus difficile (encore que Staline y soit parvenu dans les années trente) de donner la priorité au développement économique civil dont les exigences et les

rétributions concernent le peuple entier qu'à l'expansion militaire et extérieure qui n'appelle la mobilisation que de secteurs restreints. D'autre part il peut, au cours de la manœuvre, heurter par inadvertance les poteaux qui marquent la frontière du système. La répression stalinienne par exemple et la terreur avaient été ostensiblement une répression et une terreur anti-parti mais dans une conjoncture où le parti disposait encore de ressources humaines et d'une vitalité qui le faisaient se reconstituer automatiquement. Cette fois il pourrait se faire que le parti, tel qu'il est, se rebiffe à l'avance ou, pire, que, décapité, décimé, malaxé, il n'ait plus la force de se reformer, laissant la place à d'autres formations dont la cristallisation aurait lieu hors système.

Michel Lesage. — La désignation de M. Gorbatchev comme secrétaire général du Comité central du PCUS est le symbole de l'arrivée aux postes de responsabilité en URSS d'une nouvelle génération : celle qui a eu 20-30 ans lors de la mort de Staline et du XX^e Congrès. Peut-on, en tenant compte à la fois de l'état actuel de la société soviétique et des conceptions de ses nouveaux dirigeants, prévoir quelles réformes cette génération peut réaliser pendant les années où elle sera au pouvoir ?

Le système soviétique peut se décomposer en trois éléments constitutifs :

- un système de parti unique, mis en place par Lénine dans les années 1920 ;
- un système de commandement administratif, mis en place par Staline dans les années 1930 ;
- un système de répression policière, mis en place par le même Staline à peu près au même moment.

Depuis la mort de Staline, aucun dirigeant soviétique n'a eu la moindre velléité de toucher au principe du parti unique. Khrouchtchev, tout en maintenant la suprématie du KGB sur la justice, a réformé le système répressif : suppression de la « conférence spéciale », de l'élimination physique des dirigeants, nouveau Code pénal moins rigoureux.

Depuis le milieu des années 50, c'est la réforme du « système administratif », défini par G. Popov dans son article très remarqué de *Science et Vie* (n° 4, 1987) comme « un mécanisme de direction fondé principalement sur des méthodes administratives », qui a été à plusieurs reprises à l'ordre du jour. Khrouchtchev l'a tenté avec les *sovnarkhozes*, Brejnev avec « l'autonomie des entreprises ». Ils ont échoué. Mais pouvait-on attendre de deux générations formées aux méthodes staliniennes de commandement administratif qu'elles se réforment elles-mêmes ? Et qui plus est, par des méthodes administratives !

Staline est mort, mais ni Khrouchtchev, ni Brejnev n'ont fait disparaître l'un des éléments caractéristiques du système : la peur. « La logique interne du système administratif, explique G. Popov, exige un sous-système de la peur, elle exige le droit pour le sommet à tout moment de

muter tout subordonné sans en donner les raisons. » L'académicien Likhatchev lui a fait écho : « La peur qu'il (le culte de la personnalité) a introduit en nous, dans notre chair et notre sang, immobilise et paralyse encore la conscience des gens. Et là où il y a peur, la vérité ne peut exister »⁴.

M. Gorbatchev et ses collègues, conscients de l'inadaptation des méthodes de commandement administratif pour développer une économie moderne, veulent, pour « dynamiser » la société et donner à l'URSS le statut d'une grande puissance économique véritable, avoir recours à d'autres méthodes : l'introduction, dans un système qui laisse au parti le contrôle du choix des cadres et la formulation des options fondamentales, de quelques éléments de techniques démocratiques, notamment, un peu moins de secret, un peu plus d'expression publique des intérêts des différents groupes sociaux, des éléments de procédure de choix compétitif des responsables locaux et des décisions au niveau local. Et à la suite d'Andropov, qui le premier, en juin 1983, avait condamné le divorce entre les paroles et les actes, ils veulent fonder sur la vérité, même si elle est encore relative, la mise en œuvre progressive d'un programme de développement économique et social.

Une telle réforme peut-elle remporter des succès si elle n'est que partielle ? Est-elle condamnée soit à l'échec, soit au passage à un système où le pluralisme ne serait pas seulement dans la presse, mais dans le système politique lui-même, où le choix public des options ne serait pas cantonné aux problèmes de l'administration locale, mais gagnerait le niveau central, où le pluralisme toucherait le parti lui-même et le système d'organisation politique ?

En effet, le but de la *perestroïka* n'est pas la démocratie, mais la « démocratisation ». Ce n'est pas l'économie de marché, mais une autre combinaison entre le plan et le marché, entre le centralisme et une certaine décentralisation. Ses contours sont encore largement imprécis et son rythme reste entre les mains de la direction du parti qui le module en fonction des soutiens et des résistances qui se manifestent à chaque étape.

Il faut laisser aux économistes le soin de répondre à la question de savoir si une réforme partielle peut conduire à des succès partiels, mais sur le plan politique, des réformes partielles sont possibles : tout en restant contrôlé par le parti, le choix des fonctionnaires à la base peut se faire par concours plutôt que par nomination discrétionnaire, et pour certaines fonctions, avec une élection au dernier stade pour départager les concurrents, plutôt que par une procédure entièrement administrative. La liberté d'association et de manifestation peut être accordée tant qu'elle ne remet pas en cause la direction par le parti. Une telle évolution a déjà existé dans d'autres pays socialistes. Pourquoi pas en URSS, où existe la conviction chez une forte minorité qu'il n'y a pas d'autre voie, puisque toutes les

4. D. S. Likhatchev, Du repentir à l'action, *Literaturnaia gazeta*, 9 septembre 1987, p. 2.

solutions opposées ont déjà échoué. La Roumanie est, pour les dirigeants soviétiques, un magnifique contre-exemple face à l'exemple hongrois.

Pourquoi la génération en place actuellement au sommet ne pourrait-elle pas en vingt ans faire des réformes partielles, par des successions de compromis entre des éléments contradictoires : bureaucratie-démocratie, apathie-initiative, nivellement des salaires-différence, unité-pluralisme, etc. ? En France, le Second Empire a duré dix-huit ans, tout en restant l'Empire. Il a été successivement autoritaire, libéral, parlementaire. N'était-ce pas une réforme du système ?

Lilly Marcou. — La *perestroïka* de Gorbatchev est la tentative la plus profonde jamais menée pour réformer le système soviétique. Si on analyse le processus engagé depuis mars 1985 selon les critères propres au régime en place, selon les mœurs de la société soviétique et à partir de l'histoire russe et non pas selon les valeurs occidentales issues de l'Etat de droit, on peut en effet déceler quelques éléments novateurs, prometteurs, inédits.

Pour la première fois, parallèlement à la réforme économique — tentée naguère et sur des registres différents par Lénine, Khrouchtchev et, au tout début de son règne, par Brejnev⁵ — une réforme politique est engagée.

Pour la première fois, des tentatives pour faciliter la création d'une société civile apparaissent. Si on ne peut pas parler de pluripartisme, des débats contradictoires et controversés sont engagés et ils s'expriment à travers les media — journaux et télévision —, livres et colloques institutionnels.

Pour la première fois, certains tabous historiques sont levés : le peuple soviétique retrouve partiellement, timidement, laborieusement une mémoire, sa mémoire collective — occultée et escamotée depuis des décennies.

Pour la première fois, le débat d'idées prend le pas sur l'idéologie, qui elle-même connaît une évolution certaine. Le problème des droits de l'homme échappe à la langue de bois et, à travers des institutions juridiques et des revues spécialisées, est débattu dans sa complexité.

Ce qu'on tente en URSS depuis mars 1985 n'est donc pas une simple accumulation de solutions techniques, mais on est bel et bien devant un processus de changement qui touche les racines de la société.

De même, une politique étrangère dynamique et originale place la démarche de Gorbatchev dans l'« après-Lénine ». Abolition de la guerre idéologique en faveur de la compétition pacifique ; concessions sur le terrain du désarmement, dont le droit au contrôle des sites est la plus saillante ; une position face au Tiers Monde où le messianisme révolutionnaire s'estompe devant les nécessités réelles de l'économie soviétique.

5. La réforme économique des années 60 fut plus précisément impulsée par le Premier ministre Kossyguine.

Enfin et surtout, une vision du monde et une conception de la guerre et de la paix inédites. A la notion de Lénine d'un monde coupé en *deux camps*, Gorbatchev substitue celle d'un *tout entier* avec des problèmes communs qui nécessitent des solutions mutuellement acceptables. Un monde contradictoire et compliqué, mais un monde objectivement uni par des liens d'interdépendance. L'image bipolaire est ainsi gommée au profit de l'idée d'intégralité.

Cette image d'un monde complexe et en totale interaction aboutit à une autre conception de la guerre et de la paix que celle héritée de l'Internationale communiste et dont Lénine posa les bases dès 1914. Certes, le XX^e Congrès du PCUS, en février 1956, avait déjà pris une première fois ses distances. Mais jusqu'au XXVII^e Congrès du PCUS (février 1986), l'idéologie soviétique évoquait une thèse héritée de la guerre froide selon laquelle la troisième guerre mondiale sonnerait le glas du capitalisme sur toute la surface de la terre. Cette fois-ci on n'admet même pas l'hypothèse d'une nouvelle guerre mondiale du fait que la réalité nucléaire exige que tout le monde gagne — sinon, tout le monde perd. Par conséquent, la coexistence pacifique n'est plus considérée comme une forme de la lutte de classes, les problèmes humanitaires étant prioritaires.

Voici ainsi liées d'une façon cohérente une politique intérieure et une politique extérieure dont Gorbatchev n'avait jamais caché la corrélation. Va-t-il réussir ? Le laissera-t-on faire ? Jusqu'où ? Et jusqu'à quand ? Difficile de répondre. Mais d'ores et déjà, le processus enclenché semble irréversible.

Au-delà des différents champs d'investigation, Pouvoirs souhaitait poser la question sous-jacente à l'ensemble de ce numéro : le système soviétique peut-il se réformer ?

A vrai dire, les auteurs des articles ont déjà donné eux-mêmes leur réponse et les points de vue qui précèdent confirment dans leur diversité qu'elle n'est pas unanime.

Les positions peuvent être rangées en trois catégories :

— *Il y a tout d'abord ceux qui privilégient les changements intervenus depuis trois ans : « La preuve que l'URSS est réformable, c'est que les choses changent. » Et chacun selon sa propre perception met l'accent sur les ouvertures vers le pluralisme, le retour en faveur du droit, la politique étrangère, les assouplissements économiques ou la redécouverte de l'histoire... On pourrait les appeler les optimistes positivistes, leur optimisme étant plus ou moins nuancé.*

— *D'autres soulignent les obstacles à toute réforme en profondeur : les oppositions ouvertes ou souterraines des privilégiés et les rigidités du système, butoir mécanique et finalement fragile au point que tout peut être emporté s'il cède quelque part. Personne n'est prêt à courir un tel risque. Ce sont les sceptiques désolés de l'être : « Même si Gorbatchev le voulait il ne le pourrait pas. »*

— Certains, enfin, ne partent pas d'une analyse du changement, car pour eux l'essentiel c'est le système communiste et que, s'il peut y avoir des retouches de détails ou parfois inversion des priorités, celui-ci est par essence immuable. Se reconnaîtront-ils sous l'étiquette des déterministes irréductibles ?

Mikhaïl Gorbatchev aura au moins réussi une fois encore à ce que le débat intellectuel en Occident passe par Moscou.

Philippe ARDANT

Marie MENDRAS

JOURNAL

Sur les institutions

FRANÇOIS MITTERRAND

Le Président de la République a accepté de s'entretenir avant la fin de son septennat avec Olivier Duhamel sur les problèmes institutionnels français.

Ces entretiens se sont achevés le 7 mars 1988, c'est-à-dire avant que le Président de la République fasse part de sa décision concernant sa candidature à l'élection présidentielle de 1988.

On en trouvera ci-dessous le texte intégral.

Question. — *Vous avez été élu Président de la République au terme de près d'un quart de siècle d'opposition durant la Ve République. Ce que vous saviez et ce que vous imaginiez de la réalité du pouvoir présidentiel a-t-il été confirmé ? Quelles ont été vos surprises ?*

François MITTERRAND. — Non, je n'ai pas été surpris. Le Président de la République, qui ne faisait pas tout, pouvait tout faire. Rien d'étonnant si le régime, demeuré parlementaire dans son principe, ne trouvait pas son équilibre. Je savais en arrivant à l'Élysée que la recherche de cet équilibre serait l'une de mes tâches principales. J'ai réduit peu à peu l'envahissement quotidien de dossiers qui n'avaient pas à remonter à la présidence. Ce n'était que le début d'une remise en ordre qui continue de me paraître nécessaire.

Durant les cinq premières années de votre mandat présidentiel vous avez bénéficié d'une majorité absolue de députés disposés à vous soutenir comme, avant vous, le Général de Gaulle et Georges Pompidou. Les constitutionnalistes en déduisent que le présidentialisme dominant s'est poursuivi sans grand changement. Or, vous estimez, à l'inverse, avoir amorcé un rééquilibrage des pouvoirs, une modification de la pratique institutionnelle dans vos relations avec le Gouvernement.

Le Général de Gaulle et M. Pompidou avaient obtenu la majorité absolue pour la coalition qu'ils dirigeaient. Première dans l'histoire de la République, cette majorité a été conquise en 1981 par un seul parti, le Parti socialiste. Certes, j'ai veillé à la bonne application des engagements que j'avais pris devant le peuple français. Mais les constitutionnalistes dont vous me parlez vont quand même un peu vite dans leurs déductions. J'avais assez réfléchi et écrit sur ce sujet pour être prêt, devenu responsable, à changer la pratique constitutionnelle. Cependant une trop longue absence du pouvoir, et, par là, une certaine inexpérience des ministres ne nous a pas permis, à Pierre Mauroy et à moi, d'aller aussi vite que nous le souhaitions. J'ai parachevé l'évolution avec Laurent Fabius. Après mars 1986, M. Chirac a souvent cru m'arracher des compétences que j'avais déjà réaménagées.

Et dans le rôle dévolu au Parlement ?

Les Premiers Ministres socialistes ont utilisé avec modération les moyens que leur accordait la constitution et le règlement de l'Assemblée nationale en laissant la plupart des débats parlementaires suivre leur cours sans procédures contraignantes. Ils y ont eu quelque mérite, si l'on se souvient que c'est à partir de 1981 qu'a été systématisé, par l'opposition de l'époque, un véritable blocage de la machine parlementaire.

Et dans les rapports avec les citoyens ?

La décentralisation, les lois Auroux, la démocratisation du secteur public, la participation des assurés à la gestion des régimes sociaux, etc., répondent pour moi.

Vous êtes le premier Président de la V^e République qui ait perdu des élections législatives. Comment expliquez-vous cet échec ? Auriez-vous pu l'éviter ?

On me pose régulièrement cette question en oubliant que j'ai appartenu pendant près de trente ans à un courant minoritaire dans le pays. L'union de la gauche, indispensable au succès, n'existait pas. J'ai pris la direction du Parti socialiste alors qu'il représentait 11 % de l'électorat. Luttant pour qu'un jour cette minorité devînt majorité, je ne pensais pas que cela se produirait avant longtemps. Mes 26 % du premier tour de l'élection présidentielle de 1981 ont battu le record de toute l'histoire du socialisme. La victoire massive de juin 1981 aux élections législatives, un mois après mon élection, risquait de faire illusion. En réalité les Français avaient voté comme s'il s'était agi d'un référendum et il n'aurait pas été sage de

tabler durablement sur ce raz de marée. La réalité politique de la France ne permet pas ce genre d'illusions. Les choses se font plus lentement. C'était déjà un résultat remarquable pour les socialistes que d'atteindre 32 % des suffrages le 16 mars 1986. Je n'ai donc pas ressenti ce scrutin comme un échec. J'y étais préparé. Il me restait à poursuivre l'effort, là où j'étais.

Plus précisément, quels ont été les principaux succès, quelles ont été les principales erreurs de la gauche entre 1981 et 1986 ?

Les historiens se chargeront de trancher ce débat. Nous avons en tout cas rendu l'alternance possible en démontrant que la gauche, au-delà de ses vertus propres, savait gouverner, et dans la paix sociale. Elle sait aussi maintenant que lorsqu'elle gagne, c'est la France qu'elle prend en charge.

Au lendemain de la victoire de la droite, vous avez appelé Jacques Chirac pour former un nouveau gouvernement. Au regard des prérogatives présidentielles, le choix du président du principal parti de la nouvelle majorité ne crée-t-il pas un précédent discutable ?

Je me suis posé la question. Mais ce choix, c'était la sagesse, on le voit aujourd'hui. Il eût mieux valu que M. Chirac se démit de ses fonctions de chef de parti. On fait avec ce qu'on a.

Et la constitution d'un gouvernement composé des dirigeants des principaux partis n'est-elle pas dans la tradition de la IV^e République plus que dans celle de la V^e ?

Vous avez raison. En rappelant dans son gouvernement des dirigeants de formations politiques décidés à le rester, le Premier ministre est retourné aux plus fâcheuses habitudes de la IV^e République. Je l'avais pourtant, et avec insistance, alerté. Il lui était difficile, sans doute, d'interdire aux autres ce qu'il se permettait à lui-même. Ce n'est pas à recommencer.

Quels ont été les développements de la cohabitation les plus inattendus ?

De mon point de vue, rien. Tout était prévisible. A la limite, me reportant à votre précédente question, je dirai que je ne pensais pas que les dirigeants de la nouvelle majorité répéteraient aussi vite les erreurs de la IV^e République. C'était sans doute leur pente naturelle. Ce n'est pas la mienne.

Depuis le 16 mars 1986, la pratique des institutions s'est-elle déroulée conformément à vos vœux ? Sur quels points ne vous a-t-elle pas satisfait ?

J'ai dû arrêter les tentatives de débordement que vous avez pu constater dans les domaines de la politique extérieure et de la Défense. Cela s'est réglé assez vite, et sur la politique européenne, et sur la stratégie de dissuasion, et sur la politique à l'égard du Tiers Monde, et sur l'Amérique centrale, et sur l'apartheid, et sur le désarmement nucléaire et sur l'IDS, etc., etc. Quant aux relations entre le Gouvernement et le Parlement, je les aurais aimées plus respectueuses des droits de ce dernier. Au moment où s'achève cette période, la fonction présidentielle reste intacte et conforme à la Constitution.

Pourquoi avez-vous accepté en certains domaines un repli présidentiel vous cantonnant parfois en deçà de vos prérogatives constitutionnelles ? Je pense par exemple aux nominations de hauts fonctionnaires...

En deçà, non. J'ai maintenu ce qui devait l'être. Mais j'ai laissé le gouvernement gouverner, ce qui était aussi mon devoir.

La cohabitation s'est finalement déroulée sans crise. Le Premier ministre aurait cependant pu la déclencher, par exemple en juillet 1986 lorsque vous avez refusé de signer les ordonnances sur les privatisations. Qu'auriez-vous fait s'il avait démissionné ?

Je l'aurais remplacé.

Comment auriez-vous pu assurer la survie d'un nouveau gouvernement ?

Renverser un gouvernement exige la majorité absolue des députés. Ce n'est jamais acquis d'avance. Mais si cela était arrivé, j'aurais remplacé le Gouvernement censuré. Et si celui-ci avait été à son tour battu, j'aurais dissous l'Assemblée nationale. En aucune circonstance je n'aurais quitté mes fonctions.

Vous attendiez-vous à connaître un regain de popularité aussi important dans sa durée comme dans son ampleur ?

Non. Mais ce « regain de popularité », comme vous dites, avait commencé avant mars 86. En fait, dès l'été 85.

Quels sentiments éprouvez-vous lorsque des Français vous appellent « tonton » ? Quel type de relation entre les gouvernés et le Président cette expression relève-t-elle ?

Je ne me reconnais pas dans ce terme familier dont l'intention est, à l'évidence, sympathique. Je n'en tire aucune autre conclusion sinon qu'il existe une relation affective entre beaucoup de Français et moi, fondée sur la confiance. Ce n'est pas pour me déplaire.

Le candidat François Mitterrand proposait une modification du mandat présidentiel soit dans le sens du quinquennat, soit du septennat non renouvelable. Quelles sont vos pensées sur ce point sept ans après ?

Je souscrirais à celle de ces réformes qui pourrait réunir une large majorité dans les deux assemblées, ce qui n'a pas été réalisable après 1981.

Quelles seront les principales traces laissées par la cohabitation (ou, si vous préférez — mais pourquoi préférez-vous ce terme — la coexistence institutionnelle) ?

Je préfère cette dernière expression parce qu'elle souligne que la situation ainsi créée n'a pas résulté de ma volonté personnelle mais du seul souci que j'avais de respecter la Constitution, c'est-à-dire la loi commune. La trace qu'elle laissera sera profonde. Chacun des pouvoirs sait désormais qu'il existe et voudra exercer sa pleine compétence, y compris lorsque majorité parlementaire et majorité présidentielle coïncideront de nouveau.

Lorsque vous parlez d'un nouvel équilibre des pouvoirs, qu'entendez-vous exactement dans le partage du pouvoir entre le Président et le Premier ministre ?

Le Président de la République exerce à la fois une fonction d'autorité, notamment dans les domaines désignés par l'article 5 de la Constitution, et une fonction d'arbitrage, de conciliation, de conseil en de multiples circonstances. Sa fonction d'autorité ne peut se substituer à celle du Gouvernement, et le Gouvernement, de son côté, doit se garder d'empiéter sur la fonction présidentielle. Mais la Constitution est là-dessus rédigée de façon très confuse. Témoin l'ambiguïté de l'article 5 et de l'article 20. La République aurait beaucoup à gagner à une répartition claire des tâches ; à une détermination plus précise des frontières au sein du pouvoir exécutif. Je trouverais excellent que le peuple, consulté, en décidât.

Le Président doit-il pouvoir révoquer le Premier ministre ?

Le Premier ministre, qui met en œuvre la politique de la majorité parlementaire, ne peut être révoqué que par elle.

Quel doit être le rôle des conseillers du Président ?

Pardonnez la redondance : conseiller le Président. Leur rôle s'arrête là. S'ils en sortent, ils manquent à leur devoir d'État. Après 1958, le cabinet du Président a longtemps eu tendance à se considérer comme un gouvernement *bis*. Ces mauvaises mœurs n'ont plus cours, mais chassez le naturel... J'ai naguère rappelé à l'ordre certains de mes collaborateurs qui s'étaient permis des interventions auprès des ministères. Je réagirais plus sévèrement encore aujourd'hui.

Les ministres disposent-ils d'une autonomie suffisante ?

En principe, oui. En pratique, cela dépend du tempérament du Premier ministre.

Jusqu'à quelle limite est-il souhaitable que des débats au sein du gouvernement s'expriment publiquement ?

Jamais. Le Gouvernement forme un tout. Aucun débat public entre ministres n'est acceptable.

La revalorisation du Parlement fait un peu figure de cliché pour campagne électorale, sans grande conséquence. Quels sont les moyens concrets pour permettre à l'Assemblée de jouer un rôle plus utile et plus visible ?

Vous touchez là l'un des problèmes centraux du système parlementaire où l'on navigue entre deux écueils : d'une part, l'excès des procédures parlementaires qui conduit au régime d'assemblée, d'autre part la soumission aux volontés du gouvernement qui conduit au système consulaire.

Afin d'y remédier, je conseille au Gouvernement de ne se servir que par exception des moyens contraignants dont il dispose et aux Assemblées de montrer une conscience plus fière de leurs droits. Elles devraient à cet égard s'affirmer beaucoup plus rigoureuses pour l'absentéisme qui les discrédite, ordonner plus strictement leurs débats, consacrer au moins deux après-midi par semaine aux questions posées aux ministres, contrôler de plus près leur action.

Faudrait-il, à terme, aller jusqu'à déconnecter le Gouvernement de l'Assemblée, supprimer donc la responsabilité parlementaire du Gouvernement pour que, à l'image des Etats-Unis, le Parlement remplisse son rôle de législateur et de contrôleur en toute indépendance ?

J'entends souvent cette suggestion : pourquoi ne pas adopter carrément le régime présidentiel, à l'instar, comme vous le dites, des Etats-Unis d'Amérique ? Et il est vrai que la démocratie parlementaire n'a pas encore, chez nous, trouvé ses marques. La IV^e République avec son assemblée souveraine est tombée aux mains des partis et a fini dans le désordre. La V^e, avec son président élu au suffrage universel, a trop longtemps cédé aux prestiges du pouvoir personnel. Ayant eu à gérer deux alternances, j'ai cherché à concilier la fonction d'arbitrage et la fonction d'autorité dont je vous ai déjà entretenu. Je vous parle donc d'expérience. Je crois possible, dans le cadre de nos institutions, au prix de quelques retouches, de situer le Président à mi-distance des deux périls que je viens de souligner. Ni le Président-soliveau de la IV^e, ni le Président commande-tout de la V^e République. Mais un président qui choisit la route à suivre pour la Nation, dans les domaines où se jouent sa sécurité, sa place dans le monde, ses libertés et sa continuité. Quant au système américain, il présente les avantages que vous avez cités, mais aussi de graves inconvénients. Je ne le crois pas adapté à nos traditions et à nos façons de penser. Mais si l'équilibre que je souhaite se révélait, à l'usage, trop instable, il serait impossible d'éluder la question.

Que penseriez-vous, dans cette hypothèse, de l'instauration d'une vice-présidence de la République ?

Je ne retiens pas l'hypothèse.

Vous vous êtes prononcé à plusieurs reprises pour une extension du référendum. Pourquoi et comment ?

La Constitution n'autorise le référendum que s'il porte sur un accord international ou sur l'organisation des pouvoirs publics. Pas sur ce que l'on appelle les « problèmes de société ». J'ai proposé en 1984 une révision constitutionnelle pour élargir le champ du référendum. Le Sénat l'a refusée. Cette idée s'imposera pourtant un jour ou l'autre. Il faudra de même réfléchir à l'institution du référendum d'initiative populaire, moyen d'expression intéressant pour les citoyens.

Admettez-vous que l'article 11, tel qu'il existe, soit utilisé pour une révision constitutionnelle, comme le fit le Général de Gaulle, avec succès en 1962, sans succès en 1969 ?

L'usage établi et approuvé par le peuple peut désormais être considéré comme l'une des voies de la révision, concurremment avec l'article 89. Mais l'article 11 doit être utilisé avec précaution, à propos de textes peu nombreux et simples dans leur rédaction. Sinon, il serait préférable que la consultation des Français fût éclairée par un large débat parlementaire.

Le Conseil constitutionnel pourrait-il être mieux associé au référendum en donnant un avis public préalable ?

A l'heure actuelle, il est préalablement consulté, en vertu des articles 60 de la Constitution et 46 de l'ordonnance organique du 7 novembre 1958, sur l'organisation du scrutin.

Comme il s'agit d'un avis qui ne porte que sur des questions très matérielles, souvent techniques, parfois mineures et de détail, il n'y a pas là de quoi retenir l'intérêt de l'opinion publique : c'est pourquoi cet avis est exclusivement destiné au Président de la République et au Gouvernement. Le Conseil agit d'ailleurs de la même façon pour l'élection présidentielle, et personne n'a jamais demandé la publication des avis qu'il rend à ce sujet.

Mais, en revanche, si le champ du référendum de l'article 11 devait être étendu un jour aux libertés et aux problèmes de société, un avis public du Conseil constitutionnel sur la conformité de la question référendaire à la Constitution, à son préambule, aux lois fondamentales de la République serait indispensable.

Le Conseil constitutionnel a évolué et votre jugement sur l'institution, très sévère à l'origine, semble avoir accompagné cette évolution. Jusqu'à quel point ?

Les passions se sont apaisées en même temps que le Conseil constitutionnel, surtout après l'extension des conditions de sa saisine en 1974, forgeait une jurisprudence moins sensible à l'opportunité. On peut dire qu'il a progressivement trouvé son « rythme de croisière ». Je m'en réjouis. Disposant de grands pouvoirs, il doit à tout prix éviter de s'ériger en gouvernement des juges.

Plus généralement, que pensez-vous de la multiplication d'autorités administratives indépendantes : Commission des opérations de bourse, Commission nationale d'informatique et libertés, Commission des sondages, Haute Autorité, CNCL, Comité d'éthique, etc. ?

C'est une bonne chose que les domaines qui touchent de près aux libertés publiques soient protégés par des organismes indépendants des

engagements et remous politiques. A condition qu'ils soient réellement indépendants et non pas camouflage déshonorant pour ceux qui s'y prêtent, à condition aussi que ce ne soit pas une simple habileté de circonstance pour permettre à un gouvernement d'échapper à ses responsabilités. On ne peut pas dire que la totalité des organismes que vous me citez ait répondu à ces deux exigences. Leur autorité morale en dépend.

La France a connu ces dernières années un développement démocratique non négligeable. Quels sont les principaux pas que vous aimeriez la voir accomplir d'ici l'an 2000 ?

Les institutions représentatives doivent être plus vivantes, et je ne pense pas seulement au Parlement ; la décentralisation plus poussée ; l'Etat et son administration moins lourds, moins vexatoires ; la justice plus accessible aux citoyens, moins chère, plus rapide, plus dégagée des pressions du pouvoir politique ; la vie politique plus transparente ; l'information vraiment libre ; les citoyens, les travailleurs consultés sur les grandes questions qui les concernent. Et, par-dessus tout, que soit repris le chemin de l'égalité des chances. Droit, justice, démocratie, ce sont des mots qui se confondent. Bref, cela fait du pain sur la planche.

L'évolution récente de la Convention nationale de parti aux Etats-Unis

ANDRÉ MATHIOT*

La Convention nationale, qui, tous les quatre ans, tranche un certain nombre de problèmes du parti, est, de nos jours, essentiellement l'organe de désignation des candidats de ce parti à la présidence et à la vice-présidence des Etats-Unis.

Ce rôle est récent¹ et, d'ailleurs, lors de l'élaboration de la Constitution, il n'y avait pas encore de partis, mais seulement des tendances². Avec le temps, une institution partisane, fonctionnant suivant les règles des partis eux-mêmes et des législatures des Etats, est devenue une pièce essentielle du mécanisme de l'élection présidentielle.

L'évolution a tendu à réduire — ce qui était fort difficile — l'influence

* Communication présentée à un colloque sur : *Théorie et pratique du gouvernement constitutionnel* les 17-19 septembre 1987, organisé par le Centre de Théorie du Droit (Université de Paris X).

1. C'est à partir du milieu du XIX^e siècle que la *Convention nationale de parti*, apparue en 1831, efficace du côté démocrate en 1844, s'est constituée, en 1856, à Philadelphie, pour la réunion des forces correspondant au parti républicain d'aujourd'hui (anti-esclavagistes : whigs, *Know Nothing*, démocrates).

2. Initialement, les électeurs présidentiels votaient pour deux personnes : celle qui avait le plus de voix devenait Président, celle qui venait ensuite devenait vice-président. Mauvais système : en 1796, John Adams a ainsi été élu Président, avec 71 voix, et il était « fédéraliste », tandis que Thomas Jefferson, avec 68 voix, mais anti-fédéraliste, devenait vice-président. Un autre inconvénient est apparu lorsque, le 4 novembre 1800, Aaron Burr et Thomas Jefferson, tous deux d'ailleurs anti-fédéralistes, ont obtenu le même nombre de voix : 73. C'est alors la Chambre des Représentants (fédéraliste), qui, le 17 février 1801, au 36^e tour de scrutin, avait élu Jefferson Président, Burr devenant vice-président (en 1802 a été ratifié le XII^e Amendement à la Constitution, qui a supprimé cet inconvénient en imposant aux électeurs présidentiels de voter séparément pour le Président et pour le vice-président. Si le « collège » des électeurs présidentiels ne dégage pas de majorité, c'est au Congrès de trancher, chaque Etat n'ayant qu'une voix : solution détestable en raison des très grandes inégalités de population ; heureusement, il n'y a jamais eu lieu d'y recourir).

autrefois décisive des dirigeants des partis, avec l'espoir que le choix de la Convention correspondrait au vœu populaire et mettrait en lumière le meilleur candidat.

Jusqu'au début du xx^e siècle, il n'en a pas été ainsi, parce que la Convention ne représentait que très imparfaitement le parti ; chaque parti n'était en somme qu'une coalition plus ou moins lâche et la Convention n'était que l'organe des dirigeants. En outre, les règles de désignation, complexes, favorisaient bien des manœuvres, surtout chez les démocrates³. Le système était fort critiqué, ce qui a favorisé l'apparition des *primaires*, c'est-à-dire du « choix populaire » pour la désignation des candidats du parti aux divers mandats électifs, puis l'extension de ce système au choix des délégués aux conventions des partis⁴.

Le progrès vers la démocratisation du choix des membres de la Convention ne devient réel qu'à partir du moment où apparaissent, puis se développent les *binding preference primaries*, qui contraignent les délégués à voter, au moins au premier tour, pour le candidat dont ils s'étaient ouvertement réclamés. On peut alors se trouver, dès avant l'ouverture de la Convention, dans une situation privant celle-ci de tout choix véritable.

Ce fut le cas, du côté démocrate, en 1976, au *Madison Square Garden* de New York : Jimmy Carter, avec l'aide efficace des « Géorgiens » qui faisaient sa campagne, s'était imposé dans 28 primaires sur 29 et la sur-estimation de ses « victoires » par les médias rendait inévitable sa désignation : elle est acquise, le 14 juillet, par 2 238,5 voix, alors que 1 505 seulement étaient nécessaires. C'est ensuite, suivant l'usage, la désignation « à l'unanimité » et, le lendemain, le candidat à la vice-présidence qu'il a lui-même choisi, le sénateur Walter F. Mondale (Minnesota), est « désigné »

3. Ceux-ci, dans certains Etats, avaient imposé l'*unit rule* (vote en bloc), qui augmentait la difficulté du choix et, de 1832 à 1936, exigeaient, pour la désignation du candidat, qu'il obtint la *majorité des deux tiers* (ainsi, en 1852, Frank Pierce n'a-t-il été désigné qu'au 49^e tour ; même Woodrow Wilson, en 1912, n'avait été choisi qu'au 46^e tour). Les républicains n'imposaient pas la même exigence ; pourtant, en 1880, Garfield n'a pu être désigné qu'au 36^e tour. On admet généralement que, à cette époque, les candidats étaient souvent assez mal choisis (pas toujours, heureusement : les Etats-Unis ont eu deux très grands Présidents : Lincoln (1861-1865) et Theodore Roosevelt (1905-1909) ; en outre, Rutherford Hayes et Grover Cleveland étaient de bonne envergure.

4. Les primaires présidentielles (Floride, 1904 ; Wisconsin, 1905 ; Pennsylvanie, 1906) ont pris leur signification véritable à partir de la loi d'Oregon qui, en 1910, associait, au choix des délégués à la Convention, l'expression, par les électeurs, de leur *préférence* pour un candidat à la présidence. Le système des « primaires présidentielles » s'est d'abord étendu, jusqu'à la première guerre mondiale, puis est resté à peu près stable jusqu'à 1968 (16 Etats en 1948, 14 en 1952, 1956, 1960 ; 15 en 1964 ; 14 en 1968). Il est vrai que certains Etats à primaires réservaient à une convention de parti ou au comité de parti dans l'Etat le choix d'une fraction des délégués et les leaders politiques ne renonçaient pas à jouer un rôle dans la campagne pour les primaires de leur Etat. — Pour plus de détails, on peut se reporter à notre étude *Le rôle de la Convention nationale de parti dans la désignation du candidat à la Présidence des Etats-Unis, dans La Présidence en France et aux Etats-Unis*, Ed. Economica, 1986, p. 51 et s.

à l'unanimité : la Convention n'a servi qu'à officialiser les résultats des primaires.

Chez les républicains, il en est différemment, parce que Gerald Ford et Ronald Reagan avaient obtenu, dans les primaires, des résultats voisins : sur 2 259 délégués, 1 121 sont engagés pour le Président Ford, 1 078 pour Reagan et il y a 60 non-engagés. Les maladresses diverses de Reagan en juillet contribuent à l'élection de Ford, au premier tour, le 19 août, par 1 187 voix contre 1 070 à Reagan ; c'est tout de même une désignation acceptée par l'ensemble des leaders du parti.

C'est en 1980 que les inconvénients du système traditionnel sont apparus en pleine lumière. Le nombre des Etats à primaires est passé à 33.

Du côté républicain, Ronald Reagan l'emporte sans vraie contestation, malgré les efforts de ses adversaires (George Bush, Howard Baker, John Anderson, John Connally). Il a terminé en tête dans 19 Etats, second dans le Connecticut, la Pennsylvanie et le Michigan, troisième dans le Massachusetts (mais c'était le 4 mars) et vainqueur sans opposant dans les 11 primaires postérieures au 20 mai. Reagan reste alors seul candidat et sa désignation comme adversaire du Président sortant, qui se représente, ne fait plus de doute. La Convention, réunie à Détroit du 14 au 17 juillet, comprend 1 994 délégués : 1 161 sont déjà engagés pour Reagan, alors que la majorité nécessaire n'est que de 998 voix. Le 16 juillet, il en obtient 1 939, avant d'être désigné à l'unanimité, selon l'usage. Pour la vice-présidence, George Bush a été désigné, le 17, par acclamations.

Du côté démocrate, où les règles de désignation avaient été modifiées, la campagne des primaires ne pouvait apporter de surprises. La candidature tardive d'Edward Kennedy (annoncée le 7 novembre) ne diminue pas vraiment les chances de Carter. L'un et l'autre ont participé à toutes les primaires⁵, et, en juillet, malgré les efforts lucides de ceux qui proposent une convention « ouverte », où les délégués voteraient librement, rien n'est changé : Carter, qui sait où est son intérêt, rappelle la règle dite F 3 c), adoptée en 1976, qui exclut cette liberté, sauf dispense écrite du candidat pour lequel ils s'étaient engagés. Le 11 août, Kennedy « délie » ses délégués, mais le Président obtient de la Convention, le 11 au soir, que la règle votée en 1976 soit appliquée⁶. La conséquence est que, le 13, lors de la désignation officielle, Carter obtient 2 129 voix

5. Le Président en a remporté 22, Kennedy a été « victorieux » dans 11 Etats et le DC. Mais, comme en 1976, la représentation proportionnelle des délégués augmente tout de même un peu, à chacune de ses défaites, l'effectif des troupes engagées pour Carter (par exemple, en Pennsylvanie, Kennedy, « victorieux », emporte 93 délégués, mais Carter, « battu », en gagne 92...). La Convention démocrate doit siéger à New York du 11 au 14 août. La majorité exigée pour la désignation est de 1 666 voix et, avant l'ouverture, Jimmy Carter compte 1 964 délégués engagés, contre 987 seulement à Ted Kennedy. Or, ce succès de Carter n'est pas grand-chose pour un combat à mener contre Reagan, en faveur de qui les intentions de vote sont évaluées, fin juillet, à 53 % (contre 26 % à Carter).

6. Sa résolution en ce sens emporte 1 935 voix, contre 1 390 seulement à la solution Kennedy.

(contre 1 146,5 seulement à Kennedy), après quoi la désignation est rendue unanime⁷.

L'élection du 4 novembre 1980 sera un triomphe pour Reagan⁸ et l'on a généralement considéré ce raz de marée comme ayant traduit les multiples mécontentements à l'égard du Président sortant et des démocrates ; mais c'est largement la conséquence du fait que la Convention démocrate était privée de tout pouvoir de choix⁹. En prétendant démocratiser la procédure, on l'a, en réalité, privée de toute substance : la simple addition des délégués liés donne le résultat.

Est-ce démocratique ? La participation électorale aux primaires est le plus souvent très faible, plus ou moins limitée aux convaincus ; les résultats en sont couramment majorés par les médias et les premières « victoires » du calendrier produisent un effet d'entraînement assez artificiel.

Est-ce sérieux ? On assiste à une suite de compétitions locales, coûteuses, et où la démagogie souvent triomphe, sans que les électeurs, parfois artificiellement séduits, se préoccupent de ce que devraient être un bon Président et la meilleure politique pour les Etats-Unis. C'est ainsi que Jimmy Carter avait émergé en 1976. Enfin — c'était le cas lorsque la Convention démocrate s'est réunie à New York en juillet 1980 *sans aucun pouvoir de choix*, la situation et l'orientation de l'électorat national peuvent avoir sensiblement changé depuis la campagne des primaires. On est ainsi contraint d'officialiser, avec cinq mois de retard, les résultats de ces sortes de sondages d'opinion anciens que sont plus ou moins les primaires. Surtout, on l'a déjà souligné, mais il faut le redire, les médias jouent, lors des primaires, un rôle d'autant plus excessif qu'il est déformant. Avec leurs gros titres, les moyens d'information sont devenus des arbitres, classent les candidats et conseillent plus ou moins ouvertement l'électorat sans avoir forcément aucune qualité pour le faire. Le système consacre, ou continue d'accentuer, le déclin des partis¹⁰.

Il n'était pas possible de ne pas tenir compte de l'expérience très décevante de 1980, surtout du côté démocrate, et c'est ce qui a été fait quant aux conventions et quant au déroulement de la campagne.

Les conventions ont changé, notamment parce que, du côté démocrate, on a fini par reconnaître l'évidence : la désignation finale du meilleur des candidats potentiels est de grande importance.

7. Le lendemain, le vice-président Mondale est désigné par acclamations.

8. 489 électeurs présidentiels, contre 49 à Carter ; les républicains obtiennent la majorité au Sénat (53 sièges) ; à la Chambre, leur effectif passe de 158 à 190.

9. Certes, il est traditionnel de ne pas refuser la désignation partisane à un Président désireux de se représenter, mais, en 1980, une bonne partie des démocrates avaient senti que cette déférence leur vaudrait la défaite (v. Everett C. Ladd et Charles H. Hadley, *Transformations of the American Party system*).

10. Le pourcentage des Américains qui se déclarent « indépendants » des deux partis n'a cessé d'augmenter depuis 1969 et avoisine 40 % depuis 1970.

A / Le nombre des primaires a diminué (de 31 en 1980 à 26 en 1984), tandis qu'augmentait le nombre des Etats à *caucuses* (de 25 à 31). Les *caucuses*, de types divers, sont généralement réservés aux dirigeants, qui sont les mieux informés, et ils peuvent comporter plusieurs échelons (*precinct, county, convention d'Etat*).

Les républicains ont conservé 31 primaires et 25 *caucuses*.

Chez les démocrates, la diminution du nombre des primaires correspond au désir de ménager le temps et les forces des candidats et de réduire les dépenses, considérables et pour des avantages beaucoup moins démocratiques qu'on ne le croit dans le grand public.

Les nouveautés, partielles, ont leur origine dans les travaux d'une commission présidée par le gouverneur James Hunt (Caroline du Nord), et les décisions du Comité national démocrate, réuni à Washington, DC, sous la présidence de Charles T. Manatt, au printemps de 1982. Ces propositions ont ensuite été soumises aux législatures des Etats, qui en ont tenu compte.

B / Le calendrier des primaires a été heureusement resserré et la durée de la précampagne ainsi réduite à trois mois (du 4 mars au 5 juin)¹¹. Une autre amélioration, depuis longtemps préconisée, a été de grouper le même jour le plus possible de consultations : le 13 mars (« super-mardi »), 6 primaires démocrates, 5 républicaines et 5 *caucuses* démocrates¹² ; le 8 mai, 4 primaires ; le 5 juin, 5 primaires démocrates et 7 républicaines. Cela favorise évidemment les candidats disposant de grands moyens d'organisation et de financement.

C / La désignation des délégués a lieu, soit à la représentation proportionnelle (avec un plancher élevé, généralement de 20 %), soit à la majorité simple (*winner takes all*) chez les démocrates. Au total, il y a eu 22 *caucuses* sur 31 avec représentation proportionnelle (9 majoritaires) et 12 primaires sur 26 avec représentation proportionnelle (14 majoritaires).

D / Une innovation, attendue, a été l'abolition (théorique) de la *binding rule* : les délégués sont, en principe, libres. Ils ne le sont pas toujours en réalité, car ils se réclament le plus souvent d'un candidat, mais, théoriquement, on repousse le système antérieur où la Convention, on l'a vu, était privée de tout choix.

En fait, à la Convention démocrate de 1984, réunie à San Francisco, sur 3 931 délégués, 566 sont totalement libres (*unpledged*), à savoir : 400 qui représentent le parti et ses élus dans les Etats et le DC ; 114 sont les présidents et vice-présidents du parti dans les Etats, le DC et les terri-

11. Mais, conformément à leur tradition, les Etats de New Hampshire et d'Iowa sont restés attachés à la fin de février.

12. En 1988, le 8 mars.

toires ; enfin, 52 correspondent aux « officiels » du parti (gouverneurs, sénateurs, représentants, maires des grandes villes, s'ils ne siègent pas déjà à un autre titre).

E / Aux délégués normaux se sont ajoutés des *superdélégués*, élus par la réunion des élus démocrates en janvier 1984 (7 sont les leaders de la Chambre, 157 sont des représentants choisis, 25 des sénateurs).

Apparemment, c'est un important changement, mais les habitudes antérieures ne peuvent aussi vite disparaître...

Le déroulement de la précampagne diffère apparemment de ce qu'il était d'après la tradition. Mais, du côté républicain, personne ne peut vraiment s'opposer au Président sortant, dont la désignation est d'autant plus assurée que le vice-président George Bush, à nouveau candidat lui aussi, apporte la garantie d'une certaine expérience pour le cas où le Président ne pourrait achever son second mandat.

Chez les démocrates, au contraire, la lutte a été rude et, sauf pour Jesse Jackson, les ambitions s'étaient manifestées plus d'un an à l'avance.

Cinq candidats n'avaient pratiquement aucune chance¹³. Trois retiennent davantage l'attention : Walter Mondale, ancien vice-président de Jimmy Carter et vieux routier de la politique ; le révérend noir Jesse Jackson, leader du mouvement PUSH (*People United to save Humanity*), dont quelques démarches spectaculaires font un moment illusion, mais qui passe pour antisémite ; Gary Hart, sénateur du Colorado qui, à 47 ans, crée l'image d'un homme tourné vers l'avenir et lutte le plus longtemps possible. Mais, à la mi-juin, Mondale l'a distancé¹⁴. Pressé de conquérir l'opinion, il innove (sans grand succès) et, au lieu de laisser, comme dans le passé, la Convention choisir le candidat à la vice-présidence, il présente lui-même, le 12 juillet, Mrs Geraldine Ferraro, croyant séduire l'électorat féminin, ce qui est un pari et rien de plus.

Après les primaires du printemps, il n'y a plus beaucoup de doute : personne ne battra Reagan et Bush et, d'ailleurs, les sondages avaient constamment prévu leur réélection.

Pour l'élection de 1988, les enseignements du passé ne sont pas dépourvus d'intérêt, mais aucune prévision valable ne peut être faite : trop d'influences inconnaissables peuvent jouer.

Ce qui est probable, c'est que le parti démocrate ne reviendra pas

13. John Glenn (l'astronaute) ; Ernest Hollings (gouverneur de la Caroline du Sud) ; Reubin Askew (ancien gouverneur de la Floride) ; Alan Cranston (sénateur de Californie) ; George McGovern, déjà candidat contre Nixon et qui n'a pas été pris au sérieux.

14. Sur 3 548 délégués « engagés », il en compte 1 969 ; Gary Hart n'en a que 1 212 et Jackson 367.

sur la réforme concernant l'existence de délégués non engagés, mais personne ne peut dire quels seront leur pourcentage et leur mode de désignation ni prévoir le rôle exact de la Convention de parti. Déjà, une dizaine de candidats possibles se sont plus ou moins fait connaître et ont dépensé des sommes considérables pour lancer leur candidature, mais aucun ne semble avoir l'envergure qu'il faudrait pour gagner. Chez les républicains, les chances de George Bush et Robert Dole semblent fortes, mais le corps électoral ne frémit pas encore. Comme l'a écrit Jean Rostand, « sitôt que l'avenir sera, il aura pour lui tous les zéloteurs du présent ».

*Le Conseil constitutionnel,
gardien du droit positif
ou défenseur de la transcendance
des droits de l'homme*

GEORGES VEDEL*

1 / Dans les pays où il existe, le contrôle de la constitutionnalité des lois met en cause souvent, sinon le plus souvent, la conformité ou la non-conformité d'un texte de valeur législative aux normes de valeur constitutionnelle définissant et garantissant les droits individuels ou sociaux et les libertés publiques.

Il en est ainsi notamment en France. Sans doute, de façon plus ou moins épisodique et particulièrement dans les moments de tension politique, les dossiers soumis au Conseil constitutionnel posent-ils des questions de mécanique constitutionnelle (répartition des compétences entre le gouvernement et le Parlement, procédure législative, etc.). Mais l'essentiel de la problématique relevant du Conseil constitutionnel, surtout depuis la réforme de 1974, est fait de la protection par le juge constitutionnel des droits et des libertés.

Cette institution — car c'en est une — protégeant les individus et les groupes contre le législateur qui exerce la souveraineté nationale, se fonde, juridiquement et sociologiquement, sur un double discours, ayant dans une large mesure des destinataires différents. Son contenu est contradictoire, mais d'une contradiction nécessaire et hautement significative.

2 / Le terme de « double discours » ne doit pas être entendu dans un sens subjectif. Il ne s'agit pas d'une manœuvre dialectique, tendant, selon les destinataires potentiels, à la séduction par la duplicité. Il n'est pas question d'inflexions de la vérité destinées, dans l'esprit du juge ou des défenseurs de la juridiction constitutionnelle, à désarmer ou à

* Communication présentée à un colloque sur : *Théorie et pratique du gouvernement constitutionnel* les 17-19 septembre 1987, organisé par le Centre de Théorie du Droit (Univ. de Paris X).

convaincre des publics différents. Il s'agit de propositions objectives qui seraient saisissables même en l'absence de partisans les soutenant explicitement et qui n'ont d'auditoires différents que parce que, par nature, elles ne font pas appel à la même sensibilité.

3 / La première face de ce double discours est essentiellement juridique. Elle est tournée vers le législateur lui-même, plus largement vers la classe politique en tant que telle ou vers ses composantes, notamment les partis.

Comment expliquer que des juges non élus, désignés par des détenteurs d'une partie du pouvoir politique (chef de l'État, présidents de l'une et l'autre assemblée parlementaire), puissent s'opposer à ce qui est, dans la personne de ses représentants, la nation souveraine ?

La réponse est dans un discours d'apaisement et de légitimation qui tient en trois points.

4 / Le premier point est très simple : le Parlement législateur est un « pouvoir constitué ». Il n'exprime la volonté générale que s'il se conforme aux conditions posées par la Constitution. Il en est ainsi quant aux règles de forme et de procédure concernant l'exercice du pouvoir législatif. Il en va de même quant aux règles de fond, c'est-à-dire quant au respect des principes et des règles que la Constitution impose comme limites au contenu des textes législatifs.

Le juge constitutionnel qui censure une loi au motif qu'elle méconnaît le respect dû à un droit ou à une liberté constitutionnellement défini et garanti se borne donc à constater que, dans l'édition de cette loi, le Parlement n'a pu valablement se prévaloir de sa mission d'exprimer, au nom de la nation, la volonté générale.

5 / Le deuxième point du propos coule de source. Le contrôle de constitutionnalité ne porte aucune atteinte à la souveraineté nationale. En effet, la juridiction constitutionnelle est elle-même un « pouvoir constitué ». Le juge constitutionnel ne saurait donc résister à une révision de la Constitution qui, selon le vœu implicite du législateur, lèverait l'obstacle que le texte constitutionnel opposait à la loi. Autrement dit, le pouvoir constituant, expression suprême de la valeur souveraineté nationale, peut *a posteriori* anéantir la censure prononcée par le Conseil constitutionnel. La souveraineté nationale, la volonté générale sont intactes. Il appartient seulement aux pouvoirs publics et, le cas échéant, s'il y a lieu à référendum, aux citoyens de les mettre en œuvre selon la procédure adéquate, c'est-à-dire par la révision de la Constitution.

Sans doute, la révision de la Constitution comporte-t-elle une procédure plus solennelle, des majorités plus affirmées que celles qui président au vote des lois ordinaires et, en certains cas, exige une approbation populaire. Mais ceci résulte du pacte constitutionnel qui, dans certains domaines, notamment celui des droits et des libertés, a voulu un assen-

timent plus dense, proche du consensus. C'est la base même du constitutionnalisme que cette distinction entre le pouvoir constituant — originaire ou dérivé — identifié à la substance même de la souveraineté nationale et les pouvoirs constitués qui n'exercent la souveraineté nationale que dans les matières qui ont été attribuées à chacun et selon les procédures qui leur sont fixées.

En réalité le juge constitutionnel, loin de porter atteinte à la souveraineté nationale, loin de censurer la volonté générale, assure le respect de l'une et de l'autre en assurant celui de la Constitution qui est leur expression suprême et totale.

6 / Dès lors — et c'est le troisième point de la démonstration — la déclaration de non-conformité à la Constitution prononcée par le Conseil constitutionnel porte substantiellement non sur le fond mais sur la procédure. A aucun moment le juge constitutionnel ne s'arroge le pouvoir d'interdire aux représentants de la nation ou aux citoyens de définir souverainement les droits et les libertés en procédant à tous les changements qui leur paraîtraient nécessaires — selon une appréciation totalement discrétionnaire. Il se borne à indiquer que, eu égard au contenu de cette définition ou de ce changement — la procédure utilisable est non la procédure législative mais celle de la révision de la Constitution. Pas plus que le Conseil d'Etat ne censure en soi quant au fond le contenu d'un règlement lorsqu'il juge que les dispositions qu'il comporte relèvent du domaine de la loi, le Conseil constitutionnel ne condamne en soi quant au fond les termes d'une loi ordinaire quand il juge que leur teneur ne pourrait trouver place que dans une loi de révision constitutionnelle.

Peut-être, en bon langage juridique, objecterait-on que l'incompétence ne s'identifie pas au vice de forme ou de procédure. C'est vrai en termes rigoureux de technique. Pourtant, il faut bien voir que l'analyse peut se faire par rapport à deux niveaux. Si l'on s'en tient au niveau de l'organe qui a pris une décision qu'il n'était pas habilité à prendre, l'incompétence se distingue du vice de procédure, encore que le droit administratif ne soit pas pauvre en chevauchements entre les deux notions (par exemple, le défaut de contreseing ministériel est regardé comme un vice de procédure et le défaut de consultation du Conseil d'Etat, lorsque cette consultation est obligatoire, est regardé comme une incompétence). Mais si l'on considère un système normatif hiérarchiquement organisé, lorsque l'incompétence qui entache la décision de l'auteur d'une norme résulte de ce que, eu égard à son contenu, la décision n'aurait pu être valablement prise que par un organe d'un degré supérieur, l'incompétence renvoie au vice de procédure : la norme aurait pu être édictée mais selon une procédure différente.

Le juge constitutionnel, si l'on peut se permettre cette image, n'est donc pas un censeur mais un « aiguilleur ». Il n'interdit pas la marche du train : il se borne, en vertu des règles qu'il est chargé d'appliquer, à le diriger sur la « bonne voie ».

7 / Ce discours ne saurait être récusé. Il est celui que la doctrine la plus exigeante — que l'on pense à Hans Kelsen ou à Charles Eisenmann — a tenu pour analyser et construire le contrôle de la constitutionnalité des lois. Il est sous-jacent à tout système de contrôle de constitutionnalité. Certains textes constitutionnels l'explicitent même. Les articles 91 à 93 de la Constitution de 1946 traitaient du contrôle de constitutionnalité sous le titre *De la révision de la Constitution* et suggéraient plus ou moins que le conflit entre la loi et la Constitution devait être résolu par la révision de celle-ci. A propos du contrôle de la constitutionnalité des engagements internationaux, l'article 54 de la Constitution de 1958 évoque une éventualité analogue. Et l'on sait que le système autrichien, pour s'en tenir à ce seul exemple étranger, comporte une pratique (particulièrement fréquente quand la majorité parlementaire est large), selon laquelle la loi rejetée par la Cour constitutionnelle prend tout de même effet grâce à une révision de la Constitution.

Ce discours n'opère pas seulement sur le plan juridique. Il a un impact politique évident. Il désarme, il pacifie et il exorcise. Il désarme ou tend à désarmer les représentants de la nation en faisant ressortir que ce n'est pas leur volonté qui est condamnée mais le mode selon lequel elle s'exprime. Il pacifie ou tend à pacifier en dissipant l'image d'un juge constitutionnel au sommet de la pyramide des pouvoirs et en le revêtant de l'habit d'un technicien des formalités. Il exorcise ou tend à exorciser le gouvernement des juges et l'arrogance d'un droit naturel subjectif opposable au peuple souverain.

Dans cette approche, il demeure à justifier le mode d'investiture des juges constitutionnels, les garanties d'impartialité ou de science juridique qu'ils offrent, les procédures par lesquelles ils sont saisis. Il reste encore à vérifier que leur lecture des normes constitutionnelles est épurée au maximum de tout subjectivisme. Mais, pour l'essentiel, la légitimation de la justice constitutionnelle, sinon du juge lui-même, est accomplie : elle n'est qu'instrument, pouvoir constitué, servante de la souveraineté nationale. Elle garde le trône du souverain : elle n'y a point sa place.

8 / L'autre face du double discours est toute différente. Il s'agit de l'image que la protection constitutionnelle des droits et des libertés engendre chez les citoyens et dans l'opinion publique, c'est-à-dire auprès des « usagers » de la justice constitutionnelle.

Cette catégorie de destinataires est certes plus nombreuse, mais aussi bien différente de la première essentiellement composée de la classe politique. Elle en diffère vraisemblablement par la plus grande faveur qu'elle fait à l'institution et surtout par les raisons qui inspirent cette faveur.

Avec l'élection du Président de la République au suffrage universel, le contrôle exercé par le Conseil constitutionnel est l'institution de la V^e République la plus prisée des citoyens. Si l'on en croit divers sondages elle recevrait l'approbation de quatre Français sur cinq. Ajoutons que,

sauf en ce qui concerne les communistes, le taux d'approbation ne varie guère selon l'appartenance à la droite, au centre ou à la gauche.

Bien que non explicitées par les sondages, les bases de ce consensus ne sont pas douteuses. Elles n'ont pas grand-chose à voir avec la construction juridique qui est le thème du premier discours. L'idée que le juge constitutionnel ne prononcerait pas, dans ses décisions de censure, une véritable condamnation au fond et se bornerait à critiquer l'inadéquation d'une procédure est à peu près étrangère à l'opinion publique. Croit-on que le public accepterait l'idée que, lorsque le juge constitutionnel s'oppose comme en 1974 à une loi qui limite la liberté d'association, en 1977 à propos de la fouille des véhicules à une loi qui heurte la liberté individuelle, en 1982 à propos des nationalisations à une loi accordant aux expropriés des indemnités non équitables, il invite en réalité les représentants de la nation à opérer des révisions constitutionnelles restreignant la liberté d'association, la liberté individuelle ou le droit des expropriés à une juste et équitable indemnité ? Tout au contraire, le public — et l'on trouverait de ce sentiment un très large écho dans les médias — comprend que le Conseil constitutionnel consacre l'intangibilité des principes dont le législateur se voit reprocher la méconnaissance. Cette intangibilité, aux yeux des citoyens, n'est pas relative ; elle est absolue et limiterait aussi bien le pouvoir constituant que les pouvoirs constitués.

9 / Ainsi, dans ce second discours, le fondement ou la raison d'être du contrôle de la constitutionnalité des lois se trouverait dans la transcendance des droits de l'homme par rapport à tout pouvoir politique ou social, ce qui reviendrait à ressusciter triomphalement le « jus-naturalisme », dont précisément le premier discours, âprement positiviste, prétendait avoir purgé ce contrôle. Comment peuvent se juxtaposer ces deux discours en apparence radicalement opposés ? On se le demandera un peu plus loin. Pour le moment, recherchons comment est vécue cette croyance à des droits et à des libertés au-dessus de tout pouvoir politique ou social.

10 / Les Français ne croient pas à vrai dire que, dans un empyrée mystérieux, repose une révélation close, gravée une fois pour toutes sur un marbre inaltérable. Au contraire, ils ont le sentiment que le contenu de l'ensemble des droits et des libertés a été peuplé de nouveautés par l'histoire. Le vocabulaire met ceci en évidence. Les « conquêtes politiques ou sociales » évoquent l'image de terres naguère vierges, aujourd'hui défrichées, d'une frontière sans cesse repoussée plus loin. Mais cette idée se combine avec celle de l'irréversibilité des acquis. Autrement dit, le trésor des droits de l'homme s'accroît au long des siècles et des décennies mais aucune des gemmes qui le composent n'en est retirée pour faire place à une autre. Le juge constitutionnel est gardien de ce trésor. Il doit accueillir de nouvelles richesses mais ne rien perdre des anciennes.

11 / Cette représentation n'est pas inventée. Elle correspond à la structure même de l'ensemble des règles positives de valeur constitutionnelle relatives aux droits et aux libertés.

Quand la première Constituante soumit au référendum en avril 1946 le texte qu'elle avait élaboré, ce fut avec une Déclaration des Droits qui se substituait à celle de 1789. Encore que les auteurs eussent manifesté leur révérence pour l'œuvre des grands ancêtres et affirmé qu'ils entendaient lui demeurer fidèle puisque, selon une image fameuse, « le fleuve est fidèle à sa source en allant vers la mer », cette substitution fut largement ressentie comme un abandon, sinon comme un reniement. Dans le courant idéologique dominant du moment, on aurait pu croire que la nouvelle formulation du droit de propriété, descendu de son piédestal d'absolu, ne heurterait que des conservateurs apparemment minoritaires. Bien au contraire, le fait même d'une nouvelle Déclaration et les changements qu'elle apportait à sa grande devancière furent non pas la seule mais l'une des plus importantes raisons du verdict négatif des urnes.

La seconde Constituante comprit qu'elle ne pourrait rallier une majorité de Français au texte qui devait devenir la Constitution du 27 octobre 1946 qu'en commençant par réaffirmer « solennellement les droits et les libertés de l'homme et du citoyen consacrés par la Déclaration des Droits de 1789... ». Ce n'est que par cette acceptation totale de l'héritage qu'il devenait possible de lui ajouter quelque chose. Ce furent « les principes fondamentaux reconnus par les lois de la République » (les « conquêtes ») et « en outre » les « principes politiques, économiques et sociaux » proclamés « comme particulièrement nécessaires à notre temps ». Dans ces premières phrases du Préambule, le mot clé est sans doute cet *En outre* qui évoque l'accroissement, l'accomplissement, mais ne veut pas permettre que rien de ce qui fut dit en 1789 soit perdu.

À l'aube de la V^e République il était aisé de concevoir que l'on ne pût toucher à la Déclaration de 1789. Mais le Préambule de 1946, mis en exergue du régime condamné, ne paraissait pas marqué d'un signe sacré. Si, sagement, les rédacteurs de notre Constitution l'ont à leur tour assumé au point de lui conférer une pleine valeur de droit positif qui, auparavant, ne lui était pas unanimement reconnue, ce fut parce que toute autre solution aurait semblé être un appauvrissement, une infidélité. Et c'est en toute tranquillité qu'à son tour la V^e République énonça « en outre » (sans employer ce terme) « la libre détermination des peuples », les droits et devoirs des partis politiques, la garantie judiciaire de la liberté individuelle.

Quatre strates : 1789, les principes fondamentaux reconnus par les lois de la République, les principes « particulièrement nécessaires à notre temps », les additions de 1958.

12 / On sait que le système de contrôle de constitutionnalité qui est celui de la France présente deux singularités par rapport à ce que l'on pourrait regarder comme le droit comparé commun.

La première, qui est hors de notre propos, est que le corps de règles relatives aux droits et libertés a été non seulement conçu sans référence à la possibilité d'un contrôle de la législation, mais encore dans la perspective de son exclusion. Telle était bien la pensée des Constituants de 1789 ; telle était la volonté affirmée de ceux de 1946. Et, que l'on se rapporte aux déclarations de l'un des rédacteurs du texte de 1958, si le contrôle de constitutionnalité mis en place par ce texte sert à la défense des droits et des libertés, c'est par un accident non prémédité.

Mais c'est la seconde singularité qui nous intéresse. Dans la plupart des pays étrangers qui, notamment en Europe, connaissent un contrôle de constitutionnalité, la définition des droits fondamentaux, conçue d'ailleurs pour permettre un tel contrôle, est d'une seule venue et porte une date unique. Le juge constitutionnel français, déjà chargé de se servir, pour son contrôle, de textes qui n'ont pas été conçus à cette fin, dispose, lui, de règles et de principes dont l'énoncé ou l'émergence se déploie sur près de deux siècles et qui sont regardés comme se complétant les uns les autres sans se contredire.

13 / La décision du Conseil constitutionnel du 16 janvier 1982, qui censure la loi de nationalisation et prépare les voies à une loi que la décision du 11 février 1982 jugera irréprochable, commence par un rappel de cette situation en ce qui concerne le droit de propriété. C'est une donnée à laquelle le juge doit se soumettre sans tenir compte de ses préférences.

Considérer que les dispositions les plus récentes — celles du Préambule de 1946 — qui sont évidemment moins révérencieuses envers le droit de propriété — l'emportent sur celles de 1789 nourries de l'« inviolable » et du « sacré », c'est oublier le bémol « En outre » du Préambule.

Faire prévaloir à tout prix le texte le plus ancien — comme le burgrave ordonnant « Jeune homme, taisez-vous » — c'est méconnaître l'expression « principes... particulièrement nécessaires à notre temps ».

Le parti ainsi laissé au juge — naturellement critiqué par les tenants de l'une ou l'autre thèse — est de réaliser un compromis entre les deux textes, celui de 1789 et celui de 1946 et, ce faisant, il est fidèle, me semble-t-il, au vœu des citoyens tel qu'il ressort de l'histoire des référendums entre 1946 et 1958.

14 / Ainsi le second discours, dont la protection juridictionnelle des droits de l'homme est le sujet, s'enracine-t-il dans la croyance en un droit naturel en développement. Contrairement aux doctrines « fixistes » du droit naturel, les droits et les libertés ne sont pas donnés d'un seul jet, en une seule fois. La révélation (c'est bien le terme qui convient) en est progressive et procède par émergences successives. Mais cette progressivité ne retire rien à la transcendance du droit naturel : elle n'a pas pour effet de le relativiser ou de le rendre réversible. Une fois émergés, le droit, la liberté sont acquis et rejoignent le trésor fait d'accroissements sans

retraits. *En tant qu'il se fait*, le droit naturel est *immanent* à la société où il émerge, mais *en tant qu'il est fait*, il lui est *transcendant*.

Telle est, nous semble-t-il, la croyance générale. Elle explique le peu de succès qu'ont rencontré les tentatives ou la tentation de « remettre à jour » la Déclaration des Droits. Elle explique surtout combien est étranger à l'esprit des Français l'idée que le juge constitutionnel ne serait pas le gardien inflexible d'un trésor inaltérable mais un factionnaire prêt à le livrer à qui prononce le mot de passe : révision constitutionnelle.

Or, c'est ce second discours qui légitime pour les citoyens la justice constitutionnelle. Si, un jour, devait se livrer en France une grande bataille juridico-politique dont la justice constitutionnelle serait l'enjeu, c'est ce discours qui serait mobilisateur pour les défenseurs de celle-ci. Cela n'irait certes pas sans danger car, par définition, l'appel au droit naturel renvoie à la conscience du juge et ouvre le débat sur le gouvernement des juges.

15 / Ce n'est pas le lieu d'examiner dans quelle mesure ce dédoublement du discours se retrouve dans les pays étrangers où existe un système de contrôle de la constitutionnalité des lois. Il paraît vraisemblable que, dans le cas autrichien déjà évoqué, la première version soit dominante et que l'habitude des révisions constitutionnelles « à la demande » du législateur ait désacralisé la transcendance des droits constitutionnellement garantis. Il se peut aussi que, dans des pays comme les Etats-Unis ou la République fédérale allemande dont le juge constitutionnel a, à certains moments, considéré qu'il était gardien non seulement de textes ou de principes qui s'en déduisent mais d'un corps de valeurs morales et culturelles qui seraient les fondements de l'ordre social, les deux discours se confondent (non sans équivoque).

Notre propos n'est pas là. Il se limite au cas français. C'est à son sujet que l'on va se demander quels rapports on peut établir entre les deux discours, plus ambitieusement, si on peut construire un pont entre deux logiques apparemment si contradictoires.

16 / On peut interpréter la coexistence des deux discours de façon simple et négative en n'y voyant que les deux volets d'une opération de propagande. Ce serait imputer au juge constitutionnel ou à ses tenants une volonté de séduction assez comparable à celle des Parlements de la fin de l'Ancien Régime, qui défendaient leur pouvoir et leurs privilèges en invoquant les droits des citoyens.

Sur un mode moins désobligeant, on pourrait penser que chacun des deux discours livre à chacun des publics qui en est le destinataire la vérité qu'il est capable de recevoir. A chacun sa vérité. De même que, dans bien des domaines (la science, la religion, l'art), les représentations populaires et les représentations savantes ne coïncident pas, de même il existerait deux images des droits de l'homme. L'une serait celle accessible à la masse des individus, marquée des attributs de la transcendance,

de l'universalité et de l'éternité — ou plutôt de la pérennité. L'autre serait savante, contestant toute transcendance qui subordonnerait la société à ce qui n'est qu'un produit social et, partant, déniait aux droits et libertés tout caractère absolu dans le temps et dans l'espace.

Ainsi, sur des registres différents, pourrait-il être simplement donné acte des deux discours. De l'un à l'autre il n'y aurait d'autre passerelle qu'une explication de fait fondée sur la différence entre leurs destinataires respectifs.

17 / Mais peut-on faire autre chose ? La contradiction est, selon toute apparence, totale. D'une part, la logique du droit positif tout entier remis au souverain (la nation ou la société) doit lui permettre, par telle ou telle procédure appropriée (techniquement la révision constitutionnelle), d'écrire à son gré, fût-ce en le raturant, le chapitre des droits de l'homme. De l'autre, la logique du droit naturel, absolu, transcendant, qui doit interdire à toute autorité, fût-elle celle d'une unanimité moins une voix (et encore !), de toucher à ce qui a déjà été écrit.

Et cependant les textes mêmes des Déclarations des droits — c'est-à-dire le droit positif — comportent une ouverture qu'il faut explorer.

En effet, le texte de 1789, pour nous en tenir au cas français, présente les droits et les libertés non comme un corps de droit positif, constitué et construit par une autorité sociale, qu'il s'agisse des représentants de la nation ou de la nation elle-même, mais comme l'objet d'une déclaration, d'une proclamation, d'une reconnaissance, ce qui veut dire que ces droits et libertés n'existeraient pas moins dans l'univers normatif même s'ils n'avaient pas été déclarés, proclamés, reconnus — tout comme les rayons de la circonférence seraient égaux même si nul n'avait jamais dessiné un cercle. Ainsi s'opère une « réception » du droit naturel par le droit positif. L'on noterait de même que le Préambule de 1946 « proclame » des principes « particulièrement nécessaires » à notre temps, formule qui fait de l'actualité une occasion de proclamation mais non une génitrice des principes proclamés.

18 / Cette « réception » par le droit positif d'un droit naturel à révélations successives mais irréversibles ne lève évidemment pas toutes les difficultés logiques. Il est clair en particulier que, comme tout recours à l'idée d'autolimitation, elle laisse dans l'ombre la question de savoir en vertu de quelle norme (nécessairement supérieure) la norme d'autolimitation ne peut être abrogée.

Elle a au moins le mérite d'appeler notre attention sur la constatation banale que les contradictions logiques non seulement ne sont pas nécessairement source de fragilité historique, mais agissent parfois comme un ciment des croyances et de la culture politique et sociale. Le millénaire capétien nous a remis en mémoire tout le trésor de propositions non équivalentes, tant bien que mal ajustées, mais formant un amalgame multiséculaire, qui ont fondé la légitimité monarchique : le droit divin,

le consentement des Français, l'expérience historique réussie — à quoi de temps en temps les légistes ajoutaient leur grain de sel en citant la loi salique ou l'Évangile selon saint Matthieu.

Sur un mode plus plaisant, Mme Cardinal, selon Ludovic Halévy, expliquait que son mari, dans sa retraite villageoise de bourgeois respecté, n'issait dans son discours Voltaire et Rousseau, qui « pendant leur vie (je cite de mémoire) étaient comme chien et chat, mais maintenant qu'ils sont morts sont comme les deux doigts de la main ». En remplaçant Voltaire par Montesquieu on aurait une épigraphe fantaisiste mais non aberrante en exergue à une étude sur les contradictions de l'idéologie des Constituants.

19 / Dans le cas des droits de l'homme il faut pourtant aller plus loin. La difficulté de construire à leur sujet un discours unique cohérent ne se rattache pas seulement à ce que l'histoire ne procède pas par syllogismes, mais à une nécessité quasi ontologique : c'est qu'il est impossible de les penser et donc de les proclamer et de les défendre — fût-ce par une rigoureuse procédure juridictionnelle — sans leur accorder une âme de transcendance.

Peut-être trouvera-t-on étrange le rappel d'une vieille controverse théologique. Mais il n'est pas inutile. Pour démontrer l'existence de Dieu, saint Anselme usait d'un argument bien propre à étonner. Dieu, expliquait-il en substance, est par définition infiniment parfait. S'il n'existait pas il lui manquerait un attribut essentiel de la perfection ; donc — « par construction » — Dieu existe. A première vue, au moins pour nous, la « démonstration » n'est qu'un tour de passe-passe et d'autres théologiens ont été les premiers à le dire. Pourtant, elle signifie quelque chose. Elle veut dire qu'il est impossible de « penser Dieu » (non pas se le représenter ou le concevoir — ce qui n'est pas possible) sans le penser existant. Le monothéisme se déclare quand Dieu reçoit le nom de Iahvé (celui qui est). Et l'athée n'est pas celui qui, selon la formule populaire, nie l'existence de Dieu (comme on nierait celle d'un animal fantastique), mais celui qui *ne peut pas* « penser Dieu », parce que s'il arrivait à « penser Dieu », ce serait reconnaître qu'il existe. Autrement dit, je peux penser un hippogriffe sans croire qu'il existe ; je ne puis penser Dieu que comme existant (l' « Être suprême »).

Pourquoi ce rappel d'une vieille dispute ? Parce que, tout comme penser Dieu implique son existence, de même « penser les droits de l'homme » implique qu'ils existent et, naturellement, d'une existence qui ne doit rien à celui, à ceux qui les pensent. Je peux ne pas les penser, c'est-à-dire ne pas y croire, mais je ne puis les penser sans y croire. C'est toute la démarche, évoquée plus haut, des auteurs de la Déclaration qui, au moment même où ils consacrent un concept littéralement révolutionnaire, s'interdisent d'être autre chose que des proclamateurs. C'est toute la démarche de la masse des destinataires, c'est-à-dire de l'opinion publique dans ses diverses manifestations, qui n'admet pas que le proclamateur ait le droit de revenir sur sa proclamation.

C'est en ce sens que le rappel analogique de l'argument de saint Anselme est moins forcé qu'il ne paraît. Ontologiquement, la pensée des droits de l'homme, même quand elle se coule dans des textes de droit positif, implique leur existence réelle non contingente et une transcendance dont les attributs sont l'universalité et la pérennité.

20 / Que cette transcendance des droits de l'homme renvoie à une transcendance de l'homme, c'est évident. Marcel Waline aimait à citer — sans y adhérer — la boutade d'un juriste ultra-positiviste : « Si les chiens pouvaient parler, ils proclameraient bien haut les droits du chien ». Mais pourquoi précisément les hommes ne sont pas des chiens ouvre un grand débat philosophique. Si elle n'est pas résolue et dépassée par la référence religieuse, l'interrogation en fin de réflexion ramène à se demander pourquoi l'homme n'est pas maître de se forger lui-même comme il l'entend et de donner à son histoire à venir n'importe quelle finalité. Nous ne nous essaierons pas à une réponse. D'autres — de Socrate à Sartre ou Camus — ont exploré cette voie dont l'issue est toujours mystérieuse. Ce n'est certainement pas un juriste qui, en tant que tel du moins, lèvera le voile.

21 / Nous voici loin, dira-t-on, du contrôle de constitutionnalité et du double discours dont il est porteur. C'est pourtant ce point de départ qui, invinciblement, croyons-nous, a engagé notre propos.

Celui-ci doit-il conduire à faire du juge constitutionnel, au moins quand il traite des libertés et des droits fondamentaux, le gardien inconditionnel — contre vents et marées du droit positif, même constitutionnel — d'un droit naturel entendu sinon comme éternel du moins comme irréversible ? Ce serait un manquement au pacte qui l'a investi et donc une usurpation. Ce serait surtout un grand danger car, de proche en proche, sa subjectivité l'entraînerait à entendre les valeurs auxquelles il croit personnellement comme opposables à toute autre formulation. Il faut que, dans son ordre, c'est-à-dire dans sa mission de juge, il se garde d'un trop orgueilleux combat qui ne deviendrait légitime que si, justement, pour le mener, il abandonnait son siège et sortait de son ordre.

Tel est le devoir du juge. Mais, pour le remplir, il lui est précieux de savoir que le discours de logique juridique qui l'investit est sous-tendu par l'autre discours, celui de la transcendance, dont il n'est ni le maître ni le gardien mais le bénéficiaire. Au fond, il est au carrefour de la logique et de la foi. La logique du droit positif qui, enserrant son pouvoir, le préserve de l'usurpation. La foi qui lui fait croire, d'une espérance invincible, que l'homme ne se détruira pas lui-même et donc ne l'obligerà pas à choisir entre la révolte et le reniement.

Repères étrangers

1^{er} octobre - 31 décembre 1987

PIERRE ASTIÉ et DOMINIQUE BREILLAT*

BELGIQUE

19 et 23 octobre et 13 décembre 1987 : Gouvernement et élections législatives. Le roi Baudouin accepte la démission du 6^e gouvernement Wilfried Martens, survenue notamment en raison de l'affaire des Fourons. Il forme un 7^e gouvernement chargé de préparer ce qui devrait être la 5^e révision constitutionnelle depuis cent cinquante-six ans. Conformément à l'article 131 de la Constitution du 7 février 1831, toute révision constitutionnelle nécessite une dissolution des chambres. Les nouvelles chambres pourront ainsi examiner plus de la moitié des articles de la loi fondamentale et notamment s'attaquer aux problèmes des relations entre les communautés et au pacte scolaire.

Les élections législatives reflètent de façon encore plus nette la division entre Flamands et Wallons et sont marquées par la progression des Libéraux en Flandre et des Socialistes francophones permettant au PS/SP d'être pour la première fois depuis 1936 la première formation politique belge. Le roi charge le leader socialiste Guy Spitaels d'une mission d'information (*Le Monde*, 21, 23 octobre et 15, 16 et 20-21 décembre 1987 et ambassade de Belgique).

CANADA

26 octobre 1987 : Constitution fédérale. La chambre des communes canadienne ratifie l'accord constitutionnel du Lac Meech (*RE*, n^o 43, p. 189) qui permettra l'adhésion du Québec à la constitution « rapatriée » (*Libération*, 28 octobre 1987).

CHINE

25 octobre, 1^{er} et 24 novembre 1987 : Parti communiste et Premier ministre. Le XIII^e Congrès du Parti communiste chinois est marqué par un rajeunissement de ses dirigeants et le départ de M. Deng Xiaoping (83 ans). Celui-ci était secrétaire général du Parti communiste depuis

* Université de Poitiers.

Belgique : Elections législatives.

Chambre des Représentants : Inscrits : 7 039 250

Votants : 6 573 043 (93,3 [— 0,3])

Blancs ou nuls : 431 833 (6,6 [— 0,8])

Suffrages exprimés : 6 141 212

	Voix	
CVP (Sociaux-chrétiens flamands)	1 194 687	1
PSC (Sociaux-chrétiens francophones)	491 839	
PS (Socialistes francophones)	961 429	1
SP (Socialistes flamands)	913 975	1
PVV (Libéraux flamands)	709 137	1
PRL (Libéraux francophones)	577 897	
VU (Union du peuple flamand)	494 229	
AGALEV (Vivre autrement : écologistes flamands)	275 307	
Ecolo (Ecologistes francophones)	157 985	
Vl. Blok (Bloc flamand)	116 410	
FDF (Front démocratique des francophones)	71 340	
KPB/PCB (Parti communiste)	51 074	
PVDA/PTB (Parti du Travail)	45 162	
SAP/POS (Parti ouvrier socialiste)	31 442	
RW (Rassemblement wallon)	12 390	
RAD-UDRT (Union démocratique pour le respect du travail)	6 452	
PLC (Parti de la liberté du citoyen)	4 138	
Divers	26 319	

Sénat : Inscrits : 7 039 250
Votants : 6 576 048 (93,4 [— 0,2])
Blancs ou nuls : 483 488 (7,4 [— 1,1])
Suffrages exprimés : 6 092 560

	Voix	
CVP (Sociaux-chrétiens flamands)	1 169 539	19
PSC (Sociaux-chrétiens francophones)	474 708	7
PS (Socialistes francophones)	958 760	15
SP (Socialistes flamands)	896 114	14
PVV (Libéraux flamands)	686 608	11
PRL (Libéraux francophones)	564 221	9
VU (Union du peuple flamand)	494 432	8
AGALEV (Vivre autrement : écologistes flamands)	299 051	4
Ecolo (Ecologistes francophones)	168 381	2
VL Blok (Bloc flamand)	122 925	2
FDF (Front démocratique des francophones)	77 596	
KPB/PCB (Parti communiste)	52 322	0
PVDA/PTB (Parti du Travail)	43 381	0
SAP/POS (Parti ouvrier socialiste)	32 179	0
RW (Rassemblement wallon)	14 327	0
RAD-UDRT (Union démocratique pour le respect du travail)	6 218	0
PLC (Parti de la liberté du citoyen)	3 145	0
Divers	28 653	0

le 16 janvier 1987 mais exerçait réellement le pouvoir depuis 1977. Il est remplacé par M. Zhao Ziyang, 69 ans, qui quitte la fonction de Premier ministre qu'il occupait depuis septembre 1980. M. Li Peng, 52 ans, lui succède.

Pour la première fois lors de ce Congrès, réunissant 1 936 délégués représentant les 46 millions de membres du parti, le nombre des candidatures à l'élection au Comité central a été supérieur à celui des postes à pourvoir et le vote a eu lieu à bulletin secret.

M. Deng Xiaoping, qui conserve la fonction importante de président de la commission militaire du Comité central, continuera certainement à jouer un rôle directeur (*Le Monde*, 27 au 30 octobre, 3, 4, 25 et 26 novembre 1987).

CORÉE DU SUD

27 octobre et 18 décembre 1987 : révision constitutionnelle et élections présidentielles. 78 % des Coréens ont participé au référendum et 93 % de ceux-ci ont approuvé la nouvelle constitution remplaçant celle du 22 octobre 1980. Ce nouveau texte, qui tend à un rééquilibrage des pouvoirs, permet pour la première fois depuis seize ans l'élection du Président de la République au suffrage universel direct, qui a eu lieu le 18 décembre.

La division de l'opposition favorise la victoire du Président du parti au pouvoir (Parti de la justice et de la démocratie), M. Roh Tae woo avec 8,2 millions de suffrages soit 36,7 % des suffrages exprimés. Il devance les candidats de l'opposition M. Kim Young sam (Parti de la réunification et de la démocratie) (6,28 millions de voix soit 28 %), M. Kim Dae jung (Parti de la paix et de la démocratie) (6 millions de voix soit 27 %) et M. Kim Jong pil (conservateur) (1,8 million de voix soit 8,1 %).

La régularité de cette élection a été très vivement contestée (*Le Monde*, 30 octobre et 18 et 19 décembre 1987).

ÉGYPTE

5 octobre 1987 : élection présidentielle. Avec plus de 12 millions de « oui » (97 % des voix) le Président Hosni Moubarak, candidat unique (*RE*, n° 43, p. 189), a été réélu pour un nouveau mandat de six ans. 88 % des Egyptiens ont participé à cette consultation à caractère plébiscitaire (*Le Monde*, 8 octobre 1987).

ÉTATS-UNIS

1^{er} juillet au 31 décembre 1987 : Cour suprême. Le remplacement du juge Lewis F. Powell, démissionnaire, suscite de grandes difficultés pour le Président Reagan. Le 1^{er} juillet, il nommait Robert Bork, 60 ans,

juge à la cour d'appel de Washington, réputé très conservateur. Le 6 octobre, la commission judiciaire du Sénat rejetait cette candidature par 9 voix contre 5, décision confirmée le 23 octobre par le Sénat par 58 voix contre 42.

Le 29 octobre, la nomination du juge Douglas Ginsburg, 41 ans, proche de Robert Bork et juge à la Cour de Washington, était proposée par la Maison-Blanche. Le 7 novembre, il renonçait à cette fonction, après avoir reconnu qu'il avait fumé, dans sa jeunesse, de la marijuana. Le 11 novembre, un troisième candidat était désigné par le Président Reagan en la personne du juge Anthony Kennedy, 51 ans, juge à la Cour de Sacramento.

Il reste maintenant au Sénat à approuver cette troisième proposition pour le troisième juge à la Cour suprême nommé par le Président Reagan depuis le début de son mandat (*Le Monde*, 3 juillet, 8 et 31 octobre, 10 et 13 novembre 1987) (cf. aussi *RE*, n° 40, p. 159).

ITALIE

8 et 9 novembre 1987 : référendums. C'est la cinquième fois, depuis 1970, que les Italiens sont appelés à se prononcer par référendum. Après avoir statué sur le divorce en 1974, sur le financement public des partis poli-

	Référendums				
	1	2	3	4	5
Inscrits	45 800 017	45 800 017	45 800 017	45 800 017	45 800 017
Votants	29 841 706 (65,2 %)	29 844 636 (65,2 %)	29 840 520 (65,2 %)	29 837 961 (65,1 %)	29 840 833 (65,2 %)
Blancs	2 616 217 (8,8 %)	2 549 984 (8,6 %)	2 536 648 (8,5 %)	2 654 572 (8,9 %)	2 388 117 (8 %)
Nuls et contestés	1 320 637 (4,4 %)	1 287 019 (4,3 %)	1 251 375 (4,2 %)	1 324 634 (4,4 %)	1 278 106 (4,3 %)
Suffrages exprimés	25 904 852	26 007 633	26 052 497	25 858 755	26 174 610
OUI	20 776 916 (80,2 %)	22 121 920 (85,1 %)	20 996 347 (80,6 %)	20 601 293 (79,7 %)	18 803 493 (71,8 %)
NON	5 127 936 (19,8 %)	3 885 713 (14,9 %)	5 056 150 (19,4 %)	5 257 462 (20,3 %)	7 371 117 (28,2 %)

Le taux de participation à ces cinq référendums étant supérieur à 50 %, leur résultat est juridiquement pris en considération. Il n'empêche qu'un taux d'abstention de 35 % constitue un record pour l'Italie.

(Source : Ambassade d'Italie, *Le Monde*, 20 octobre et 11 novembre 1987.)

tiques et les pouvoirs de la police en 1978, sur l'avortement, la faim dans le monde, l'ordre public et la prison à vie en 1981, sur l'échelle des salaires en 1985, ils ont répondu « oui » aux cinq référendums abrogatifs qui leur étaient proposés. C'est la première victoire des « oui » depuis la mise en œuvre de l'article 75 de la Constitution.

Les Italiens ont ainsi abrogé la limitation de la responsabilité civile des juges (1), supprimé les pouvoirs de la commission d'enquête — *commission inquirente* — sur les délits commis par les ministres (2), transféré au Parlement la faculté de choisir les sites des centrales nucléaires (3), supprimé les aides aux communes accueillant ces centrales (4), interdit à l'ENEL (électricité italienne) de participer aux programmes nucléaires à l'étranger (5).

14 au 19 novembre 1987 : Gouvernement. Le premier Gouvernement Goria aura vécu cent neuf jours pour renaître de ses cendres. A la suite de la défection du Parti libéral à propos de la loi de finances, le président du conseil a remis sa démission avant de reformer un nouveau cabinet *pentapartito*, identique, six jours plus tard (*Le Monde*, 15-16 au 20 novembre 1987).

POLOGNE

29 novembre 1987 : Référendum. Premier référendum en Pologne depuis celui du 30 juin 1946 sur lequel s'était fondé le régime socialiste, cette consultation innove en Europe de l'Est, par son caractère non plébiscitaire. Les électeurs devaient répondre à deux questions, l'une portant sur « l'assainissement radical de l'économie », l'autre sur la « démocratisation profonde de la vie économique ».

Les résultats ont été les suivants :

	Inscrits	26 201 169	
	Votants	17 638 484 (67,32 %)	
	Nuls	69 520	
	Suffrages exprimés	17 568 963	
<hr/>			
	Nombre	% suffrages exprimés	% inscrits
Première question			
Oui	11 601 975	66,04	44,28
Non	4 866 207	27,70	18,57
Blancs	1 100 781	6,26	4,20
Deuxième question			
Oui	12 127 621	69,03	46,29
Non	4 317 401	24,57	16,48
Blancs	1 123 041	6,40	4,28

En dépit de ces résultats apparemment positifs puisque la majorité des votants s'est montrée favorable à ces réformes, ce référendum est un insuccès pour le pouvoir car, pour l'emporter, le « oui » aurait dû recueillir la majorité des voix des inscrits (*RE*, n° 43, p. 192) (*Trybuna Ludu*, 1^{er} décembre 1987).

SUISSE

18 octobre 1987 : élections législatives. Les élections fédérales, auxquelles n'ont participé que 46,5 % des électeurs, ont été marquées par un recul du Parti socialiste qui, passant de 22,8 % à 18,4 %, perd 6 sièges et devient le troisième Parti suisse. Si les verts accroissent leurs suffrages (+ 1,9 %), cette progression est moins forte que prévue.

Le nouveau Conseil national est ainsi composé : Parti radical démocratique : 51 (— 3) ; Parti démocrate-chrétien : 42 (=) ; Parti socialiste suisse : 41 (— 6) ; Union démocratique du centre : 25 (+ 2) ; Parti libéral suisse : 9 (+ 1) ; Alliance des indépendants : 8 (=) ; Parti écologiste suisse : 9 (+ 7) ; Parti évangélique populaire : 3 (=) ; Action nationale : 3 (— 2) ; Alliance verte : POCH (Organisations progressistes de Suisse) et écologistes de gauche 4 (+ 1) ; Parti suisse du travail : 1 (=) ; Parti des automobilistes : 2 (+ 2) ; Parti socialiste autonome, Tessin : 1 (=) Sans parti 1 (— 2) ; (*La Tribune de Genève*, 19 et 20 octobre 1987, chancellerie fédérale).

9 décembre 1987 : Conseil fédéral. La « formule magique » — 2 radicaux, 2 socialistes, 2 démocrates-chrétiens et un démocrate du centre — en place depuis 1959 a été reprise à l'occasion de l'élection du conseil fédéral. 2 nouveaux conseillers ont été élus : M. Adolf Ogi remplacera M. Léon Schlumpf pour l'Union démocratique du centre et M. René Felber succédera à M. Pierre Aubert pour le Parti socialiste. M. Otto Stich, socialiste, présidera la Confédération helvétique en 1988 (*Le Monde*, 11 et 24 décembre 1987).

TUNISIE

7 novembre 1987 : Président de la République. Conformément à l'article 57 de la Constitution tunisienne, M. Habib Bourguiba, au pouvoir depuis 1956, président depuis le 25 juillet 1957, président à vie depuis le 18 mars 1975, est destitué pour « incapacité » à l'initiative du Premier ministre le général Zine El Abidine Ben Ali, qui lui succède à la tête de l'Etat. Le nouveau président avait été désigné comme Premier ministre le 2 octobre.

Il nomme Premier ministre M. Hedi Baccouche (*Le Monde*, 8-9 et 10 novembre 1987).

TURQUIE

29 novembre 1987 : élections législatives. Le Parti de la Mère Patrie du Premier ministre, depuis décembre 1983 Turgut Özal, remporte assez largement les élections à la Grande Assemblée nationale de Turquie.

La nouvelle législation électorale qui fixe à 10 % des votants le seuil de représentation a entraîné l'élimination de quatre des sept partis en présence.

Inscrits	26 340 242
Votants	23 430 098 (88,76 %)
Nuls	640 289
Suffrages exprimés	22 790 688

Partis	Voix	Suffrages en %	Sièges obtenus
ANAP (Parti de la Mère Patrie)	8 273 572	36,30	292
SHP (Parti populiste social-démocrate)	5 647 082	24,78	99
DYP (Parti de la juste voie)	4 397 077	19,29	59
DSP (Parti de la gauche démocrate)	1 946 784	8,54	0
RP (Parti de la prospérité)	1 598 843	7,02	0
MCP (Parti nationaliste du travail)	659 832	2,90	0
IDP (Parti de la démocratie réformiste)	186 858	0,82	0
Indépendants	80 640	0,35	0
			450

(Ambassade de Turquie, *Le Monde*, 1^{er} décembre 1987.)

Chronique constitutionnelle française

(1^{er} octobre - 31 décembre 1987)

PIERRE AVRIL et JEAN GICQUEL

Les références aux 23 premières chroniques sont données sous le sigle CCF suivi du numéro correspondant de Pouvoirs et de la page du recueil qui les réunit : Chroniques constitutionnelles françaises, 1976-1982 (PUF, 1983).

AMENDEMENTS

— *Obstruction.* Le groupe communiste a utilisé la technique de « saturation » en déposant quelque 3 500 amendements au projet de transformation de la Régie nationale des usines Renault en société anonyme, qui n'a pu être discuté avant la fin de la session (*Libération*, 14-12).

V. *Exception d'irrecevabilité, Session extraordinaire.*

ASSEMBLÉE NATIONALE

— *Composition.* Deux députés apparentés communistes de La Réunion ont démissionné de leur mandat le 14-10 (*JO*, p. 11998) : MM. Paul Vergès et Elie Hoarau sont remplacés jusqu'au renouvellement de l'AN par MM. Laurent Vergès et Claude Hoarau (art. L0 176 et 179 du Code électoral).

— *Décision du bureau.* A la suite des incidents qui ont marqué les séances du 9-10 (v. *Séance, Vote personnel*), le bureau, réuni le lendemain, « condamne solennellement des comportements qui ont perturbé le déroulement des débats en entravant notamment la liberté d'expression du vote des députés ». Au nom du groupe socialiste, M. P. Joxe a estimé cette condamnation morale insuffisante et a regretté que des sanctions

disciplinaires n'aient pas été décidées à l'égard des députés du Front national (p. 4199). V. *Journal officiel, Haute cour de justice*.

— *Déjeuner de la longévité*. M. Jacques Chaban-Delmas a convié à déjeuner à l'hôtel de Lassay, le 25-11 (*Le Monde*, 27-11), ses collègues détenteurs d'un record de durée. Outre le maître de céans, M. Césaire (app. s) élu en 1946 (cette *Chronique*, n° 39, p. 160), les autres convives étaient ce qu'il est convenu d'appeler 6 *cinquante-huitards* : MM. Nungesser, Grussenmeyer, Godefroy, Wagner (RPR), Royer (NI) et Peyrefitte (RPR). MM. Foyer et de Préaumont avaient été également invités. En leur qualité de suppléant, ils ont été appelés, en effet, à siéger respectivement à partir de 1959 et de 1961.

AUTORITÉ JUDICIAIRE

— *Bibliographie*. J. D. Bredin, *Insupportable indépendance*, *Le Monde*, 20-11.

— *Indépendance de la magistrature*. L'instruction de la plainte contre Radio-Courtoisie (cette *Chronique*, n° 44, p. 188) a été à l'origine de l'inculpation par le juge Grellier de forfaiture de M. Michel Droit, membre de la CNCL, le 27-10 (*Le Monde*, 29-10). A son tour le lendemain celui-ci déposait à l'encontre du magistrat instructeur une plainte en violation du secret de l'instruction et en suspicion légitime. La chambre criminelle de la Cour de cassation décidait, d'abord, le 6-11, de suspendre l'instruction de l'affaire (*ibid.*, 8/9-11) avant de dessaisir ensuite le juge *dans l'intérêt d'une bonne administration de la justice*, le 10-12 (*ibid.*, 12-12).

Les critiques qui ont accueilli ces décisions, qui autorisent désormais le justiciable à choisir son juge, ont suscité une émotion dont témoignent de façon exceptionnelle, tout aussi bien, la publication du réquisitoire de M. Pierre Arpaillange, procureur général près de la Cour de cassation, dénonçant une *perversion de l'ordre normal des choses* (*ibid.*, 8/9-11), que l'insertion, à titre de rectificatif, dans le journal *Le Monde*, le 12-11, en application de l'art. 12 de la loi du 29-7-1881, du communiqué de l'assemblée générale de ladite cour prenant *connaissance avec indignation de la campagne intolérable et partisane* qui s'est développée dans ce journal... *qui tend à jeter le discrédit sur ses décisions et exercer une pression inadmissible sur le cours de la justice*. Brochant sur le tout, le premier président, Mme Simone Rozès, devait commenter à rfl le 10-11 les termes de ce communiqué.

En sa qualité de garant de l'indépendance de l'autorité judiciaire (art. 65C), le chef de l'Etat a renouvelé sa confiance aux juges d'instruction (cette *Chronique*, n° 44, p. 192). A RTL, le 16-11 (*Le Monde*, 18-11), il s'est montré préoccupé de l'évolution, involution ? : *Qu'on les laisse travailler... Quand les juges se rebellent contre des interventions politiques, ils ont raison,*

il faut qu'on les aide et moi je veux les aider... Je peux et je devrai, s'il le faut, consulter le Conseil supérieur de la Magistrature pour qu'il me donne son avis sur telle ou telle action qui viserait à enrayer la liberté, l'indépendance des juges d'instruction... Je veux contribuer à ce que la justice se sente... délivrée de ces inadmissibles pressions et je le ferai. Ultérieurement, le Syndicat de la magistrature dans une lettre du 16-12 (*ibid.*, 18-12) devait demander au Président Mitterrand de saisir le CSM pour qu'il vérifie les conditions du respect de l'indépendance des magistrats.

Le renvoi de M. Christian Nucci devant la Haute cour de justice a été, par ailleurs, à l'origine d'une mise au point de Mme Simone Rozès. Celle-ci a dénoncé le *procès d'intention* résultant de la présentation faite dans les colonnes du *Monde*, le 8-10, de la carrière et des sensibilités des membres de la commission d'instruction (*ibid.*, 13-10) : *les juges sont, en France, et de par la Constitution, indépendants du pouvoir politique.*

V. Haute cour de justice, Président de la République.

AUTORITÉ JURIDICTIONNELLE

— *Réforme du contentieux administratif.* Véritable événement législatif : pour la première fois depuis 1872, le Parlement a délibéré en la matière. En vue de remédier à l'engorgement de la Haute Juridiction, la loi 87-1127 du 31-12 (p. 7) prévoit, dans son économie générale, la création de cours administratives d'appel compétentes pour statuer sur les appels formés contre les jugements des TA, à l'exception des recours en appréciation de légalité, des litiges relatifs aux élections municipales et cantonales et des recours pour excès de pouvoir formés contre les actes *réglementaires*. Au reste, ce dernier chef de compétence, véritable racine du contentieux administratif, a donné lieu à un différend entre les assemblées, qui a débouché sur une partition ; l'excès de pouvoir afférent aux actes non réglementaires faisant l'objet d'un transfert aux dites cours (art. 1^{er}). Au surplus un corps unique est créé ; celui des TA et des cours administratives, dont la gestion est désormais assumée par le secrétaire général du Conseil d'Etat et non plus par le ministère de l'intérieur (art. 3). Un code unique, originairement celui des TA, s'applique par ailleurs (art. 3).

Outre l'alignement de cet ordre juridictionnel sur celui de l'ordre judiciaire, il y a lieu de signaler que l'art. 12 de la loi prévoit de curieuse façon que les juridictions inférieures avant de statuer sur une requête soulevant une question de droit nouvelle peuvent saisir le Conseil d'Etat, qui émet alors un *avis*. La présente loi est à l'unisson, en dernière analyse de la tradition, au terme de laquelle le conseil prépare lui-même les textes le concernant, avant que le garde des Sceaux ne les défende.

V. G. Braibant, Les nouvelles missions du Conseil d'Etat, *RA*, 1987, p. 415.

BICAMÉRISME

— *Bilan*. Au cours de la session ordinaire d'automne et de la session extraordinaire des 21/23-12, 62 lois ont été adoptées définitivement, dont 14 après recours à la CMP. Le président du Sénat s'est félicité à cette occasion que le Gouvernement n'ait pas eu à utiliser le dernier alinéa de l'art. 45 C et que 15 propositions aient été adoptées, dont 5 d'origine sénatoriale. M. Poher s'est également félicité que le Gouvernement ait déposé 12 de ses 35 projets sur le Bureau du Sénat (*BIRS*, 29-12).

— *Examen des textes des CMP*. En réponse à une question de M. Longequeue (s), le ministre précise que la priorité du Sénat dans l'examen des conclusions d'une CMP, inaugurée le 19-12-1979 (*CCF*, 13, p. 37), a été appliquée à deux reprises en 1983 et huit fois en 1987 (S, Q, p. 1886). Il faut ajouter à ce bilan les six cas de décembre 1987.

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

— *Bibliographie*. P. Merciai et F. Saint-Ouen, Sur la notion juridique de région, *RDP*, 1987, p. 1297 ; O. Philip, Le préfet, ordonnateur secondaire local de droit commun depuis 1982, *La Revue du Trésor*, novembre 1987, p. 737 ; X. Prétot, La modification du régime administratif et financier de Paris (loi du 29-12-1986), *Administration*, n° 137, octobre 1987, p. 128, Le corps préfectoral de 1940 à 1958, *ibid.*, p. 6.

— *Fusion et scission des communes*. En réponse à une question didactique devenue traditionnelle, de M. Jean-Louis Masson, le ministre de l'intérieur dresse le tableau des dites opérations, en métropole au cours de la décennie 1967-1977 (*AN, Q*, p. 5823).

— *Mort d'une commune*. Le décret 87-1053 du 24-12 (p. 15381) sonne le glas pour la ville nouvelle du Vaudreuil, dans l'Eure (v. *Le Monde*, 2-1).

COMMISSIONS

— *Présidence*. M. Jacques Toubon, secrétaire général du RPR, a quitté la présidence de la commission des lois de l'Assemblée pour se consacrer à la campagne électorale du candidat de ce parti à l'Élysée, et il a été remplacé par M. Pierre Mazeaud (RPR), le 14-10 (*Le Monde*, 16-10).

COMMISSION D'ENQUÊTE ET DE CONTRÔLE

— *Rapport*. De manière inhabituelle, le rapport fait par M. Limouzy (RPR) au nom de la commission des lois sur deux propositions de résolution

socialiste et communiste tendant à la constitution de commissions d'enquête sur les privatisations, ne se borne pas à exposer les motifs d'opportunité qui l'amènent à conclure au rejet, mais il esquisse une argumentation au fond que complètent quatre annexes justificatives (AN, n° 967, 8-10).

CONSEIL CONSTITUTIONNEL

— *Bibliographie.* CC, Le contrôle de constitutionnalité des normes juridiques par le Conseil constitutionnel, rapport présenté par la délégation française, composée de MM. le président R. Badinter, G. Vedel et B. Genevois, à la VII^e conférence des cours constitutionnelles européennes (Lisbonne, avril 1987), *RFDA*, 1987, p. 844 ; J. Bell, Equality in the case-law of the conseil constitutionnel, *Public Laws*, Londres, 1987, p. 426 ; R. Etien, La nature juridique des textes soumis au contrôle de constitutionnalité, *RA*, 1987, p. 450 ; L. Favoreu, CC : Mythes et réalités, *Regards sur l'actualité*, juin 1987, n° 132, p. 12, La Documentation française, L'effet des décisions du Conseil constitutionnel à l'égard du juge administratif, Soc. de législation comparée, XIII^{es} journées juridiques franco-italiennes, Paris, octobre 1987 ; B. Genevois, La jurisprudence du Conseil constitutionnel en 1985, *Annuaire international de justice constitutionnelle (AIJC)*, 1987, p. 399 ; F. Luchaire, La durée du mandat du président du Conseil constitutionnel, *La vie judiciaire*, 28-12 ; J. Robert, Conseil d'Etat et Conseil constitutionnel. Propos et variations, *RDP*, 1987, p. 1151 ; Tables rondes d'Aix-en-Provence : les techniques juridictionnelles du contrôle de constitutionnalité des lois, 1984, *AIJC*, p. 77 ; Dix ans de saisine parlementaire, 1984, *ibid.*, p. 125 ; E. Pisier, Léon Duguit et le contrôle de constitutionnalité des lois : paradoxes pour paradoxes, *Mélanges en l'honneur de Maurice Duverger*, PUF, 1987, p. 189 ; B. Chantebout, Contrôle de constitutionnalité et démocratie, *Mél. Mustapha Chaker, Revue tunisienne de droit*, numéro spécial, 1987, p. 171.

— *Notes.* Y. Gaudemet, Les bases constitutionnelles du contentieux administratif, sous 86-224 DC 23-1-1987, *RDP*, 1987, p. 1341 ; B. Genevois, Quels sont les fondements juridiques des retenues pécuniaires consécutives à une grève ? sous 87-230 DC, 28-7-1987, *RFDA*, 1987, p. 807 ; E. Peuchot, La rectification d'erreur matérielle, sous 87-1026 des 23-10 et 24-10-1987, *JJA*, 7-12, p. 17.

— *Publication.* Il faut saluer une judicieuse initiative du doyen Louis Favoreu : un *Annuaire international de justice constitutionnelle* est désormais consacré à la promotion de l'Etat de droit (*Economica*, Presses Universitaires d'Aix-Marseille), le premier volume couvre l'année 1985.

— *Arrêté*. 28-12 (p. 15454). Création d'un traitement automatisé des présentations de candidature pour l'élection du Président de la République. V. *Elections*.

— *Décisions*. 5-10 (p. 11734). Nomination des rapporteurs adjoints.

— 87-1026, 23-10 (p. 12508). Rectification d'erreur matérielle. V. ci-après.

— 87-61 du 24-11 (p. 13812), Antoine Pouchal. V. *Incompatibilités parlementaires*.

— 1^{er}-12 (p. 14151), Jacques Bidalou. V. ci-après.

— 1^{er}-12 (p. 14152), Georges Salvan. V. ci-après.

— 24-11 (p. 13812). Modification du règlement applicable à la procédure du contentieux des élections V. ci-après.

— 87-152 L, 24-11 (p. 13812). Délégation *Pouvoir réglementaire*.

— 87-237 DC, 30-12 (p. 15761 et 15764). Loi de finances pour 1988. V. *Loi de finances* et ci-après.

— 87-239 DC, 30-12 (p. 15763 et 15766). V. *Loi de finances* et ci-après.

— *Innovation*. Le dispositif des décisions budgétaires du 30-12 (87-237 DC et 87-239 DC) se borne à décider que *l'art... est déclaré contraire à la Constitution*, sans prendre parti sur le reste de la loi déferée dans un second article énonçant : *Les autres dispositions de la loi... sont déclarées conformes à la Constitution* ou, selon une variante, *ne sont pas contraires à la Constitution*. Un changement qui amorce de nouveaux développements ?

— *Procédure*. La rectification d'une erreur matérielle sous forme d'un *erratum*, couramment utilisée, au titre de l'autosaisine, par le Conseil, dans le cadre du contrôle de constitutionnalité de la loi reçoit désormais application en matière électorale.

Par une décision *Georges Salvan* du 23-10 (p. 12508), le juge a fait droit à la demande d'un requérant, tendant à la rectification d'un visa de la décision AN, *Haute-Garonne*, 8-7-1986 (*Rec.*, p. 98) relatif au rattachement de la commune de Rabastens au département du Tarn et non à celui du Tarn-et-Garonne indiqué à tort. Nonobstant son caractère tardif, la demande a été jugée recevable, motif pris de ce qu'elle n'était ni imputable à l'intéressé, ni contraire à l'autorité absolue de chose jugée qui s'attache aux décisions (art. 62 C).

Tirant sur-le-champ l'enseignement de ce précédent, le Conseil a complété en conséquence son règlement relatif aux élections parlementaires par une décision du 24-11 (p. 13812). La rectification matérielle peut être désormais opérée d'office par le juge (nouvel art. 21), parallèlement à une demande présentée par toute partie intéressée introduite dans le délai de vingt jours, à compter la notification de la décision incriminée (nouvel art. 22). En dernier lieu le juge a repoussé les requêtes prématurées dirigées contre une personne ayant manifesté l'intention

d'être candidate à la magistrature suprême (décisions *Jacques Bidalou* et *Georges Salvan*, 1^{er}-12, p. 14151 et 14152). A l'évidence, la Haute Instance a rappelé, qu'en application de l'art. 7 du décret du 14-3-1964, elle ne peut être saisie de réclamations contre la liste des candidats à l'élection présidentielle que par des personnes ayant fait acte de présentation (cc, 11-4-1981, Jean-Marie Le Pen, *Rec.*, p. 75).

V. *Elections, Habilitation législative, Loi de finances, Pouvoir réglementaire.*

CONSEIL DES MINISTRES

— *Bibliographie.* J. Y. Plouvin note sous TA, Paris, 23-5-1986, Ph. Ardant, *RFDA*, 1987, p. 469 (emploi à la décision du Gouvernement).

— *Désaccord présidentiel.* Véritable abcès de fixation de la cohabitation (cette *Chronique*, n° 42, p. 173), l'avenir de la Nouvelle-Calédonie a donné lieu à une intervention du chef de l'Etat, en conseil des ministres, le 4-11 (*Le Monde*, 6-11). Selon son porte-parole, Mme Michèle Gendreau-Massaloux, le président a estimé que le projet d'autonomie *serait plus utile dans un climat d'apaisement, ce qui n'est pas le cas.* Cette fois, le ministre chargé des DOM-ROM n'a pas répliqué (cette *Chronique*, n° 39, p. 165).

Au lendemain d'expulsion de réfugiés iraniens et turcs, le chef de l'Etat a demandé en conseil, le 9-12 (*Le Monde*, 11-12) des *précisions* au ministre de l'intérieur. Après avoir rappelé que le droit d'asile était consacré par le préambule de la Constitution et la convention de Genève du 28-7-1951, il a levé la séance. Dans ces conditions, M. Pasqua a présenté sa réponse aux députés lors de la séance des questions d'actualité.

— *Leçon de la coexistence.* La difficulté inhérente à la nomination de certains hauts fonctionnaires civils de l'Etat (cette *Chronique*, n° 42, p. 174) est à l'origine de la première règle découlant de la nouvelle pratique institutionnelle. La loi 87-1129 du 31-12 (p. 10) prévoit que ceux d'entre eux qui atteignent la limite d'âge dans les trois mois précédant la fin du mandat du Président de la République peuvent être maintenus en fonctions, avec leur accord, par une décision prise dans les mêmes formes que leur nomination et pour une période qui s'achève dans le délai de trois mois après le début au nouveau mandat présidentiel. La décision demeure révoicable *ad nutum*. Ces dispositions sont également applicables en cas de vacance de la Présidence de la République ou d'empêchement de son titulaire apprécié par le cc.

V. Th. Brébier, La loi Paolini, *Le Monde*, 22-12.

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

— *Visite présidentielle.* M. François Mitterrand s'est rendu, place d'Iéna, le 28-10 (*Le Monde*, 30-10) : *Il ne faut pas confondre les institutions de la République avec les institutions publiques qui viennent avec la loi et se retirent avec la loi. La majesté constitutionnelle s'applique à vos travaux, a-t-il précisé.*

V. *Président de la République.*

CONSTITUTION

— *Bibliographie.* F. Luchaire et G. Conac (sous la direction de), *La Constitution de la République française*, Economica, 1987 : 2^e éd. de cet imposant ensemble d'analyses et de commentaires, article par article, de la Constitution de 1958, à jour jusqu'au 16-3-1986. F. Luchaire, *Socialisme, propriété et Constitution, Mélanges en l'honneur de Maurice Duverger*, PUF, 1987, p. 127.

— *Article 34, dernier alinéa.* La disposition prévoyant qu'une loi organique pourrait « préciser et compléter » le domaine de la loi a reçu application pour la 1^{re} fois avec l'adoption de la proposition de LO relative au contrôle du Parlement sur la Sécurité sociale (cette *Chronique*, n° 43, p. 210) — en l'attente du contrôle du Conseil constitutionnel.

— *Interprétation.* Le communiqué publié par la présidence de la République le 16-12 pendant la réunion du conseil des ministres (texte complet dans *Le Figaro* du 17) rappelle que *le Gouvernement ne peut, comme on a cru pouvoir l'indiquer, ni décider la convocation d'une session extraordinaire ni en fixer l'ordre du jour. Ces compétences relèvent de la seule responsabilité et de la seule appréciation du Président de la République. Ce matin, avant la réunion du conseil des ministres, le Président de la République a rappelé ces règles institutionnelles au chef du Gouvernement.* On notera l'affirmation par le chef de l'Etat de son pouvoir d'appréciation à l'égard d'une demande de convocation d'une session extraordinaire, qui ratifie le précédent du 18 mars 1960 (D. Maus, *Les grands textes de la pratique institutionnelle de la V^e République*, 3^e éd., p. 120) en confirmant la compétence discrétionnaire alors contestée. On relèvera aussi la qualification de « chef du Gouvernement » attribuée au Premier ministre qui, soulignant le partage des responsabilités, relève de la situation dyarchique.

V. *Dyarchie, Session extraordinaire.*

DROIT CONSTITUTIONNEL

— *Bibliographie.* B. Jeanneau, *Droit constitutionnel et institutions politiques*, Dalloz, 1987, 7^e éd. d'un « mémento » classique ; Cl. Leclercq et Ph. Chalvidan, *Travaux dirigés de droit constitutionnel*, 4^e éd., Litec, 1987 ; P. Pactet, *Exercices de droit constitutionnel*, Masson, 1988.

DYARCHIE

— *Bibliographie.* J.-L. Quermonne, La légitimité respective du président et du gouvernement en période de cohabitation, *Regards sur l'actualité*, La Documentation française, juin 1987, n° 132 ; J.-L. Quermonne, Existe-t-il des solutions de rechange à l'alternance ?, *Mélanges en l'honneur de Maurice Duverger*, PUF, 1987, p. 379.

— *Ordre interne.* Le général M. Schmitt a été nommé chef d'état-major des armées, en remplacement du général J. Saulnier atteint par la limite d'âge, bien que le Président de la République eût souhaité maintenir ce dernier à son poste jusqu'à la prochaine élection présidentielle, ou, à défaut, nommer le général G. Forray (cette *Chronique*, n° 44, p. 191), lequel remplacera finalement le général Schmitt à la tête de l'état-major de l'armée de terre (*Le Monde*, 29 et 30-10).

A la suite de la divulgation le 4-11 du rapport Barba sur les ventes d'armes à l'Iran, M. Alain Juppé, porte-parole du Gouvernement, a déclaré le même jour à l'issue du conseil des ministres que ces livraisons effectuées « apparemment au vu et au su des plus hautes autorités de l'Etat » étaient « une affaire d'Etat » (*Le Monde*, 5-11). Mais le porte-parole du Premier ministre, M. Denis Baudouin, a précisé le 6 que « l'hôtel Matignon n'a pas l'intention d'interpeller la présidence de la République dans cette affaire (*ibid.*, 7-11).

V. *Conseil des ministres, Constitution, Partis politiques, Président de la République, Session extraordinaire.*

II. La politique de défense, ouverte à la concurrence, demeure cependant une terre de convergence (cette *Chronique*, n° 44, p. 183). A preuve la coopération franco-allemande. L'annonce, par le chef de l'Etat, le 24-9-1987 à l'issue de manœuvres communes, de la création d'un *conseil de défense franco-allemand* a suscité initialement la réserve du Premier ministre. Dans un entretien au *Point*, le 5-10, il s'est déclaré soucieux que *ces affaires essentielles... soient discutées de manière approfondie et rigoureuse*. Mais ultérieurement il devait se retrouver sur la même ligne que le Président. Devant l'Institut des hautes études de la défense natio-

nale, M. Jacques Chirac a déclaré, le 12-12 (*Le Monde*, 13/14-12) : « Qui peut douter désormais, dans l'hypothèse où la RFA serait victime d'une agression, que l'engagement de la France serait immédiat et sans réserve. Il ne peut y avoir une bataille d'Allemagne et une bataille de France... Celle-ci ne saurait considérer le territoire de ces voisins comme un glacis. » *Il a dit autrement la même chose*, devait se borner à constater M. François Mitterrand dans une déclaration au *Nouvel Observateur*, le 18-12, d'autant que l'allocution du PM lui avait été soumise, avant de préciser cependant : *Le Président de la République est le seul à pouvoir décider si et quand les intérêts (vitaux nationaux) sont en cause. L'Allemagne fédérale est notre alliée... (Mais) cela ne pourra aller jusqu'au partage de la décision et de l'emploi des forces nucléaires... La décision nucléaire et son emploi ne peuvent être partagés avec quiconque... Le Président de la République n'en demeure pas moins juge*, devait-il conclure du moment où l'agression contre l'Allemagne fédérale menacerait les intérêts vitaux de la France.

Il semble, en revanche, que la présidence ait été placée devant le fait accompli, à propos de la participation d'un transport de troupe aérien effectué, le 28-9-1987, à partir de Libreville (Gabon) au Congo en vue d'une opération de maintien de l'ordre (*Le Monde*, 6/10-10).

Concernant la politique étrangère, en dehors des rivalités indécentes (*ibid.*, 15/16-11) auxquelles a donné lieu le 50^e sommet franco-allemand, réuni à Karlsruhe, à propos de la coopération économique, il est à mentionner que la politique à l'égard de l'Afrique du Sud demeure un sujet très sensible (cette *Chronique*, n^o 43, p. 203). Ainsi, le chef de l'Etat a-t-il été tenu à l'écart de la négociation, en vue de la libération du coopérant incarcéré au Ciskei, M. Pierre-André Albertini, mais pis encore, délaissé par le ministre des affaires étrangères qui l'accompagnait lors de son voyage officiel en Argentine. En effet, au mépris des règles protocolaires et de courtoisie M. J.-B. Raimond a préféré, le 7-10, rejoindre à Paris son homologue sud-africain, M. « Pik » Botha, en simple visite privée (*ibid.*, 9/10-10), informant tout au plus le chef de l'Etat à la dernière minute de cette visite.

Dans le même ordre d'idées, le ciel se voile de nuages, en ce qui concerne l'échange entre M. Gordji et M. Torri consul de France à Téhéran. Fidèle à sa doctrine (cette *Chronique*, n^o 44, p. 192) le chef de l'Etat a exprimé sa réserve, le 30-11, en ces termes : *On ne peut troquer le crime contre l'innocence* (*Le Monde*, 2-12). Il ajoutera le 23-12, à Antenne 2 : *Je n'ai pas à prendre position : les jugements se porteront plus tard* (*Le Monde*, 25-12). Une attitude qui confine à la désapprobation.

A l'opposé, la Tunisie a permis de retrouver l'unité de vues au sein de l'exécutif après la déposition du Président Habib Bourguiba. A l'issue d'un entretien entre M. Mitterrand et Chirac un communiqué commun a été diffusé le 7-11 (*ibid.*, 14-11).

Somme toute, selon une formule qu'affectionne le chef de l'Etat : *il n'y a pas d'accroc dans la cohabitation. La cohabitation elle-même est un accroc. C'est dialectique!* (*Libération*, 7-12).

ÉLECTIONS

— *Election présidentielle.* Un arrêté du président du cc du 28-12 crée un traitement automatisé des présentations de candidature pour l'élection du Président de la République (p. 15454), après que le décret 87-1028 du 22-12 (p. 15081) eut autorisé cette dérogation à la loi 78-17 du 6-1-1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés qui proscrit les fichiers faisant apparaître les opinions politiques.

— *Présentateurs de candidat à la présidence de la République.* Les présidents des commissions municipales, nommés par le préfet de la Meuse, en application de la loi du 18-10-1919, dans les 7 communes dites de la *zone rouge*, situées au nord de Verdun, et qui n'ont pas été reconstituées à l'issue du conflit, ne possèdent pas, indique le ministre de l'intérieur, cette qualité énumérée restrictivement par l'art. 3 de la loi du 6-11 1962 (AN, Q, p. 6460).

— *Fraudes électorales.* Le tribunal correctionnel de Versailles a condamné le 15-12 l'adjoint au maire (PC) de Trappes et un président de bureau de vote à cinq ans de privation des droits civiques, huit mois de prison avec sursis et 5 000 F d'amende, et deux autres militants communistes à un an avec sursis (*Le Monde*, 17-12), pour des irrégularités qui avaient entraîné l'annulation des élections municipales de 1983 par le TA de Versailles (cette *Chronique*, n° 27, p. 180).

— *Vote des étrangers.* Après Mons-en-Barœul (cette *Chronique*, n° 35, p. 183), c'est à Amiens que quatre « représentants associés au conseil municipal » ont été élus le 19-12 par les étrangers de la ville (*Le Monde*, 22-12). La municipalité de Mons-en-Barœul a innové derechef en organisant un référendum sur la télédistribution par câble, auquel les immigrés ont participé (*ibid.*, 17-11).

ENGAGEMENT INTERNATIONAL

— *Ratification de l'Acte unique européen.* Le décret 87-990 du 4-12 (p. 14361) achève la procédure d'incorporation dudit Acte à l'ordre juridique français (cette *Chronique*, n° 41, p. 208). V. J.-P. Jacqué, L'Acte unique européen, *RTDE*, 1986, p. 575).

EXCEPTION D'IRRECEVABILITÉ

— *Détournement de procédure.* La saisine parlementaire du cc a donné un essor spectaculaire au grief de non-conformité et à la procédure correspondante de l'article 91, al. 4 RAN, puisqu'on ne relève que six excep-

tions d'irrecevabilité de 1959 à 1975 (J.-L. Autin, *RDP*, 1983, p. 687) et que leur nombre a commencé à croître ensuite, en prélude à la saisine (*CCF*, 3, p. 172), pour atteindre un total de 25 en 1986 (*BAN*, mars 1987, *Statistique*, 1986). Cette banalisation n'est cependant pas allée sans déviation, en raison des dispositions procédurales qui permettent à l'opposition de s'exprimer, sans limitations de durée, au seuil de la discussion (cette *Chronique*, n° 41, p. 223). Citons à titre d'exemples l'exception défendue le 11-12 par Mme Muguette Jacquaint (PC) à l'encontre du texte sur la participation des employeurs à l'effort de construction, qui se fonde sur le « droit au logement » (p. 7194), et plus encore celle qu'a développée le 12-12 M. Bassinet (S) contre la transformation de la Régie Renault en société anonyme, qui ne comporte aucune référence à la Constitution (p. 7236). De surcroît, le règlement n'autorisant qu'un orateur à s'exprimer contre, c'est M. Ducoloné (PC) qui est intervenu à cette occasion en concluant... en faveur de l'exception ! Le même scénario s'est d'ailleurs reproduit ensuite à propos de la question préalable défendue par M. Le Garrec (S), contre laquelle s'était inscrit M. Hage (PC), qui a annoncé que les députés communistes voteraient pour (p. 7265).

GOVERNEMENT

— *Composition*. Par décret du 17-10 (p. 12173), M. Jean Arthuis, secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie et des finances, chargé de la consommation et de la concurrence (cette *Chronique*, n° 42, p. 178), étend ses attributions à la participation.

— *Condition*. La future consultation présidentielle ne saurait influencer, à bon droit, sur le rôle du Gouvernement. La plénitude de ses compétences a été affirmée avec autorité par les titulaires du pouvoir exécutif. Pour M. François Mitterrand le 16-11 à RTL : *le Gouvernement est responsable, il est le gestionnaire jusqu'à l'élection d'un nouveau Président de la République* (*Le Monde*, 18-11) ; à l'unisson, M. Jacques Chirac a affirmé, dans un entretien au *Figaro* le 19-11, que son *intention n'est nullement de mettre le Gouvernement en roue libre pendant les mois qui nous séparent de l'échéance présidentielle. Je souhaite au contraire proposer au conseil des ministres de nouvelles réformes... La France n'a pas de temps à perdre*. Il devait ultérieurement, devant le Sénat, le 9-12, à l'occasion d'une déclaration de politique générale, réitérer sa détermination de gouverner, et non point de *s'arrêter soudain à six mois (du scrutin). Le long terme... est tout autre chose que gérer les affaires courantes*.

— *Conseil de sécurité intérieure*. A l'occasion de la libération d'otages français au Liban, un conseil s'est tenu, le 27-11 (*Libération*, 28/29-11). Autour du PM, il a réuni les ministres chargés de l'intérieur, de la sécurité publique, de l'économie, des affaires étrangères, de la justice et de la

défense nationale (cette *Chronique*, n° 40, p. 173). L'Elysée a été tenu informé de l'évolution ultime du processus (*ibid.*).

— *Déclaration*. Répondant à la demande des socialistes, M. E. Baladur, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, a présenté le 27-10 au nom du Gouvernement une déclaration avec débat sur la politique en matière de privatisation (p. 4893).

— *Pouvoirs exceptionnels*. A la suite de l'émeute qui a éclaté à Papeete, le délégué du Gouvernement en Polynésie française a décrété l'état d'urgence, le 24-10 (*Le Monde*, 26-10), en application de la loi du 3-4-1955, auquel fait référence l'art. 91 de la loi du 6-9-1984 portant statut du territoire. Avec le retour au calme, l'état d'urgence a été levé le 5-11 (*ibid.*, 7-11). Le dernier précédent visait la Nouvelle-Calédonie (cette *Chronique*, n°s 33 et 34, p. 160 et 179).

— *Solidarité*. La décision d'expulser de France des réfugiés politiques iraniens et turcs a suscité le 10-12 (*Le Monde*, 12-12) les doutes et les réserves de M. Claude Malhuret, secrétaire d'Etat aux droits de l'homme. Un entretien avec son collègue, M. Charles Pasqua, n'a pas dissipé ses inquiétudes (cette *Chronique*, n° 42, p. 178).

V. *Ministre, Premier ministre, Président de la République, Questions, Responsabilité gouvernementale.*

GROUPES

— *Absence*. Les députés du Front national n'ont pas participé le 2-10 à la séance d'ouverture de la session, qui a débuté par un hommage à la mémoire des victimes du nazisme (p. 3918).

V. *Responsabilité du Gouvernement, Séance.*

HABILITATION LÉGISLATIVE

— *Bibliographie*. L. Favoreu, Ordonnance ou règlements d'administration publique ?, *RFDA*, 1987, p. 686 ; B. Mathieu, Les rôles respectifs du Parlement, du Président de la République et du Conseil constitutionnel dans l'édition des ordonnances de l'article 38, *ibid.*, p. 700 ; ordonnances et législation déléguée à l'étranger, p. 723.

HAUTE COUR DE JUSTICE

— *Mise en accusation d'un membre du Gouvernement*. Pour la première fois, sous la V^e République, un ministre a été déféré devant la Haute Cour de justice. La proposition de résolution visant M. Christian Nucci

(cette *Chronique*, n° 43, p. 206) a été adoptée par l'Assemblée nationale, le 7-10 (p. 4029), par scrutin public à la tribune (art. 65 RAN), à la majorité absolue, par 340 voix contre 211. Outre le fait que les députés communistes aient mélangé leurs voix à celles de la majorité et du FN, on mentionnera qu'au nom du principe de la séparation des pouvoirs, les membres du Gouvernement n'ont pas participé aux débats, au même titre, du reste, que les députés élus juges titulaires et suppléants de la Haute Cour, privés au surcroît du droit de vote (art. 19 de l'ord. 59-1 du 2-1-1959). Par voie de conséquence, ladite proposition a été transmise au Sénat (art. 20 de l'ord. précitée), qui a constitué une commission *ad hoc* le 14-10 (*JO*, p. 11964). Présidée par M. Josselin de Rohan (RPR), elle a désigné comme rapporteur M. Jolibois (UREI), le 20-10. La commission a approuvé, après l'avoir entendu à sa demande, le 1^{er}-12, le renvoi de l'ancien ministre devant la commission d'instruction de la Haute Cour, que le Sénat a confirmé, le 10-12 (p. 5238), par 189 voix contre 67, après avoir repoussé les motions de procédure, dont, fait rarissime, une motion préjudicielle (v. *Motion préjudicielle*).

L'adoption en termes identiques de la résolution de mise en accusation, par les deux assemblées qui, avec celle tendant à soumettre à référendum un texte de loi (cette *Chronique*, n° 31, p. 195) représente un cas exceptionnel, a mis un terme à la phase parlementaire de la procédure et ouvert l'étape judiciaire.

La commission d'instruction de la Haute Cour, composée de cinq magistrats professionnels, désignés chaque année parmi les magistrats du siège de la Cour de cassation par le bureau de celle-ci (art. 12 de l'ord. de 1959), est désormais en charge du dossier. Mais, sur ces entrefaites, les avocats de M. Christian Nucci, réélu député en 1986, devaient déposer une requête en annulation de la procédure parlementaire, devant le président de ladite commission, le 18-12 (*Le Monde*, 20/21-12), motif pris de ce que la levée de l'immunité de leur client n'aurait pas été décidée préalablement. Que faut-il en penser ? Il importe de faire bonne justice de cette argumentation, en observant que le vote d'une résolution ne saurait être comparé à une levée d'immunité, en ce que les assemblées ordonnent les poursuites, dans un cas, et se bornent à les autoriser, dans l'autre. Dès lors la qualité de ministre prime celle de député et la mise en accusation couvre la levée de l'immunité parlementaire (Rapport Jolibois, S, n° 127, p. 41).

Au Palais-Bourbon, le rapporteur, M. Fanton, aurait tenu le propos inverse, si l'on en croit les termes reproduits au *JO* du 7-10 (p. 4023). Dans un rappel au règlement, le 17-12 (p. 7660), M. Pierre Joxe (s), se faisant l'écho que le président de l'Assemblée nationale, en accord avec le préopinant, s'appretait à insérer un *erratum* au *JO*, a menacé de porter plainte pour faux en écriture publique (art. 145 du code pénal), en rappelant les termes de l'art. 59 RAN. V. *Journal officiel*.

Par suite, le bureau de l'Assemblée, réuni le 22-12 (*Le Monde*, 24-12), a adopté le principe selon lequel le vote de la proposition de résolution vaut levée de l'immunité parlementaire. Au surplus, l'enregistrement vidéo

du débat confirme, selon le bureau, le caractère *flagrant et matériel* de l'erreur commise dans la publication du compte rendu officiel. V. *Journal officiel*. Cependant, dans un nouveau rappel au règlement, ce jour, M. Pierre Joxe a considéré comme nulle et non avenue cette décision (p. 8032) : *On va créer une jurisprudence permettant à des députés de la majorité, quand çà les arrange, à la seule condition que le président de l'Assemblée nationale l'accepte, de faire retirer ce qu'ils ont dit... Dans une procédure judiciaire tout compte, y compris les travaux préparatoires au vote de la résolution* (p. 8034).

Par ailleurs, s'agissant du *vrai-faux passeport* de M. Chalier, la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris a annulé, le 7-12 (*Le Monde*, 9-12), l'ordonnance du doyen des juges d'instruction du rci de Paris qui avait déclaré recevable le 6-10 (*ibid.*, 8-10) la plainte contre X déposée par M. Nucci.

IMMUNITÉS PARLEMENTAIRES

— *Inviolabilité*. M. Paul d'Ornano, sénateur (RPR) représentant les Français de l'étranger, a fait l'objet de poursuites pour infraction aux art. L 51 et L 90 du code électoral (affichage irrégulier pour le compte de l'Association pour l'information des citoyens, dont il est le président). S'appuyant sur les précédents, le rapporteur, M. Rudloff (UC), s'est demandé le 15-12 si les faits étaient « suffisamment graves pour passer avant l'intérêt de l'indépendance du Parlement et de l'exercice du mandat parlementaire » (p. 5483). Au nom de la commission *ad hoc*, il a apporté une réponse lénifiante : « Ces faits sont relativement répandus en période électorale sans qu'ils suscitent en général l'abomination et le scandale », ajoutant que la modicité de l'amende qui les punit atteste que « ce n'est pas un délit auquel le législateur attache une importance de gravité exceptionnelle » (*sic*). Il a été suivi par la Haute Assemblée, qui a également demandé la suspension des poursuites contre M. Pen, sénateur (app. s), de manière cette fois classique (cette *Chronique*, n° 43, p. 207), dans une affaire de diffamation.

Le laxisme ainsi affiché à l'égard de la législation électorale dans une affaire exemplaire (*Le Monde*, 27-11 et *Libération*, 15-12) augure mal de la réforme annoncée du financement des campagnes et du sérieux des limitations envisagées (v. *Partis politiques*). Notons enfin que les mêmes faits ont entraîné la condamnation de l'imprimeur et l'inculpation du directeur de la Société de développement et de diffusion qui avait signé le bon de commande (*Le Monde*, 17-12).

— *Limites à l'irresponsabilité* (art. 26, al. 1^{er} C). M. Jean-Marie Le Pen, député FN de Paris, a été de nouveau condamné (cette *Chronique*, n° 44, p. 185), le 16-11 (*Le Monde*, 19-11), pour provocation à la discrimination

raciale, par la 17^e chambre correctionnelle de Paris, en raison du contenu d'un tract, diffusé lors des élections municipales en 1983, et de propos tenus à Antenne 2 l'année suivante.

V. *Haute Cour de justice, Parlementaires.*

INCOMPATIBILITÉS

— *Décision.* Le CC a rejeté le 24-11, comme il était à prévoir (cette *Chronique*, n° 44, p. 189), la requête de M. Pourchol, électeur du Doubs, visant la prolongation au-delà de six mois de la mission de M. E. Faure, sénateur de ce département. La décision 87-61 (p. 13812) ne retient cependant pas l'exception d'incompétence soulevée par l'intéressé, avec l'appui du secrétariat général du Gouvernement et la caution d'une consultation de M. Rivéro (*Le Monde*, 26-11) ; elle rappelle même les textes applicables, mais constate qu'il appartient au bureau de l'assemblée concernée d'examiner la question de compatibilité, que le Conseil n'intervient qu'en cas de doute ou de contestation, et que la faculté de le saisir « n'est ouverte à aucune autre personne ou autorité ». Sans prendre parti sur le fond, la décision se borne donc à déclarer la requête irrecevable.

JOURNAL OFFICIEL

— *Débats parlementaires.* Se fondant sur l'art. 59, al. 3 RAN, selon lequel le procès-verbal de la séance « devient définitif si le président de l'Assemblée n'a été saisi par écrit d'aucune opposition ou d'aucune demande de rectification vingt-quatre heures après sa publication au *Journal officiel* », M. P. Joxe, président du groupe socialiste, a protesté le 17-12 (p. 7660) contre la rectification envisagée par le président des propos tenus le 7-10 par M. Fanton. Le rapporteur de la commission *ad hoc* avait déclaré selon le *JO* que le vote de la proposition de résolution sur le renvoi en Haute Cour de M. Nucci « ne vaut que pour les faits qui sont reprochés éventuellement à M. Nucci, une fois levée son immunité parlementaire ». Compte rendu sténographique et enregistrement à l'appui, M. Fanton (RPR) affirmait avoir dit au contraire que le vote « vaut, pour ce qui concerne les faits qui sont reprochés éventuellement à M. Nucci, levée de son immunité parlementaire » (p. 7871). M. Chaban-Delmas a indiqué le 22 qu'il voulait faire paraître un erratum, en vertu « d'une prérogative de tous les présidents de toutes les assemblées sous toutes les républiques », et que, devant cette protestation, il avait demandé une consultation au Bureau en s'appuyant sur l'art. 13 RAN, « pas seulement pour le cas présent, mais aussi pour l'avenir » (p. 8035). Comme exemple de cette « pratique courante », le Président a cité l'erratum paru le 20-10 (p. 4561) à propos d'un amendement déclaré non adopté le 15 (p. 4372) alors qu'il l'avait été. V. *Haute Cour de justice.*

LIBERTÉS PUBLIQUES

— *Bibliographie.* N. Guimezanes, *Le droit des étrangers*, A. Colin, 1987 ; F. Luchaire, *La protection constitutionnelle des droits et libertés*, Economica, 1987 ; B. Barret-Kriegel, Les droits de l'homme et le droit naturel, *Mélanges en l'honneur de Maurice Duverger*, PUF, 1987, p. 3 ; Cl. Chanet, Les requêtes individuelles présentées contre la France devant la commission et la Cour européenne des droits de l'homme, *AFDI*, 1986, p. 1252 ; D. Truchet (sous la direction de), La nouvelle réforme de l'audio-visuel, *RFDA*, 1987, p. 343 ; G. Lyon-Caen, La grève, la justice et le droit, *Le Monde*, 3-12 ; Table ronde d'Aix-en-Provence, Le droit de propriété dans les jurisprudences constitutionnelles européennes, 1985, *AJJC*, 1987, p. 207.

— *Droit d'asile.* Le ministre de l'intérieur a procédé à l'expulsion, le 7-12 (*Le Monde*, 8 et 9-12), vers Libreville, au Gabon, d'opposants iraniens et turcs, bénéficiant de la qualité de réfugiés politiques, en application de la procédure d'urgence absolue. Dans l'attente de l'issue de recours contentieux, la commission de recours des réfugiés s'est réunie le 19-12 (*ibid.*, 22-12). Elle est appelée à rendre un avis secret sur les demandes présentées par les avocats des intéressés, et à préserver, autant que faire se peut, ce droit qui honore traditionnellement notre pays, v. B. Frappat, Le pourboire ou l'acompte... (*ibid.*, 9-12).

V. Conseil des ministres, Gouvernement, Président de la République.

— *Droit de grève.* A son tour, le tribunal de Bobigny (cette *Chronique*, n° 44, p. 186), statuant en référé, le 21-11 (*Le Monde*, 23-11), a déclaré illicite le préavis de grève déposé par les pilotes de ligne d'Air Inter. Le chef de l'Etat a réagi sur-le-champ : *Tout principe constitutionnel prévaut sur les autres expressions du droit.* Concernant la réglementation de ce droit, annoncée par le préambule de la Constitution de 1946 et conservée en 1958, elle a pour objet d'accompagner le principe et non de le contredire. Et le chef de l'Etat d'annoncer : *S'il devait arriver que, par la loi, la réglementation finisse par nier le principe dont elle serait censée s'inspirer, je pense que les pouvoirs désignés à cet effet, et en particulier le mien, ne manqueraient pas de demander raison au Conseil constitutionnel* (*ibid.*, 25-11).

— *Liberté d'aller et venir.* Hormis le cas posé par l'impossibilité matérielle de M. Jean-Marie Le Pen de se rendre à Fort-de-France (v. *Parlementaires*), le CE, dans un arrêt d'assemblée, *Buayli* du 6-11 (chr. M. Azi-bert et M. de Boisdeffre, *AJDA*, 1987, p. 712), a été appelé à se prononcer sur la légalité d'un arrêté d'expulsion frappant un étranger qui, en l'espèce, impose comme pays de destination son pays d'origine. Animée par le souci d'opérer une distinction entre l'expulsion et une extradition déguisée,

la Haute Juridiction a estimé devoir *dissocier* l'arrêté d'expulsion et sa modalité d'exécution. En bref, le juge a soumis à son pouvoir d'appréciation la décision déterminant le *lieu de destination* de l'expulsion, en ce qu'elle fait grief *intrinsèquement* à l'intéressé, nonobstant le fait qu'en l'occurrence, la qualité de réfugié politique lui ait été refusée par l'OFPPRA. Cette avancée du principe de légalité peut apparaître comme une utile réplique du juge face aux mesures d'expulsion (on a parlé de *rafles*) prises au titre de la procédure d'urgence absolue à l'encontre de Basques espagnols, le 17 et 18-10 (*Le Monde*, 19 et 20-10), ou plus encore d'Iraniens et de Turcs le 7-12 (*ibid.*, 8-12).

— *Liberté de communication audio-visuelle*. La CNCL, qui publie désormais une *lettre d'information* chaque quinzaine, depuis septembre, est demeurée dans la tourmente (cette *Chronique*, n° 44, p. 188). Après la manifestation d'une nouvelle opinion dissidente (*ibid.*), celle de M. Bouzinac en l'espèce, relevant des erreurs commises (*Le Nouvel Observateur*, 3/4-10), la CNCL a été confrontée à l'affaire Michel Droit. Dans un communiqué du 27-10 (*Le Monde*, 28/29-10), elle a accepté que son président demande d'être, à son tour, inculpé, pour avoir accès au dossier. M. André Santini, ministre délégué à la communication, s'y est rendu le 28-10 et a rasséréiné ses membres (*ibid.*, 30-10). En outre, la CNCL a été mise en cause par le conseil général de la Seine-Saint-Denis, à l'occasion d'un reportage sur FR3 (*Le Monde*, 5-11), et par le président du conseil général de la Guadeloupe à propos de l'expression des élus des DOM sur RFO (*ibid.*, 12-11).

Par ailleurs, de façon inédite, un monteur de TF1 a été inculpé, le 16-10, s'agissant de reportages des manifestations étudiantes et lycéennes de 1986 (*Libération*, 17/18-10).

Enfin, M. Robert Hersant a obtenu un nouveau non-lieu le 23-9 (*Le Monde*, 25/26-10). Ce qui met un terme à une longue procédure (cette *Chronique*, n° 43, p. 208). Mais on ne saurait désespérer de l'Etat de droit pour autant.

LOI DE FINANCES

— *Bibliographie*. L. Philip, *L'ordonnance organique du 2 janvier 1959 relative aux lois de finances*, Documents d'études de la Documentation française, 1987 ; Th. Bréhier, La distribution des « primes », *Le Monde*, 17-11 (sur la « réserve parlementaire », pratique peu connue et évoquée par L. Tallineau, Une annexe budgétaire en quête d'identité, *RDP*, 1987, p. 1072).

— *Conformité de la loi de finances pour 1988*. Suivant la tradition, la loi de finances de l'année a été soumise à l'appréciation du juge. La décision 87-237 DC du 30-12 a frappé de non-conformité l'amendement

Canard enchaîné relatif à la divulgation des revenus de personnes nommément désignées (art. 92).

Selon une démarche classique, le Conseil a repoussé, tout d'abord, le grief articulé contre l'art. 16 dudit projet, concernant la compensation par l'Etat de pertes de recettes fiscales communales en estimant que la fixation d'un seuil, en deçà duquel il n'y a pas lieu à compensation ressortit à la compétence normale du législateur (art. 34 C) ; de même s'agissant de l'art. 68 relatif à la fiscalité des groupes de société, le fait que l'agrément fiscal soit pris par le ministre chargé du budget se présente comme une application de la loi qui fixe les règles afférentes à *l'assiette, le taux et les modalités de recouvrement des modalités de toutes natures* (art. 34 C). En outre, l'art. 100, qui vise l'indemnisation des rapatriés des Nouvelles-Hébrides, loin d'être un cavalier budgétaire, trouve sa place dans ledit projet en ce qu'il a une incidence directe sur les charges de l'Etat, au sens de l'art. 1^{er} de l'ord. du 2-1-1959. Au détour, le juge indique que le législateur dans la mise en œuvre du principe constitutionnel de solidarité nationale doit s'employer à ce que les régimes d'indemnisation respectent le principe de l'égalité de tous devant les charges publiques.

A l'opposé, c'est avec vivacité que le Conseil devait s'opposer, en un moment où la transparence s'avère une exigence de la vie publique, à l'art. 92 d'origine parlementaire (v. *Le Canard enchaîné*, 18-11), qui instaurait une amende fiscale égale au montant des revenus divulgués des personnes assujetties à l'impôt sur le revenu. On se souvient, à ce propos, de l'exercice de démocratie supplétive auquel ce journal satirique s'adonna en 1972, à l'égard du Premier ministre en exercice. Dans l'esprit du juge, et suivant sa décision *Sécurité et liberté*, des 19/20-1-1981 (CCF, 17, p. 245), cette amende s'analyse en une sanction ayant le caractère d'une punition, et revêt, en l'espèce, un caractère *manifestement disproportionné*. Elle méconnaît donc le principe de *proportionnalité* posé à l'art. 8 de la Déclaration de 1789, sans qu'il soit expédient d'examiner les autres moyens, car l'art. 92 doit, en tout état de cause, être déclaré contraire à la Constitution. La promptitude de la formule traduit sans contredit l'humeur du juge à l'égard de l'inacceptable.

— *Conformité de la loi de finances rectificative pour 1987*. La décision 87-239 DC du 30-12 (p. 15763) est à l'origine de la censure par le cc de l'art. 13 de ladite loi, par lequel le Parlement, en méconnaissance, tout à la fois, du principe du consentement à l'impôt (art. 14 de la Déclaration de 1789) et de l'art. 34 C qui définit sa compétence en matière fiscale, délèguait à l'assemblée générale des chambres de commerce et d'industrie le pouvoir de fixer annuellement le montant de la taxe additionnelle à la taxe professionnelle pour frais desdites chambres. Par voie de conséquence, le législateur est resté en deçà de sa compétence et a méconnu les dispositions à valeur constitutionnelle susmentionnées.

MINISTRE

— *Attributions.* Le décret 87-839 du 15-10 (p. 12022) fixe les attributions de M. Camille Cabana, ministre délégué auprès du PM, chargé des rapatriés et de la réforme administrative (cette *Chronique*, n° 42, p. 178). Chargé entre autres de son exécution (art. 22 C), un rectificatif (p. 12088) est, cependant, venu pallier... l'absence de son contreseing.

V. *Gouvernement, Premier ministre.*

ORDRE DU JOUR

— *Ordre du jour complémentaire.* La conférence des présidents a proposé le 2-10 l'inscription à l'ordre du jour complémentaire du 7 des conclusions du rapport de la commission *ad hoc* sur la proposition de résolution portant mise en accusation de M. Nucci devant la Haute Cour de justice. Cette proposition a été adoptée après les explications de vote des groupes, sauf le Front national, dont les membres n'assistaient pas à la séance d'ouverture de la session. V. *Groupes, Haute cour de justice, Journal officiel.*

— *Ordre du jour prioritaire.* Les incessantes modifications de la fin de session ont provoqué de vives protestations, notamment du président du groupe socialiste, M. P. Joxe, qui a évoqué le 10-12, « le désordre des jours qui viennent » (p. 7089), et du président de la commission des lois, M. Mazeaud (RPR), qui s'est étonné le 19-12 que le ministre chargé des relations avec le Parlement ait fait allusion à l'accord des commissions concernées (p. 7841). M. Ducloné (PC) a enfin ironisé le 20-12 sur le *zapping* qui faisait suspendre pour un quart d'heure la discussion du projet sur l'action en justice des associations de consommateurs afin d'entamer celle des opérations de télé-promotion (p. 7947) : la raison en était la mention à l'ordre du jour de la session extraordinaire de la « suite de la discussion » de ce dernier texte qui devait donc être engagée avant la fin imminente de la session ordinaire.

— *Rôle de la conférence des présidents.* A la suite d'un rappel au règlement de M. Collomb (s) qui protestait le 3-11 contre le fait que M. Séguin ait utilisé trois heures et demie, alors que la conférence des présidents n'avait prévu qu'une heure et demie pour le Gouvernement dans la discussion du budget des affaires sociales, M. Chaban-Delmas a rappelé que la répartition des temps de parole y avait lieu d'un commun accord, mais que la règle constitutionnelle (art. 31) permet au Gouvernement de ne pas respecter le temps de parole convenu (p. 5286). V. *Questions.*

PARLEMENT

— *Bibliographie.* D. Maus, *Le Parlement français, de l'alternance à la cohabitation (1981-1987)*, Maison française d'Oxford, 16/17-10.

— *Crédits.* Les crédits affectés aux assemblées pour 1988 atteindront plus de 3 milliards (1 907 887 000 pour l'AN et 1 110 244 000 pour le Sénat), en augmentation de 2,7 % (*Le Figaro*, 17/18-10).

— *Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.* Le rapport sur les conséquences de l'accident de la centrale de Tchernobyl, présenté par MM. J.-M. Rausch et R. Pouille, respectivement sénateurs (UC) de Moselle et (UREI) de Meurthe-et-Moselle, propose la création d'une agence nationale de la sécurité et de l'information nucléaire (AN, n° 1156, S, n° 179).

— *Publications.* Le *Bulletin de l'Assemblée nationale* et le *Bulletin d'informations rapides* du Sénat publient désormais un tableau très clair présentant l'état d'avancement des travaux législatifs (stade de la navette, adoption définitive, instance de promulgation ou saisine du CC).

PARLEMENTAIRES

— *Exercice des compétences de droit commun.* L'Événement du jeudi a été condamné le 18-11 (*Le Monde*, 20-11), par la 1^{re} chambre civile du tribunal de Paris, pour immixtion dans la sphère de la vie privée (art. 9 du code civil) de M. Christian Nucci, député (S).

— *Liberté d'aller et venir.* M. Jean-Marie Le Pen, député FN, n'a pu se rendre en Martinique, en raison de l'impossibilité d'y atterrir, le 6-12 (*Le Monde*, 8-12). Ayant fait appel au chef de l'Etat, celui-ci, après lui avoir laissé le soin d'engager les démarches nécessaires pour faire valoir ses droits, a précisé : le *Président de la République ne saurait se substituer à la libre appréciation ni de l'autorité judiciaire ni des institutions représentatives en cause.* Quant à la libre circulation sur l'ensemble du territoire, en dehors de circonstances exceptionnelles (premier conflit mondial ou guerre d'Algérie), elle s'analyse, selon le chef de l'Etat, en un *principe de valeur constitutionnelle uniformément applicable, sans autre formalité à tous les citoyens français ainsi qu'aux étrangers en situation régulière* (13/14-12).

V. *Président de la République.*

— *Mission*. M. F. Bayrou, député (UDF-CDS) des Pyrénées-Atlantiques, a été nommé à la présidence du groupe permanent de lutte contre l'illettrisme (*Démocratie moderne*, 29-10), et M. L. Bouvard, député (UDF-CDS) du Morbihan, a été chargé par M. Méhaignerie, ministre de l'équipement, du logement et de l'aménagement du territoire, d'une mission sur la concentration géographique des activités (*ibid.*, 26-11). D'autre part, M. M. Hannoun, député (RPR) de l'Isère, a remis au Gouvernement le rapport qui lui avait été demandé en juin sur « le racisme et les discriminations en France » (*Le Monde*, 21-11).

V. Incompatibilités.

PARTIS POLITIQUES

— *Bibliographie*. P. Avril, L'approche institutionnelle des partis politiques, *Mélanges en l'honneur de Maurice Duverger*, PUF, 1987, p. 229 ; J. Charlot, Gouvernement à l'essai : le pouvoir dans les partis politiques, *ibid.*, p. 271.

— *Financement*. Interrogé le 16-11 sur les « affaires » (Lucaire, fausses factures de Lyon, etc.), le Président de la République a affirmé la nécessité d'assainir les rapports entre l'argent et la politique et a déclaré qu'il suffisait que le Gouvernement dépose un projet « dans les jours qui viennent », pour lequel il convoquerait, si nécessaire, une session extraordinaire (*Le Monde*, 18-11). Après un instant d'hésitation, le Premier ministre a réuni les chefs des cinq partis représentés par un groupe à l'AN (PC, PS, UDF, RPR et FN) le 26-11, puis le 9-12 (*ibid.*, 27-11 et 11-12). Sur cette question, v. cette *Chronique*, n° 43, p. 210, et J.-J. Israël, Ressources des partis : à qui se fier ? (*Le Monde*, 26-11), P. Avril, Finances des partis et neutralité de l'Etat (*ibid.*, 16-12). V. *Immunités*.

— *Jurisprudence judiciaire*. Il est rare que la justice soit saisie des polémiques internes à la vie d'un parti, comme cela a été le cas après que M. Philippe Malaud, président du Centre national des Indépendants, eut démis de ses fonctions de secrétaire général M. Yvon Briant, député non inscrit (ex.-FN) du Val-d'Oise. Saisi en référé par ce dernier, le président du TCI de Paris a déclaré le 16-10 la décision « manifestement irrégulière », car elle relevait de la compétence du comité directeur aux termes des statuts du CNI (*Le Monde*, 18/19-10). Après diverses péripéties, notamment la convocation également irrégulière d'une assemblée générale de la fédération de la Seine-Saint-Denis (*ibid.*, 16-12), la polémique a trouvé son épilogue le 15-12 avec l'élection de M. Féron à la présidence du CNI contre M. Malaud et la réélection de M. Briant au secrétariat général (*ibid.*, 17-12).

— *Dédoublement fonctionnel*. Le ministre de l'intérieur ayant déclaré au *Club de la presse* que des instructions avaient été données pour que les présentations à l'élection présidentielle soient réservées aux candidats de la majorité, M. Arrighi (FN) a rappelé « l'existence de dispositions du code électoral et du code pénal qui punissent les pressions visant à influencer le collège électoral ». M. Pasqua lui a répondu qu'il s'était exprimé « en qualité de membre des instances dirigeantes du RPR » (7-10, p. 3998). Interrogé, toujours par M. Arrighi, qui estimait que les déclarations de M. Léotard contre tout accord avec le Front national, à l'occasion de l'élection cantonale partielle de Marseille, n'étaient pas « détachables de ses responsabilités ministérielles », le ministre chargé des relations avec le Parlement a répondu qu'il s'était exprimé « dans le cadre normal de ses fonctions de secrétaire général d'un parti politique » (25-11, p. 6432).

POUVOIR RÉGLEMENTAIRE

— *Délégation*. Par décision 87-152 L du 24-11 (p. 13812), le CC a été appelé à se prononcer, par-delà la sémantique, sur la nature juridique de la dénomination *Office national d'immigration* visé dans divers articles du code du travail, ainsi que de celui de la Sécurité sociale. Tout en considérant qu'en raison du monopole dont il dispose ledit office constitue à lui seul une nouvelle catégorie particulière d'établissements publics (CCF, 11, p. 351), dont la création ressortit à la compétence du législateur (art. 34 C), le juge a estimé, toutefois, que la dénomination conférée à cet établissement ne concerne pas, par elle-même, ses règles constitutives. En dehors de l'éventualité d'une dénaturation de celles-ci, la dénomination revêt donc un caractère réglementaire.

PREMIER MINISTRE

— *Intérim*. En l'absence du Premier ministre, lors des fêtes de fin d'année, les décrets du 22-12 (p. 15238 et 15328) ont confié successivement son intérim à MM. André Giraud, ministre de la défense, et Edouard Balladur, ministre d'Etat, ministre de l'économie et des finances. On relèvera, qu'à cette occasion, pour la première fois, pense-t-on, un membre du Gouvernement occupant le 4^e rang, selon le décret de nomination (cette *Chronique*, n^o 40, p. 186), a été appelé à l'exercer.

— *Services*. La délégation interministérielle pour la sécurité des systèmes d'information a été rattachée, aux termes du décret 87-862 du 26-10 (p. 12527) au secrétariat général de la défense nationale (SGDN). Ladite délégation est chargée, entre autres, de la protection des systèmes d'information gouvernementale, de la cryptographie et de l'utilisation des clés de chiffrement.

PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

— *Bibliographie.* O. Duhamel et J. Jaffré, *Le nouveau président*, Le Seuil, 1987 ; J. Massot, *L'arbitre et le capitaine*, Flammarion, 1987 ; B. Pays, *L'article 5 de la Constitution du 4 octobre 1958*, thèse Paris I, 1987 ; R. Romi, *Le Président de la République, interprète de la Constitution*, RDP, 1987, p. 1265 ; S. Monclaire, *L'épouse du chef de l'Etat sous la V^e République*, *Mélanges en l'honneur de Maurice Duverger*, PUF, 1987, p. 365.

— *Article 2 C.* Souhaitant que la France « s'ouvre plutôt que de se fermer », M. Mitterrand a affirmé à Bondy le 25-11 qu'elle « n'a pas à prétendre je ne sais quelle distinction qui ferait d'elle un peuple recherchant les fausses puretés de la race » (*Le Monde*, 27-11).

— *Chef des armées.* Le Président de la République a présidé un conseil de défense le 15-12 (*Bulletin quotidien*, 15-10). V. Dyarchie. Il s'est rendu à Djibouti et a donné le 23-12 une interview à Antenne 2 depuis les porte-avions *Clemenceau*, après avoir déclaré que la présence de la flotte dans la région « ne fait pas partie des négociations » avec l'Iran (*ibid.*, 25-12).

— *Collaborateurs.* M. Régis Debray, qui avait quitté l'Elysée après sa nomination au Conseil d'Etat le 15-2-1985 (cette *Chronique*, n° 34, p. 186), a retrouvé ses fonctions de chargé de mission auprès du Président de la République le 12-10 (p. 11911). Le conseil des ministres du 14-10 a nommé préfet du territoire de Belfort M. Cyrille Schott, conseiller technique au cabinet du Président de la République depuis 1982 (*Le Monde*, 16-10). Le préfet Prouteau, conseiller technique à la présidence, a été inculpé de subornation de témoins par le juge d'instruction chargé des suites de l'affaire des Irlandais de Vincennes (*ibid.*, 30-10, v. cette *Chronique*, n° 44, p. 192).

— *Condition.* Le classique bulletin de santé a été publié le 16-12 (*Le Monde*, 18-12) pour la treizième fois.

— *Coprince des Vallées d'Andorre.* Selon la tradition, le syndic général d'Andorre a prêté serment d'allégeance au coprince français, le 27-10 (*Le Figaro*, 28-10). La remise de la *questia*, qui s'en est suivie, a été l'occasion pour M. François Mitterrand de se prononcer à nouveau sur la modernisation des institutions des Vallées (cette *Chronique*, n° 40, p. 187).

— *Droit de grâce.* De manière inhabituelle, le garde des sceaux répond en détail à une question de M. Devedjian (RPR) sur l'exercice du droit de grâce (AN, Q, p. 6354).

— *Epouse du Président.* Mme Danielle Mitterrand a visité les « villages d'enfants » en compagnie de l'épouse du président péruvien (*Le Monde*, 13-10). Elle a publié un article consacré à la lutte menée contre le SIDA (*ibid.*, 28-11).

— *Fonction.* Interrogé sur l'affaire Luchoire et les ventes d'armes à l'Iran, M. Mitterrand a déclaré le 16-11 à RTL : « La Constitution ne m'a pas chargé de vérifier les autorisations d'exportation de matériels de guerre » (*Le Monde*, 18-11).

— *Fonction tribunicienne.* Devant le Conseil économique et social, le 28-10, le chef de l'Etat a affirmé : *Qui recherche la cohésion sociale ne peut que contribuer à la cohésion nationale. J'aimerais voir ce souci mieux partagé en d'autres lieux* (*Le Monde*, 30-10). Ulérieurement, à RTL le 16-11, il devait renchéir : *Je n'assume pas la responsabilité économique de la France. J'ai cependant pour mission de veiller à ce que les Français, quelle que soit leur catégorie sociale, puissent s'en tirer le mieux possible lorsque cela va mal, c'est-à-dire que je suis en droit de demander que les mesures prises puissent compenser les injustices du sort, pour rétablir autant qu'il est possible justice et équité sociales* (*Le Monde*, 18-11).

De surcroît, la préoccupation constante du Président, à l'égard de l'évolution de la Nouvelle-Calédonie, est à l'origine d'une prise de position, le 23-12, à bord du *Clemenceau* : *Le devoir du Gouvernement et le mien, c'est de saisir ou de créer toutes les occasions d'accélérer ou de provoquer l'apaisement. Il n'est pas d'exciter les antagonismes, d'aggraver les querelles qui finiront mal... Toute fraction de la population, toute population qui dépend de notre histoire doit être respectée. Sinon la France commettrait une grave faute contre elle-même* (*Libération*, 24-12).

— *Interventions.* L'expulsion de réfugiés iraniens vers le Gabon a provoqué cette mise au point, le 23-12 à Antenne 2 : *Il y a le droit, ce droit est contenu dans notre Constitution, qui reconnaît le droit d'asile, d'autre part, il existe un droit international... Je suis naturellement en relation avec le haut-commissariat aux réfugiés. Ils ont fait appel à moi... Si les conditions juridiques n'ont pas été respectées, il faut remettre en position la discussion sur le droit des réfugiés en question* (*Le Monde*, 25-12).

— *Garanti de l'indépendance de l'autorité judiciaire.* Dans le même moment où le chef de l'Etat témoignait de sa sollicitude aux juges d'instruction, à propos de l'affaire Michel Droit, il était accusé, une fois encore (cette *Chronique*, n° 44, p. 192), par le garde des sceaux d'exercer une forme de pression sur la justice successivement, le 24-11 (*Le Monde*, 25-11), suite à une prise de position concernant une éventuelle réglementation du droit de grève, et le 23-12 (*ibid.*, 25-12) s'agissant de sa déclaration ce jour, à bord du *Clemenceau*, en mer Rouge, relative à l'incarcération d'un dirigeant indépendantiste en Nouvelle-Calédonie. Le garde

a déclaré, en cette circonstance : *Tout commentaire public de la part des autorités politiques ne peut être interprété par les juges de Nouméa que comme une pression sur le cours normal de la justice.*

— *Père de la nation.* En rendant hommage le 11-11, à Georges Clemenceau, dans son village natal de Mouilleron-en-Pareds, le chef de l'Etat a déclaré : *Il faut une longue vie et de nombreux combats pour être reconnu par la patrie tout entière. On ne peut pas choisir la route escarpée des grands choix en plaisant à tout le monde (Le Monde, 13-11).*

— *Remise de lettre de créance* (art. 14 C). Au lendemain de la libération du coopérant, M. Pierre-André Albertini, le président a reçu le nouvel ambassadeur d'Afrique du Sud, le 2-10 (*Le Monde*, 4-10).

— *Vœux.* « Pendant les mois qui viennent et dont on peut prévoir qu'ils connaîtront des turbulences, votre confiance m'aidera » a déclaré le chef de l'Etat le 31-12 à la télévision (*Le Monde*, 2-11).

V. *Autorité judiciaire, Gouvernement, Libertés publiques, Parlementaire, Premier ministre, République, Session extraordinaire.*

QUESTION PRÉJUDICIELLE

— *Règlement du Sénat.* Prévues par l'article 44, al. 4, la question préjudicielle ne provoque pas le rejet du texte, mais subordonne sa discussion à la réalisation d'une condition. Son application restant très limitée, selon *Pour connaître le Sénat* (La Documentation française, 1983, p. 176), celle qui en a été faite le 10-12 lors de la discussion de la mise en accusation de M. Nucci mérite d'être signalée. Les sénateurs socialistes demandaient que le débat soit suspendu jusqu'à ce que les dossiers en cours sur la même affaire aient été réglés et donc que le secret de l'instruction ait été levé (p. 5256). V. *Haute Cour de justice.*

QUESTIONS

— *Questions au Gouvernement.* S'il est loisible au président de séance de retirer la parole à un parlementaire (art. 54 RAN) en dehors, il est vrai, du président et du rapporteur de la commission saisie au fond (art. 56), il ne peut, en revanche, que faire des observations, aux membres du Gouvernement, en vue d'une plus grande concision. En effet, aux termes de l'art. 31 C, ces derniers *sont entendus quand ils le demandent.* C'est ainsi que le président Jacques Chaban-Delmas est intervenu lors de la séance du 28-10 (AN, p. 4980), de façon à ce que les questions de tous les groupes puissent bénéficier du support médiatique de FR3 (v. *Rapports au règlement*).

— *Questions écrites.* V. *Président de la République (Droit de grâce).*

QUORUM

— *Article 61, al. 1^{er} RAN.* M. Billardon (s) qui présidait le 9-10 refusa la vérification du quorum réclamée par le président du groupe du Front national, M. Le Pen, pour le scrutin sur une demande de suspension de séance, en rappelant que l'art. 61, al. 1^{er} du règlement dispose que « l'Assemblée est toujours en nombre pour délibérer et pour régler son ordre du jour ». A l'appui de sa décision, il se référa à Eugène Pierre qui précise que la suspension de séance est « une pure question d'ordre du jour » (p. 4155).

— *Applications.* L'art. 61, al. 2 RAN a été appliqué deux fois le 9-10 à la demande de M. Le Pen (FN), sur un amendement (p. 4106), puis sur l'ensemble du projet sur les stupéfiants (p. 4185). Les deux fois, le quorum n'étant pas atteint, la séance a été levée et le vote reporté à la séance suivante. Il est à noter que M. Billardon qui présidait n'a pas retenu la « jurisprudence Mestre » selon laquelle il n'est pas possible de procéder à la vérification deux fois au cours d'un même débat (cette *Chronique*, n° 41, p. 223).

La vérification du quorum a également été demandée par M. Joxe (s) le 8-12 sur le vote d'ensemble de la loi de finances rectificative (p. 6963) et le 9-12 sur une question préalable au projet sur la détention préventive (p. 7028). Faute de quorum, le scrutin a été reporté à la séance suivante. Au total, l'art. 61, al. 2 a été appliqué dix fois depuis le début de la législature (cette *Chronique*, n° 43, p. 213). V. *Séance*.

RAPPEL AU RÈGLEMENT

— *Exception.* En dépit de la convention selon laquelle l'art. 58, al. 1^{er} n'est pas appliqué lors de la séance des questions au Gouvernement, le président Chaban-Delmas a donné « exceptionnellement » la parole à M. Ducoloné (PC) au sujet du déroulement de cette séance le 28-10 (p. 4988). V. *Questions*.

En revanche, bien que l'art. 136 RAN dispose : « Aucune autre intervention ne peut avoir lieu » au cours de la séance des questions orales, M. Alain Richard (s) qui présidait a donné la parole à M. René André (RFR) le 11-12, mais il la lui a aussitôt retirée parce qu'il engageait un débat sous couvert d'un rappel au règlement (p. 7152).

— *Substitut à une interpellation.* C'est une véritable interpellation au garde des sceaux sur le malaise actuel de la justice qu'a développée M. Roland Dumas (s) le 9-12 (p. 6988), en préface à la discussion générale du projet sur la détention provisoire que M. Chalandon a tenté de présenter ensuite sans parvenir à se faire entendre, les députés socialistes réclamant qu'il réponde aux questions posées par M. Dumas. V. *Séance*.

RÉFÉRENDUM

— *Bibliographie.* R. Chiroux, L'échec du référendum d'initiative parlementaire. Un nouvel avatar de l'histoire du référendum sous la V^e République, *Annales de la faculté de droit et de science politique* de I. Clermont ; J. Chapsal, Propos sur le référendum, *Mélanges en l'honneur de Maurice Duverger*, PUF, 1987, p. 51 ; L. Favoreu, Le référendum sur le référendum : exemple d'un débat anachronique, *ibid.*, p. 79 ; F. Goguel, De la conformité du référendum du 28 octobre 1962 à la Constitution, *ibid.*, p. 115.

RÉPUBLIQUE

— *Bibliographie.* J. Chapsal, *La vie politique sous la V^e République*, 2 vol. (1958-1987), PUF, 1987 ; Y. Mény, *Politique comparée. Les démocraties : Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Italie*, RFA, Monchrestien, 1987 ; D. Maus, *Les grands textes de la pratique institutionnelle de la V^e République*, La Documentation française, 3^e éd., 1987 ; D. Chagnollaud, La conception gaullienne de l'Etat : une monarchie républicaine ?, *Mélanges en l'honneur de Maurice Duverger*, PUF, 1987, p. 43 ; G. Vedel, Postface à un exercice de rétro-fiction, *ibid.*, p. 217 ; O. Duhamel, Remarques sur la notion de régime semi-présidentiel, *ibid.*, p. 581.

— *Tradition républicaine.* Le ministre de l'intérieur rappelle (AN, Q, p. 6786) que le préfet accompagne le ministre en visite, mais s'abstient de participer, à ses côtés, à une réunion électorale.

— *Rééquilibrage (encore).* Dans la perspective tracée, par Georges Pompidou, dans sa déclaration de Brégançon en 1970, M. Raymond Barre a déclaré à TF1, le 6-12 (*Libération*, 7-12) : *Le Président de la République est en charge de l'essentiel. Son rôle est d'être à l'écoute des Français. Il n'appartient à personne, doit résister aux corporatismes et assurer l'impartialité du pouvoir.*

De son côté, M. Jacques Chirac confirme son analyse antérieure (cette *Chronique*, n^o 41, p. 222). Au club de la presse d'Europe 1, le 20-12 (*Le Monde*, 22-12), il a repris à son compte le thème présidentiel de la dérive (*ibid.*, n^o 44, p. 194) : *Je ne suis pas sûr que ce soit une très bonne évolution... La cohabitation aura eu, probablement, le mérite de marquer les limites qu'il convenait d'avoir dans une présidentialisation excessive de notre régime. La France ne doit pas avoir un Président-monarque, ou un Président empereur... pas un Président exclusivement arbitre mais un Président qui assume à la fois les responsabilités essentielles : politique étrangère, défense, et qui donne les grandes impulsions mais qui laisse le Gouvernement gouverner... Il ne serait pas sain, a-t-il remarqué par ailleurs, que la France*

dispose d'un président qui se mêle de tout, avec un cabinet qui forme très rapidement un gouvernement bis (*ibid.*).

Enfin, M. Michel Rocard s'est rallié, à son tour, à cette conception : *Que tout remonte... n'est pas forcément dramatique. Ce qui l'est, c'est qu'un chef de l'Etat descende en personne pour s'occuper de ce qui n'est pas de son ressort... Partout, il faut un vrai patron. Mais il n'existe plus nulle part de patron Zorro, omniscient. Cela, c'est une époque révolue (L'Express, 25-12). En définitive, le souverain tranchera, le moment venu, comme il avait décidé naguère la coexistence.*

RESPONSABILITÉ DU GOUVERNEMENT

— *Article 49, al. 1^o.* Pour la 3^e fois depuis le 9-4-1986, M. J. Chirac a engagé la responsabilité du Gouvernement sur une déclaration de politique générale, le 3-12. Le Premier ministre, dont l'initiative avait surpris certains de ses alliés de l'UDF, considérait que ce vote de confiance devait manifester clairement « la volonté sans faille de notre majorité de maintenir son union au service de la France » (p. 6721). L'Assemblée a approuvé la déclaration par 295 voix (les 157 RPR, les 132 UDF, un Front national, M. Frédéric-Dupont et 5 non-inscrits : MM. D. Bernardet, Y. Briant, B. Chauvière, J. Royer et A. Thien Ah Koon), contre 282 (les 214 socialistes, les 35 communistes, 32 Front national et 1 non-inscrit). Il n'y a pas eu d'abstention.

Au Sénat, la déclaration du Gouvernement a été lue par M. Balladur, ministre d'Etat et n'a été suivie d'aucun débat, conformément au règlement et à la jurisprudence du CC (décision 76-64 DC du 2-6-1976), bien que la lecture du *Bulletin d'informations rapides* puisse le laisser penser : les interventions mentionnées sont en fait des interruptions.

— *Article 49, al. 4.* Confirmant le parallélisme pratiqué en avril 1986 et 1987 (cette *Chronique*, n^o 42, p. 192), le Premier ministre a demandé au Sénat d'approuver une déclaration de politique générale, ce qu'il a fait le 9-12 par 226 voix contre 68 (les 15 communistes, 47 socialistes et 6 Gauche démocratique, 5 autres membres de ce groupe s'abstenant), tandis que 20 sénateurs ne participaient pas au scrutin, dont 17 socialistes.

SÉANCE

— *Incidents.* La 2^e séance du 8-10 a été levée au bout de dix minutes, après que le garde des sceaux eut renoncé à présenter le projet sur les stupéfiants, deux députés de la majorité étant présents, alors que le Front national avait mobilisé ses membres (p. 4071). La même situation s'est reproduite le lendemain, mais le projet fut finalement adopté à 7 h 55 au terme d'une nuit qui marquera les annales. V. *Assemblée nationale, Quorum, Vote bloqué, Vote personnel.*

— *Obstruction.* M. Billardon (s), qui présidait, a levé la 1^{re} séance du 9-12, le garde des sceaux ne parvenant pas à se faire entendre pour présenter son projet sur la détention provisoire. V. *Rappel au règlement.*

— *Télévision.* Lors du débat sur la déclaration de politique générale du 3-12, M. Chaban-Delmas a retiré la parole à M. L. Jospin qui avait épuisé les trente minutes attribuées aux cinq principaux orateurs des groupes pour que leurs interventions puissent être intégralement retransmises par la télévision. Le 1^{er} secrétaire du PS poursuivant son intervention, le Président décida que ses propos ne seraient plus enregistrés, puis il suspendit la séance, « le temps que M. Jospin regagne son banc » (p. 6725). En signe de protestation, les membres du groupe socialiste quittèrent alors l'hémicycle.

SÉNAT

— *Bibliographie.* Sénat, Analyse des discussions législatives et des scrutins publics. Seconde session ordinaire et première session extraordinaire, 1986-1987, J.-P. Fourcade, A propos du rôle du Sénat, *Mélanges en l'honneur de Maurice Duverger*, PUF, 1987, p. 93.

— *Administration.* Le bureau a nommé secrétaire général de la présidence, le 16-12, M. Jacques Ollé-Laprune en remplacement de M. Jean Guyomarc'h (cette *Chronique*, n° 39, p. 177), admis au congé spécial et qui a reçu le titre de secrétaire général du Sénat. M. François Retournard remplace M. Ollé-Laprune à la direction générale des services législatifs, et il est lui-même remplacé à la direction du service des commissions par M. Jacques Bloch (*BIRS*, 21-21).

V. *Haute cour de justice, Responsabilité gouvernementale.*

SESSION EXTRAORDINAIRE

— *Convocation et clôture.* Conformément à la tradition (cette *Chronique*, n° 43, p. 215), le chef de l'Etat a accédé à la demande du Premier ministre en convoquant le Parlement, pour le 21-12 (décret du 19-12, p. 14855), en vue d'achever l'examen de 23 textes de loi, dont 4 d'origine parlementaire. Le décret de clôture (p. 15801) est intervenu le lendemain. La précipitation est à la mesure du dépérissement de l'art législatif.

— *Prérogative présidentielle.* L'éventualité d'une session extraordinaire consacrée à la poursuite de l'examen du projet de loi portant modification du statut de la Régie Renault, qui s'était heurté à l'obstruction des députés communistes, a été le prétexte d'un ferme rappel des prérogatives prési-

dentielles (V. *Constitution*). Il y a lieu d'ajouter que M. Jacques Chirac devait s'abstenir, au cours du conseil, de présenter une demande l'autorisant à engager la responsabilité du Gouvernement sur la base de l'article 49, al. 3 C, et, plus encore, de contester l'interprétation délivrée par le Président de la République, ce qui confirme le rôle constitutionnel de celui-ci. A Europe 1, le 20-12, après qu'il eut déclaré avoir demandé l'inscription dudit projet dans le cadre d'une session extraordinaire et s'être vu opposer, par M. François Mitterrand, un refus, M. Jacques Chirac a conclu : *C'est parfaitement conforme à ses prérogatives présidentielles et je ne l'ai jamais contesté* (*Le Monde*, 22-12).

SUSPENSION DE SÉANCE

— *Refus*. M. Labbé (RPR) qui présidait a refusé, le 28-10, la suspension de séance que M. Bassinet avait demandée au nom du groupe socialiste pour protester contre l'absence des députés de la majorité, en considérant qu'il s'agissait d'un abus de cette procédure que l'art. 58 RAN prévoit pour la réunion d'un groupe (p. 4800). D'autre part, M. Millon (UDF) a reporté après le vote de la question préalable sur la détention provisoire la suspension de séance demandée par M. Ducoloné, le 10-12, au nom du groupe communiste (p. 7071). V. *Séance*.

VOTE

— *Contestation*. M. Martinez ayant protesté à la suite du rejet d'un amendement communiste sur la publicité du patrimoine et des revenus des parlementaires en affirmant que le Front national l'avait voté, M. Billardon, qui présidait le 4-12, déclara qu'il y avait doute et qu'il allait procéder à une nouvelle épreuve, mais le ministre chargé de la sécurité se hâta de demander un scrutin public pour faire repousser l'amendement (p. 6802). Un incident similaire, le 10-12, donna l'occasion à M. Gollnisch (FN) de suggérer que les secrétaires contrôlent les votes, conformément à l'article 52, al. 3 RAN, faisant ainsi allusion aux incidents du 8-10 (p. 7086). V. *Vote personnel*. Pour un précédent sous la 7^e législature, CCF, 19, p. 438.

VOTE BLOQUÉ

— *A l'AN*. Le scrutin unique de l'article 44, 3 C, a été demandé dans la nuit du 9 au 10-10 pour l'adoption des articles et de l'ensemble du projet relatif à la lutte contre les stupéfiants, après que le garde des sceaux eut réclamé la réserve des votes afin « de ménager la peine du

petit nombre de parlementaires participant à ce débat qui ont la charge de manipuler les clés » (p. 4124).

Il a ensuite été demandé en 2^e délibération de la 1^{re} partie de loi de finances, le 16-10, pour revenir sur des dispositions adoptées par l'Assemblée (p. 4486), puis sur la 2^e partie, le 3-11, avec la réserve d'un amendement du FN visant le remboursement de l'ivg (p. 5330), sujet qui devait provoquer le 19-12 un autre vote bloqué contre un amendement analogue au projet sur la Sécurité sociale (p. 7870). S'y sont ajoutés le 14-11 des amendements concernant les bouilleurs de crû et la TVA sur les vidéocassettes (p. 5924), et le même jour, en 2^e délibération de l'ensemble de la loi de finances modifié par les amendements du Gouvernement (p. 5927). Les désaccords internes de la majorité sur l'affectation du produit de la cession de la Caisse nationale de Crédit agricole ont amené M. Juppé à demander le 8-12 la réserve des amendements litigieux, suivie d'un scrutin unique sur l'ensemble de la loi de finances rectificative (p. 6977). On relève enfin une cascade de votes bloqués dans les derniers jours : 20-12 sur les textes des CMP amendés par le Gouvernement concernant les bourses (p. 7904) et les marchés à terme (p. 7910), suivie le 21 par les transmissions d'entreprises (p. 8007), et enfin, le 22, par l'action des consommateurs en justice (p. 8059).

— *Au Sénat.* Le Gouvernement a appliqué trois fois l'article 44, al. 3 durant la session, à chaque fois en 2^e délibération : le 19-11 sur la 1^{re} partie de la loi de finances (p. 4160), le 5-12 sur certains articles de la 2^e partie (p. 5100), le 16-12 sur l'ensemble de la loi de finances rectificative pour 1987 (p. 5575).

VOTE PERSONNEL

— *Bibliographie.* André Rossinot, Des remèdes contre l'absentéisme, *Le Figaro*, 16-10 ; Pierre Mazeaud, L'absentéisme parlementaire n'est pas une fatalité, *Le Monde*, 3-11.

— *Incident.* L'application de l'article 27 C, dont le CC a estimé dans sa décision 86-225 du 23-1 qu'il n'interdit pas de tourner les clés des députés absents (cette *Chronique*, n° 42, p. 193), a donné lieu à de vifs incidents dans la nuit du 9-10, lors de la discussion du projet sur les stupéfiants. Après que le Président eut refusé la vérification du quorum pour le scrutin sur une suspension de séance demandée par M. Gollnich (FN) à titre personnel (v. *Quorum*), ce dernier et son collègue Bachelot, excipant de leur qualité de secrétaire, montèrent à la tribune en exigeant de vérifier les délégations, conformément à l'article 52, al. 3 RAN. M. Billardon (s) qui présidait n'en déclara pas moins le scrutin ouvert, et le compte rendu indique : *Des membres du groupe Front national quittent leurs bancs et vont manipuler les clés de vote dans les travées des groupes RPR, UDF*

et socialistes dont les députés protestent (p. 4157). Dans un rappel au règlement, Mme Trautmann s'indigna qu'un député du FN ait tourné les clés des membres du groupe socialiste « alors qu'il n'avait évidemment pas de délégation pour cela », et M. Descaves (FN) répliqua : « Aucune délégation n'a été vérifiée ! » Le président du groupe, M. Le Pen, devait indiquer ensuite qu'il s'agissait, en quelque sorte d'une démonstration par l'absurde.

— *Erreur de manipulation.* Les députés de la majorité présents ayant oublié de tourner les clés d'une travée, une partie des crédits de l'éducation nationale ont été repoussés le 28-10 par 284 voix contre 284 (*Le Monde*, 30-10). Pareille mésaventure s'était déjà produite le 20-6 (cette *Chronique*, n° 43, p. 217). La même erreur s'est renouvelée le 6-11 à deux reprises sur les crédits de la communication (*Le Monde*, 9-11).

Pouvoirs-biblio

CINQUIÈME RÉPUBLIQUE

Alain DUHAMEL, *Le Ve Président*, Paris, Gallimard (« Folio »), 1988, 217 p. A lire, tout de suite, avant l'élection. Ou même après, une si belle galerie de portraits ne vieillit pas.

CONSTITUTIONNEL

Bertrand MATHIEU, *Les validations législatives. Pratique législative et jurisprudence constitutionnelle*, préface de M. Fromont, Paris, Economica, 1987, 329 p. Sur une pratique fâcheuse mais indispensable que l'on aurait pu croire condamnée par la Constitution de 1958. Etude des mécanismes qui assurent sa permanence et propositions pour la restreindre.

ÉTAT

Bruno JOBERT et Pierre MULLER, *L'Etat en action. Politiques publiques et corporatisme*, Paris, PUF (« Recherches politiques »), 1987. Une solide réflexion sur les politiques publiques et le corporatisme à la française.

ÉTRANGER

Michel CAMAU et autres, *Tunisie au présent. Une modernité au-dessus de tout soupçon ?*, Paris, Ed. du CNRS, 1987, 421 p. Au lendemain de la destitution de Bourguiba, un inventaire critique de son héritage et des hypothèses sur sa trace dans l'histoire. Par une équipe de chercheurs tunisiens et français.

Nayan CHANDA, *Les frères ennemis. La péninsule indochinoise après Saïgon*, Paris, Presses du CNRS, 1987, 371 p. Que se passe-t-il dans la péninsule indochinoise ? Les résurgences du passé, le poids des voisins, les intérêts des grandes puissances ont plus d'influence que les idéologies.

Vincent HOFFMANN-MARTINOT, *Finances et pouvoir local. L'expérience allemande*, Paris, PUF-(« GRAL »), 1987. Un livre indispensable pour qui veut connaître le fonctionnement du système politique allemand au niveau local.

Michel TATU, *Gorbatchev, l'URSS va-t-elle changer ?*, Paris, Le Centurion-(« Le Monde »), 1987, 271 p. Pour tous ceux que ce numéro a intéressés et qui veulent aller plus loin, la lecture de l'ouvrage de Tatu s'impose. Intelligent, compétent, objectif et bien écrit.

GÉNÉRALITÉS

Michel BAUER et Bénédicte BERTIN-MOUROT, *Les 200. Comment devient-on un grand patron ?*, Paris, Seuil, 1987. Pour mieux comprendre l'univers singulier et méconnu des grands patrons.

INTERNATIONAL

Mario BETTATI et Bernard KOUCHNER, *Le devoir d'ingérence*, Paris, Denoël, 1987, 300 p. Publication des interventions à la conférence internationale tenue à Paris en janvier 1987. A travers des témoignages venus de tous les continents, une question : la communauté internationale ne devrait-elle pas consacrer le droit d'intervention humanitaire ? Nourri et généreux.

POLITIQUE

Annick PERCHERON (éd.), *La région an I. Etat des régions françaises un an après les élections de 1986*, Paris, 1987, PUF, 168 p. Rapports et interventions présentés à la journée d'étude organisée en mars 1987 par l'Observatoire interrégional du politique. Les travaux des universitaires et des chercheurs soumis au regard critique des responsables régionaux.

Summaries

Marie MENDRAS. — The rhetoric and the political message.

Mikhail Gorbachev seeks to improve the credibility and the effectiveness of the political rhetoric. After three years at the helm, the Soviet leadership's new blueprint emerges. It is not a new ideology but a strategy of political rule and economic development.

Archie BROWN. — How Gorbachev took power.

Gorbachev owed his initial entry into the top leadership team — in 1978 to excellent contacts, good management and political acumen. His alliance with Andropov helped him at a later stage. As General Secretary, Gorbachev has used innovative domestic and foreign policy and a high international profile to distance himself from his rivals.

Gérard DUCHÊNE. — The economic program.

The article presents the economic program of Gorbachev. The development of private activities in agriculture and services, the reform of the state sector both go in the direction of a more liberal economic system. But some more bureaucratic « crutch-measures », of the transition period might well take root.

Nicolas WERTH. — **The intelligentsia.**

Some longtime banned literary and artistic works are now coming into the open. A discussion over Soviet history is developing along with the limited cultural thaw and several trends exist within the intelligentsia.

Arlette SENNEGON-MEISTER. — **Gorbachev from the province.**

In the Baltic republics, in central Asia, in Siberia or Georgia, reactions to the reforms are mitigated and cautious. People see the *perestroika* as yet another directive from Moscow.

S. KARTVELI. — **Nationalism against nationalities.**

Gorbachev's blueprint seems to be further economic centralisation with greater autonomy for local languages, cultures and traditions, with the major preoccupation of territorial integrity. Will the Russian nation pursue an european national model or will it give way to a kind of nationalism owing more to the traditions of the East ?

Jean-Christophe ROMER. — **Debating defence.**

When M. Gorbachev came to power, two main questions were on the agenda : the revision of the Sokolosky doctrine ; the response to SDI. Some elements suggest that the debate may lead to a new official line.

Jacques RUPNIK. — **The East European factor.**

The Soviet bloc dilemma concerning Gorbachev's reforms is : how to pursue (or even accelerate) the *perestroika* within the Soviet Union while containing its side-effects at the East-central European periphery of the Empire.

Pierre HASSNER. — **Gorbachev across the European boarder.**

Soviet policy declarations on a number of International issues have changed significantly, seemingly ajusting to Western positions. The West must require acts for words so as to favour restraint in East-West relations.

Discussion : From Khrushchev to Gorbachev, is a reform of the system possible ?, Alain BESANÇON, Cornélius CASTORIADIS, Robert CHARVIN, Jean ELLEINSTEIN, Marc FERRO, Patrice GÉLARD, Annie KRIEDEL, Michel LESAFE, Lilly MARCOU.

JOURNAL

François MITTERRAND. — **On institutions**, interview with Olivier DUHAMEL.

André MATHIOT. — **The recent evolution of the National convention of the Party in the United States.**

Georges VEDEL. — **The « Conseil constitutionnel ».**

Pierre ASTIÉ et Dominique BREILLAT. — **In brief.**

Pierre AVRIL and Jean GICQUEL. — **French constitutional chronicle (1st October - 31 december 1987).**

Recent books.

Summaries.

La rédaction de ce numéro a été achevée le 5 janvier 1988.

Le Directeur de la Publication : Jean GICQUEL.

Imprimé en France, à Vendôme
Imprimerie des Presses Universitaires de France
ISBN 2 13 041715 9 — ISSN n° 0152-0768 — Imp. n° 33 754
CPPAP n° 59 303
Dépôt légal : Avril 1988

POUVOIRS

revue trimestrielle

- 1977 1. l'alternance
2. le parlement européen
3. qui gouverne la Chine?*
- 1978 4. la V^e République
5. le consensus*
6. l'Union soviétique*
7. le régime représentatif
- 1979 8. l'Espagne démocratique
9. le giscardisme*
10. les pouvoirs de crise
11. psychanalyse
- 1980 12. les régimes islamiques
13. le Conseil constitutionnel
14. élire un président
15. la négociation
- 1981 16. la justice
17. le pouvoir dans l'Eglise
18. Italie
19. régions
- 1982 20. la gauche au pouvoir
21. le système communiste
22. la R.F.A.
23. l'impôt
- 1983 24. le maire
25. les pouvoirs africains*
26. le pouvoir syndical
27. le mendésisme
- 1984 28. le R.P.R.
29. les Etats-Unis
30. l'école
31. la corruption
- 1985 32. la représentation
proportionnelle
33. les sondages
34. l'Assemblée
35. le Japon

ABONNEMENTS

	France	Etranger
1 an (1988)	265 F	360 F
2 ans (1988-1989)	530 F	720 F

*Les abonnements peuvent être pris
chez votre libraire
ou demandés aux*

PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE

DÉPARTEMENT DES REVUES

14, avenue du Bois-de-l'Épine
BP 90, 91003 Evry Cedex

Tél. (1) 60 77 82 05
Télécopie (1) 60 79 20 45
Télex : PUF 600 474 F

PUF : CCP 1302 69 C Paris
Chèques à l'ordre des PUF

- 1986 36. le ministre
37. la Grande-Bretagne
38. l'armée
39. Mai 1968
- 1987 40. des fonctionnaires
politisés ?
41. le Président
42. la tradition politique
43. la Suisse
- 1988 44. le Sénat
45. l'U.R.S.S.
de Gorbatchev

A paraître

**droit administratif,
bilan critique**

I'URSS de Gorbatchev

Mikhaïl Gorbatchev regarde résolument vers l'an 2000. Le XX^e siècle n'a pas été le siècle du communisme. Le XXI^e le sera-t-il ? C'est ainsi que se pose le défi à la nouvelle direction soviétique.

La « modernisation » du système politique, économique et social s'impose pour faire face aux nécessités du développement interne et aux exigences de la puissance sur la scène internationale. Mais quelle modernisation ? Dans quelles limites ? Que veut dire Mikhaïl Gorbatchev quand il prêche une « réforme » ou une « restructuration » du système, sans toucher aux fondements mêmes de ce système, pour « renforcer le socialisme en URSS » ? Qu'attend-il de la population soviétique quand il appelle à l'initiative et au travail sans assurer les moyens du mieux-être ? Qu'attend-il de l'Occident ?

Nous connaissons bien les obstacles au changement en Union soviétique. Nous connaissons moins bien les arcanes du pouvoir politique et apprécions avec difficulté la réalité économique. Il s'agit donc de suivre de près l'évolution de la politique gorbatchévienne dans tous les domaines de la vie publique. Après trois années au pouvoir se dessine la « nouvelle ligne » du Parti communiste soviétique. Les spécialistes en suivent ici la trajectoire.

JOURNAL

François MITTERRAND	Sur les institutions, entretien avec Olivier Duhamel
André MATHIOT	L'évolution récente de la convention nationale de parti aux Etats-Unis
Georges VEDEL	Le Conseil constitutionnel, gardien du droit positif ou défenseur des droits de l'homme ?
Pierre AVRIL Jean GICQUEL	Chronique de la V ^e République (1 ^{er} oct. - 31 déc. 1987)

